

14471

CONSEIL D'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

Concession Française

A

CHANGHAI

COMPTE-RENDU DE LA GESTION
POUR L'EXERCICE 1912

BUDGET 1913



IMPRIMERIE MUNICIPALE

INDEX

- Abattoirs Municipaux. 30, 155.
Adjudications. 12, 24, 30, 35, 45, 73, 75, 77, 82, 86, 93, 101, 104, 111, 113, 118, 120, 123.
Affaire Société Immobilière. 84, 99, 125.
,, Tsang Yu Kee. 46, 89.
,, Ven Chin Ven. 75.
Alliance Française. 24.
Allocations. 101, 127, 128, 136.
- Bâtiments Municipaux. 31, 91, 95, 97, 123.
Budget. 4, 119, 120, 122, 127, 130.
Bureau de Bienfaisance. 15.
- Caisse de Prévoyance. 17, 86, 129.
Cercles Indigènes. 42.
Cercle Sportif Français. 93, 133.
Charbons. 118.
Cimetière de Lokawei. 49.
Collège Saint-François Xavier. 86.
Commission Municipale. 64, 105.
Comités. 2, 65, 66, 108.
Congrès de la Route. 89.
Constructions. 76.
Consulat d'Autriche-Hongrie. 132.
Contrôle. 135.
Cour Mixte Française. 92, 102.
Crique Limite de la Cité Chinoise. 62, 88.
- Défense de la Concession. 58, 61.
Dépenses. 134.
Dépôt de Matériaux. 34.
,, Mortuaire. 129.
Dissolution du Conseil. 74.
Drainage Rue Amiral Bayle. 29.
,, ,, Eugène Bard. 29.
,, Route des Officiers. 49.
,, Rue Marcel Tillot. 29.
- Drainage Rue Song Chan. 7, 24.
Droits de Frontage. 5.
,, de Quayage. 4, 38, 82, 97, 132.
- Eaux (Service des)
,, Analyse d'Eau. 26.
,, 2° Château d'Eau. 26.
,, Comptabilité. 15, 89.
,, Compteurs. 6, 52, 61, 66, 112, 115, 121, 134.
,, Conduite Avenue Paul Brunat. 82, 94.
,, Conduites Nouvelles. 11, 42, 98, 101.
,, 2° Conduite Maitresse. 20, 31.
,, Polices d'abonnement. 96, 97, 98, 101.
,, Recettes. 19, 66, 90, 98, 211.
,, Tarification. 5.
,, Vols d'appareils. 26, 40.
- Eclairage Electrique. 13, 20, 21, 24, 28, 30, 32, 35, 37, 41, 47, 50, 51, 60, 67, 78, 85, 87, 92, 93, 94, 100, 101, 112, 115, 119, 121, 135.
- Ecole Municipale Française. 7, 12, 30, 32, 36, 43, 49, 55, 58, 73, 74, 77, 81, 86, 90, 96, 99, 101, 104, 111, 114, 115, 118, 122, 123, 127, 128, 134, 171.
- Ecole Municipale Franco-Chinoise. 5, 12, 24, 36, 42, 43, 45, 53, 58, 89, 95, 100, 101, 111, 113, 128, 177.
- Ecuries Municipales. 30, 31, 35, 40, 58, 86, 101, 118, 133.
- Elections. 1, 98, 106.
- Emprunt Municipal de 1903. 24, 60, 72.
- Enregistrement des terrains. 111.
- Extension de la Concession. 62.
- Fête Nationale. 75.
- Finances. 38, 59, 98, 131, 139.
- Fourrière. 25, 27, 89, 90.

- Garde Municipale.
- „ Fourniture de Charbon, Glace, etc. 9, 38, 41, 59, 101.
 - „ Logements. 14, 93, 95.
 - „ „ pour Tonkinois. 7, 34, 71.
 - „ Menus Frais. 60, 63, 72.
 - „ Nourriture des Prisonniers. 30, 36, 73, 75, 93, 113.
 - „ Personnel et Divers. 4, 17, 23, 31, 42, 46, 51, 56, 75, 82, 85, 89, 92, 95, 98, 109, 118, 121, 126, 129, 132, 193.
 - „ Postes Téléphoniques. 17, 96.
 - „ Travail des Prisonniers. 35, 92.
 - „ Visite Médicale des Prisonniers. 129.
- Gaz (Compagnie du). 47.
- Gratifications. 15, 136.
- Honoraires d'Architectes. 4.
- Hôpital Général. 17, 38.
- Hôtel Municipal. 21, 31, 50, 65, 95.
- Impôt Foncier. 19.
- Impression (Travaux d'). 42.
- Imprimerie Municipale. 128.
- Infirmerie Municipale. 35, 42.
- Jardins Chinois. 50, 62, 73.
- Koukaza (terrains de). 12, 21.
- „ (camp. de). 30, 83, 102.
- Laboratoire Municipal. 4.
- Laiteries. 26.
- Lazaret de Chang Pao Sha. 6, 46, 85, 97, 132.
- Licences. 6, 13, 47, 75, 85, 121, 135.
- Mares. 7, 11, 30, 121.
- Matériaux de Macadamisage. 12, 30, 35, 46, 50, 61, 82, 118.
- Monument Vallon. 59, 73.
- Moustiques. 33.
- Musique Municipale. 104, 114.
- Ordures Ménagères. 97, 104, 127.
- Opium. 120, 127.
- Orphelinat. 26.
- Pavage en pierres. 20, 32, 37.
- Pension Jégo. 4.
- Personnel. 36, 121.
- Plans. 34, 40, 46, 114.
- Ponts.
- » S^{te} Catherine. 20, 31.
 - » Rue Hué. 43, 52.
 - » du Bund. 103.
- Pontons. 5, 7, 42, 90, 114.
- Poste Central de Police. 7, 43, 55.
- Poste de Police, Route Say Zoong. 129.
- Postes de Transformateurs. 21, 24, 27, 35, 54, 82, 84.
- Pouvoirs Présidentiels. 109.
- Quais. 22.
- Quai de France. 20, 32, 84.
- Routes Extérieures. 9, 12, 27, 33, 34, 53, 72, 91, 100, 102, 112.
- Route Ratard. 44.
- Route Vallon. 24, 48, 50, 62, 90, 112.
- Route Voyron. 53, 102, 112.
- Rues et Routes. 62, 103, 113.
- Rue de Ningpo. 21, 113, 124.

- Salle des Fêtes. 5, 38, 95.
Secours. 73, 85, 90, 100, 103, 121, 136.
Secrétariat. (Personnel). 16, 62, 76, 96, 111, 127.
Sémaphore. 73, 86, 128.
Serres. 26.
Service d'Incendie. 4, 7, 42, 50, 53, 55, 91, 94, 96, 126, 167.
Service Médical. 100, 128, 161.
Service Sanitaire. 33, 55, 62, 71, 76, 96, 103, 114, 119, 121, 129, 145.
Société Internationale de Tir. 124.
Stand Municipal. 12, 27, 75, 83, 97, 111.
- Téléphones. 27, 28, 33, 100.
Tramways.
» Pose de voies. 8, 21, 31, 43.
» Publicité. 92,
» Recettes, 11, 42, 82, 100, 211.
» Réfection du macadam. 20, 23, 37, 61, 67.
- Tramways. Trafic en commun. 5, 8, 14, 35, 43, 52, 65, 67, 82.
Travaux Publics. 4, 6, 11, 15, 20, 23, 28, 30, 31, 34, 44, 49, 54, 59, 71, 75, 77, 82, 90, 92, 94, 95, 97, 100, 101, 103, 112, 113, 120, 123, 129, 133, 181.
- Véhicules Automobiles. 55, 77, 105.
Vétérinaire. 97, 111.
Vidanges. 25, 33, 62, 84.
Voirie. 37, 46.
Voitures de Remise. 109, 114.
Volontaires Français. 46, 52, 61, 71, 100, 128.
- Yang King Pang. 49, 110.
-

CONSEIL D'ADMINISTRATION
MUNICIPALE



OPÉRATIONS FINANCIÈRES PENDANT

L'EXERCICE 1912

EXERCICE 1912. - RELEVÉ GÉNÉRAL

RECETTES

Nature des recettes	Recouvrements effectués		Recettes d'après les prévisions du budget		Différences	
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	en plus	en moins
CHAPITRE 1.—IMPOTS						
Art. 1.—Impôt foncier	101.022	48	100.000	00	1.022	48
» 2.—Impôt locatif européen	21.049	72	24.000	00		2.950 28
» 3.—Impôt locatif chinois	150.334	05	139.000	00	11.334	05
» 4.—Impôt extérieur	18.224	90	16.700	00	1.524	90
» 5.—Impôt sur les terrains non bâtis (Extension)	1.878	61	2.000	00		121 39
	<u>292.509</u>	<u>76</u>	<u>281.700</u>	<u>00</u>	<u>13.881</u>	<u>43</u>
CHAPITRE 2.—LICENCES						
Art. 1.—Hôtels, Bars, Cafés	583	00	500	00	83	00
» 2.—Théâtres chinois, Marionnettes, etc	1.650	00	1.500	00	150	00
» 3.—Restaurants chinois	3.236	10	3.300	00		63 90
» 4.—Débits de boissons chinois	4.549	66	4.800	00		250 34
» 5.—Vente de l'Opium	22.765	00	19.000	00	3.765	00
» 6.—Commerce de vins et spiritueux, gros et détail	2.190	00	2.600	00		410 00
» 7.—Maisons de tolérance	5.251	62	4.500	00	751	62
» 8.—Loueurs de brouettes	14.189	00	14.000	00	189	00
» 9.—Loueurs de jin-rick-shas	111.153	11	90.000	00	21.153	11
» 10.—Charrettes à bras	3.609	84	3.200	00	409	84
» 11.—Loueurs de chevaux et voitures	6.654	15	6.200	00	454	15
» 12.—Véhicules privés	12.232	63	10.000	00	2.232	63
	<u>188.066</u>	<u>13</u>	<u>159.600</u>	<u>00</u>	<u>29.190</u>	<u>37</u>
CHAPITRE 3.—TAXES						
Art. 1.—Monts de Piété	5.000	00	5.500	00		500 00
» 2.—Marchands fripiers	1.199	87	1.300	00		100 13
» 3.—Logeurs	5.722	80	5.500	00	222	80
» 4.—Changeurs	948	00	1.000	00		52 00
» 5.—Marchands forains et abris	4.718	49	5.000	00		281 51
» 6.—Samrans et chalands	9.379	26	9.000	00	379	26
» 7.—Chaloupes à Vapeur	341	37	700	00		358 63
» 8.—Marchés de l'Est, de la place Meugnot et de la rue du Weikwei	11.325	75	12.000	00		474 25
» 9.—Vidanges	13.668	00	13.670	00		2 00
» 10.—Permis de construire	409	73	350	00	59	73
» 11.—Permis divers, Barrières, enseignes, etc.	367	00	1.200	00		833 00
	<u>53.280</u>	<u>27</u>	<u>55.220</u>	<u>00</u>	<u>661</u>	<u>79</u>
CHAPITRE 4.—RECETTES DIVERSES						
Art. 1.—Droits sur les quais et jetées	6.780	46	6.780	00	»	46
» 2.—Droits de quaiage	60.041	10	57.000	00	3.041	10
» 3.—Redevances : Compagnie des Tramways	10.157	52	7.000	00	3.157	52
» 4.— do. Compagnie Concessionnaire des Eaux	2.065	10	1.500	00	565	10
» 5.— do. Compagnie des Tramways (Marché de l'Est)	750	00	600	00	150	00
» 6.— do. Compagnie du Gaz	210	00	200	00	10	00
	<u>80.004</u>	<u>18</u>	<u>73.080</u>	<u>00</u>	<u>6.924</u>	<u>18</u>
CHAPITRE 5.—RECETTES ACCIDENTELLES						
Art. 1.—Amendes	6.905	68	8.000	00		1.094 32
» 2.—Plaques de véhicules	522	69	100	00	422	69
» 3.—Concessions dans le Cimetière	250	00	100	00	150	00
» 4.—Produits divers	7.050	49	3.000	00	4.050	49
» 5.—Ecole Municipale pour Chinois	2.390	76	2.500	00		109 24
» 6.—Ecole Municipale pour Européens	1.907	08	2.000	00		92 92
» 7.—Remboursements divers pour Travaux	7.012	24	5.700	00	1.312	24
» 8.—Contribution du Municipal Council (Dépenses du Sémaphore 50%)	2.510	23	2.500	00	10	23
» 9.—Cadastre	29	85	25	00	4	85
» 10.—Affiches, timbres	162	82	100	00	62	82
» 11.—Vente d'objets saisis par la Police et non réclamés	778	00	800	00		22 00
» 12.—Avances consenties aux indigents (Remboursables)	»	»	100	00		100 00
» 13.—Agents employés à des Services particuliers	3.167	20	3.060	00	107	20
» 14.—Transfert d'Obligations	80	00	100	00		20 00
» 15.—Subvention du Gouvernement à Ecole Municipale Française fr. 10.000	2.865	33			2 865	33
	<u>35.632</u>	<u>37</u>	<u>28.085</u>	<u>00</u>	<u>8.985</u>	<u>85</u>
CHAPITRE 6.—INTÉRÊTS						
Art. 1.—Intérêts sur les comptes-courants aux Banques	3.679	72	2.000	00	1.679	72
» 2.—Intérêts sur les 100 actions de la C ^{ie} des Téléphones	500	00	400	00	100	00
	<u>4.179</u>	<u>72</u>	<u>2.400</u>	<u>00</u>	<u>1.779</u>	<u>72</u>
CHAPITRE 7.—ABATTOIRS						
Art. 1.—Recettes approximatives	10.966	49	11.000	00		33 51
	<u>10.966</u>	<u>49</u>	<u>11.000</u>	<u>00</u>		<u>33 51</u>
Total général.	<u>664.638</u>	<u>92</u>	<u>611.085</u>	<u>00</u>	<u>61.423</u>	<u>34</u>
					Différence en plus. Tls. <u>53.553 92</u>	

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits			Sommes restants sur les crédits ouverts		
			ordinaires		Spéciaux			
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
TITRE 1.—SECRETARIAT								
CHAPITRE 1.—PERSONNEL								
Art. 1.—Personnel Européen	32.487	66	35.880	00			3.392	34
» 2.—Personnel Chinois	6.076	50	5.916	00	160	50		
	<u>38.564</u>	<u>16</u>	<u>41.796</u>	<u>00</u>	<u>160</u>	<u>50</u>	<u>3.392</u>	<u>34</u>
CHAPITRE 2.—FRAIS GÉNÉRAUX								
Art. 1.—Imprimés, fournitures de bureaux	402	01	300	00	102	01		
» 2.—Dépenses imprévues	28	07	100	00			71	93
» 3.—Chauffage des bureaux et de la Salle du Conseil	184	33	200	00			15	67
» 4.—Menus frais	524	29	500	00	24	29		
» 5.—Entretien des machines à écrire	39	07	50	00			10	93
» 6.—Plaques de véhicules, collage, etc.	1.329	26	1.300	00	29	26		
	<u>2.507</u>	<u>03</u>	<u>2.450</u>	<u>00</u>	<u>155</u>	<u>56</u>	<u>98</u>	<u>53</u>
Totaux. . . Tls.	<u>41.071</u>	<u>19</u>	<u>44.246</u>	<u>00</u>	<u>316</u>	<u>06</u>	<u>3.490</u>	<u>87</u>
TITRE 2.—SERVICES DIVERS								
CHAPITRE 1.—TÉLÉPHONES, HORLOGES ET PENDULES								
Art. 1.—Abonnement au Service Téléphonique.—Abonnement pour les divers Services et Entretien	2.833	70	2.100	00	733	70		
» 2.—Remontage de l'horloge et des pendules et Entretien	142	06	225	00			82	94
	<u>2.975</u>	<u>76</u>	<u>2.325</u>	<u>00</u>	<u>733</u>	<u>70</u>	<u>82</u>	<u>94</u>
CHAPITRE 2.—SERVICE MÉDICAL								
Art. 1.—Honoraires du Docteur de l'Administration	3.000	00	3.000	00				
» 2.—Solde de l'Infirmier et du coolie de l'Infirmerie	2.040	00	2.034	00	6	00		
» 3.—Médicaments et achats de matières premières	1.029	33	800	00	229	33		
» 4.—Hôpitaux et inhumations, Personnel Européen et Indigène	3.662	38	3.500	00	162	38		
» 5.—Achat d'instruments pour l'Infirmerie	115	13	50	00	65	13		
» 6.—Menus frais et dépenses imprévues	278	03	250	00	28	03		
» 7.—Chauffage et glace	189	72	200	00			10	28
	<u>10.314</u>	<u>59</u>	<u>9.834</u>	<u>00</u>	<u>490</u>	<u>87</u>	<u>10</u>	<u>28</u>
CHAPITRE 3.—SÉMAPHORE								
Art. 1.—Abonnement à l'Observatoire de Zikawei et un Calculateur	390	00	500	00			110	00
» 2.—Service téléphonique	202	00	460	00			258	00
» 3.—Personnel	3.143	50	3.114	00	29	50		
» 4.—Dépenses diverses, Sect. 1.—Etamines, drisses, imprimés, charbon etc	804	03	1.000	00			195	97
2.—Consommation d'Electricité	212	96	200	00	12	96		
3.—Entretien des appareils électriques	47	13	180	00			132	87
4.—Compteur d'Eau	4	44	20	00			15	56
	<u>4.804</u>	<u>06</u>	<u>5.474</u>	<u>00</u>	<u>42</u>	<u>46</u>	<u>712</u>	<u>40</u>
CHAPITRE 4.—ALLOCATIONS ET DONATIONS								
Art. 1.—Orphelinat	1.500	00	1.500	00				
» 2.—Hôpital général	1.750	00	1.750	00				
» 3.— do. S ^{te} Marie	400	00	400	00				
» 4.—Caisse de secours pour le Personnel Municipal	562	52	800	00			237	48
» 5.—Société Française de Bienfaisance	500	00	500	00				
» 6.—Hôpital de Shantung Road	400	00	400	00				
» 7.—Shanghai Museum	100	00	100	00				
» 8.—Lazaret de Chang-Pao-Cha	3.000	00	2.100	00	900	00		
» 9.—Caisse de prévoyance	7.143	80	7.500	00			356	20
» 10.—Institut Pasteur	1.000	00	1.000	00				
» 11.—Dispensaire	600	00	600	00				
» 12.—Musique de la Ville	1.500	00	1.500	00				
» 13.—Loyer du Cercle Français	360	00	360	00				
» 14.—Pension à divers	1.125	26	1.238	00			112	74
» 15.—Cercle de la Police	300	00	300	00				
» 16.—Bureau de Bienfaisance	500	00	»	»	500	00		
	<u>20.741</u>	<u>58</u>	<u>20.048</u>	<u>00</u>	<u>1.400</u>	<u>00</u>	<u>706</u>	<u>42</u>
A reporter.	<u>38.835</u>	<u>99</u>	<u>37.681</u>	<u>00</u>	<u>2.667</u>	<u>03</u>	<u>1.512</u>	<u>04</u>

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits		Sommes restants sur les crédits ouverts			
	Report. . . Tls		ordinaires	Spéciaux				
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.		
	38.835	99	37.681	00	2.667	03	1.512	04
CHAPITRE 5.—BRIGADE DES POMPIERS								
Art. 1.—Personnel Sect. 1.—Personnel Européen	3.050	00	3.000	00	50	00		
» 2.—Personnel chinois	3.603	79	3.872	00			268	21
» 2.—Entretien	2.281	60	1.850	00	431	60		
» 3.—Téléphones et sonneries	563	31	200	00	363	31		
» 4.—Matériel, Sect. 1.—Achat de nouveau matériel, etc	1.317	36	1.200	00	117	36		
2.—Mobilier, menus frais imprévus	282	92	500	00			217	08
3.—Banquet Annuel	250	00	250	00				
4.—Assurance du Matériel	177	36	200	00			22	64
	11.526	34	11.072	00	962	27	507	93
CHAPITRE 6.—ECOLES MUNICIPALES								
Art. 1.—Ecole Municipale Française Section 1.—Personnel Européen	11.877	25	12.220	00			342	75
» 2.—Personnel chinois	730	92	780	00			49	08
» 3.—Frais généraux	2.581	46	1.780	00	801	46		
» 2.—Ecole Municipale Chinoise » 1.—Loyer	500	00	500	00				
» 2.—Personnel Européen	4.040	00	3.840	00	200	00		
» 3.—Personnel Chinois	2.964	62	3.000	00			35	38
» 4.—Prix. frais imprévus	1.091	47	800	00	291	47		
» 5.—Aménagement, Ancien Poste Ouest en Ecole Municipale Chinoise.	756	70	1.500	00			743	30
	24.542	42	24.420	00	1.292	93	1.170	51
CHAPITRE 7.—DÉPENSES DIVERSES								
Art. 1.—Section 1.—Rapatriements d'Employés de l'Administration	49	00	500	00			481	00
» 2.—Passages des familles des Employés (congés)	527	09	2.000	00			1.472	91
» 3.—Gratifications exceptionnelles	534	68	1.000	00			465	32
» 4.—Dépenses imprévues	911	21	1.000	00			88	79
» 2.—Assurances	1.814	85	1.700	00	114	83		
» 3.—Achat et entretien du mobilier	1.083	91	1.500	00			416	09
» 4.—Hôpital pour prisonniers	400	00	100	00				
» 5.—Insertions et abonnements	509	38	500	00		9	38	
» 6.—Frais de postes pour tous les Services	788	20	700	00	88	20		
» 7.—Taxes Chinoises sur Propriétés Municipales	»	»	700	00			700	00
» 8.—Remboursement de la 9ème Annuité, Camp de Koukaza, Terrain A.B. 5.554.60 dollars.	4.110	40	4.300	00			189	60
» 9.—Honoraires de l'Avocat-Conseil	1.200	00	1.200	00				
» 10.—Honoraires pour Etudes et plaidoiries	1.000	00	1.000	00				
» 11.—Frais de Chancellerie	185	42	200	00			14	58
» 12.—Affranchissement du Bulletin Municipal	74	12	100	00			25	88
» 13.—Débiteurs divers à Compradore	2.464	81	»	»	2.464	81		
	15.323	07	16.500	00	2.677	24	3.854	17
CHAPITRE 8.—VOLONTAIRES								
Art. 1.—Volontaires	9.801	50	2.000	00	7.801	50		
	9.801	50	2.000	00	7.801	50		
CHAPITRE 9.—SERVICE DES ABATTOIRS								
Art. 1.—Personnel, Section 1.—Personnel Européen	5.040	00	5.040	00				
» 2.—Personnel Chinois	1.326	50	1.344	00			17	50
» 2.—Exploitation des Abattoirs	733	99	1.245	00			511	01
» 3.—Entretien et réparations du matériel	95	63	290	00			194	37
	7.196	12	7.919	00			722	88
CHAPITRE 10.—SERVICE SANITAIRE								
Art. 1.—Section 1.—Personnel Européen	9.480	00	10.320	00			840	00
» 2.—Personnel Chinois	4.639	50	5.006	00			366	50
» 2.—Chauffage	13	35	64	00			50	65
» 3.—Entretien du matériel	145	89	216	00			70	11
» 4.—Service Prophylactique	2.283	78	2.400	00			116	22
» 5.—Service anti-Moustiques	3.442	35	3.000	00	442	35		
» 6.—Fournitures de bureaux	23	69	150	00			126	31
	20.028	56	21.156	00	442	35	1.569	79
CHAPITRE 11.—IMPRIMERIE MUNICIPALE								
Art. 1.—Personnel, Section 1.—Personnel Européen	300	00	300	00				
» 2.—Personnel Chinois	1.314	50	1.321	00			6	50
» 2.—Frais divers Section 1.—Achat de papiers	1.545	24	1.500	00	45	24		
» 2.—Entretien du matériel	»	»	100	00			100	00
» 3.—Achat de nouveaux caractères	513	87	250	00	263	87		
» 4.—Frais divers: colle, pétrole, etc.	124	69	175	00			50	31
» 5.—Imprévus	220	44	200	00	20	44		
	4.018	74	3.846	00	329	55	156	81
A reporter. 31	131.272	74	124.594	00	16.172	87	9.494	13

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits		Sommes restants sur les crédits ouverts			
			ordinaires	Spéciaux				
	Tls.	cts.	Tls.	cts.		Tls.	cts.	
Report . . . Tls	131.272	74	124.594	00	16.172	87	9.494	13
CHAPITRE 12.—EMPRUNTS								
Art. 1.—Frais annuels: Service de l'amortissement 500 francs à forfait.	147	09	170	00			22	91
» 2.—Section 1.—Intérêts pour 1911 selon tableau d'amortissement francs 85.365,00	25.033	56	28.500	00			3.466	44
Section 2.—Amortissement 75 titres à 500 francs, selon tableau d'amortissement 37,500 francs	10.659	19	12.500	00			1.840	81
» 3.—Intérêts à 6% sur 400.000 Taëls	23.880	00	24.000	00			120	00
	59.719	84	65.170	00			5.450	16
CHAPITRE 13.—GARANTIES								
Art. 1.—Garanties pour intérêts sur le découvert consenti à l'hôpital général.	2.502	36	8.173	00			5.670	64
	2.502	36	8.173	00			5.670	64
Totaux Tls	193.494	94	197.937	00	16.172	87	20.614	93
TITRE 3.—GARDE MUNICIPALE								
CHAPITRE 1.—PERSONNEL								
Art. 1.—Solde du Personnel Européen	63.573	62	71.125	00			7.551	38
» 2.—Indemnités diverses	3.845	72	5.040	00			1.194	28
» 3.—Indemnités de langues	700	00	500	00	200	00		
» 4.—Solde de la période transitoire	79	80	84	00			4	20
» 5.—Supplément pour la baisse du change	433	49	3 000	00			2.566	51
» 6.—Section 1.—Solde du Personnel Chinois.	33.625	14	34.674	00			1.048	86
» 2.—Indemnités	2 030	60	2.038	00			7	40
» 7.— » 1.—Solde du Personnel Tonkinois	12.605	42	14 308	80			1.703	38
» 2.—Indemnités	2.043	68	2.450	00			406	32
	118.937	47	133.219	80	200	00	14.482	33
CHAPITRE 2.—MAISON D'ARRÊT								
Art. 1.—Soldes								
Section 1.—Personnel Européen	6.626	25	7.025	00			398	75
» 2.—Indemnités	480	00	480	00				
» 2.— » 1.—Personnel Tonkinois	3.660	78	4.032	40			391	62
» 2.—Indemnités	157	14	250	00			92	86
» 3.—Personnel Chinois	233	58	328	00			94	42
	11.157	75	12.133	40			977	65
CHAPITRE 3.—FRAIS GÉNÉRAUX								
Art. 1.—Entretien de l'habillement	391	08	400	00			8	92
» 2.—Habillement et équipement	6.096	80	6.300	00			203	20
» 3.—Indemnités de chaussures	742	25	800	00			57	75
» 4.—Entretien de l'armement	193	75	100	00	93	75		
» 5.— do de l'ameublement	562	45	500	00	62	45		
» 6.— do du harnachement	178	97	200	00			21	03
» 7.—Chauffage, Eclairage, Eau et Glace	5.843	03	5.000	00	843	03		
» 8.—Fournitures de bureaux	281	63	500	00			218	37
» 9.—Dépenses diverses Section 1.—Menus frais, transports etc	657	63	1.000	00			342	37
» 2.—Dépenses imprévues	1.029	13	1.000	00	29	13		
» 10.—Section Montée—Ferrage des chevaux et nourriture	734	04	600	00	134	04		
» 11.— » Cycliste—Entretien et achat de machines	725	53	600	00	125	53		
» 12.—Service Anthropométrique	499	69	500	00			0	31
» 13.—Bibliothèque	266	19	300	00			33	81
» 14.—Prix de tir	74	30	75	00			0	70
	18.276	47	17.875	00	1.287	93	886	46
CHAPITRE 4.—MAISON D'ARRÊT								
Art. 1.—Nourriture des prisonniers indigènes	7.860	96	5.500	00	2.360	96		
» 2.— do do Européens	133	47	200	00			66	33
» 3.—Achat de matières premières	603	70	600	00	3	70		
	8.598	13	6.300	00	2.364	66	66	33
Totaux Tls	156.969	82	169.530	20	3.852	59	16.412	97
TITRE 4.—TRAVAUX PUBLICS								
CHAPITRE 1.—PERSONNEL								
Art. 1.—Personnel Européen	26.027	85	28.440	00			2.412	15
» 2.—Personnel Chinois	24.060	68	24.024	00	36	68		
	50.088	53	52.464	00	36	68	2.412	15
A reporter	50.088	53	52.464	00	36	68	2.412	15

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées	Montant des crédits		Sommes restantsur les crédits ouverts	
		ordinaires	Spéciaux	Tls. cts.	Tls. cts.
Report.	Tls. 50.088 53	Tls. 52.464 00	Tls. 36 68	Tls. 2.412 15	
CHAPITRE 2.—MATÉRIEL					
Art. 1.—Matériel fixe	1.912 90	1.000 00	912 90		
» 2.—Section 1.—Matériel roulant	4.070 30	3.200 00	870 30		
» 2.—Entretien des rouleaux à vapeur	818 85	500 00	318 85		
» 3.—Section 1.—Entretien de l'outillage	114 05	1.300 00		1.185 95	
» 2.—Charbons, huile, graisse, etc	631 30	500 00	131 30		
	7.547 60	6.500 00	2.233 55	1.185 95	
CHAPITRE 3.—BATIMENTS MUNICIPAUX					
Art. 1.—Entretien	3.701 77	2.000 00	1.701 77		
	3.701 77	2.000 00	1.701 77		
CHAPITRE 4.—VOIE PUBLIQUE					
Art. 1.—Entretien					
Section 1.—Trottoirs	1.540 37	500 00	1.040 37		
» 2.—Chaussées pavées	663 29	500 00	163 29		
» 3.—Chaussées Empierrées.	4.033 43	3.500 00	533 43		
» 4.—Egoûts, drains et puisards	1.310 78	800 00	510 78		
» 2.—Enlèvement des ordures ménagères	3.300 00	3.500 00		200 00	
» 3.—Travaux neufs.					
Section 1.—Construction de nouveaux trottoirs	4.080 16	} 35.000 00	20.670 05		
» 2.—Chaussées pavées	4.044 11				
» 3.—Chaussées empierrées.	33.828 68				
» 4.—Goudronnage	3.191 73				
» 5.—Assainissement, drainage	10.525 37				
	66.517 92	43.800 00	22.917 92	200 00	
CHAPITRE 5.—PLANTATIONS, JARDINS, PÉPINIÈRES					
Art. 1.—Entretien et renouvellement des plantations	2.228 88	1.500 00	728 88		
» 2.—Entretien des cimetières.	1.152 24	1.500 00		347 76	
	3.381 12	3.000 00	728 88	347 76	
CHAPITRE 6.—OUVRAGES D'ART					
Art. 1.—Entretien (ponts pontons, murs de quais)	946 53	800 00	146 53		
	946 53	800 00	146 53		
CHAPITRE 7.—ECURIES					
Art. 1.—Section 1.—Solde des maifous, et maréchaux	6.370 53	6.200 00	170 53		
» 2.—Nourriture des chevaux	6.549 19	6.200 00	349 19		
» 3.—Ferrage des chevaux, médicaments, etc	1.043 55	1.200 00		156 45	
» 4.—Achat et entretien du harnachement	1.218 61	1.500 00		281 39	
» 5.—Achat de nouveaux chevaux.	940 00	1.000 00		60 00	
	16.121 88	16.100 00	519 72	497 84	
CHAPITRE 8.—DÉPENSES DIVERSES					
» 2.—Fête Nationale.	1.410 97	1.000 00	410 97		
» 3.—Frais Imprévus	4.128 89	800 00	3.328 89		
» 4.—Fourniture de bureaux	383 37	700 00		316 63	
» 5.—Achat d'instruments et Entretien	226 06	400 00		173 94	
» 6.—Chauffage des bureaux et Salle des fêtes	209 42	300 00		90 58	
	6.358 71	3.200 00	3.739 86	581 15	
CHAPITRE 9.—ECLAIRAGE					
Art. 1.—Electricité					
Section 1.—Consommation—Voies publiques	23.901 79	23.700 00	201 79		
» 2.—do —Bâtiments Municipaux	8.679 38	10.800 00		2.120 62	
» 3.—Entretien —Voies publiques	8.682 84	8.650 00	32 84		
» 4.—do —Bâtiments Municipaux et sonneries	1.568 09	2.350 00		781 91	
» 5.—Compteurs	467 75	450 00	17 75		
» 6.—Extension de l'Eclairage public	» »	2.700 00		2.700 00	
» 2.—Gaz					
Section 1.—Consommation et Entretien—Voies publiques	414 13	600 00		185 87	
» 2.—Consommation des Bâtiments Municipaux	1.724 83	1.000 00	724 83		
» 3.—Entretien, Bâtiments Municipaux	118 72	100 00	18 72		
» 4.—Location de Compteurs	52 72	100 00		47 28	
	45.610 25	50.450 00	995 93	5.835 68	
CHAPITRE 10.—EAU					
Art. 1.—Entretien des installations Municipales	335 48	700 00		344 52	
» 2.—Location de Compteurs	427 50	400 00	27 50		
	782 98	1.100 00	27 50	344 52	
Totaux	201.057 29	179.414 00	33.048 34	11.405 05	

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits		Sommes restantsur les crédits ouverts		
			ordinaires	Spéciaux			
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	
Titre 5.—Budget de Travaux neufs, grosses réparations et Divers							
CHAPITRE 1.—TRAVAUX NEUFS ET GROSSES RÉPARATIONS							
Art. 1.—Hôtel Municipal, Bureaux du Secrétariat	1.903	23	2.000	00		96 77	
» 2.— do Annexes, toitures, etc.	4.828	94	4.500	00	328 94		
» 3.—Poste de l'Est, toitures, ravalement, etc.	»	»	2.800	00		2.800 00	
» 4.—Dépôt du matériel, Aménagement des ateliers	»	»	1.500	00		1.500 00	
» 5.—Boulevard International (aménagement).	»	»	1.500	00		1.500 00	
» 6.—Route Ratard chaussées à empierrer 10500 mq.	48	06	5.250	00		5.201 94	
» 7.—Réparation au mur du quai du Yang King Pang	1.344	27	2.000	00		655 73	
» 8.—Construction pour agents Tonkinois	11.572	60	10.000	00	1.572 60		
» 9.—Couverture de la crique Chang Pan	7.138	65	12.600	00		5.461 35	
» 10.—Infirmerie Municipale (Règlement final).	845	05	»	»	845 05		
	<u>27.680</u>	<u>80</u>	<u>42.150</u>	<u>00</u>	<u>2.746 59</u>	<u>17.215 79</u>	
CHAPITRE 2.—DIVERS							
Art. 1.—Expropriations, élargissement des Rues	21.440	85	15.000	00	6.440 85		
» 2.—Indemnité à Mr. Tsang-Yu-Kee.	3.000	00	3.000	00			
	<u>24.440</u>	<u>85</u>	<u>18.000</u>	<u>00</u>	<u>6.440 85</u>		
Totaux. . . Tls	<u>52.121</u>	<u>65</u>	<u>60.150</u>	<u>00</u>	<u>9.187 44</u>	<u>17.215 79</u>	
Titre 6.—Budget des Travaux Relatifs à l'Emprunt							
CHAPITRE 1.—1^{re} CATÉGORIE							
Art. 1.—Poste de Police Avenue Paul Brunat	16.636	05	10.500	00	6.136 05		
» 2.—Poste Central de Police	3.697	36	3.790	00		92 64	
» 3.—Maison d'Arrêt.	11.213	66	11.600	00		386 34	
» 4.—Ecole Municipale Française.	7.496	96	989	70	6.507 26		
» 5.—Commission aux architectes	7.684	16	7.000	00	684 16		
	<u>46.728</u>	<u>19</u>	<u>33.879</u>	<u>70</u>	<u>13.327 47</u>	<u>478 98</u>	
CHAPITRE 2.—2^{me} CATÉGORIE							
Art. 1.—Reconstruction du pont du Bund	10.908	72	20.000	00		9.091 28	
» 2.—Construction d'une Ecole pour Chinois	35.122	25	30.000	00	5.122 25		
» 3.—Construction et aménagement d'un Stand	16.762	23	14.000	00	2.762 23		
» 4.—Station Sanitaire, Bâtiments, étuves, formolateurs	»	»	7.000	00		7.000 00	
» 5.—Nouvelle route (Nord de Koukaza).	4.153	98	8.500	00		4.346 02	
» 6.—Nouvelle route donnant accès au Stand	539	76	2.000	00		1.460 24	
» 7.—Drainage des routes entre route Voyron et Avenue Dubail	2.275	00	2.000	00	275 00		
	<u>69.761</u>	<u>94</u>	<u>83.500</u>	<u>00</u>	<u>8.159 48</u>	<u>21.897 54</u>	
Totaux. . . Tls	<u>116.490</u>	<u>13</u>	<u>117.379</u>	<u>70</u>	<u>21.486 95</u>	<u>22.376 52</u>	
RÉCAPITULATION							
Exercice 1912	} Secrétariat.	41.071	19	44.246	00	316 06	3.490 87
	} Services Divers	193.494	94	197.937	00	16.172 87	20.614 93
	} Garde Municipale	156.969	82	169.530	20	3.852 59	16.412 97
	} Travaux Publics	201.057	29	179.414	00	33.048 34	11.405 05
	} Travaux neufs, grosses réparations	52.121	65	60.150	00	9.187 44	17.215 79
	} Budget spécial à l'Emprunt	116.490	13	117.379	70	21.486 95	22.376 52
		<u>761.205</u>	<u>02</u>	<u>768.656</u>	<u>90</u>	<u>84.064 25</u>	<u>91.516 13</u>
	Total égal au montant des dépenses. . .	<u>761.205</u>	<u>02</u>			Différence	<u>7.451 88</u>

SÉANCES DU CONSEIL



Séance d'installation du Conseil du 18 Janvier 1912



L'an mil neuf cent douze et le dix huit Janvier, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

Etaient présents : MM. L. CAMERA
W. J. N. DYER
F. ELLIS
J. M. P. HERMANS
H. MADIER
L. MARTHOUD
C. PATUREL
M. PERMEZEL
G. LAFERRIÈRE, Secrétaire
J. DANTIN, Secrétaire-Adjoint

Lecture est donnée du Procès-Verbal des Opérations Electorales du 16 Janvier.

ELECTIONS MUNICIPALES DU 16 JANVIER 1912.

PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS ELECTORALES POUR L'ELECTION DE CINQ CONSEILLERS MUNICIPAUX SUR LA CONCESSION FRANÇAISE

L'an mil neuf cent douze et le seize Janvier, à dix heures du matin,

En exécution de l'Ordonnance de M. le Consul Général de France en date du 29 Décembre 1911, pour la nomination de trois Conseillers Français en remplacement de MM. F. H. Fiquet, M. Permezel, et C. Paturel et de deux Conseillers Etrangers en remplacement de MM. Brodie A. Clarke et Th. Eckardt,

M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France, s'est rendu à l'Hôtel Municipal où à 10 h. assisté de MM. A. Chapeaux, J. de Fourcauld, Lachamp, E. Leconte, et G. Laferrière, secrétaire du Bureau, électeurs, il déclare le scrutin ouvert.

A 11 h. 3/4, M. Dantin remplace M. Laferrière.

A 11 h. 3/4, M. Fau remplace M. Lachamp.

A 11 h. 3/4, M. Richer remplace M. Chapeaux

A 12 h. 1/4, M. Dejean de La Bâtie cède la présidence à M. Danjou, Vice-Consul.

A 12 h. 1/2, M. Hamon remplace M. de Fourcauld.

A 12 h. 1/2, M. Audigier remplace M. Leconte.

A 12 h. 3/4, M. Chapeaux remplace M. Richer.

A 12 h. 3/4, M. Lachamp remplace M. Fau.

A 12 h. 3/4, M. Laferrière remplace M. Dantin.

A 1 h., M. Danjou cède la présidence à M. Dubois, Consul Suppléant.

A 2 h., M. Dubois cède la présidence à M. Japy, Consul Suppléant.

A 3 h. M. Dejean de La Bâtie reprend la présidence.

Au cours des opérations électorales, quelques électeurs se sont présentés pour voter et ont déclaré avoir soit oublié, soit détruit leur carte. Sur la déclaration de deux témoins certifiant leur identité, ils ont été autorisés, par le Président du bureau, à déposer leur bulletin.

Ce sont :

MM. J. West	témoins,	MM. Permezel et Dantin
C. Barff	»	Lachamp et Laferrière
J. S. Cairns	»	Allen et Disselduff
H. O'Shea	»	Dantin et Laferrière
G. Davies	»	Laferrière et Lemièrè
J. C. Deschamps	»	Dejean de La Bâtie et Permezel
J. Hays	»	Permezel et Laferrière

A 4 h., en présence de MM. Chapeaux, Dantin, de Fourcauld, Leconte, Lachamp, Laferrière et de plusieurs électeurs présents, M. le Consul de France déclare le scrutin clos et en ordonne le dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés: 238 Electeurs inscrits: 438

SUFFRAGES OBTENUS :

MM. F. ELLIS.....	199	MM. W. S. DAVIDSON.....	107
C. PATUREL.....	159	J. M. P. HERMANNNS.....	107
H. MADIER.....	152	P. CHAUMEIL.....	1
M. PERMEZEL.....	139	J. GAILLARD.....	1
Ch. JASSON.....	112	L. FILIPPETTI.....	1

En conséquence, M. Dejean de La Bâtie déclare :

MM. C. Paturel & H. Madier, Candidats Français, élus pour deux ans,

M. M. Permezel, Candidat Français, élu pour un an,

M. F. Ellis, Candidat Etranger, élu pour deux ans.

MM. Davidson et Hermannns ayant obtenu le même nombre de voix, une Ordonnance Consulaire fixera la date à laquelle une nouvelle élection aura lieu, à moins que l'un des Candidats se désiste.

Aucune protestation n'a été présentée par les Electeurs présents au dépouillement des suffrages.

La Séance électorale est levée 5 h. 20.

Signé : Mce. DEJEAN DE LA BATIE

P. DUBOIS
Gérard JAPY
André DANJOU
G. LAFERRIERE
J. DANTIN
J. DE FOURCAULD
A. CHAPEAUX
E. LECONTE
H. LACHAMP

Monsieur DAVIDSON s'étant désisté par lettre en date du 17 Janvier courant, M. HERMANNNS est élu Conseiller Municipal pour 2 ans.

Shanghai, le dix sept Janvier 1912,

Le Consul Général de France,

Signé : Mce. DEJEAN DE LA BATIE.

Le Conseil n'ayant aucune objection à formuler contre les Opérations Electorales approuve le présent Procès-Verbal.

Après avoir adressé à MM. Paturel et Permezel, Conseillers sortants, ses félicitations pour leur réélection, et à MM. Madier, Hermannns et Ellis ses souhaits de bienvenue au sein du Conseil Municipal, M. Dejean de La Bâtie, déclare qu'il a l'intention de conserver la présidence du Conseil, et que par suite, il ne s'agit que de désigner un Vice-Président.

A l'unanimité, M. L. Marthoud est réélu Vice-Président pour l'Exercice 1912.

Formation des Bureaux. — La constitution des divers Comitès donne lieu à un vote par bulletins, MM. Paturel, Madier et Permezel ayant tous trois manifesté le désir de faire partie du Comité des Travaux, alors que chaque Comité doit comprendre 2 Membres Français et 2 Membres Etrangers.

Les résultats pour le Comité des Travaux sont :

M. Paturel	8	voix
M. Madier	4	»
M. Permezel	4	»

M. Madier est déclaré élu, au bénéfice de l'âge, Membre du Comité, qui se trouve constitué comme suit pour 1912 :

MM. C. PATUREL
H. MADIER
F. ELLIS
L. CAMERA

Sont désignés :

Comme Membres du Comité des Finances	{	MM. L. MARTHOUD	Comme Membres du Comité des Écoles	{	MM. H. MADIER
		M. PERMEZEL			L. CAMERA
		W. J. N. DYER			
		J. M. P. HERMANNNS			
Comme Gouverneurs de l'Hôpital			{	MM. Le Dr. FRESSON R. P. BOUVIER	

Sur proposition de M. L. Marthoud, il est décidé de nommer des sous-commissions qui seront chargées d'étudier de concert avec les Chefs de Service intéressés, toutes questions particulières d'Administration.

Le nombre en est fixé à deux : une pour le Secrétariat et Services divers, une pour le Service Sanitaire.

La composition en est fixée comme suit :

Secrétariat et Services divers : MM. L. MARTHOUD
W. J. N. DYER

Service Sanitaire : MM. M. PERMEZEL
F. ELLIS

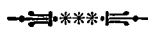
Le Conseil décide de maintenir le Lundi comme jour de réunion.

La Séance est levée à 5 heures 3/4.

Signé : Mce DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA
W. J. N. DYER
F. ELLIS
J. M. P. HERMANNNS
H. MADIER
L. MARTHOUD
C. PATUREL
M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 22 Janvier 1912



L'an mil neuf cent douze et le vingt deux Janvier, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Budget de 1912. — Revenant sur la décision prise à l'égard de M. Rabier, Chef-Adjoint de la Garde, le Conseil décide que l'augmentation demandée pour lui, lui sera accordée en Juin prochain, époque à laquelle il comptera trois ans de service.

Sous réserve de cette modification, le projet de Budget pour 1912 est approuvé.

Droits de Quayage.—Suivant état adressé par l'Administration des Douanes, la part revenant à la Municipalité Française sur les recettes réalisées à ce titre durant le 4^e Trimestre de 1911, s'est élevée à Tls: 12.623,76, en diminution de Tls: 2.845,68 par rapport au trimestre précédent, et de Tls: 2.258,68 par rapport au trimestre correspondant de 1910.

Service d'Incendie.—Après avoir enregistré la Décision, prise par M. le Consul Général, d'affecter définitivement au Service d'Incendie le Brigadier Badet, du Service de la Police, le Conseil fixe les appointements de ce dernier à Tls: 100 par mois, en sa nouvelle qualité d'Aide-Mécanicien, et lui accorde une gratification de Tls: 100, pour les services rendus par lui durant son affectation provisoire.

Des dispositions seront prises immédiatement par le Secrétaire, d'accord avec le Chef de la Garde, pour assurer le logement de M. Badet dans l'un des bâtiments annexes de l'Hôtel Municipal.

M. le Consul Général tient à faire remarquer que la Décision enlevant M. Badet au Service de la Police a un caractère tout à fait exceptionnel, et qu'en principe, les Agents affectés à ce Service, avec ou sans contrat, ne doivent pas en être distraits.

Garde Municipale. — (a) — Une somme de \$: 50 est allouée à titre de secours au sieur Tsang King Hai, 1^{er} ouvrier tailleur, qui offre sa démission après 20 ans de bons services.

(b)—Un crédit de \$: 858 est voté pour l'achat, suivant état fourni par le Chef de la Garde, du mobilier et du matériel nécessaires pour compléter l'installation des deux nouveaux Postes de Police et de la Maison d'Arrêt.

Il sera statué ultérieurement en ce qui concerne l'achat d'un coffre-fort pour archives, demandé par le Chef de la Garde.

(c)—Statuant sur une demande de M. Jègo, tendant à ce que le chiffre de la pension que lui sert la Municipalité (Tls: 60 par mois) soit augmenté, le Conseil regrette de ne pouvoir la prendre en considération.

Travaux Publics.—(a)—Le Conseil autorise le paiement à Messrs Charrey & Conversy d'une somme de Tls: 5.757 et \$: 70,48, représentant leurs honoraires pour expertise, études et direction de travaux exécutés en 1910 et 1911 pour le compte de la Municipalité (Ecole Municipale Française, Poste Central de Police, expertise des travaux de l'entreprise Murat, études pour la construction d'une Ecole Franco-Chinoise).

(b)— Sur proposition de l'Ingénieur, les crédits suivants sont votés:

Tls: 76,50, pour achat de divers appareils nécessaires au Laboratoire Municipal (filtre Chamberlan, chauffe-eau, etc....).

Tls: 139,00, pour peinture, vernissage, et blanchiment du logement du Chef de Secteur au Poste de Police de l'Est.

Tls: 70,00, pour achat d'un rouleau en fonte pour tranchées et trottoirs.

\$: 25,00, pour achat et mise en place d'un poêle dans le Bureau de l'Inspecteur de la Sûreté, au Poste Central.

\$: 100,00, pour achat d'une Salamandre, destinée à la Salle des Fêtes.

Tramways.—*Trafic en Commun.*—Lecture est donnée de la lettre de M. Coursier dont texte suit:—

Shanghai, le 19 Janvier 1912.

Monsieur le Président,
de la Municipalité Française, Shanghai.

Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de vous informer que nous nous sommes mis d'accord avec la Cie Anglaise de Tramways pour un essai d'un an du Trafic en Commun.

Cet essai a pour but de déterminer si les résultats du trafic commun sont de nature à justifier les dépenses importantes qu'il entraînera pour les deux Compagnies, et nous venons vous demander de bien vouloir nous accorder pendant un an l'usage du nouveau Pont du Bund aux mêmes conditions que celles qui ont été consenties par le Municipal Council à la Compagnie Anglaise: c'est-à-dire le paiement par notre Compagnie à la Municipalité Française des intérêts à 6 % pendant un an du quart du coût total du pont.

Si au bout d'un an le trafic commun devenait définitif, nous verserions à la Municipalité notre quote part du prix du pont comme il a été convenu précédemment.

Veuillez agréer, etc. . . .

Le Directeur,

Signé: M. COURSIER.

Le Conseil se déclare disposé à accorder à la Compagnie l'autorisation demandée, sous la double réserve qu'elle lui fera connaître les conditions de l'arrangement intervenu avec la Compagnie Anglaise pour cet essai de trafic en commun, et qu'il recevra ratification de la clause ayant trait au paiement des intérêts à 6 % pendant un an, du quart du coût total du Pont du Bund.

Ecole Municipale Franco-Chinoise.—Suivant avis communiqué par le Frère Antonin, la direction de cette Ecole est confiée momentanément au Frère Jules François, en remplacement du Frère Rupert, démissionnaire.

Droits de Frontage.—La Compagnie Asiatique de Navigation avait été autorisée, lors de la mise en service de ses bateaux, à faire usage pour leur accostage, de la partie de frontage afférente à la Rue du Consulat, et d'une longueur de 13 mètres, à la condition que le Ponton Municipal, qui occupait ce frontage et celui de l'Hôtel Consulaire, fût transféré en face le Lot Cadastral No 1 (Banque de l'Indo-Chine) où il se trouve actuellement.

Sur demande des liquidateurs de la Compagnie, le Conseil autorise le maintien de cet arrangement jusqu'au 1^{er} Février 1923, avec faculté pour eux de transférer cette autorisation à telle autre Compagnie de Navigation qui serait agréée par le Consulat Général de France.

Service des Eaux.—Le Conseil homologue la Décision ci-après de la Compagnie, relative à la tarification de l'eau pour usages industriels:—

1^o) Aucune réduction ne sera faite au dessous d'une consommation mensuelle de 125 m³ ;

2^o) Au delà de cette consommation, les tarifs seront les suivants :

de 125 à 1.500 m ³	Tls : 0,066 le m ³
de 1.500 à 4.000 m ³	» 0,038 »
au dessus.....	» 0,050 »

La séance est levée à 6 heures 3/4.

Signé: Mce DEJEAN DE LA BATIE
L. CAMERA
F. ELLIS
J. M. P. HERMANN
H. MADIER
L. MARTHOUD
C. PATUREL
M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 29 Janvier 1912



L'an mil neuf cent douze et le vingt neuf Janvier, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Lazaret de Chang Pao Sha.—Le Conseil prend connaissance d'un état indiquant la situation financière de cet établissement au 31 Décembre 1911.

Il en ressort un solde créditeur de Hkw. Tls : 1.024,64.

Licences.—M. Rocca sollicite à nouveau l'autorisation d'ouvrir et d'exploiter un débit de boissons et spiritueux.

Le Conseil, confirmant ses Décisions précédentes, estime ne pas devoir accueillir favorablement cette demande.

Service des Eaux.—A la suite de la réunion de la Commission, nommée pour étudier, de concert avec la Compagnie, la question des Compteurs d'Eau et d'Eclairage, diverses propositions avaient été formulées, sur lesquelles M. Coursier devait, après étude, faire connaître son avis.

D'une lettre adressée par lui à la Municipalité en date du 26 Janvier, il semble ressortir que la procédure employée en vue d'obtenir les améliorations envisagées ne peut donner de résultats immédiats.

Le Conseil en ordonne, en conséquence, le renvoi à la Commission pour nouvel examen.

Travaux Publics.—(a)—Le Conseil approuve les diverses propositions soumises par le Comité des Travaux à la suite de la Séance du 23 Janvier, dont ci-après rapport :

Séance du Comité des Travaux du 23 Janvier 1912

L'an mil neuf cent douze et le vingt trois Janvier, à quatre heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances.

Etaient présents : MM. L. CAMERA

F. ELLIS

H. MADIER

C. PATUREL

M. WANTZ, *Ingénieur Municipal*

J. DANTIN, *Secrétaire P. I.*

} *Membres du Comité*

Soumissions Diverses.—Il est procédé à l'ouverture des diverses soumissions reçues :

1^o) Pour la fourniture de pavés, boutisses, sable, durant l'année 1912 ;

2^o) Pour la construction du Stand de Tir.

Après en avoir pris connaissance, le Comité en ordonne la remise à l'Ingénieur Municipal, pour préparation d'un rapport à soumettre en vue de l'adjudication.

Crédits Divers.—Avis favorable est donné à l'ouverture des crédits suivants :

Tls : 77,50, pour constructions de portes en divers locaux du Poste de Police de l'Ouest ;

Tls : 1.167,29, pour travaux complémentaires à exécuter aux nouveaux logements des Tonkinois (drainage, fosses septiques, évier, etc...).

L'Ingénieur fait remarquer à ce sujet que cette dépense est comprise, comme celle de l'installation de l'eau, dans l'estimation générale de Tls : 17.000,00, qui avait été prévue.

\$: 120,00, pour achat de 15 brouettes.

Ecole Municipale Française.—Le Comité se rend à l'Ecole Municipale Française, pour procéder à une inspection des locaux, préalablement à la liquidation des comptes de l'entreprise.

Au cours de cette visite, diverses déficiences sont signalées tant par M. Maybon que par l'Ingénieur, qui est chargé d'en dresser une liste à soumettre à l'entrepreneur pour exécution des réparations nécessaires.

La Séance est levée à 5 heures 1/2.

(b)—*Logements des Tonkinois à Lokawei et Avenue Paul Brunat.*—Sur proposition de l'Ingénieur, le Conseil confie :

A la Shanghai Waterworks Co, les travaux d'installation de distribution d'eau, au prix de Tls : 820 ;

A M. Quoika, l'installation complète de l'éclairage électrique, au prix de Tls : 568,50, le plus bas, sur soumissions reçues.

Ces dépenses, qui s'ajoutent à celle des installations sanitaires approuvée antérieurement, sont comprises dans l'estimation totale des travaux autorisés.

(c)—Sur rapport de l'Ingénieur, le Conseil autorise la mise en adjudication des travaux de construction d'un drain de 0^m,40 de diamètre, Rue Song Chan, entre la Rue Eugène Bard et l'Avenue Paul Brunat.

La dépense prévue est d'environ Tls : 970,00.

(d)—Les crédits suivants sont votés :

Tls : 45,00, pour achat de 100 tuteurs ;

Tls : 46,00, pour construction de trappes, chemin de visite et travaux divers, dans les combles de l'Ecole Municipale Française ;

Tls : 26,50, pour construction d'étagères dans les chambres d'Agents Chinois, au Poste Central ;

\$: 48,00, pour achat, pose, etc... de 5 poêles, dans les locaux du même Poste.

Service d'Incendie.—En réponse à une demande de la Compagnie des Eaux et d'Electricité de Chapei, le Conseil consent à mettre à sa disposition la pompe à vapeur "Le Torrent", aux conditions suivantes :

Paiement d'une somme de Tls : 100,00, pour location durant une période de 1 à 3 jours, la détention de cet engin pour chaque période équivalente supplémentaire devant donner lieu pour la Municipalité à la perception de la même somme.

Conduite de la pompe à vapeur assurée par un mécanicien européen.

Responsabilité de la Compagnie locataire, pour tout accident ou dommage qui surviendrait à l'engin, à l'attelage, au personnel en charge, depuis le moment où il aura quitté le Poste d'Incendie jusqu'au moment où il y sera remis à nouveau.

Mare Avenue Paul Brunat —Comme suite à la correspondance échangée avec le propriétaire du Lot Cadastral 681, M. Ellis, son représentant, informe le Conseil qu'il est disposé à faire procéder au comblement de la mare sise sur ce Lot, en utilisant à cet effet des ordures ménagères jusqu'à un pied au-dessous du niveau du sol, le reste devant être comblé uniquement avec de la terre.

Le Conseil prend note de cette décision, et approuve le procédé suggéré, en recommandant toutefois que le Service Sanitaire intervienne pour l'épandage de chaux et de désinfectants sur les ordures enfouies.

Pontons.—Lecture est donnée d'une lettre de Messrs Bradley & Co, relative à la location éventuelle d'un des Pontons Municipaux du quartier de l'Est, en vue du débarquement de poisson frais destiné à la vente sur place.

En raison des arrangements existant entre la Municipalité et la Corporation des Marchands de pois-

sons, d'une part, et d'autre part de la gêne que causerait au trafic de la rivière, déjà fort encombré à cet endroit, l'accostage au Ponton Municipal d'un bateau des dimensions indiquées (110 pieds de long), le Conseil ne croit pas devoir accorder l'autorisation sollicitée.

Tramways.—(a)—Par lettre du 23 Janvier, la Compagnie demande l'autorisation d'installer deux voies de garage sur la Route de Zikawei, entre le Pont Ste-Catherine et la Porte de l'Ouest.

Cette ligne est exploitée en voie unique, et la fréquence des garages ne peut qu'y faciliter le trafic. Le Conseil donne, en conséquence, suite favorable à cette demande, aux conditions suivantes :

1°) Les voies seront posées sur une fondation en ballast, conformément aux règles de l'art ;

2°) Tous travaux de réfection de la chaussée seront exécutés par la Compagnie, et à ses seuls frais.

Le Conseil exprime, à cette occasion, le désir de connaître à quel point en sont les négociations ouvertes par l'Ingénieur Municipal avec la Compagnie, en vue d'obtenir, le long des voies de tramways, l'amélioration du macadamisage par uniformité du système de cylindrage, et quelles raisons ont motivé l'arrêt de l'expérience tentée dans ce but.

(b)—*Trafic en commun.*—La correspondance suivante a été échangée entre les deux Municipalités et les Compagnies de Tramways, au sujet d'un essai de trafic en commun auquel ces dernières ont décidé de procéder.

Shanghai, 23th January, 1912

G. LAFERRIERE, Esq.,

Secretary, French Municipal Council, Shanghai.

Sir,

I am directed to inform you that, at the request of the Shanghai Electric Construction Co Ltd., the Council has consented to permit the use of the new bridge across the Yangkingpang by tram cars during one experimental year, upon the condition that the Companies pay to the Council 6 % upon the amounts of their agreed contributions. It is understood that any special expenditure which is being incurred, as for instance the laying of the rails, will be refunded by the Companies.

I am, Sir,

Your obedient servant,

Signed : W. E. LEVESON,
Secretary.

Shanghai, le 24 Janvier 1912.

Monsieur le Directeur

de la Compagnie Française de Tramways
& d'Eclairage Electriques de Shanghai.

Monsieur le Directeur,

Je suis chargé de vous accuser réception de votre lettre No 10692, du 19 Janvier, relative à un essai d'un an du trafic en commun, projeté par les deux Compagnies de Tramways, après entente avec les deux Municipalités quant à la question de contribution à leur verser à cette occasion.

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil s'est déclaré disposé à vous accorder, en principe, l'autorisation sollicitée par vous, sous la double réserve que :

1°) — Vous lui communiquerez les conditions de l'arrangement intervenu avec la Compagnie Anglaise pour la réglementation de l'exploitation en commun ;

2°) — Qu'il recevra confirmation de l'accord en vertu duquel cette autorisation est accordée à la Compagnie Anglaise moyennant le paiement des intérêts à 6 % pendant un an du quart du coût total du pont, condition que vous vous déclarez prêt à remplir.

L'expression ci-dessus laisse entendre que votre Compagnie paierait à la Municipalité ces intérêts durant un an, même si l'essai venait à être interrompu avant l'expiration de cette période ; c'est là un point que je vous serais très obligé de bien vouloir préciser à l'égard du Conseil.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire du Conseil,
Signé : J. Dantin.

Shanghai, le 29 Janvier 1912

Monsieur le Président,
de la Municipalité Française, Shanghai.

Monsieur le Président.

En réponse à votre lettre du 24 Janvier courant, j'ai l'honneur de vous remettre copie des deux lettres du Municipal Council dont le Directeur de la Cie Anglaise a bien voulu me transmettre le texte.

Les conditions de l'essai du trafic commun sont les suivantes :

On adoptera tout d'abord le système des Tickets séparés et des Conducteurs séparés, les voitures avec leur mécanicien passeront d'une Concession sur l'autre et les Conducteurs changeront à la limite de la Concession. Ce système aura pour avantage de ne mélanger en rien les recettes de chaque Compagnie.

Ce système serait appliqué dès maintenant à la ligne Pont Catherine Railway Station et continué pendant 3 mois après que le nouveau Pont du Bund aura été livré à la circulation.

On essaierait alors le système des Conducteurs uniques et billets séparés, puis après 3 mois de ce second essai les deux Compagnies examineraient s'il convient de continuer et quel est le meilleur système à adopter définitivement.

Quant aux intérêts à 6 % par an du quart du coût du pont, nous nous engagerions à les verser pour une année entière.

En remerciant le Conseil de l'autorisation qu'il veut bien nous accorder en principe, je vous prie, etc. . .

Le Directeur,
Signé: M. COURSIER

Cette dernière lettre de la Compagnie Française laisse supposer que, pour l'essai projeté, les tramways, dans le parcours Pont Ste-Catherine - Railway Station, emprunteront le pont reliant la Rue Hué à Chekiang Road : or, le renforcement de cet ouvrage d'art, qui avait été envisagé et étudié par les deux Municipalités en 1908, et devait être exécuté aux frais des Compagnies, n'a pas été entrepris, et le Conseil exprime le désir que la Compagnie précise ses intentions à cet égard, ainsi qu'au paiement par elle de toutes dépenses spéciales, telles que celle de la pose des rails.

Garde Municipale.—Comme suite à une demande formulée par le Conseil lors du vote du Budget, le Chef de la Garde soumet à son examen divers états indiquant, par grade et par mois, la consommation de charbon, de glace, de bois de chauffage et de pétrole, pour le Personnel sous ses ordres.

Pour l'Exercice 1911, le crédit voté était de Tls : 4.850,00 et les dépenses totales se sont élevées à Tls : 6.229,97, soit Tls : 1.379,97 en excédent par rapport aux prévisions, et M. Mallet craint que la consommation, pour 1912, ne dépasse elle-même les crédits prévus.

En raison de la construction de nouveaux Postes de Police, et des changements qui en résultent pour le logement du Personnel, le Conseil prie le Chef de la Garde de lui indiquer les articles sur lesquels une diminution pourrait être prévue, et les raisons pour lesquelles elle ne saurait être envisagée pour les autres.

Dans ce même rapport, le Chef de la Garde examinerait la possibilité de remplacer ces dépenses, que le Conseil trouve quelque peu exagérées, par l'allocation d'indemnités supplémentaires suivant ses propositions.

Routes Extérieures.—(a)—Lecture est donnée d'une communication émanant du Commissaire des Affaires Etrangères, relative aux maisons Chinoises sises en bordure des Routes Extérieures.

Réponse lui sera faite en soulignant que la Municipalité a projeté, non pas d'imposer une taxe sur ces maisons, mais de demander à leurs propriétaires une contribution volontaire analogue à celle versée par les résidents étrangers.

(b)—Par lettre en date du 26 Janvier, le Municipal Council fait connaître au Conseil les motifs de son intervention, relativement à la dépendance administrative des immeubles de la Shanghai Land Investment Co, sis au Sud du Chang Pang, et se déclare disposé à laisser à la Municipalité toute liberté de se substituer à lui, après accord avec cette Compagnie.

Le Conseil en prend note, et afin de contrebalancer, dans la mesure du possible, les inconvénients qui résultent de cet état de choses, il décide de faire l'achat de terrains à l'Ouest de la dite propriété,

de façon à relier Great Western Road à la Rue Ratard par une nouvelle artère, qui serait, si possible, le prolongement d'Hart Road.

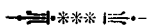
M. Madier veut bien se charger des négociations, et le Conseil, sur sa demande, l'autorise à recourir aux services d'un courtier qui, en l'espèce, sera M. F. Yu Sing.

La Séance est levée à 6 heures 35

Signé : Mce DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA
W. J. N. DYER
F. ELLIS
J. M. P. HERMANNNS
H. MADIER
L. MARTHOUD
C. PATUREL
M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 5 Février 1912



L'an mil neuf cent douze et le cinq Février, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Tramways.—Suivant état communiqué par la Compagnie, les Recettes Brutes réalisées par l'exploitation du Service des Tramways, durant le 4^e Trimestre de 1911, se sont élevées à Tls : 49.660,42, en augmentation de Tls : 11.032,12, par rapport à celles du trimestre précédent, et de Tls : 13.298,52, par rapport à celles du trimestre correspondant de 1910.

La redevance due à la Municipalité se monte à Tls : 2.483,02.

Service des Eaux.—Lecture est donnée d'une lettre de la Compagnie, demandant qu'avant qu'il soit procédé aux travaux de pose de conduites d'eau Route Ratard et Nouvelle Route Voyron, la Municipalité lui fournisse les noms des abonnés futurs qui doivent garantir une consommation d'au moins 150 m3 par mois.

Le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette demande ; la pose de la conduite Route Ratard a, en effet, été prévue dans un projet élaboré par la Compagnie elle-même, et d'autre part, ce travail, comme celui de la Route Nouvelle à ouvrir au Nord des terrains de Koukaza, est justifié par l'intérêt Municipal, dont la Compagnie doit tenir compte, aux termes de l'Art. XII du Cahier des Charges "pour développer les installations actuellement existantes, de manière à donner satisfaction aux besoins "croissants de la Concession Française et de son interland, tant particuliers que publics".

Mares.—Comme suite aux négociations entamées avec les propriétaires des terrains avoisinant la mare sise entre la Route Doumer et l'Avenue Paul Brunat, à la hauteur du N^o 520, Messrs Bisset & Cie, Agents pour la Culty Dairy Co, offrent au Conseil de participer pour moitié (Tls: 625) à la dépense qu'entraînera le comblement de cette mare au droit de leur Lot.

Le Conseil accepte cette offre et charge le Secrétaire de pousser activement les négociations avec les propriétaires Chinois, dont la décision n'est pas encore définitive.

Travaux Publics.—(a)—Le Conseil approuve les propositions du Comité, contenues dans le Procès-Verbal ci-après.

Séance du Comité des Travaux du 5 Février 1912

L'an mil neuf cent douze et le cinq Février, à quatre heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances.

Etaient présents : MM. H. MADIER
C. PATUREL } Membres
J. DANTIN, Secrétaire P. I.
M. WANTZ, Ingénieur Municipal

Adjudications.—Sur rapports de l'Ingénieur, le Comité recommande au Conseil l'acceptation des soumissions ci-après :

MATÉRIAUX DIVERS

Hong Dah	pour le Sable de Soutchéou	Tls :	1,22 le m3
Za Tsing Tsang	» » Ningpo	»	1,19 »
Shing Kee	pour les pavés	{	» 88,00 le mille
			» 86,00 »

STAND DE TIR

Wong Yuèn Kee	Tls :	14.490,00
Les autres soumissions reçues étaient celles de :		
Wang Suh Kee	Tls :	14.545,00
Song Kee	»	16.623,00
Kou Hong Kee	»	34.700,00

En plus de la dépense ci-dessus, afférente à la construction elle-même, il convient de prévoir une somme de Tls : 2.070, pour l'ameublement et accessoires (rateliers d'armes, lavabos, tables, chaises, cibles, signaux, imprévus, etc...).

Cette somme comprend également Tls : 560, à allouer, à titre d'honoraires, à ceux des Agents du Service des Travaux s'occupant de ce travail : la proposition de l'Ingénieur Municipal en ce sens est renvoyée à l'examen du Conseil.

Ecole Municipale Franco-Chinoise.—L'ancien Poste de Police de l'Ouest venant d'être complètement évacué, l'Ingénieur conclut, après visite des lieux avec le Directeur de l'Ecole Franco-Chinoise, qu'il y a possibilité d'aménager le rez-de-chaussée de ce bâtiment pour recevoir provisoirement cette Ecole, les dépenses de remise en état devant être de 1.000 à 1.500 Taëls, et les travaux pouvant être terminés fin Février.

Le Comité approuve cette proposition et suggère que le Directeur de l'International Institute, auquel sont loués les locaux actuellement occupés par l'Ecole, soit approché en vue d'obtenir son consentement à leur évacuation le 1^{er} Mars prochain, ou, au plus tard, le 1^{er} Avril.

L'Ingénieur signale, d'autre part, que les locaux du Poste de l'Ouest ont été laissés en très mauvais état, et que, notamment, les installations électriques et les cheminées ont été complètement détériorées, ce qui augmentera la dépense pour le nouvel aménagement prévu.

Le Comité regrette que de pareils faits aient pu se produire, et demande qu'une enquête soit ouverte par le Chef de la Garde, à ce sujet ; il insiste, en outre, pour que la visite des bâtiments Municipaux, décidée il y a quelque temps, ait lieu régulièrement tous les mois.

Routes Extérieures.—Après visite des terrains bordant l'Avenue Paul Brunat dans le prolongement de l'Avenue Paülun, les Membres du Comité sont d'avis de recommander au Conseil l'ouverture de négociations en vue de l'achat, en cette partie, d'une parcelle de terrain pouvant servir, le cas échéant, à l'amorce d'une nouvelle Route, qui serait la continuation de l'Avenue Paülun au Sud.

La Séance est levée à 5 heures

Il décide qu'à l'occasion des travaux spéciaux entrepris sous la direction et la surveillance du Service Municipal, une allocation sera accordée à ce Service, pour être répartie entre ceux des Agents qui auront collaboré à ces travaux.

(b)—Un crédit de \$: 33,00 est voté pour l'achat de deux poêles destinés au chauffage des bureaux du Sous-Chef de la Garde et du Chef de Secteur, au Poste Central.

(c)—Sur la proposition du Comité des Travaux, l'Ingénieur est chargé d'étudier un projet, utilisant les terrains Municipaux de Koukaza, près de l'Avenue Dubail et de la crique qui y aboutit, en vue de l'établissement d'une route contournant le Jardin Public.

L'étude en question comprendra éventuellement la pose d'un drain, pour supprimer la dite crique.

Ecole Municipale Française.—Le Conseil autorise l'engagement de Miss Cecily Harriss, comme Professeur de Solfège à l'Ecole Municipale, avec allocation de \$: 30,00 par mois, en remplacement de Mlle Culty, qui a manifesté l'intention d'abandonner cet emploi.

Licences. — Une licence d'Hôtelier-Restaurateur est accordée, aux conditions du Règlement, à M. J. B. Rocca, pour exploiter, au N° 405 de la Rue du Consulat, un établissement qui portera le nom de "Restaurant de la Marine".

Eclairage Electrique.—A la suite de la construction d'un groupe important de maisons dans l'ilot formé par les Rues Eugène Bard, Marcel Tillot, Amiral Bayle et Brenier de Montmorand, l'Ingénieur Municipal propose d'améliorer l'éclairage public en ce point, par l'addition de 7 nouvelles lampes à incandescence de 24 Bougies.

La dépense (consommation et entretien) qui en résulterait, est évaluée à Tls : 197,70 par an.

M. Madier signale, à cette occasion, les défauts des lampes à incandescence et à arc, fournies par la Compagnie pour l'éclairage public, qui coûte très cher à la Municipalité ; et il demande qu'elle soit invitée à placer, dès que possible, le long des voies publiques, les lampes à filament métallique, dont les essais ont été faits depuis longtemps.

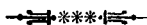
Sous cette réserve, la proposition de l'Ingénieur est adoptée.

La Séance est levée à 6 heures 1/2

Signé : Mce DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA
W. J. N. DYER
F. ELLIS
J. M. P. HERMANNNS
H. MADIER
L. MARTHOUD
C. PATUREL
M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 12 Février 1912



L'an mil neuf cent douze et le douze Février, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale. — Le Conseil prend connaissance de Rapports du Chef de la Garde, relatifs : 1^o) aux dépenses de chauffage, gaz, pétrole, du Service ; 2^o) au logement du Personnel dans l'Annexe S. E. de l'Hôtel Municipal.

L'examen du premier de ces Rapports est renvoyé au Comité des Finances.

En ce qui concerne les mesures à prendre, en tenant compte des observations contenues dans le second, il est décidé que le Comité des Travaux procédera, dès Mercredi prochain, de concert avec le Chef de la Garde, à une visite du bâtiment en question et du Poste Central, afin de juger comment les locaux disponibles pourraient être utilisés au mieux des besoins des Services de Police et d'Incendie.

Tramways.—*Trafic en Commun.*—Lecture est donnée de la lettre de M. Coursier, dont texte suit :

Shanghai, le 8 Février 1912

Monsieur le Président
de la Municipalité Française, Shanghai.

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre du 2 Février, j'ai l'honneur de vous informer que le Directeur de la Compagnie Anglaise de Tramways vient de me faire savoir qu'après nouvel examen, l'Ingénieur de la Concession Internationale, M. Godfrey, considère que le Pont de la Rue Hué est, dans son état actuel, parfaitement suffisant pour supporter la voie sans aucun renforcement.

M. Mc Coll a fait les démarches nécessaires pour que le Municipal Council vous propose un nouvel examen de la question.

Il reste entendu, néanmoins, que si le renforcement est jugé nécessaire, le coût de ce travail, évalué à mille Taëls environ, sera supporté par moitié par les deux Compagnies de Tramways.

Il en sera de même pour les frais de pose des voies sur ce pont et sur le nouveau Pont du Bund.

Veuillez agréer, etc . . .

Le Directeur,
Signé: M. COURSIER.

Gratifications de Fin d'Année.—Le Conseil autorise le paiement des gratifications de fin d'année au Personnel Indigène des divers Services Municipaux, conformément aux états ci-après, qui lui sont soumis par les Chefs de Service :

RELEVÉ DES ÉTATS DE GRATIFICATIONS DE FIN D'ANNÉE

	Tls.	c.	\$	c.
Personnel Chinois du Secrétariat.....	226,25			
» » Service Médical.....	6,00			
» » Sémaphore.....	29,50			
» » Pompiers.....	37,00		133,00	
» » Ecole Municipale Française.....	3,50		19,50	
» » » » Chinoise.....			134,50	
» » Volontaires.....	9,25			
» » Abattoirs.....	53,50			
» » Service Sanitaire.....	96,50			
» » Imprimerie Municipale.....	48,50			
» » Garde Municipale.....			800,00	
» Tonkinois do.....			350,00	
» » Maison d'Arrêt.....			100,00	
» Chinois Service des Travaux.....	813,00		260,00	
	<u>1.323,00</u>		<u>1.797,00</u>	

Arrêté le présent état aux sommes de :

Taëls : Mille trois cent vingt-trois

Dollars : Mille sept cent quatre vingt dix sept.

Shanghai, le 12 Février 1912

Le Secrétaire du Conseil

J. DANTIN

Travaux Publics.—(a)—L'Ingénieur Municipal propose l'organisation, à l'usage des Surveillants de Travaux, de cours de langue chinoise, à l'issue desquels seraient subis des examens périodiques en vue de l'obtention de certificats devant donner lieu à l'allocation d'indemnités mensuelles.

Tout en appréciant les avantages que présenterait l'adoption d'une mesure de ce genre, le Conseil estime qu'ils seraient très diminués par le fait de l'instabilité de la plus grande partie du Personnel actuel, pour lequel elle est proposée : il ne croit pas, en conséquence, devoir donner suite, pour le moment, à la proposition ci-dessus.

(b)—Sur avis favorable de l'Ingénieur, le Conseil consent à prendre à sa charge les frais de séjour à l'Hôpital (\$: 33,00) de Mme Pozzecco, femme du Surveillant de Travaux engagé à la journée.

Bureau de Bienfaisance.—Par pétition, adressée à M. le Consul Général de France, les Administrateurs du Bureau de Bienfaisance Chinois exposent, qu'à compter de la nouvelle année Chinoise, ils continueront à enlever les cadavres trouvés sur la voie publique, mais que, leurs dépenses ayant augmenté et leurs ressources, entre autres celles provenant des versements de la Cour Mixte, étant très réduites, il leur sera impossible d'enlever, comme par le passé, les corps des indigents décédés à l'Hôpital Ste-Marie et à l'Hôpital St-Antoine.

Des explications fournies par l'un des Administrateurs, il ressort que l'enterrement d'un indigent revient à \$: 6,00. En 1911, le Bureau de Bienfaisance a assuré, pour les deux Hôpitaux sus nommés, un total de 154 inhumations.

Désireux de voir cet institut continuer ses services à la Municipalité, le Conseil décide de voter en sa faveur une contribution dont le chiffre est fixé à Tls : 500.

Service des Eaux.—Après vérification par le Secrétaire de la comptabilité présentée par la Compagnie, le Conseil approuve :

1^o)—L'inscription, en amortissement, pour les dépenses acceptées au 31 Décembre 1911, de :

(a)—Tls : 3.298,46, au crédit du compte "Travaux Neufs", cette somme se répartissant entre les divers articles du compte (bâtiments et bassins, canalisations, machines et constructions métalliques);

(b)—Tls : 503,06, au crédit du compte "Grosses Réparations".

2^o) — L'imputation au compte "Travaux Neufs", pour la période allant du 1^{er} Juillet au 31 Décembre 1911, d'une somme de Tls: 17.417,32, auxquels s'ajoutent Tls: 713,78, représentant le pourcentage alloué à la Compagnie (3 3/4%), à titre de "Frais Généraux".

Secrétariat. — Le Conseil autorise le paiement de la solde de congé de M. Hamon, Comptable, et du passage de Mme Hamon, aux conditions du Règlement.

Il est décidé, à ce sujet, que, pour permettre aux employés partant en congé de bénéficier d'une hausse momentanée du change, une traite pourra, sur leur demande, être prise pour le montant en francs du reliquat à leur verser sur leur solde de congé, et leur être adressée par le Secrétaire, conformément à la Décision du 11 Décembre dernier.

La Séance est levée à 6 heures

Signé : Mce DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

W. J. N. DYER

F. ELLIS

J. M. P. HERMANN

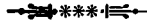
H. MADIER

L. MARTHOUD

C. PATUREL

M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 26 Février 1912



L'an mil neuf cent douze et le vingt six Février, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—(a)—Lecture est donnée de deux Ordonnances Consulaires, en date du 17 Février, en vertu desquelles :

Le sieur Poussardin, Henri, est incorporé comme Garde de 3^e classe, à compter du 1^e Janvier 1912 ;

Un congé de neuf mois est accordé, aux conditions habituelles, aux Gardes de 1^e Classe Maubec et Guissani, à compter de Mars 1912 ;

Diverses mutations et nominations sont opérées dans le personnel Chinois et Tonkinois.

(b)—Une proposition du Chef de la Garde, en vue de l'établissement d'un poste téléphonique à l'angle de la Rue du Consulat et du Boulevard de Montigny, est renvoyée à l'examen de l'Ingénieur Municipal, pour dispositions à prendre en vue de son installation provisoire dans les locaux réservés à l'Ecole Municipale Franco-Chinoise, et ultérieurement dans les terrains avoisinant les bâtiments à ériger pour cette Ecole.

Caisse de Prévoyance.—Le Conseil approuve la situation financière de la Caisse de Prévoyance, telle qu'elle résulte de l'état ci-après :

SITUATION FINANCIÈRE DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE au 15 Février 1912.

DOIT		AVOIR	
	Tls		Tls
Intérêts.	100,15	Banque de L'Indo-Chine.	18.596,69
Profits & Pertes.	0,27	Prêts Hypothécaires.	53.623,00
Comptes Individuels.	72.119,27		
	Tls: 72.219,69		Tls: 72.219,69

Le Trésorier
Signé : J.. DANTIN.

Hôpital Général.—Le Conseil prend connaissance de la lettre suivante du Secrétaire de cette institution, relative à un projet d'achat de terrains qui a déjà fait l'objet d'une correspondance, dont texte ci-après, avec la Municipalité de la Concession Internationale :

«Shanghai, 21st February, 1912

«The Secretary,
«French Municipal Council.

«Dear Sir,

«With regard to the proposed extension of the Hospital, the Governors have been advised by the «Hospital Works Committee that it would be advisable to secure extra land on the East Side in order to «obtain the best results from the New Buildings, and also to provide for future extensions.

«The attached copies of my letter to the Secretary of the Shanghai Municipal Council, dated 6 Feb., and his reply dated 19 February, give the details of the scheme, for the purchase of U. S. Lot 260 (Cad. Lot 804), and also indicate that the Shanghai Municipal Council approve of the scheme, provided your Council will guarantee one third share of the principal and interest.

«Seeing that no further Grant for Interest will be required, I have now to request that you will submit the matter to your Council for their favourable consideration.

«I am, Dear Sir,

«Yours faithfully,

«Signed: E. E. CLARK, Secretary.

«Shanghai, February 6, 1912.

«W. E. LEVESON, Esq., Secretary,

«Municipal Council.

«Dear Sir,

«With regard to the proposed extension of the Hospital, the Governors have been advised by the Hospital Works Committee that, it would be advisable to secure extra land on the East Side in order to obtain the best results from the New Buildings, and also to provide for future extensions.

«To this end, after prolonged negotiations, the Governors have arrived at the following result:—

«The Governors have the option until after the Ratepayers' Meeting to purchase the whole of U. S. Lot 260 (Cad. Lot 804) at Tls: 21,750 per mow, about Mows 4.156, say about, Tls: 90.000, plus minor expenses of removal and cost of old buildings on the Western portion.

«The Hospital at present owns Cad. Lots 801 and 803, the latter being under lease to Ching Chong & Co at a yearly rental of Tls: 3.000, and six months notice, expiring June 21, 1912, has been given to Ching Chong & Co to terminate the lease.

«Referring to the attached rough sketch, it is proposed to pull down the old buildings on Lot "A" and erect there one portion of the Hospital extension; also to pull down the old buildings on Lot "C" in order to allow an open space in front of the Hospital; and to lease Lots "B" and "D" until such time as these two lots are required for future Hospital extensions. The rent to be received from the lease of Lots "B" and "D", say Mows 4,3 at Tls: 1.250 per mow, would amount to about Tls: 5,375 per annum, or about the same amount as the interest on the purchase price of Cad. Lot 804, say Tls: 90.000 at 6 per cent, Tls: 5,400.

«Under these circumstances, and seeing that no further grant for interest will be required, the Governors wish to ask the Council to approve of the scheme, and also that the Council, at the forthcoming Ratepayers' Meeting, should ask the Ratepayers to sanction the purchase and authorize the Bank overdraft to be increased by the sum of about Tls: 90.000. The rents to be received from Lots "B" and "D" to be paid to the Bank, or dealt with in some other way as directed by the Council.

«I shall be obliged by your submitting this letter to the Council for consideration by the Members.

«I am, Dear Sir,

«Yours faithfully,

«Signed: E. E. CLARK, Secretary.

«Shanghai, February, 19, 1912

«E. E. CLARK, Esq., Secretary,

«Shanghai General Hospital.

«Sir,

«I am directed to acknowledge the receipt of your letter of February 6, containing further proposals for the development of the Hospital Extension Scheme.

«These proposals, together with their pendant finance, have, after due consideration, received the Council's approval, provided that a like sanction is accorded by the French Council in respect to the third share of the guarantee arranged in March 1911.

«The Council learns with satisfaction that Dr. Stanley, the Municipal Health Officer, has, at your invitation, taken a seat upon the Hospital Works Committee.

«I am, Sir,

«Your obedient Servant,

«Signed: W. E. LEVESON, Secretary.

Considérant que de la mise à exécution du projet tel qu'il est présenté, il ne résultera aucune charge supplémentaire pour la Municipalité, le Conseil l'approuve et se déclare disposé à donner sa garantie pour un tiers du principal et des intérêts, dans les mêmes conditions que précédemment.

Service des Eaux.—Suivant état communiqué par la Compagnie concessionnaire, les Recettes Brutes réalisées par l'exploitation du Service des Eaux durant le 4^e Trimestre de 1911 se sont élevées à Tls : 19.935,04, en diminution de Tls : 1.161,88 par rapport aux Recettes du 3^e Trimestre, et en augmentation de Tls : 402,84 par rapport à celles du Trimestre correspondant de 1910.

Impôt Foncier.—Saisi d'une nouvelle réclamation de M. Chollot, relative à la valeur foncière attribuée, pour la perception de l'Impôt Foncier, au Lot 696 dont il est propriétaire, le Conseil regrette de ne pouvoir, en l'état actuel des choses, faire procéder à une révision partielle, et ne peut que confirmer la promesse faite à M. Chollot en Mars 1910, qu'une procédure d'appel contre les décisions de la Commission d'Evaluation sera instituée lors de la prochaine révision, qui doit avoir lieu en 1913.

Crique du Yang King Pang.—Le Municipal Council ayant mis en adjudication, de sa propre initiative, les travaux de curage du Yang King Pang, la correspondance ci-après a été échangée entre les deux Municipalités :

«Shanghai, le 25 Janvier, 1912

«M. W. E. LEVESON,

«Secrétaire,

«Shanghai Municipal Council.

«Monsieur,

«Le Municipal Council ayant donné à l'entreprise les travaux de curage du Yang King Pang, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître sur quelle étendue, *en longueur* et *en largeur*, le Contrat passé en prévoit l'exécution.

«Veuillez agréer, etc...

«Le Secrétaire du Conseil,

Signé : «J. DANTIN.»

«Shanghai, February, 19th 1912.

«J. DANTIN, Esq.,

«Acting Secretary,

«French Municipal Council.

«Sir,

«With reference to your letter of January 25 on the subject of the dredging of the Yang King Pang, I am directed to inform you that the contract to which you refer provides for the dredging of this Creek to a depth of two feet throughout its entire length and breadth at a cost of Tls : 0,49 per fong.

«The Council directs me further to express the hope that the French Council will share in the expense involved to the extent of one half.

«I am, Sir, your obedient servant,

Signed : «W. E. LEVESON,»

«Secretary.

Le Conseil s'étonne que le Municipal Council ait cru devoir donner l'adjudication pour le curage de ce canal *sur toute sa largeur*, sans en référer préalablement à la Municipalité, conformément à l'usage établi et suivi pour les travaux de ce genre effectués antérieurement, auxquels la Municipalité, estimant que seule la couverture de la crique mettrait fin aux inconvénients actuels, n'a d'ailleurs consenti que comme devant constituer un remède momentané, et entraîner périodiquement les mêmes dépenses.

En l'espèce, pour ces mêmes raisons et en considération de la dépense résultant tant du travail lui-même que de la réfection des murs de quais qu'il ne manquerait pas d'entraîner, alors qu'aucune

prévision n'a été faite à ce titre au Budget de 1912, le Conseil regrette de ne pouvoir accéder au désir du Municipal Council, et demande que le travail projeté ne soit effectué que sur la moitié de la crique, du côté de la Concession Internationale.

L'Ingénieur Municipal est, à cette occasion, chargé de préparer un projet d'établissement d'un drain simple ou jumelé, le long de cette crique, suivant les indications fournies par lui récemment.

Tramways.—(a)—Les rapports présentés par l'Ingénieur Municipal au sujet de la réfection, en commun avec la Compagnie, des zones empierrées voisines des rails de tramways, et particulièrement sur une partie de la Route Ferguson et de la Route Prosper Paris, sont renvoyés à l'examen du Comité des Travaux, qui en discutera contradictoirement avec le représentant de la Compagnie.

(b)—La Compagnie ayant demandé qu'en vue du passage d'une ligne de tramways devant relier l'Usine de Lokawei au terminus Pont Ste-Catherine, et accessoirement de la 2^e Conduite Maîtresse à la sortie du territoire chinois, ce pont fût consolidé, le Conseil, après avoir entendu M. Wantz dans l'exposé des intentions de la Compagnie à cet égard, laisse à cette dernière le soin d'effectuer les travaux de consolidation qu'elle juge nécessaires, de concert avec le Service des Travaux de la Municipalité.

Eclairage Public.—A la suite des essais de nouvelles lampes auxquels il avait été procédé dans le courant de l'été dernier, la Compagnie avait préparé une étude en vue de la modification de l'éclairage public, pour faire coïncider la substitution du courant alternatif au courant continu et le remplacement de l'équipement électrique du réseau d'éclairage.

Le remplacement des lampes à arc installées dans les grandes artères serait assuré soit par des lampes à incandescence de 400 Bougies (lampes au Tungstène) en nombre égal (1^{re} solution), soit par des lampes à incandescence de 200 Bougies (même specimens) en nombre double (2^e solution); toutes les lampes de 16, 24 ou 32 Bougies, éclairant les petites artères, devant être remplacées par des lampes à filament métallique de 50 Bougies.

Après avoir examiné les détails du projet relatifs à la durée des lampes, la consommation du courant, l'entretien des appareils, etc..., contradictoirement avec les données fournies par le Service du Contrôle, le Conseil approuve l'adoption du projet présenté par la Compagnie, aux conditions suivantes:

Le remplacement des lampes se fera au fur et à mesure de la mise en service du courant alternatif et dans le sens de la 2^e solution proposée par la Compagnie, qui assure une meilleure répartition de l'éclairage, amélioré d'environ 27 %.

La consommation spécifique du courant sera arrêtée à 1 Watt 15 par Bougie "Hefner". Si la Compagnie se refusait à admettre ce chiffre, le Conseil se réserverait de demander l'établissement d'un compteur et d'un réseau spécial pour l'éclairage public, en prenant les dispositions nécessaires pour la vérification de l'isolement des lignes.

La durée des lampes sera fixée forfaitairement à 1.000 heures, soit 3.93 remplacements par an: toutefois, la Municipalité acceptera de la Compagnie, ou provoquera elle-même, toute constatation de nature à justifier la modification éventuelle de cette moyenne.

Le prix des lampes et accessoires sera fixé forfaitairement dès que la Compagnie aura passé ses marchés: toutefois, ces prix devront être inférieurs de 20 % aux prix du commerce à Shanghai, à qualité égale.

Les dépenses de main d'œuvre devront être justifiées par la Compagnie à l'origine du nouveau service, pour servir à l'établissement d'un forfait définitif.

Travaux Publics.—(a)—Le Conseil approuve les propositions de l'Ingénieur Municipal, concernant le programme des travaux à exécuter durant 1912, dans la limite des prévisions budgétaires, aux titres suivants:

Construction de trottoirs neufs, rechargements des chaussées empierrées, convertissements en pavages en pierre.

Le pavage prévu dans la partie Sud-Ouest du Quai de France, sur une surface de 700 m² devant être entrepris sous peu, la Compagnie des Tramways sera invitée à prendre des mesures pour se conformer aux prescriptions du Cahier des Charges (Art. 33) sur ce point.

(b)—Le projet d'une route partant de l'Avenue Dubail pour contourner le Jardin Public ne pouvant être établi conformément aux prévisions premières, l'Ingénieur Municipal est chargé de présenter au Conseil un tracé de cette Route, en utilisant, sur une largeur de 40 pieds, les terrains Municipaux, sis au Nord de la crique jusqu'à la limite du camp.

(c)—Une demande de M. Le Put, Surveillant de Travaux, tendant à l'allocation d'une avance de Tls: 1.000, est rejetée.

(d)—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après dressé à la suite de la réunion du Comité des Travaux.

Séance du Comité des Travaux du 14 Février 1912

L'an mil neuf cent douze et le quatorze Février, à quatre heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal.

Etaient présents: MM. H. MADIER
C. PATUREL
F. ELLIS
L. CAMERA
M. WANTZ, *Ingénieur Municipal*
J. DANTIN, *Secrétaire p. i.*

} *Membres du Comité*

Hôtel Municipal.—Le Comité procède, de concert avec le Chef de la Garde, à la visite des locaux occupés par le Personnel de la Garde, dans le bâtiment annexe Sud Est, et dans le nouveau Poste Central.

Après s'être rendu compte des modifications que pourra entraîner le transfert en ce bâtiment de l'armurerie et du magasin, le Comité invite le Chef de la Garde à présenter, dans le plus bref délai possible, un projet permettant d'assurer à l'Aide-Mécanicien Badet un logement pour lui et sa famille, à proximité du Poste d'Incendie.

Eclairage.—Après examen de divers emplacements, sis dans le voisinage de l'Avenue Paul Brunat, sur lesquels doivent s'élever des Poste de transformateurs (angle Route Pichon, Route Pottier et Route Ferguson), le Comité charge le Secrétaire d'inviter la Compagnie à différer, jusqu'à nouvel ordre, tout travail ayant trait à l'établissement de ces postes.

Tramways.—L'Ingénieur Municipal attire l'attention du Comité sur les travaux entrepris par la Compagnie le long de la voie Routes Fergusson et Prosper Paris, et sur son refus de se conformer, pour leur exécution, aux indications du Service de la Voirie, et au profil adopté par lui pour la réfection de la voie publique en cet endroit.

Cette question fera l'objet d'un rapport qui sera soumis au Conseil au cours de sa prochaine Séance.

Rue de Ningpo.—En prévision de la couverture de la crique limite de la Cité Chinoise, et de l'ouverture d'un boulevard, qui pourrait constituer le prolongement de l'Avenue Paul Brunat, l'Ingénieur est chargé de préparer, conformément à ces vues, un plan d'alignement de cette Rue sur toute sa longueur.

Route au Sud de Koukaza.—Le projet en vue de l'établissement de cette Route, comporterait la couverture d'une partie de la crique, séparant les terrains Municipaux de la propriété des Missions Etrangères, avec liaison éventuelle à la Route à ouvrir au Nord du Camp.

Des démarches seront entreprises auprès des Missions Etrangères, en vue d'une cession par elles d'une bande de terrain le long de cette crique, en même temps que des renseignements leur seront demandés, relativement aux droits qu'elles peuvent avoir sur la crique elle-même.

La Séance est levée à 6 heures.

Le Conseil approuve les propositions du Comité.

Quais & Jetées.—Sur avis favorables du Chef de la Garde et de l'Ingénieur Municipal, autorisation est accordée à Messrs Butterfield & Swire d'ériger une plateforme entre les jetées des pontons N° 1 & 3, de déplacer le ponton N° 2 et le relier à la berge par 3 nouvelles jetées de 60 pieds de longueur chacune.

Les dégradations ou modifications aux ouvrages Municipaux seront supportées par les demandeurs.

La Séance est levée à 7 heures

Signé : L. CAMERA
F. ELLIS
J. M. P. HERMANN
H. MADIER
C. PATUREL
M. PERMEZEL

Vu et approuvé : Le Consul Général de France
Mce. DEJEAN DE LA BATIE.

Séance du Conseil du 4 Mars 1912



L'an mil neuf cent douze et le quatre Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—En vertu d'une Ordonnance Consulaire, en date du 24 Février 1912 :

Les Gardes de 2^e Classe Le Hégarat et Taulier sont nommés Gardes de 1^e Classe, à compter du 1^{er} Mars 1912.

Le sieur Frey, Camille, est incorporé comme Garde de 3^e Classe, à compter du 21 Février 1912.

Diverses nominations sont opérées dans le Personnel Chinois.

Travaux Publics.—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, dressé à la suite de la réunion du Comité des Travaux du 1^e Mars :

Séance du Comité des Travaux du 1 Mars 1912

L'an mil neuf cent douze et le premier Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances.

Etaient présents : MM. L. CAMERA
H. MADIER } Membres du Comité
M. WANTZ, *Ingénieur Municipal*
J. DANTIN, *Secrétaire P. I.*

Réfection des chaussées macadamisées.—M. Coursier, convoqué conformément au désir exprimé par le Conseil, est entendu dans l'exposé des raisons qui ont fait abandonner par la Compagnie les expériences tentées pour la réfection en commun avec le Service de la Voirie des zones empierrées voisines des rails de Tramways.

D'après lui, les inconvénients de cette méthode seraient les suivants : les travaux simultanés gênent la circulation des Tramways et provoquent des accidents, en raison de l'embarras plus grand causé par les cylindres à vapeur ; la concordance des travaux est difficile à réaliser par suite de la nécessité de réparer les voies, sans pouvoir attendre la réfection de la chaussée voisine ; le cylindrage à vapeur détériore la voie ferrée ; enfin, les frais à la charge de la Compagnie sont plus élevés.

A ceci, l'Ingénieur Municipal répond que la circulation n'est pas gênée davantage par les cylindres à vapeur, les réfections à la charge de la Municipalité portant non seulement sur la tranche latérale de 0 m, 50, mais encore sur une partie de l'entre-voie, où les cylindres à bras sont tout aussi encombrants pour le trafic.

Le poids d'un cylindre à vapeur, qui d'ailleurs ne porte jamais tout entier sur la voie, n'excède pas celui d'une voiture de Tramway. Les frais peuvent être plus élevés, mais ce sont ceux de premier établissement, et l'empierrement, comme le prouvent les expériences faites Rue du Consulat et Avenue Paul Brunat, étant mieux fait, les réfections sont moins fréquentes : d'où par la suite économie pour la Compagnie. Enfin, la concordance des travaux à exécuter est facile à obtenir : le Service des Travaux devant communiquer à la Compagnie, en temps utile, les projets de macadamisation qu'il a en vue.

Les inconvénients du défaut de collaboration s'étant fait ressentir récemment, lors de la réfection de la Route Prosper Paris et de la partie Sud-Est de la Route Fergusson, le Comité demande qu'une visite des lieux soit faite par M. Coursier avec l'Ingénieur Municipal, et que des dispositions soient prises afin d'y remédier, et de faire procéder à de nouvelles expériences dans le sens indiqué par la Municipalité.

Adjudications.—Sur avis favorable de l'Ingénieur, le Comité décidé de recommander à l'acceptation du Conseil les soumissions ci-après, pour fournitures durant 1912 : —

(a)—*Bordures en granit*—Song Kee, à Tls: 2,57 le chang ;

(b)—*Matériel pour installations électriques.*—Messrs Siemens & Co, dont la soumission fait ressortir le plus grand nombre d'articles, au plus bas prix ;

(c)—*Drain Rue Song Chan (partie Sud).*—Yu Shing, au prix de Tls: 1.050.

En raison de l'urgence que présente l'exécution des travaux de drainage pour la Route à ouvrir au Nord de Koukaza, le Comité en autorise, sous réserve de l'approbation du Conseil, l'adjudication au sieur Yu Ching, aux mêmes conditions que pour l'entreprise ci-dessus.

Il suggère également que, pour éviter toute perte de temps, les soumissions, sauf celles pour travaux importants soient ouvertes à l'avenir par le Secrétaire et l'Ingénieur, afin que les résultats lui soient communiqués directement.

Ecole Municipale Franco-Chinoise.—Le Comité examine les plans du nouveau bâtiment projeté, et après avoir pris connaissance d'une note de l'Ingénieur en indiquant les caractéristiques, ainsi que les fournitures diverses qui doivent compléter le projet, en recommande l'approbation par le Conseil, en vue de la mise en adjudication.

Eclairage Electrique.—Comme suite à la demande adressée à la Compagnie de surseoir jusqu'à nouvel ordre à l'établissement des postes de transformateurs prévus, à l'angle de l'Avenue Paul Brunat et des Routes Pichon, Pottier et Fergusson, il est entendu que M. Coursier examinera sur place avec l'Ingénieur Municipal, les dispositions qui pourraient être prises en vue de l'adoption d'emplacements où ces postes gêneraient moins le trafic présent et futur sur la voie publique.

La Séance est levée à 7 heures.

Le Conseil approuve les diverses propositions du Comité, sous les seules réserves suivantes :

Un Membre du Comité des Travaux sera adjoint au Secrétaire et à l'Ingénieur, pour l'ouverture des soumissions qui, après accomplissement de cette formalité, seront remises immédiatement à l'Ingénieur en vue du rapport à présenter au Conseil.

Après avoir pris connaissance d'une note de M. Wantz, en date de ce jour, relative à la modification des postes de transformateurs en divers points de l'Avenue Paul Brunat, le Conseil charge M. Madier de s'occuper de l'acquisition de parcelles de terrain en ces endroits, en vue de l'établissement de pans coupés destinés à assurer l'installation des pylones sans qu'il en résulte de gêne pour le trafic.

La Compagnie serait invitée, par la suite, à contribuer à la dépense entraînée par ces acquisitions.

Finances.—Le Secrétaire p. i. rend compte que, sur proposition adressée au Comité des Finances, le taux de change de Fr : 3,34 1/2 a été arrêté pour paiement en Mars des intérêts du 1^e Semestre (Emprunt Municipal de 1903) et moitié des frais annuels, soit au total Fr : 42.932,50.

Cette opération fait ressortir, par rapport aux Prévisions Budgétaires basées sur le taux de Fr : 3,00 un bénéfice de Tls : 1.500 environ.

Le Conseil, désireux de profiter de la hausse actuelle de l'argent, charge le Secrétaire p. i. de communiquer avec le Comité des Finances, en vue de la fixation du taux pour le paiement, durant le 2^e Semestre de 1912, de la somme représentant le reliquat des intérêts et l'amortissement des 75 Titres à tirer au sort en Juin prochain.

Alliance Française.—Suite favorable est donnée à une demande du Comité de cette Association, tendant à la mise à sa disposition :

de la Salle des Fêtes une fois par mois, pour les conférences projetées,

d'une salle à l'Ecole Municipale Française, pour les cours publics de français qui doivent avoir lieu 3 fois par semaine, le soir.

Fourrière.—Sur demande de M. Permezel, relative à la façon dont il est disposé, par le Service de la Police, des chiens mis en fourrière et non réclamés, M. le Consul Général déclare qu'il se charge de prendre, à ce sujet, tous renseignements que peut désirer le Conseil.

Enlèvement des Vidanges.—Lecture est donnée d'une lettre de M. Denegri, demandant que le Conseil fasse choix, pour l'embarquement des vidanges, d'un autre emplacement que celui actuellement adopté Route de Zikawei, en raison des inconvénients qui en résultent pour les occupants de la filature voisine, dont il est l'agent.

D'une note adressée par le Dr. Ricou à ce sujet, il ressort, qu'après examen des lieux et des conditions dans lesquelles cette opération s'effectue Route de Zikawei, il est extrêmement difficile de trouver un endroit idéal : l'endroit actuel a reçu l'approbation du Conseil et a été adopté à la suite d'autres réclamations.

Toutefois, la question sera encore étudiée, de manière à donner, dès que possible, satisfaction à M. Denegri.

La Séance est levée à 6 heures 3/4.

Signé : Mce DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

W. J. N. DYER

F. ELLIS

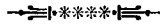
J. M. P. HERMANN

H. MADIÉ

L. MARTHOUD

M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 11 Mars 1912



L'an mil neuf cent douze et le onze Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. L. Marthoud, Vice-Président.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Travaux Publics.—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, un crédit de Tls : 443 est voté pour la construction à Koukaza d'une grande serre à plantes vertes de 10^m,00 x 7^m,50 et d'une petite serre à multiplications de 10^m,00 x 3^m,10.

Service des Eaux.—(a)—Le Conseil accepte un devis de Tls : 508,70, pour travaux destinés à assurer l'alimentation par le 2^e Château d'Eau, des conduites de l'Avenue Dubail et de la Route Stanislas Chevalier.

La somme indiquée par la Compagnie n'est acceptée toutefois que comme estimation des dépenses probables : toutes les dépenses en dehors des prix du Bordereau approuvé par la Municipalité devront faire l'objet de constats contradictoires.

(b)—Après avoir pris connaissance d'une lettre de l'Avocat-Conseil, exposant son avis relativement aux vols et bris d'appareils de distribution d'eau placés sur la voie publique, dont la Compagnie entend rendre la Municipalité responsable, le Conseil décide d'en faire part à la Compagnie et fait toutes réserves quant à l'acceptation des dépenses que cette dernière croit devoir mettre à sa charge, à ce titre.

(c)—Après analyse faite par le Dr. Stanley de l'eau provenant de l'Usine de Tonkadou et servant à l'alimentation de la Concession Française, le certificat suivant a été délivré :

HEALTH DEPARTMENT
OF THE SHANGHAI
MUNICIPAL COUNCIL.
LABORATORY REPORT NO 10838

SPECIMEN RECEIVED 1/3/12
REPORT SENT OUT 1/3/12



To Dr. FRESSON.

SPECIMEN: *French Waterwork's Water*

Gelatine plates yielded an average of 130 microbes per c. c. of which 5% were liquefying organisms. Agar plates incubated at blood heat showed only 10 micro-organisms per c. c.

No evidence of sewage contamination was obtained, as shown by the absence of Bac. coli com. in one of the small tubes (containing about 2 c. cs.) received as sample.

A. STANLEY
HEALTH OFFICER.

D'une note explicative du Dr. Fresson, il résulte que cette eau est absolument satisfaisante et propre à la consommation.

Orphelinat de la Providence.—Le Conseil autorise la mise à la disposition de cet établissement d'une somme de Tls : 1.500, montant de l'allocation annuelle consentie en sa faveur par la Municipalité.

Laiteries.—Sur proposition du Secrétaire P. I., le Conseil décide le retrait définitif de la licence de laitier au sieur Seng Tai Woo, N° 292, Boulevard de Montigny, pour vente de lait falsifié, sans préjudice des poursuites déjà exercées contre lui devant la Cour Mixte et que ce tribunal va continuer.

Eclairage Electrique.—Monsieur Madier informe le Conseil qu'il a réussi à obtenir la cession, au prix de Tls: 450, d'une parcelle de terrain de 0. m. 2., à l'angle de la Route Ferguson et de l'Avenue Paul Brunat, en vue de l'élargissement de la voie publique en cet endroit où, suivant le plan d'installation du nouveau réseau d'éclairage, doit être placé un poste de transformateur.

Le Conseil ratifie cette acquisition et prend note que les négociations ouvertes pour l'obtention de terrains dans le même but, au carrefour de l'Avenue Paul Brunat et des Routes Pichon et Pottier, sont en bonne voie.

La question de contribution de la Compagnie à ces achats sera envisagée ultérieurement.

Téléphones.—En vue de diminuer les dépenses que supporte la Municipalité, à ce titre, le Secrétaire P. I. est chargé d'aviser les Chefs de Service que désormais l'autorisation préalable du Conseil sera nécessaire pour toute installation de téléphone, lignes privées ou accessoires.

Stand de Tir.—Comme suite à une demande de la Société Suisse de Tir, le Conseil décide de l'autoriser, en principe, dès maintenant, à effectuer ses tirs au Stand Municipal, en voie de construction, sous la seule condition qu'elle paiera les frais divers du service de la butte (cibles et autres).

Fourrière.—Suivant renseignements fournis par M. le Consul Général, les chiens capturés et mis en fourrière sont, lorsque non réclamés, détruits par le Service de la Police au moyen de boulettes de strychnine.

Routes Extérieures.—Se référant à la Décision du 29 Janvier dernier, par laquelle le Conseil le chargeait de négocier l'achat de terrains devant permettre la liaison de Great Western Road à la Rue Ratard par une nouvelle artère qui serait le prolongement de Hart Road, M. Madier rend compte qu'en raison des prétentions des propriétaires, il ne lui a pas été possible de traiter conformément aux vues du Conseil, mais que l'achat de terrains serait possible, en reportant à quelque distance à l'Ouest le point de jonction de la future Route avec Great Western Road.

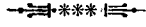
Le Conseil se rallie à cette manière de voir et autorise M. Madier à poursuivre les négociations en ce sens.

La Séance est levée à 6 heures 1/4

Signé : L. CAMERA
F. ELLIS
W. J. N. DYER
H. MADIER
L. MARTHOUD
M. PERMEZEL

Vu et approuvé : Le Consul Général de France
Mce. DEJEAN DE LA BATIE

Séance du Conseil du 18 Mars 1912



L'an mil neuf cent douze et le dix huit Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Travaux Publics.—(a)—Sur rapport de l'Ingénieur Municipal, le Conseil autorise la vente aux enchères du groupe de bâtiments formé par l'ancienne Maison d'Arrêt et le Poste d'Incendie du Boulevard de Montigny, l'emplacement sur lequel ils s'élèvent ayant été choisi pour l'Ecole Municipale Franco-Chinoise dont le projet de construction a été récemment approuvé.

Le Secrétaire P. I. est chargé de négocier en vue de l'adjudication des travaux de démolition par l'intermédiaire d'un "Auctionneur".

(b)—En vue de la solution des difficultés qui pourraient naître entre la Compagnie Française des Tramways et la Compagnie des Téléphones après installation du nouveau réseau électrique à haute tension, le Conseil ratifie l'accord intervenu entre la Municipalité et ces deux Compagnies, qui ont décidé d'accepter, à cet effet, la Règlementation Française établie par l'Arrêté du 21 Mars 1910, sur "la protection des lignes télégraphiques, téléphoniques ou de signaux", et dont copie ci-après :

ARRÊTÉ DU 21 MARS 1910 - CHAPITRE III

PROTECTION DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES OU DE SIGNAUX

Voisinage des lignes télégraphiques, téléphoniques ou de signaux, et des canalisations aériennes.

Article 31.

§: I.—En aucun cas la distance entre les conducteurs d'énergie électrique et les fils télégraphiques et téléphoniques ou de signaux, ne doit être inférieure à 1 mètre.

§: II.—Lorsque des conducteurs d'énergie électrique parcourus par des courants de la 2^e catégorie (haute tension) suivent parallèlement une ligne télégraphique, téléphonique, ou de signaux, la distance minimum à établir entre ces lignes doit être augmentée de manière qu'en aucun cas il ne puisse y avoir de contact accidentel.

Cette distance ne peut être inférieure à 2 mètres, excepté si les conducteurs sont fixés sur toute leur longueur, auquel cas la distance peut être réduite à 1 mètre comme pour toutes autres lignes.

§: III.—Aux points de croisements, les conducteurs d'énergie sont autant que possible placés au dessus des fils télégraphiques, téléphoniques ou de signaux.

Si les conducteurs d'énergie sont au dessus des fils télégraphiques, téléphoniques ou de signaux, il est fait application des dispositions de l'Article III, § 5, ainsi conçu : Dans la traversée des voies publiques, les supports doivent être aussi rapprochés que possible. ; et de l'Art. V § 5 & 6 b: les poteaux et pylones sont munis à une hauteur d'au moins deux mètres au dessus du sol, d'un dispositif spécial pour empêcher, autant que possible, le public d'atteindre les conducteurs.

Les mesures nécessaires sont prises pour que dans les traversées et sur les appuis d'angle les conducteurs d'énergie électrique, au cas où ils viendraient à abandonner l'isolateur, soient encore retenus et ne risquent pas de traîner sur le sol ou de créer des contacts dangereux.

Si les conducteurs d'énergie sont au dessous des fils télégraphiques, téléphoniques ou de signaux, et s'ils sont parcourus par des courants de 2^e catégorie (haute tension), un dispositif de garde efficace, pourvu d'une bonne communication sur le sol, est solidement établi entre les 2 sortes de conducteurs.

Dans les 2 cas qui précèdent, les lignes télégraphiques, téléphoniques ou de signaux sont dûment consolidées.

Lorsque les dispositions prévues au présent paragraphe ne peuvent être appliquées, les lignes préexistantes doivent être modifiées.

§: IV.—Au voisinage des ouvrages de distribution il pourra être établi, s'il est jugé nécessaire, des coupe-circuits spéciaux sur les lignes télégraphiques, téléphoniques ou de signaux intéressées.

Nota.— Il est rappelé que les frais des modifications jugées nécessaires des lignes télégraphiques ou téléphoniques préexistantes à celles de la distribution, incombent à l'entrepreneur de cette distribution.

Voisinage des lignes télégraphiques, téléphoniques ou de signaux, et des canalisations souterraines.

Article 32.

§: I.—Lorsque des conducteurs souterrains d'énergie électrique suivent une direction commune avec une ligne télégraphique, téléphonique ou de signaux souterraine, et que les deux canalisations sont établies en tranchée, une distance minimum de 1 mètre doit exister entre ces conducteurs et la ligne télégraphique, téléphonique ou de signaux, à moins qu'ils ne soient séparés par une cloison.

§: II.—Lorsque des conducteurs souterrains croisent une ligne télégraphique, téléphonique ou de signaux, ils doivent être placés à une distance minimum de 30 centimètres des lignes télégraphiques, téléphoniques ou de signaux, à moins qu'ils ne présentent en ces points, au point de vue de la sécurité publique, de l'industrie et des dérivations, des garanties équivalentes à celles des câbles concentriques ou cordés à enveloppe de plomb et armés.

Lignes téléphoniques, télégraphiques ou de signaux affectées à l'exploitation des distributions de 2^e catégorie.

Article 33.

Les lignes téléphoniques, télégraphiques ou de signaux, qui sont montées, en tout ou en partie de leur longueur, sur les mêmes supports qu'une ligne électrique de la 2^e catégorie, sont assimilées, pour les conditions de leur établissement, aux lignes électriques de cette même catégorie. En conséquence, elles sont soumises aux prescriptions applicables à ces lignes.

Les lignes téléphoniques, télégraphiques ou de signaux sont toujours placées au dessous des conducteurs d'énergie électrique.

En outre, leurs postes de communication, leurs appareils de manœuvre et d'appel, sont disposés de telle manière qu'il ne soit possible de les utiliser ou de les manœuvrer qu'en se trouvant dans les meilleures conditions d'isolement par rapport à la terre, à moins que leurs appareils ne soient disposés de manière à assurer l'isolement de l'opérateur par rapport à la ligne.

Pour extrait Conforme,

Shanghai, le 28 Février 1912

L'Ingénieur Municipal,

M. WANTZ

(c)—Le programme des travaux neufs d'assainissement pour 1912 est approuvé tel que présenté par l'Ingénieur Municipal.

Il comprend, outre les travaux déjà entrepris Route Voyron et Rue Song Chang, le drainage des Rues ci-après :

Rue Eugène Bard, entre les Rues Brenier de Montmorand et Ou Song Kiang.

Rue Amiral Bayle, entre l'Avenue Paul Brunat et la Rue Eugène Bard.

Rue Marcel Tillot, entre les Rues Song Chang et Brenier de Montmorand.

Ces divers travaux, pour lesquels les prévisions existent au Budget de l'Exercice courant, seront mis en adjudication publique.

(d)—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil déclare le sieur Wong Seng Kee, adjudicataire pour la fourniture de granit, cassé à la main, de Hangtchéou et Soutchéou, aux prix de :

Tls : 2,50 par m3 livré aux deux dépôts (Château d'Eau & Route de Zikawei)
et » 2,00 » » » » » » » »

Parmi les autres soumissions reçues, deux seules étaient complètes : ce sont celles des sieurs :
Lieu Seu Tchi,

Tls : 2,65 } pour le granit d'Hangtchéou et Tls : 1,70 }
» 2,75 } » 1,80 } pour le granit de Soutchéou

Lee Yue Kee,

Tls : 2,63 » » et Tls : 2,00 » »

(e)—Saisi d'une demande de M. Colomb, Surveillant de Travaux, tendant au remboursement du voyage de Mme Colomb, de France à Shanghai, le Conseil ne croit pas devoir l'accueillir favorablement.

M. Colomb n'a pas, en effet, été engagé en France pour le compte de la Municipalité, et ne peut non plus être assimilé aux employés célibataires qui reviennent mariés, après un congé, et bénéficient, en pareil cas, du traitement de faveur qu'il réclame.

(f)—Monsieur Madier attire l'attention du Conseil sur le transport de la nourriture des prisonniers par chevaux et véhicules du Service des Travaux, et demande que les Services intéressés s'entendent pour assurer ce transport sans le concours des conducteurs et animaux de la cavalerie Municipale.

Camp de Koukaza.—Le Conseil autorise le versement entre les mains de M. le Consul Général de France de la somme de \$: 5.554,60, montant de la neuvième annuité pour le remboursement à l'Etat par la Municipalité de la somme de \$: 52.400, suivant l'Annexe 1 de la Convention de Mars 1903.

Eclairage Public.—Comme suite à la correspondance échangée avec la Compagnie, relativement aux conditions suivant lesquelles doit être assuré le fonctionnement de l'éclairage public, après transformation du réseau, M. Coursier expose verbalement au Conseil les desiderata de la Compagnie par rapport aux demandes de la Municipalité, telles qu'elles résultent de la Décision du 26 Février dernier.

Trois points restent sujets à discussion : durée des lampes, consommation, et prix des lampes.

Après avoir entendu les explications de M. Coursier, le Conseil l'invite à les confirmer par écrit, en réponse à la lettre de la Municipalité du 29 Février dernier.

Abattoirs Municipaux.—Le contrat du sieur Hen Tai pour l'enlèvement du sang aux Abattoirs est renouvelé pour un an, moyennant payment d'une redevance mensuelle de \$: 20,00.

Mares.—Après avoir pris connaissance d'une lettre de M. Diederichsen, relative au comblement de la mare sise au Nord de l'Avenue Paul Brunat entre les propriétés Culty et Lesage, et des avis exposés par l'Ingénieur Municipal et le Dr. Ricou, Médecin Sanitaire, le Conseil recommande l'introduction d'une proportion extrêmement importante de terre dans les matériaux qui servent au comblement, et l'étude immédiate par la Commission Sanitaire des mesures propres à remédier aux inconvénients signalés.

Ecole Municipale Française.—Comme suite à une lettre de Messrs Charrey & Conversy, en date du 26 Février, le Conseil décide de les informer qu'à défaut par eux de faire procéder, à brève échéance, à une saisie-arrêt en règle des sommes restant dues par la Municipalité au sieur Lo Song Kee, Entrepreneur de l'Ecole Municipale Française, le règlement définitif des comptes afférents à cette entreprise sera effectué entre les mains de ce dernier.

La Séance est levée à 6 heures 3/4.

Signé : Mce DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

W. J. N. DYER

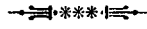
F. ELLIS

H. MADIER

L. MARTHOUD

M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 25 Mars 1912



L'an mil neuf cent douze et le vingt cinq Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—(a)—En vertu d'une Ordonnance Consulaire en date du 16 Mars.

Un congé de neuf mois, aux conditions habituelles, est accordé à M. Xavier, Inspecteur de la Sûreté, et aux Sergents Lamour, Yves et François.

Le Garde de 2^e Classe Rini est nommé Garde de 1^e Classe, à compter du 10 Mars 1912.

Le sieur Vittori, Félix, est incorporé comme Garde de 3^e Classe, à compter du 15 Mars 1912.

Diverses nominations et mutations sont opérées dans le Personnel Chinois.

(b)—Sur proposition du Chef de la Garde, une gratification de Tls : 150,00 est accordée au détective Dao King pio, qui offre sa démission pour raison de santé après 19 ans de bons services dans diverses branches de la Police de la Concession.

Travaux Publics.—(a)—Le Conseil autorise la mise en adjudication des travaux de ravalement, couverture, menuiserie, etc..., à exécuter aux deux Annexes Sud de l'Hôtel Municipal.

Les dépenses probables sont estimées à Tls : 4.500,00.

(b)—Les propositions de l'Ingénieur Municipal relatives à la fourniture des matériaux de macadamisage, sont approuvées, les conditions obtenues à la suite de la dernière adjudication étant très avantageuses pour la Municipalité.

(c)—Sur avis favorable du Comité des Finances, les crédits ci-après sont votés :

Tls : 230,00, pour l'achat de 40 dossières et autres pièces de harnachement pour la cavalerie Municipale ;

Tls : 295,00, pour l'achat d'une machine balayeuse, construite par M. Tsu, suivant les indications de l'Ingénieur Municipal, données en vue d'obtenir une réduction du poids de l'appareil.

(d)—Le Conseil charge Messrs Hopkins, Dunn & C^o de faire procéder à la vente aux enchères des bâtiments de l'ancienne Maison d'Arrêt et du Poste d'Incendie de l'Ouest, aux conditions indiquées par eux, soit une commission de 2 %, plus les frais ordinaires de publicité.

Tramways.—(a)—Lecture est donnée de la lettre ci-après, relative à la réfection du Pont Ste-Catherine :

Shanghai, le 20 Mars 1912

Monsieur le Secrétaire

de la Municipalité Française, Shanghai.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 29 Février dernier, m'informant que le Conseil avait décidé de laisser à la charge de notre Compagnie les travaux nécessaires pour permettre le passage de notre ligne de Tramways et de la 2^e Conduite Maîtresse du Pont Ste-Catherine.

D'après le Cahier des Charges, Art. 9, § 37, le renforcement du pont devrait incomber à la Municipalité, mais pour déférer au désir du Conseil, nous exécuterons nous-mêmes les travaux nécessaires, étant entendu toutefois que cette dérogation à une clause du Cahier des Charges ne saurait créer de précédent.

Dès que notre étude sera terminée, nous la soumettrons au Service des Travaux.

Veuillez agréer, etc...

Le Directeur,

Signé : M. COURSIER.

(b)—Pour répondre à une demande de la Compagnie, le Conseil charge le Secrétaire P. I. de lui confirmer que le pavage en pierres, dont l'établissement a été décidé pour le Quai de France, constitue une transformation définitive du mode d'entretien des chaussées, et non pas un simple essai destiné à fixer les vues du Conseil relativement au meilleur mode d'empierrement.

Eclairage Electrique.—Le Conseil enregistre la lettre suivante, contenant les contre-propositions de la Compagnie, relatives à la transformation de l'Eclairage Public.

Shanghai, le 21 Mars 1912

Monsieur le Secrétaire,
de la Municipalité Française, Shanghai.

Monsieur le Secrétaire.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 29 Février dernier, relative au projet que nous avons soumis au Conseil pour la modification de l'Eclairage Public lors de la mise en service du courant triphasé, et de vous confirmer les propositions que j'ai faites au Conseil, dans sa Séance du 18 courant.

1°) — Consommation spécifique. — La Municipalité nous propose d'adopter pour les lampes au Tungstène : Watt 1.15 par Bougie H. alors que nous avons demandé 1.25 Watt, chiffre basé sur nos renseignements techniques les plus récents. Pour trancher le différend nous vous proposons de nous en rapporter à la décision d'un tiers Compétent et Désintéressé : Le Laboratoire de la Société Internationale des Electriciens, 12, Rue de Stael, à Paris.

Ce Laboratoire officiel est complètement documenté et nous ne pourrions trouver nulle part de renseignements plus sûrs et plus précis.

2°) — Durée des Lampes. — La Municipalité nous propose d'adopter mille heures pour la durée d'une lampe au Tungstène, alors que nous considérons cette durée comme supérieure à la réalité pour des lampes employées à l'éclairage des Rues.

Nous vous proposons de payer non d'après un chiffre convenu, mais d'après la quantité réelle de lampes employées.

Un état des remplacements serait tenu par notre Compagnie, et le Service des Travaux n'aurait qu'à contrôler l'exactitude des indications données par cet état dont les détails seraient facilement déterminés d'un commun accord.

3°) — Prix des lampes et accessoires. — Ainsi que je l'ai exposé au Conseil, le procédé consistant à se baser sur les prix du commerce à Shanghai n'est pas assez précis, car, pour de multiples raisons, concurrence, achats de stocks, change, etc. . . , susceptibles de modifier les prix des commerçants, nous pourrions être amenés à céder les lampes et accessoires à un prix inférieur à celui auquel nous les aurions nous-mêmes payées.

Nous vous proposons donc de vous les céder au prix de facture majoré d'un certain pourcentage à déterminer, et qui comprendrait Frais de transport, Douane, perte par suite de casse, main d'œuvre de remplacement et entretien, usure des accessoires tels que réflecteurs etc. . .

Les propositions que nous venons de vous confirmer nous semblent absolument équitables et à l'abri de toute critique et nous sommes convaincus qu'après examen le Conseil reconnaîtra que leur adoption garantirait de façon absolue et ses intérêts et les nôtres.

Veuillez agréer, etc. . . .

Le Directeur,
Signé : M. COURSIER

Ecole Municipale Française.—(a)—M. le Consul Général informe le Conseil que le Gouvernement Français a accordé à l'Ecole Municipale Française une subvention de Fr : 10.000,00, pour l'année 1912.

(b)—M. Maybon est autorisé à conférer avec l'Ingénieur Municipal, au sujet de la construction d'un préau que le nombre croissant des élèves (de la classe enfantine surtout) et l'insuffisance de l'abri offert par la verandah du rez-de-chaussée, rendent indispensable.

(c)—Sur proposition de M. Maybon, le Conseil donne un avis favorable à l'organisation d'un service d'internat, en fixant provisoirement à quatre le nombre des enfants internes à admettre.

Service Sanitaire.—Les propositions de la Commission Sanitaire, contenues dans la note ci-après, sont approuvées.

Réunion de la Commission Sanitaire du 19 Mars 1912

L'an mil neuf cent douze et le dix neuf Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Sanitaire se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances.

Etaient présents : MM. M. PERMEZEL } Membres de la Commission
F. ELLIS }
Dr. RICOU, *Médecin Sanitaire*
J. DANTIN, *Secrétaire P. I.*
R. TILLOT, *Inspecteur en Chef du Service Sanitaire.*

Moustiques.—Sur l'avis du Dr Ricou, la Commission décide de recommander au Conseil que l'ouverture de la campagne anti-moustiques ait lieu le 13 Avril.

M. Tillot sera chargé de la surveillance des Secteurs et de l'organisation des Equipes, et la coopération des résidants aux mesures prises par la Municipalité leur sera demandée dans des circulaires qui signaleront en même temps les moyens d'éviter la multiplication des moustiques et de faciliter leur destruction.

Le Service s'efforcera d'obtenir, dans la plus large mesure possible, par nivellement ou drainage, la disparition des petites mares qui se forment, après les pluies, et constituent autant de champs propices à l'éclosion des larves.

Vidanges.—La Commission approuve un modèle de récipients à fermeture hermétique pour le transport des vidanges, et suggère que le Service Sanitaire, après en avoir fait établir le prix de revient, approche l'Entrepreneur chargé du service d'enlèvement, en vue d'en obtenir l'adoption par lui.

La Séance est levée à 6 heures.

Téléphones.—Monsieur Permezal fait part au Conseil d'une entrevue qu'il a eue avec M. Oberg, Directeur de la Compagnie des Téléphones, et divers Chefs de Service, au sujet de la réduction du nombre des téléphones et lignes accessoires mis à la charge de la Municipalité.

Le Secrétaire est chargé de demander à la Compagnie la suppression immédiate d'un certain nombre d'appareils, dont liste est remise au Conseil.

Routes Extérieures.—Monsieur Madier rend compte de l'état des négociations dont il avait été chargé pour l'achat de terrains devant servir à l'ouverture de nouvelles routes, en divers points de l'Interland.

(a)—L'acquisition de terrains, entre Great Western Road et la Route Ratard, est assurée à un prix moyen de Tls: 1.350 le mow, pour une superficie d'environ 5 Mows 1/2.

Le Conseil ratifie cet achat.

(b)—Les propriétaires Chinois, au Nord de la Route projetée à Koukaza, n'ayant pas consenti à céder gratuitement le terrain nécessaire, pour l'établissement d'une Route de 50 pieds sur toute la longueur, le Conseil décide que cette largeur sera assurée seulement entre la Route Voyron et la limite de la propriété Municipale, au Sud.

Cette décision permettra de ne pas différer plus longtemps les travaux projetés, qui seront entrepris tout d'abord aux extrémités Est et Ouest, où s'élèvent des habitations européennes.

(c)—En ce qui concerne le projet de prolongement de l'Avenue Paülun, au Sud de l'Avenue Paul Brunat, le Conseil décide d'attendre la réponse des propriétaires, qui, suivant lettre de M. Raven du 25 Mars, ont été approchés en vue des cessions possibles.

La séance est levée à 7 heures.

Signé : Mce DEJEAN DE LA BATIE
L. CAMERA
W. J. N. DYER
F. ELLIS
H. MADIER
M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 1er Avril 1912



L'an mil neuf cent douze et le premier Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Travaux Publics.—(a)—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, dressé à la suite de la réunion du Comité des Travaux du 28 Mars :

Séance du Comité des Travaux du 28 Mars 1912

L'an mil neuf cent douze et le vingt huit Mars, à quatre heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal.

Etaient présents: MM. H. MADIER
F. ELLIS } Membres
J. DANTIN, *Secrétaire P. I.*
M. WANTZ, *Ingénieur Municipal*

Logements pour Tonkinois mariés.—Le Comité procède à l'inspection des logements construits pour ce personnel à Lokawei et au Nouveau Poste de Police de l'Ouest, suivant Décision du 11 Septembre 1911.

Il en recommande au Conseil la réception.

Dépôt de Matériaux.—Le Comité donne avis favorable à une proposition de l'Ingénieur Municipal, tendant à ce qu'il soit autorisé à disposer du terrain sis entre le bâtiment où sont logés, au nouveau Poste de l'Ouest, les Agents Tonkinois et Chinois, et celui qui vient d'être édifié au Sud pour les Tonkinois mariés.

Ce terrain est destiné à servir de dépôt pour les matériaux entreposés jusqu'ici derrière l'ancienne Maison d'Arrêt, emplacement réservé pour l'Ecole Franco-Chinoise, dont la construction va être entreprise sous peu.

Routes Extérieures.—Après examen de l'emplacement qui pourrait servir de débouché à l'Avenue Paülun, dont le prolongement est envisagé jusqu'aux abords de l'Ecole de Médecine Allemande, puis de là jusqu'à la Route Française de Zikawei, en utilisant les terrains Municipaux sis dans le voisinage, le Comité recommande au Conseil l'achat d'un terrain d'environ 1 mow, sis en bordure de cette dernière route, et qu'il serait possible d'obtenir au prix de Tls: 700,00.

Un plan de la zone des Routes Extérieures et des terrains Municipaux qui s'y trouvent sera présenté dès que possible au Conseil par le Service des Travaux: en vue de faciliter l'étude des divers projets d'ouverture de routes en préparation.

La Séance est levée à 6 heures.

Les propositions du Comité sont approuvées. Il est décidé, en outre, de faire procéder, dans le plus bref délai possible, à l'établissement d'un plan de la zone des Routes Extérieures, en s'adressant, à cet effet, soit à M. Pé, ancien dessinateur de la Municipalité qui avait déjà entrepris un travail de ce genre, soit à M. de Hees qui a adressé des offres en ce sens à la Municipalité.

L'Ingénieur Municipal fera connaître les résultats des démarches entreprises par lui à cet égard.

(b)—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil déclare le sieur Kong Kee, adjudicataire pour la fourniture des briques cassées, pendant l'année 1912, aux prix de Tls : 0,82 pour la 1^e qualité et de Tls : 0,78 pour la 2^e qualité, par m³ livré aux dépôts du Château d'Eau et de la Route de Zikawei.

(c)—Comme suite à sa Décision du 5 Février dernier, le Conseil accorde au Personnel du Service des Travaux, à titre d'honoraires pour les travaux de construction et d'installation de l'Infirmierie Municipale, une somme de Tls : 147,00 (3,50 % sur le montant des dépenses) à répartir conformément à l'état présenté par l'Ingénieur Municipal.

(d)—En vue d'assurer la réalisation économique du plan de campagne des travaux de drainage récemment approuvé, le Conseil, conformément aux avis de l'Ingénieur Municipal et du Chef de la Garde, décide que tous les tuyaux seront exécutés par les prisonniers, sous la surveillance technique d'un Agent du Service des Travaux.

Un terrain adjacent aux prisons, et clos provisoirement en bambous, sera affecté au chantier de construction.

(e)—Un crédit de Tls : 34,00 est voté pour achat de meubles et ustensiles, destinés à la cuisine des mafoos, aux Ecuries Municipales.

Tramways.—La Compagnie, étant amenée à augmenter son matériel en prévision du trafic en commun, soumet à l'approbation du Conseil une nouvelle disposition pour la carrosserie des voitures motrices, comportant, entre autres modifications, une plateforme centrale pour faciliter l'entrée et la sortie des voyageurs.

Les propositions de la Compagnie sont adoptées sous les réserves suivantes :

(a)—*Nombre de places.*—La longueur utile des banquettes de 1^e Classe n'est que de 2m, 42 : le Conseil autorise en conséquence le placement de 3 voyageurs seulement par banquette, soit 10 pour le compartiment au lieu de 12, en demandant que les banquettes aient un minimum de 2m, 50, soit 0m, 50 par place.

(b)—*Dispositifs de sécurité.*—Les portes d'accès aux plateformes avant et arrière réservées aux mécaniciens seront constamment libres et d'une ouverture facile pour permettre de porter aide à ces Agents en cas d'accident.

Les portes ou barrières de protection de la plateforme centrale seront constamment tenues en place du côté de l'entre-voie.

Les plateformes avant et arrière seront interdites au Public en tout temps.

Les nouvelles voitures seront pourvues des mêmes dispositifs de sécurité que celles en service actuellement.

Leur agencement intérieur sera soumis à l'approbation du Conseil, qui s'assurera ainsi que les voyageurs auront tout le confort possible et que les conditions d'hygiène sont satisfaisantes.

Les parquets ne présenteront aucune saillie, pour permettre un nettoyage très facile.

Ce type de voitures sera soumis à l'examen du Municipal Council pour approbation.

Eclairage Electrique.—(a)—Sur avis favorable de l'Ingénieur Municipal, le Conseil approuve les plans de détail relatifs à l'implantation des postes de transformateurs dans la Concession.

Toutes réserves seront faites quant aux déplacements qui pourraient être motivés par la suite par des travaux de voirie impliquant la mise à l'alignement ou l'élargissement d'une voie publique le long de laquelle s'élèverait un de ces postes.

Il est entendu, d'autre part, que la Compagnie supportera les dépenses de modification des ouvrages, murs ou autres, résultant de l'établissement de ces postes.

L'un d'eux devant être placé dans la cour de l'Ecole Franco-Chinoise, la Compagnie offre, en échange, de déplacer, à ses frais, tous les poteaux atteints par les travaux de rectification de la Route Voyron à son débouché sur l'Avenue Dubail.

(b)—Comme suite à la Décision du 4 Mars dernier, le Conseil autorise l'acquisition, au prix de Tls : 400,00 d'une parcelle de terrain sise au carrefour de l'Avenue Paul Brunat et de la Route Pichon, dont le propriétaire est M. E. L. Mondon; la superficie en est: 0m. 0. 9. 4. 4.

Cet achat permettra l'élargissement de la voie publique en cet endroit, où doit s'élever un poste de transformateur.

Personnel.—(a)—Le Conseil décide l'adoption et la mise en vigueur d'une réglementation en vertu de laquelle il est désormais interdit à *tous* les Employés Municipaux de s'occuper, durant les heures de bureau, d'affaires étrangères au service de la Municipalité, et, en dehors de ces heures, d'accepter ou de solliciter des fonctions quelconques sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du Conseil.

Cette interdiction comportera diverses sanctions, blâme avec ou sans retenue de solde, suspension de traitement, etc...

Elle ne vise, toutefois, que les affaires commerciales proprement dites et les fonctions judiciaires ou autres, et ne s'applique pas aux opérations qu'un employé pourrait avoir à faire, comme tout particulier, pour la gestion de ses intérêts.

(b)—Le Conseil examine le projet de contrat de M. Ch. Maybon, préparé par le Comité des Ecoles et soumis à l'Avocat-Conseil, et en arrête définitivement les termes.

Garde Municipale.—Après lecture d'un rapport du Chef de la Garde, relatif aux conditions dans lesquelles s'effectue le transport de la nourriture des prisonniers de la Maison d'Arrêt aux Postes Ouest et Central, le Conseil estime que ce service peut être assuré sans emprunter personnel et matériel du Service des Travaux, et à l'aide des moyens ordinaires de transport (charrette à bras trainée par un coolie qui serait spécialement affecté à ce service ou, préférablement, par les prisonniers) et demande que des mesures soient prises en conséquence.

La Séance est levée à 7 heures 1/4.

Signé : Mce DEJEAN DE LA BATIE

L. CAMERA

W. J. N. DYER

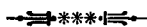
F. ELLIS

H. MADIER

L. MARTHOUD

M. PERMEZEL

Séance du Conseil du 15 Avril 1912



L'an mil neuf cent douze et le quinze Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. L. Marthoud, Vice-Président.

Rapports.—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Eclairage Electrique.—(a)—Par lettre du 18 Mars, la Compagnie Française des Tramways a saisi la Municipalité d'une réclamation en dommages-intérêts, pour dégâts causés à la canalisation électrique de la Route Stanislas Chevalier par l'effondrement de l'ancienne butte de tir.

Un rapport adressé à ce sujet par le Service des Travaux établit que cet accident doit être attribué à l'incapacité de l'entrepreneur Wong Yuen Kee, qui, autorisé à prendre en cet endroit une certaine quantité de terre pour remblayer les abords du pont donnant accès au chemin du Stand, a procédé à cet enlèvement à la base de la butte seulement, d'où rupture de l'équilibre de la partie supérieure.

C'est donc à lui que la Compagnie devra réclamer le paiement des dégâts constatés.

(b)—Comme suite à une demande présentée par le Directeur de la filature de coton "Yong Ki", sise Route Ratard, entre les Routes Paul Beau et des Sœurs, le Conseil approuve un projet du Service du Contrôle, qui prévoit, pour l'éclairage de ce tronçon de Route, l'installation de 8 lampes au carbone de 24 B D, en attendant que l'établissement du courant triphasé permette l'emploi de lampes à filament métallique de 50 Bougies.

La dépense annuelle à la charge de la Municipalité, pour la consommation et l'entretien de ces nouvelles lampes, est évaluée à Tls : 225,00 environ.

Voirie.—(a)—Lecture est donnée d'une lettre de M. A. M. Lester, relative à un accident de voiture survenu à sa famille et à lui, le 26 Mars dernier, Avenue Paul Brunat, et causé par le fait que son poney, effrayé en approchant d'un cylindre à vapeur se rendant au Dépôt, ne put être maîtrisé par son conducteur et précipita l'attelage et les voyageurs dans une crique voisine.

Aucune déposition n'ayant été faite par l'intéressé à la Police, il a été impossible à ce Service de dire dans quelles conditions l'accident s'est produit.

M. Delga, Surveillant des Travaux, fut le premier Européen qui soit venu sur les lieux : de ses déclarations et du Rapport de M. Tissot-Dupont, Ingénieur de la Voirie, il ressort que le mécanicien du cylindre à vapeur ne saurait être rendu responsable de l'accident « imputable aux vices du poney, qui « est peureux et difficile à conduire, ainsi qu'à l'imprudence du mafoo qui connaissant ces vices, n'aurait « pas dû passer près du cylindre sans s'être assuré de l'arrêt de ce dernier. »

En conséquence, le Conseil ne croit pas devoir donner suite à la demande d'indemnité que lui a adressée M. Lester.

(b)—Le Conseil enregistre la lettre suivante de la Compagnie Française de Tramways :

Shanghai, le 9 Avril 1912

Monsieur le Secrétaire,
de la Municipalité Française, Shanghai.

Monsieur le Secrétaire.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 28 Mars, répondant à la mienne du 20 Mars relative au pavage en pierre des chaussées macadamisées.

Puisqu'il s'agit d'une modification définitive du mode de pavage des Rues, notre Compagnie prendra à sa charge l'entretien du pavage en pierre remplaçant le macadamisage, frais d'entretien dans lesquels elle n'aurait pas eu à intervenir s'il ne s'était agi que d'une expérience.

Veillez agréer, etc. . . .

Le Directeur,
Signé : M. COURSIER

Droits de Quayage.—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes, la part de la Municipalité Française sur les Recettes réalisées à ce titre durant le 1^e Trimestre de 1912 est de Tls : 13.183,49.

Ce chiffre représente une augmentation de Tls : 559,73 par rapport à celui des Recettes du Trimestre précédent, et une diminution de Tls : 2.450,35, par rapport à celui des Recettes du Trimestre correspondant de 1911.

Hôpital Général —Autorisation est donnée au Secrétaire P. I. de verser à la Hongkong & Shanghai Bank la somme de Tls : 612,91, représentant le 1/3 des intérêts pour le 1^e Trimestre de 1912 sur le découvert consenti par la Banque en faveur de cet établissement, conformément à l'arrangement intervenu en Juillet 1911, qui comporte de la part de la Municipalité garantie des intérêts jusqu'à concurrence de Tls : 8.173 par an.

Salle des Fêtes.—Sur rapport du Secrétaire P. I., le Conseil décide de fixer à Tls : 35,00 le prix de location de la Salle des Fêtes, à réclamer aux artistes, amateurs ou autres, à la disposition desquels elle est mise de plus en plus fréquemment.

Cette somme sera exigible en cas de concerts payants, la gratuité ou le simple recouvrement des frais d'éclairage et de chauffage pouvant être la règle quand il s'agit de soirées données dans un but de bienfaisance, ou sans qu'un droit d'entrée soit exigé du Public.

Finances.—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, dressé à la suite de la Réunion du Comité des Finances du 11 Avril :

Séance du Comité des Finances du 11 Avril 1912

L'an mil neuf cent douze et le Jeudi, onze Avril, à onze heures du matin, les Membres du Comité des Finances se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances.

Etaient présents: MM. L. MARTHOUD
M. PERMEZEL
W. J. N. DYER
J. DANTIN, *Secrétaire p. i.*

} *Membres du Comité*

Garde Municipale.—Par Décision du 29 Janvier dernier, le Conseil « après avoir pris connaissance d'états établis par le Chef de la Garde, et indiquant, par mois et par grade, la consommation de « charbon, glace, bois de chauffage, pétrole, etc..., pour le Personnel sous ses ordres », avait demandé qu'un rapport lui fût soumis, dans lequel le Capitaine Mallet, en examinant la possibilité de réduire les dépenses afférentes à ces fournitures, devait suggérer des propositions tendant à les remplacer par l'allocation d'indemnités supplémentaires.

Le Comité discute ce rapport, dont texte ci-après, que le Conseil avait, dans sa Séance du 12 Février, décidé de renvoyer à son examen.

GARDE MUNICIPALE
No. 68/A

Shanghai, le 5 Février 1912

CHAUFFAGE DE LA GARDE

Personnel Européen. — L'installation du Personnel dans les nouveaux bâtiments n'a pas modifié d'une façon sensible la consommation probable du charbon et du gaz pour 1912. Trois cuisines au charbon de ménage ont été remplacées par trois cuisines au gaz.

Le régime appliqué est le suivant :

Tout le chauffage se fait au charbon.

La cuisine se fait au gaz dans tous les ménages, sauf à Koukaza et à Lokawei où il n'existe pas d'installation.

La cuisine des popotes des célibataires se fait au charbon. Il existe en ce moment trois fourneaux à gaz, mais la consommation est exagérée faute de surveillance et j'ai prescrit de faire remettre en état des cuisinières pour pouvoir les substituer aux appareils à gaz et réaliser ainsi une économie.

Au Poste Central, il sera nécessaire de construire une cheminée, la cuisine actuelle n'en comporte pas.

Personnel Tonkinois. — Aucune modification sensible ne sera apportée par l'occupation des nouveaux bâtiments. 8 fourneaux au bois seront remplacés par 8 fourneaux à charbon pour la période d'été seulement.

Indemnités. — Il y aurait tout avantage à remplacer d'une façon générale pour le Personnel Européen, la fourniture du combustible en nature par une indemnité mensuelle. Cette solution ferait disparaître un contrôle très difficile. Deux objections se posent :

1°) Les installations du gaz dans les bâtiments européens du Poste de l'Ouest et de la Maison d'Arrêt ne comportent qu'un seul compteur, il faudrait un compteur par appartement pour que chacun puisse être responsable de sa consommation.

2°) Il faudrait que les Agents puissent disposer de réduits où ils mettraient leur charbon et qu'ils soient autorisés à commander chez le fournisseur de la Municipalité et aux prix du marché.

Si ces desiderata pouvaient être réalisés, j'estime que les indemnités pour chauffage et cuisine pourraient être fixées comme suit :

GRADE ET SITUATION	TAUX DE L'INDEMNITÉ	NOMBRE	TOTAL MENSUEL
Chefs de Secteur ou assimilés	Tls 8,50	4	34,00
Sous-Officiers mariés	„ 7,50	8	60,00
Gardes mariés	„ 6,50	9	58,50
Gardes célibataires	„ 2,00	37	74,00
Popotes	„ 6,00	6	36,00
Célibataires { Lokawei (pour cuisine)	„ 2,50	2	5,00
{ Koukaza »			
		Soit par mois.....	<u>267,50</u>
		Et pour une année.....	<u>3.210,00</u>
		A diminuer emplois vacants et périodes de congé.....	<u>300,00</u>
			<u>2.910,00</u>
		A ajouter sans changement :	
		Chauffage des locaux communs Tonkinois.....	1.430,00
		Pétrole.....	200,00
		Glace.....	730,00
		Indemnité complète.....	120,00
		Total.....	<u>5.390,00</u>
		Consommation prévue avec le régime actuel.....	<u>5.831,34</u>
		Consommation prévue avec le nouveau régime.....	<u>5.390,00</u>
		Différence Tls :.....	<u><u>441,34</u></u>

L'économie réalisée serait à peu près de Tls 450 par an.

Signé: MALLET

Le Comité formule à ce sujet les propositions suivantes, pour Décision à prendre par le Conseil:—

1°) Le mode de chauffage doit être uniforme, et non pas soit au charbon, soit au bois ;

2°) Si le principe d'une indemnité mensuelle de chauffage est admis, il n'est pas besoin de stipuler que les Agents seront autorisés à commander chez le fournisseur de la Municipalité et au prix du marché ; ils seront, à ce point de vue, traités comme de simples particuliers ;

3°) La consommation de pétrole portant sur des quantités importantes, et d'autre part, le prix payé par la Garde Municipale paraissant exagéré, le Comité recommande que cette fourniture fasse l'objet d'une adjudication chaque année ;

4°) Sous réserve d'informations à prendre en ce qui concerne les Décisions ayant pu établir le système actuel de gratuité de fourniture de la glace, et les mesures appliquées à ce point de vue dans la Concession Internationale, le Comité est d'avis que cette fourniture doit cesser d'être assurée par la Municipalité, et propose au Conseil d'augmenter, par contre, de Tls : 0,50 par homme et par mois, le taux de l'indemnité tel qu'il est indiqué dans le rapport ci-dessus du Chef de la Garde.

L'économie du projet se présenterait alors comme suit :—

Suppression de la fourniture de la glace.....	Tls : 730,00
Différence dans la consommation suivant rapport.....	» 441,34
	» 1.171,34
A déduire pour allocations supplémentaires.....	» 414,00
Par An.....	Tls : <u>757,34</u>

Comptes de Janvier et Février.— Ces comptes sont vérifiés et approuvés, déduction faite des Bulletins tombés en non valeur, et dont, après examen, le dégrèvement est accordé au Secrétaire.

Le Comité demande que tous les mandats de paiement soient accompagnés de factures émanant des fournisseurs eux-mêmes, ou d'états détaillés justificatifs, ce qui n'est pas le cas pour le Service de la Garde Municipale, en ce qui concerne les frais des divers Postes, les dépenses imprévues, l'entretien des bicyclettes, etc...

La Séance est levée à 12 heures 30.

Le Conseil approuve purement et simplement les propositions du Comité.

Ecuries Municipales.— Un crédit de Tls : 130,00 est voté pour l'achat de 10 sellettes, destinées au renouvellement du harnachement hors d'usage.

Plans de Shanghai.— Sur la proposition de M. H. Madier, le Conseil décide l'achat de 20 exemplaires du plan détaillé de la Ville de Shanghai, dont M. H. de Hees prépare la publication.

Service des Eaux.— Par lettre du 12 Avril, la Compagnie informe le Conseil que le regard de la borne-fontaine sise à l'angle du Quai de France et de la Rue du Fokien a été volé dans la nuit du 11 au 12, et en facture le coût à la Municipalité.

Le Secrétaire est chargé de répondre, au sujet de cet incident, dans le même sens que précédemment.

La Séance est levée à 6 heures.

Signé : W. J. N. DYER
F. ELLIS
J. M. P. HERMANNNS
H. MADIER
L. MARTHOUD
M. PERMEZEL

Approuvé, sauf en ce qui concerne les mesures proposées par le Comité des Finances et adoptées par le Conseil relativement aux indemnités supplémentaires à allouer à la Garde Municipale. Ces mesures deviendront cependant exécutoires si Lundi prochain, le Conseil les vote de nouveau.

Le Consul Général de France
Mce. DEJEAN DE LA BATIE.

Séance du Conseil du 22 Avril 1912



L'an mil neuf cent douze et le vingt deux Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. L. Marthoud, Vice-Président du Conseil.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la Séance du 15 Avril, et des réserves mises par M. le Consul Général à son approbation en ce qui concerne les mesures proposées par le Comité des Finances et adoptées par le Conseil, relativement aux indemnités supplémentaires pour chauffage, gaz, glace, etc..., à allouer au Personnel de la Garde Municipale.

Après un nouvel examen de la question, le Conseil prend les Décisions suivantes :

Ce Personnel sera autorisé à faire ses commandes chez le fournisseur de la Municipalité, et au prix du marché, à condition que les comptes ne se mélangent pas avec ceux de la Municipalité.

L'indemnité pour fourniture de la glace, fixée uniformément à Tls: 0,50 par homme et par mois, est portée à Tls: 0,75 pour les Agents et Gradés célibataires, et Tls: 1,00 pour les Agents et Gradés mariés.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Eclairage Electrique.—*Courant Triphasé.*—M. Coursier est entendu, et se basant sur le Rapport de l'Ingénieur Municipal relatif aux propositions de la Compagnie qui avaient fait l'objet de la lettre du 21 Mars dernier, il présente sur les divers points encore en discussion, les observations ci-après:—

1^o) *Durée des lampes.*—Les lampes seraient payées, non d'après un chiffre admis pour leur durée, mais d'après la quantité réelle employée: un état des remplacements serait tenu par la Compagnie, et le Service du Contrôle n'aurait qu'à vérifier l'exactitude des indications données.

2^o) *Consommation.*—Les inconvénients résultant de l'emploi de compteurs pour le courant triphasé sont nombreux, et rendent le système peu pratique.

La Compagnie croit devoir maintenir sa proposition de s'en rapporter, sur ce point, à la décision d'un tiers, qui sera, pour le moment, le Laboratoire de la Société Internationale des Electriciens à Paris.

3^o) *Prix des lampes.*—L'Ingénieur Municipal avait proposé le recours à des adjudications sur place, les soumissions cahotées étant ouvertes en présence des délégués de la Compagnie et du Conseil: la Compagnie demande à soumissionner, comme les particuliers, et ainsi à pouvoir être déclarée adjudicataire, le cas échéant.

Après discussion de ces nouvelles propositions, il est décidé que :

(a)—Les constats proposés par la Compagnie seront limités à 6 mois, et les résultats obtenus serviront de base à l'établissement de forfaits qui seront valables pendant un an.

(b)—Quand la Municipalité aura fait le choix des lampes à mettre en service, (Osram, Tantale, etc...), le recours aux expériences du laboratoire précité aura lieu pour chaque lot de lampes, en indiquant simplement par correspondance à cet établissement l'origine du lot acquis par la Municipalité.

La consommation spécifique des lampes ainsi déterminée sera acceptée pour six mois: elle sera sujette à révision.

(c)—Les soumissions seront demandées pour une lampe remplissant des conditions bien déterminées. L'appel d'offres sera fait par la Compagnie elle-même, qui pourrait soumissionner comme tout autre fournisseur, mais les soumissions seront adressées à la Municipalité et reçues par elle.

L'accord n'ayant pu se faire sur ce dernier point, M. Coursier demande de différer sa réponse définitive jusqu'à la prochaine Séance.

Tarifs.—Comme suite aux décisions prises par le Municipal Council et la Shanghai Gas Co, abaissant d'une part le prix du courant électrique, d'autre part le prix du gaz, pour les particuliers, dans la Concession Internationale, le Conseil invite M. Coursier à étudier un projet permettant de faire bénéficier d'une réduction de tarif les résidents de la Concession Française.

Quai de France.—Conformément aux observations présentées par M. Madier, la Compagnie sera invitée à améliorer, dans le plus bref délai possible, l'éclairage du Quai de France, dont les conditions laissent beaucoup à désirer.

Service des Eaux.—Le Conseil approuve, sur avis favorable de l'Ingénieur Municipal, un devis de Tls: 4.055,91, pour pose d'une conduite de 150 m/m, Rue Bluntschli, entre les Rues Lagrené et Baron Gros.

Le coût de ce travail sera porté au compte "Travaux Neufs", suivant les conditions du Cahier des Charges.

Tramways.—Suivant état dressé par la Compagnie, les Recettes Brutes réalisées par l'exploitation du Service des Tramways durant le 1^{er} Trimestre de l'année courante se sont élevées à Tls: 49.626,55, en diminution de Tls: 33,87, par rapport aux recettes du trimestre précédent, et en augmentation de Tls: 15.948,12 par rapport à celles du trimestre correspondant de 1911.

La redevance due à la Municipalité (5 %) se monte à Tls: 2.481,33.

Cercle Indigène.—Sur avis favorable du Chef de la Garde, autorisation est donnée à divers pétitionnaires Chinois d'ouvrir un Cercle Indigène, N^o 43, Cité 26, Rue Tourane, aux conditions prévues par le Règlement Municipal qui régit ces établissements.

Ecole Municipale Franco-Chinoise.—(a)—Le Conseil décide de maintenir aux Frères Professeurs le bénéfice des cartes de Tramways sur le réseau de la Concession Française, jusqu'à ce que le logement leur soit assuré dans les bâtiments de l'Ecole, dont la construction va être entreprise sous peu.

(b)—Appelé à statuer sur les conditions d'admission à l'Ecole des enfants des Agents Indigènes de la Garde, le Conseil leur accorde une réduction de moitié sur le tarif prévu par le Règlement.

Garde Municipale.—(a)—Conformément à une proposition du Chef de la Garde, le Secrétaire-Interprète Fuynel sera assimilé pour l'avancement aux mêmes règles que les Agents Européens, ses appointements mensuels seront, en conséquence, portés à Tls: 75,00, à dater du 1^{er} Juin prochain.

Le Conseil rappelle, à ce sujet, qu'aucune proposition d'augmentation ne doit lui être adressée dans le cours d'un exercice, et qu'en l'espèce, toute prévision utile eut dû être inscrite dans le Budget de la Garde pour 1912.

(b)—L'attention du Service de la Police est attirée sur l'inobservation, par la Compagnie des Tramways, de l'Art. XIV du Règlement de Police et de Voirie, qui prévoit l'éclairage de nuit des chantiers, par des feux rouges.

Cette prescription n'était pas observée pour le chantier ouvert Route Pichon, à l'angle de l'Avenue Paul Brunat, où doit s'élever un Poste de Transformateur.

Brigade des Pompiers.—Le Conseil vote les crédits nécessaires pour l'achat de deux poneys, à affecter à la Brigade des Pompiers, en remplacement de ceux qui, ayant été reconnus insuffisants au service des trucks seront remis au Service des Travaux.

Pontons.—Autorisation est accordée à Messrs Butterfield & Swire d'établir, le long du Quai de France, au droit de leur propriété, une nouvelle jetée de 60 pieds de longueur sur 20 de largeur, travail approuvé déjà par la Direction du Port.

Messrs Butterfield & Swire auront à supporter les dépenses de modification des ouvrages Municipaux atteints par cette jetée.

Infirmerie Municipale.—Un crédit de \$: 50,00 est voté, sur la proposition du Secrétaire P. I., pour l'achat de divers articles de mobilier, destinés à l'Infirmerie Municipale.

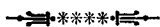
Travaux d'Impression.—Le Conseil prend connaissance d'une réclamation de la Presse Orientale, relative à l'impression du Compte-Rendu de Gestion pour 1911, et charge le Secrétaire de répondre que, l'attitude prise par cette maison à l'égard de la Municipalité en 1909, l'ayant amenée à lui retirer toutes commandes, et à décider l'installation d'une Imprimerie qui fonctionne aujourd'hui à son entière satisfaction, il croit devoir maintenir la Décision prise alors.

W. J. N. DYER
J. M. P. HERMANS
H. MADIER
L. MARTHOUD
M. PERMEZEL

La Séance est levée à 6 heures 3/4.

Vu et approuvé:
Mcc. DEJEAN DE LA BATIE.

Séance du Conseil du 29 Avril 1912



L'an mil neuf cent douze et le vingt neuf Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. L. Marthoud, Vice-Président.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Poste Central de Police.—Comme suite à une demande de Messrs Charrey & Conversy, relative au règlement final des comptes de l'entreprise "Wong Chung Kee", le Conseil, se référant à ses Décisions précédentes, notamment celles des 23 et 30 Octobre 1911, décide d'arrêter comme suit ce règlement :

Forfait :	Tls :	23.000,00	
Travaux supplémentaires			
au 25 Octobre 1911	»	137,90	
au 25 Décembre 1911	»	<u>250,00</u>	
			Tls : 23.387,90
A déduire :			
Acomptes payés.....	Tls :	20.377,00	
Retenue pour retards.....	»	<u>460,00</u>	
			Tls : <u>20.837,00</u>
Reste dû.....	Tls :	<u>2.550,90</u>	

Ecole Municipale Française. — (a) — Le Secrétaire est autorisé à verser à l'entrepreneur Lo Song Kee le solde lui restant dû sur le montant du marché (Tls : 989,70), en opérant la déduction des sommes pour lesquelles saisie-arrêt lui a été signifiée récemment de la part des architectes, Messrs Charrey & Conversy, pour "fournitures faites par eux à cet entrepreneur lors de la construction de l'Ecole Municipale".

(b)—Le Conseil charge le Comité des Ecoles de se réunir pour le règlement de diverses questions se rapportant au fonctionnement de l'Ecole Municipale Française (engagement des Professeurs adjoints, admission d'élèves, etc...) : la date du Jeudi, 2 Mai, est adoptée à cet effet.

Tramways.—(a)—Se basant sur l'autorisation de principe qui lui a été accordée suivant Décision du Conseil du 18 Avril 1910, la Compagnie informe la Municipalité qu'elle se dispose à construire un terminus de Tramways en boucle autour du Marché de l'Est.

Le Conseil confirme, à cette occasion, les conditions stipulées lors de la première demande de la Compagnie, relativement à la pose de la voie sur le Quai du Keen Lee Yuen, et au stationnement des voitures dans la partie Est-Ouest de la voie, et les tournants de cette voie.

Il décide, en outre, que, pour faciliter la circulation très intense en cet endroit, toutes les installations de marchands ambulants sur les trottoirs seront supprimées et le trottoir du côté du Whampoo rescindé à ses deux circulaires, suivant les indications du plan annexé à la lettre de la Compagnie.

L'examen de cette question amène le Conseil à envisager l'éventualité de la suppression du marché couvert, loué à la Compagnie conformément au Cahier des Charges ; le Secrétaire est chargé de prendre auprès d'elle tous renseignements quant aux avantages qu'elle retire de ce bâtiment, au point de vue de l'exploitation du service, et d'arriver, si possible à une entente avec la Compagnie en vue de sa désaffectation.

(b)—**Pont Rue Hué.**—Lecture est donnée de la lettre ci-après du Municipal Council, relative à un projet d'élargissement, en vue du trafic en commun, du pont reliant la Rue Hué à Chekiang Road.

No. 12/201

Shanghai, April 9, 1912

J. DANTIN, Esq.,
Acting Secretary, French Municipal Council, Shanghai.

Sir,

With reference to previous correspondence upon the subject of through running between the tramway systems of the two Settlements, I am directed to inform you that application has been made by the Shanghai Electric Construction Co. Ltd., for permission to make a trial of through running via the Chekiang Road Bridge.

The proposal involves placing the rails on the eastern side of the Bridge instead of along the centre line, a course which the Municipal Engineer states will obviate the necessity for strengthening the girders of the Bridge.

The Council takes the view that this proposal is satisfactory from a traffic standpoint provided that arrangements can be made for the construction of a passenger footpath outside the parapet of the Bridge as shown on the accompanying plan.

I am directed therefore to suggest the concurrence of the French Council in the proposal that inter-communication between the two tramway systems at this point be now permitted, upon condition that the Companies agree to participate equally with the two Councils in the requisite expenditure the cost of which is estimated at Tls: 312.

I am, Sir,
Your obedient servant,

Signed: W. E. LEVESON,
Secretary.

Le Conseil décide de donner son adhésion à ce projet, sous condition expresse de participation des deux Compagnies aux dépenses qu'entraînera son exécution, et en dégageant sa responsabilité quant aux conséquences que pourrait entraîner l'abandon du projet primitif de consolidation du pont.

(c)—*Abri pour voyageurs.*—Sur avis favorables de l'Ingénieur et du Chef de la Garde, la Compagnie est autorisée à supprimer l'abri pour voyageurs, existant au carrefour de la Route Say Zoong, qui n'est d'aucune utilité, et dont la toiture menace de s'effondrer.

La Compagnie devra remettre les lieux en leur état primitif.

(d)—*Nouvelles voitures motrices.*—Par lettre en date du 25 Avril, la Compagnie fait savoir qu'elle a communiqué à la Compagnie Anglaise les desiderata exprimés par le Conseil au sujet des nouvelles voitures à affecter au service en commun, et que celle-ci, en ayant déjà fait approuver les plans, ne voit pas possibilité de modifier les dimensions, comme suggéré par la Municipalité.

Le Conseil regrette que les dessins aient été arrêtés avant que fût connue sa décision; désireux, néanmoins, de ne pas retarder la mise en service de ces voitures, il décide de s'en tenir aux plans soumis à son approbation le 1^{er} Avril dernier, en maintenant les autres réserves formulées à cette occasion, notamment en ce qui concerne la limitation à 10 du nombre des voyageurs, et l'accès aux plateformes réservées aux mécaniciens.

Travaux Publics. — (a) — Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil met à sa disposition les crédits suivants:

Tls: 54,50, pour pose d'une balustrade au Poste Central et d'une porte en fer dans le mur d'enceinte du Poste de l'Est.

Tls: 525,00, pour location d'abris en nattes, entretien et remplacement de stores dans les divers bâtiments Municipaux.

Tls: 200,00, pour achat à Paris d'un tombereau destiné au dépôt du matériel, pour servir de modèle.

\$: 48,00, pour achat de 6 brouettes de terrassiers.

\$: 35,00 et \$: 20,00, à titre d'indemnités de licenciement aux cantonniers N^o 7 et 28, après 7 et 4 ans de service.

\$: 70,00, pour la mise en état et le gazonnement du terrain de la cour du Poste d'Incendie de l'Ouest.

(b)—Par lettre du 22 Avril, Messrs Charrey & Conversy demandent que la Route Ratard soit macadamisée, au droit des maisons du Crédit Foncier d'Extrême-Orient, sur une largeur minimum de 4 mètres, au lieu de 2^m, 50, comme adopté par la Municipalité.

Le Conseil regrette de ne pouvoir donner suite favorable à cette demande, pour le moment, les travaux projetés pour la pose d'une conduite d'eau, et la construction de nouvelles maisons en cet endroit, étant de nature à détériorer en peu de temps le macadam neuf, comme cela s'est produit pour la portion de cette Route récemment macadamisée sur la demande de la Compagnie précitée.

(c)—Le Conseil prend connaissance d'un rapport de l'Ingénieur relatif aux garanties offertes par les divers entrepreneurs dont les soumissions pour la construction de l'Ecole Franco-Chinoise ont été reçues par le Comité des Travaux en Séance du 19 Avril dernier, suivant procès-verbal ci-après.

Séance du Comité des Travaux du 19 Avril 1912

L'an mil neuf cent douze et le dix neuf Avril, à quatre heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances.

Etaient présents: MM. H. MADIER }
F. ELLIS } *Membres*
J. DANTIN, *Secrétaire P. I.*
M. WANTZ, *Ingénieur Municipal*

Ecole Municipale Franco-Chinoise.—Le Comité procède à l'ouverture des soumissions présentées pour la construction de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise, Boulevard de Montigny.

Ce sont les suivantes :

Sun Nee Kee	Tls :	49.850,00
Konig	»	51.780,00
Sing Woo Kee	»	48.950,00
Choy Soey Kee	»	55.900,00
Chun Ming Kee	»	41.650,00
Wong Koi Sung	»	49.380,00
Wong Yuen Kee	»	46.690,00
Sah Jin Kee	»	46.500,00
Loo Sue Koong	»	39.800,00
Wong Chung Kee	»	65.000,00
Wang Soih Kee	»	46.960,00
Tcheng Seng Kee	»	57.900,00
Woo Gneu Seng	»	63.376,00
Mei Tah & Co	»	56.850,00

Le Comité décide qu'il n'y a pas lieu d'accepter la soumission du sieur Tsa Tsing Kee, remise après le jour fixé, pas plus que la 2^e (variante) de Wong Yuen Kee, remise également après expiration du délai, et qui comporte, par rapport à la première, une différence en moins de Tls : 2,700.

L'Ingénieur est chargé d'établir un état de ces diverses soumissions, et de présenter un rapport au Conseil en vue de l'adjudication, après avoir pris tous renseignements utiles quant aux garanties que peuvent offrir les divers soumissionnaires dont les offres sont, dès à présent, à retenir.

La Séance est levée à 5 heures.

Conformément à sa proposition, le Conseil déclare adjudicataire, au prix de Tls : 46.500,00, le sieur Sah Jin Kee, qui a déjà construit pour la Municipalité, à sa satisfaction, la Maison d'Arrêt de Lokawei.

Les dépenses pour les installations diverses, (eau, appareils sanitaires, éclairage, chauffage, etc...) suivant le Cahier des Charges, sont évaluées à Tls: 9.500,00 environ, ce qui porte à Tls: 56.000,00 le chiffre total et très approximatif des dépenses d'installation.

Toute dépense supplémentaire devra être spécialement autorisée par le Conseil, qui statuera également, plus tard, sur la question d'agrandissement de la cour de récréation, envisagée dès aujourd'hui.

(d)—*Voirie*—L'Ingénieur Municipal est, sur sa demande, autorisé à traiter directement avec les entrepreneurs Chinois, fournisseurs de matériaux de macadamisage, en attendant la passation d'un nouveau marché, rendu nécessaire par le retrait de la soumission de l'entrepreneur Wong Seng Kee, déclaré adjudicataire le 18 Mars dernier.

A la suite d'un échange de vues relativement aux rechargements à opérer sur diverses routes de la Concession et de l'Extension, et sur la proposition de M. H. Madier, le Conseil décide de faire procéder, après remise à neuf du macadam, au coalatarage de la partie de la Rue Montauban comprise entre la Rue du Consulat et le Quai du Yang King Pang; d'autre part, il pourra être procédé ultérieurement, par le Service des Travaux, à des essais de "Lithofalt", en un ou plusieurs endroits de la Concession.

(e)—Comme suite à sa Décision du 1^{er} Avril, le Conseil charge M. de Hees de dresser, pour le prix forfaitaire de Tls: 500,00, le plan de la zone des Routes Extérieures Municipales, ce travail devant être fait dans une période de trois mois, suivant les indications de l'Ingénieur Municipal, et être soumis à son acceptation.

Le Service des Travaux établira, de son côté, le plan de cette même zone, sur lequel figureront les terrains constituant les Propriétés Municipales, une indication spéciale étant donnée pour ceux dont la Municipalité pourrait consentir la vente: il procédera, d'autre part, de concert avec le Secrétariat, à la vérification des limites de ces diverses propriétés, et s'il y a lieu, à leur bornage.

Lazaret de Chang Pao Sha.—Suivant état communiqué par l'Administration des Douanes, la Situation Financière de cet établissement se solde, au 31 Mars 1912, par un crédit de Hkw. Tls: 1.620,20.

Garde Municipale.—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire, en date du 22 Avril, en vertu de laquelle:

Les Gardes de 2^e Classe Delente, Bordes et Huet, sont nommés Gardes de 1^e Classe, à compter du 1^e Mai 1912.

Diverses mutations sont opérées dans le Personnel Chinois.

Affaire Tsang Yu Kee.—Conformément à l'arrangement intervenu le 26 Juillet 1910, entre la Municipalité et Tsang Yu Kee, au sujet des terrains de l'ancien Quai de l'Extension, Tsang Yu Kee a fait remise à la Municipalité d'un titre européen pour un terrain de 1 mow, 5 fens, 1 li, 4 haos, et le transfert pour la 2^e parcelle, détachée du lot faisant l'objet du titre anglais 1791, et mesurant 0.m.8.2.7., a été effectué suivant acte passé au Consulat d'Angleterre.

Le Conseil autorise, en conséquence, le Secrétaire à verser dès maintenant, à Tsang Yu Kee Tls: 2.000,00 sur le montant de l'indemnité convenue, le solde (Tls: 1.000,00), devant lui être remis dès que la Municipalité sera en possession du titre pour la deuxième parcelle, au bornage de laquelle procédera le Service des Travaux.

Compagnie de Volontaires Français.—Après avoir pris connaissance d'une lettre de M. Jacquet, Lieutenant Commandant la Compagnie, et d'une note adressée par M. le Consul Général au sujet des diverses demandes contenues dans cette lettre, le Conseil décide:

1^o) L'installation d'un magasin spécial d'armement et d'habillement pour la Compagnie des Volontaires, dans lequel seront déposés les équipements et les armes dont elle dispose (200 fusils Lebel);

2^o) L'acquisition, pour la Compagnie, de 12 revolvers M. 92 et de deux mitrailleuses nouveau modèle, en vue de la cession desquels le Gouvernement Français pourrait être approché par M. le Consul Général.

3^o) La mise à sa disposition des quantités de munitions qui lui seront nécessaires pour les tirs, à condition qu'il reste pour la Garde Municipale un stock suffisant pour parer à toute éventualité (200 cartouches par arme).

En ce qui concerne le Stand, qui est propriété Municipale, il sera mis à la disposition des diverses unités (Volontaires, Garde Municipale, Marins ou Sociétés) sur avis adressé au Secrétaire de la Municipalité.

Enfin, seul le commandant de la Compagnie, ou à défaut son remplaçant, aura qualité pour régler avec la Municipalité les questions d'organisation, fonctionnement et armement de la Compagnie.

Eclairage Electrique.—(a)—Lecture est donnée de la lettre de M. Coursier, dont texte suit :

No. 41279

Shanghai, le 24 Avril 1912

Monsieur le Secrétaire,

de la Municipalité Française, Shanghai.

Monsieur le Secrétaire.

Ainsi que nous en avons informé le Conseil par notre lettre No. 40886 du 26 Février dernier, nous avons eu des difficultés avec les autorités chinoises au sujet de l'implantation des poteaux d'éclairage dans le quartier de Si-Men.

Monsieur le Consul Général, qui a bien voulu prendre cette affaire en mains, nous informe aujourd'hui qu'un accord est survenu avec les autorités chinoises à ce sujet.

D'après cet accord les poteaux devront être posés sur le côté opposé de la route à celui qu'occupe actuellement la Compagnie d'électricité chinoise.

Nous procédons actuellement au piquetage de l'emplacement des poteaux au sujet duquel nous devons nous entendre avec les autorités Chinoises et aussitôt que celles-ci nous auront fait savoir à quel moment elles se trouveront sur les lieux nous en informerons aussitôt Monsieur l'Ingénieur en Chef de la Municipalité.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur,

Signé : M. COURSIER

(b)—Suivant l'avis exposé par l'Avocat-Conseil, la Municipalité règlera à la Compagnie les dégâts occasionnés à la canalisation électrique de la Route Stanislas Chevalier par l'effondrement d'une partie de la Butte de Tir, et reprendra sur l'entrepreneur des travaux du Stand, responsable de cet accident, les débours qu'elle aura effectués à cette occasion.

Licences.—Sur avis favorables du Secrétaire et du Chef de la Garde, autorisation est accordée au sieur Dang Veng Eu d'installer un cinématographe et concert dans le Marché de la Place Meugniot, tous les jours, de 8 à 11 heures du soir.

Le pétitionnaire devra se conformer au Règlement Municipal qui régit ces établissements et enlèvera chaque soir ses diverses installations, pour ne gêner en rien le marché ; de plus, habitant la Cité, il devra fournir un garant, domicilié sur la Concession, qui répondra de l'observation des conditions imposées.

Compagnie du Gaz.—Le correspondance suivante a été échangée entre la Municipalité et la Compagnie de Gaz.

Shanghai, le 12 Avril 1912.

Monsieur G. R. WINGROVE,

Secrétaire, Shanghai Gas Company.

Monsieur,

L'attention du Conseil a été attirée sur le passage ci-dessous du rapport lu par le Président de votre Compagnie à l'Assemblée des Actionnaires tenue le 28 Mars dernier :

« Your Directors propose to make a reduction in the price of Gas lighting, in this Settlement, from the 1st of next month, to \$: 1,50 per 1000 c.ft instead of \$: 1,70, at present. . . . »

Je suis chargé de vous demander de vouloir bien faire connaître au Conseil si, dans l'esprit du Conseil d'Administration de votre Compagnie, cette mesure doit s'appliquer à la Concession Française, et, dans le cas contraire, quelles raisons seraient invoquées pour qu'elle ne fût pas admise à en bénéficier.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire P. I.,

Signé : J. DANTIN.

Shanghai, 19th April, 1912.

J. DANTIN Esq., Acting Secretary,

French Municipal Council.

Dear Sir,

In reply to your letter of 12th Inst., I beg to inform you that it is not the intention of my Directors to extend the reduction in the price of gas to the French Concession, at present.

The proportion of consumers to the length of the Company's mains is smaller than in the International Settlement, whilst the Company receives practically no support from the French Council in the way of Street Lighting.

I would also point out that in the French Concession consumers pay a higher rate for Electric Lighting, which is supplied by a private Company.

*I am, Dear Sir,
Yours faithfully,
Signed : G. R. WINGROVE,
Secretary.*

Avant de prendre une Décision à ce sujet, le Conseil charge le Secrétaire de s'informer du régime en vigueur sur la Concession Internationale, notamment au point de vue de la contribution payée par la Compagnie au Municipal Council.

Route au Nord de Koukaza.—Lecture est donnée d'une lettre de M. Raven, suggérant que le Conseil poursuive, aux deux extrémités de la Route projetée, les travaux de drainage et de macadamisation, alors que les négociations, dont, sur sa demande, la Municipalité lui avait laissé le soin, pour les cessions de terrains à obtenir, notamment dans la partie Nord-Ouest, n'ont donné jusqu'ici aucun résultat tangible.

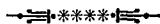
Le Conseil regrette, en conséquence, de ne pouvoir donner suite à cette demande, et décide de maintenir purement et simplement la Décision première, en vertu de laquelle les travaux de la Route ne seraient exécutés qu'au fur et à mesure des cessions consenties par les propriétaires riverains.

La séance est levée à 7 heures 30.

L. CAMERA
W. J. N. DYER
F. ELLIS
H. MADIER
L. MARTHOUD
M. PERMEZEL

Vu et approuvé :
Signé : Mce DEJEAN DE LA BATIE

Séance du Conseil du 13 Mai 1912



L'an mil neuf cent douze et le treize Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. L. Marthoud, Vice-Président.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Ecole Municipale Française.—(a)—Au cours de sa réunion du 2 Mai, le Comité des Ecoles avait examiné les diverses demandes d'emploi aux postes d'Instituteur et d'Institutrice créés à l'Ecole Municipale Française, et M. Maybon avait été chargé de préparer un rapport traitant des trois candidatures qui méritaient de retenir, à un degré sensiblement égal, l'attention du Conseil.

Ce rapport devait indiquer les conditions essentielles à poser pour la rédaction du contrat qui servira à l'engagement des candidats choisis par le Conseil.

Conformément aux propositions de M. Maybon et du Comité, le Conseil décide de porter son choix sur M. et Mme Arnaud, tenant compte du fait que Mme Arnaud est munie du Certificat d'Aptitude pour l'Enseignement des Ecoles Maternelles, enseignement que M. Maybon estime du plus grand intérêt d'organiser et de développer d'une manière aussi parfaite que possible à Shanghai.

Les grandes lignes du contrat que M. et Mme Arnaud seront appelés à signer en arrivant ici sont déterminées comme suit :

1°) Contrat de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction ; 2°) Appointements de début de Tls : 130 pour la femme et de Tls : 150 pour le mari ; 3°) Avancements et congés dans les conditions prévues au Règlement de 1908 ; 4°) Gratuité, pour eux personnellement, des soins du Docteur, des médicaments, des frais de séjour à l'hôpital et opérations chirurgicales ; logement, chauffage et éclairage leur seront fournis par la Municipalité ; 5°) Interdiction de se livrer à des opérations commerciales ; 6°) Voyages d'aller de Marseille à Shanghai et de retour *définitif* de Shanghai à Marseille en 2^e classe sur les paquebots des Messageries Maritimes, aux frais de la Municipalité ; 7°) Avancement tous les trois ans, comportant une augmentation de Tls : 25 par mois, jusqu'à concurrence d'un traitement de Tls : 250 pour M. Arnaud et de Tls : 230 pour Mme Arnaud.

Les autres conditions seront celles mentionnées dans le contrat de M. Maybon.

L'attention de M. et Mme Arnaud sera particulièrement attirée sur la question des changes et sur le caractère des relations d'ordre professionnel et autre qu'ils auront à entretenir avec le Directeur de l'Ecole et la Municipalité.

(b)—Sur la proposition de M. Maybon, un secours de \$: 50.00 est voté en faveur de la famille du sieur King Sen, coolie au service de l'Ecole, mort des suites d'un accident de tramway survenu le 3 Mai.

Travaux Publics —(a)—Les crédits suivants sont mis à la disposition du Service des Travaux :

Tls : 476,00, pour construction au Cimetière de Lokawei de 17 tombes en maçonnerie, suivant soumission du sieur Song Kee.

Tls : 36,00 pour fourniture et pose de 44 Grillages en métal déployé sur cadres en fer plat pour les baies du sous-sol du Poste Central de Police.

Tls : 195,00, pour l'aménagement, dans le logement du Chef de la Garde, d'une salle de bains, comprenant plateau, revêtement, lavabo, urinoir, etc...

(b)—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil donne son approbation à un projet comportant : 1°) la construction d'un drain de 0^m, 50 de diamètre, entre la Route Voyron et l'Avenue Dubail,

le long du camp Français et de la Route des Officiers; 2^o) le remblaiement de la crique longeant le camp; 3^o) le macadamisage provisoire du nouveau chemin ainsi créé, auquel sera donné une largeur de 30 pieds.

La dépense totale, évaluée à Tls: 2.000, sera payée sur les crédits prévus pour l'aménagement de la Route au Nord de Koukaza, et laissés disponibles par suite de la remise à une date ultérieure de l'exécution des travaux sur toute la longueur fixée.

(c)—En vue d'honorer la mémoire de l'aviateur Français, Vallon, mort victime d'un accident au cours du vol qu'il effectuait au-dessus de Shanghai, le 6 Mai 1911, le Conseil décide de donner son nom à la route, en voie d'aménagement, qui doit relier les Routes Voyron et Père Robert, au Nord des terrains Municipaux de Koukaza.

(d)—Pour faciliter le raccordement de cette route avec la Route Voyron, par l'établissement d'un pan coupé, le Conseil charge le Secrétaire de négocier l'achat, en cet endroit, d'une parcelle de terrain, d'environ deux lis, aux meilleures conditions.

(e)—Par lettre du 3 Mai, Messrs Ho Shing & C^o offrent de fournir à la Municipalité le granit cassé, nécessaire au Service de la Voirie, pendant une période de 3 ans, au prix invariable de Tls: 2,65 le mètre cube livré à Shanghai.

Estimant qu'il y a intérêt à passer des contrats de longue durée, pour assurer d'une façon régulière la fourniture des matériaux de macadamisage au prix le plus réduit possible et de la qualité requise, que d'autre part il convient que celle-ci soit faite en plusieurs lots pour susciter la concurrence et se garantir de toute défection, le Conseil décide d'accepter les offres des pétitionnaires pour la fourniture des matériaux à utiliser dans la Concession ou sur les Routes Extérieures au gré de l'Ingénieur Municipal, à la condition qu'ils justifient de la propriété ou de la location d'une carrière.

L'autre lot sera mis en adjudication publique, aux conditions habituelles, et les commandes au Municipal Council seront continuées pour l'approvisionnement général.

Hôtel Municipal.—(a)—Sur rapport de l'Ingénieur Municipal, le sieur Loo Sue Koong est déclaré adjudicataire, au prix de Tls: 3.620, des travaux de ravalement des Annexes Est et Ouest de l'Hôtel Municipal, prévus suivant Décision du Conseil du 25 Mars dernier.

Les autres soumissions reçues à cet effet étaient les suivantes :

Dow Teh Zung.....	4.210,00	Chun Ming Kee.....	4.900,00
Zi Tching Kee.....	4.434,00	Choey Soey Kee.....	5.650,00
Ho Zeng Tah.....	4.597,00	Yang Zeng Kee.....	5.773,00
Koo Fah Kee.....	4.693,00	H. König.....	6.995,00

(b)—Comme suite aux propositions adressées, le 9 Mars dernier, par le Chef de la Garde, relativement aux modifications à apporter au bâtiment, annexe Est, en vue d'y loger l'Aide-Mécanicien du Service d'Incendie, l'Ingénieur Municipal fait connaître que la dépense à engager s'élèverait à Tls: 400 environ, et que les travaux prévus, tout en modifiant complètement la destination primitive du bâtiment, ne permettraient que l'installation d'appartements incommodes pour l'occupant.

Pour ces raisons, le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu de faire procéder, pour le moment, aux aménagements envisagés.

Il demande, à cette occasion, que les deux pièces contigües aux locaux du "Torrent" soient mises, dès que possible, à la disposition du Service d'Incendie; pour permettre l'agrandissement du magasin et du logement des coolies pompiers, reconnu nécessaire par le Comité des Travaux.

Jardin Chinois.—Le sieur Tcheng Ven Chao sollicite l'obtention d'une licence pour l'exploitation d'un Jardin Chinois, Route Fergusson, avec autorisation de garder son établissement ouvert jusqu'à 3 heures du matin.

Se référant aux Décisions prises précédemment au sujet de demandes de ce genre, le Conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

Eclairage Electrique.—(a)—Après avoir pris connaissance d'une lettre de M. Cumine, relative à la cession d'une parcelle de terrain au carrefour de la Route Pottier et de l'Avenue Paul Brunat, envi-

sagée par suite de l'établissement d'un poste de transformateur en cet endroit, le Conseil laisse au Comité des Travaux le soin de procéder à un examen des lieux, et de soumettre à ce sujet telles propositions qu'il jugera les meilleures.

(b)—La correspondance suivante a été échangée entre la Municipalité et la Compagnie au sujet de l'éventualité d'une réduction des tarifs d'éclairage.

Shanghai, le 26 Avril 1912.

Monsieur le Directeur
de la Compagnie Française de Tramways
& d'Eclairage Electriques de Shanghai.

Monsieur,

Je suis chargé de vous confirmer la conversation qu'ont eue avec vous MM. les Membres du Conseil, au cours de leur dernière Séance, relativement à l'intérêt que présente pour la Concession Française, ses résidents et votre Compagnie elle-même, une réduction du prix du courant électrique, intérêt que rendent plus tangible les mesures prises récemment dans ce sens sur la Concession Internationale, tant par le Municipal Council lui-même, que par la Compagnie du Gaz.

Le Conseil serait désireux de recevoir vos propositions à ce sujet, dans un délai aussi rapproché que possible.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire P. I.,
Signé: J. DANTIN.

No 11335

Shanghai, le 30 Avril 1912

Monsieur le Secrétaire
de la Municipalité Française, Shanghai.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 26 Avril courant, relative aux tarifs d'éclairage.

Je ne demande pas mieux que de faire une étude sur les bases que m'a indiquées le Conseil, mais vous comprenez que je dois tout d'abord en référer à mon Conseil d'Administration qui seul a qualité pour apprécier s'il y a lieu d'examiner la question d'une réduction et les conditions dans lesquelles elle pourrait être acceptée par notre Compagnie.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur,
Signé: M. COURSIER.

Le Conseil estime qu'il est d'une importance capitale pour la Municipalité d'obtenir sur cette question une décision aussi prompte que possible: la Compagnie sera invitée, en conséquence, à agir d'urgence dans le sens indiqué, le Conseil se réservant d'étudier de son côté l'application de telles mesures qu'il jugera propres à lui donner satisfaction à ce point de vue.

(c)—Lecture est donnée d'une lettre de la Compagnie, répondant à celle par laquelle son attention avait été attirée sur les déficiences de l'éclairage fourni par les lampes à arc de 400 Watts, installées Quai de France.

Suivant la Compagnie "ces lampes fonctionnent normalement": elles pourraient, toutefois, être remplacées provisoirement par des lampes de 600 à 700 Watts, dès que la transformation de l'éclairage aura été entreprise le long des Routes Extérieures.

Le Conseil prend note de cette information, et charge l'Ingénieur d'examiner s'il y a lieu de modifier la disposition de ces lampes, et à faire procéder, de temps à autre, avec la Compagnie, à des expériences destinées à déterminer l'intensité de la lumière qu'elles fournissent.

Garde Municipale.—Désireux de témoigner au Garde Joseph, sous forme d'une gratification, sa satisfaction pour le double sauvetage qu'il a effectué récemment dans le Whampoo, le Conseil demande qu'un rapport relatant les circonstances dans lesquelles s'est accompli cet acte de courage, lui soit adressé par le Chef de la Garde.

Tramways.—Pont Rue Hué.—Le Conseil enregistre la lettre de la Compagnie, dont texte suit:—

No. 11382

Shanghai, le 6 Mai 1912

Monsieur le Secrétaire,
de la Municipalité Française, Shanghai.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 3 Mai dernier, ainsi que de la copie de la correspondance échangée entre la Municipalité Française et le Municipal Council relativement aux travaux nécessaires pour assurer la liaison des deux réseaux par le Pont de la Rue Hué.

Je vous confirme ce qui avait été convenu précédemment; c'est-à-dire que notre Compagnie est toute disposée à contribuer pour la part prévue dans la dépense occasionnée par les travaux envisagés.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur,
Signé : M. COURSIER.

Compagnie Française de Volontaires. — Sur la proposition de M. Madier, le Conseil vote l'achat d'un objet d'art, destiné à être attribué comme prix de tir, à la suite du concours qui aura lieu entre les Membres de la Compagnie, au Stand Municipal, soit le 14 Juillet, soit à une date ultérieure à déterminer.

Service des Eaux. — Lecture est donnée d'un rapport de l'Ingénieur Municipal, par lequel il signale que la Compagnie a cru devoir demander à un particulier, et ultérieurement à la Municipalité, le recouvrement des frais de vérification d'un compteur d'eau, en se basant sur le fait que cette vérification, demandée par l'abonné, avait abouti à la constatation d'une différence en sa faveur.

Le Conseil estime que la question de redevance à payer à la Compagnie, pour les vérifications, n'ayant été traitée ni par le Cahier des Charges, ni par le Règlement de 1909 relatif aux abonnements, il n'y a pas lieu de donner suite à la demande de la Compagnie, tendant au remboursement par la Municipalité des frais de l'opération.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

W. J. N. DYER
H. MADIER
L. MARTHOUD
C. PATUREL
M. PERMEZEL

Vu et approuvé :
Signé : Mce DEJEAN DE LA BATIE

Séance du Conseil du 20 Mai 1912



L'an mil neuf cent douze et le vingt Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. L. Marthoud, Vice-Président.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Travaux Publics. — (a) — Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, relatif à la réunion du Comité des Travaux du 15 Mai.

Séance du Comité des Travaux du 15 Mai 1912

L'an mil neuf cent douze et le quinze Mai, à quatre heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances.

Etaient présents: MM. F. ELLIS
H. MADIER
C. PATUREL
J. DANTIN, *Secrétaire p. i.*
M. WANTZ, *Ingénieur Municipal*

} *Membres du Comité*

Etait absent: M. L. CAMERA, *Excusé.*

Ecole Municipale Franco-Chinoise.—Le Comité procède à l'examen du terrain sur lequel doit s'élever cette Ecole, et du tracé qui a été fait de l'emplacement des divers bâtiments.

Estimant que la superficie actuellement occupée par le bâtiment en bordure de la Rue du Consulat est suffisante pour la construction, à une date ultérieure, d'autres maisons dont la destination reste à fixer, le Comité recommande au Conseil d'augmenter la superficie prévue pour la cour de récréation, sur une profondeur de 5 mètres, allant au Nord jusqu'à la ligne actuelle des arbres.

Il décide, d'autre part, d'autoriser l'Entrepreneur à commencer les travaux sans plus attendre.

Poste d'Incendie de l'Ouest.—L'Ingénieur Municipal fait part au Comité d'un projet comportant l'agrandissement des écuries, en vue de permettre l'aménagement, pour les chevaux et poneys, de locaux plus grands, et l'installation d'une sellerie, d'un magasin à fourrages et d'un dépôt de charbon.

Ces additions peuvent être obtenues en prolongeant le bâtiment actuel sur une partie de la longueur de la cour, moyennant une dépense évaluée à Tls: 500,00.

Le Comité recommande l'adoption de ces propositions.

Routes Extérieures.—(a)—Après examen de l'emplacement sur lequel doit s'élever le poste de transformateur, au carrefour de la Route Voyron et de l'Avenue Dubail, le Comité se range à l'avis de l'Ingénieur qui expose que la largeur de la Route longeant le Jardin Public pourrait être réduite sans inconvénient, par la plantation d'une double rangée d'arbres, et suggère que la question d'enlèvement des poteaux d'éclairage et de téléphones, en cet endroit, soit étudiée, et les Compagnies intéressées, invitées, s'il y a lieu, à l'effectuer.

D'autre part, le Comité charge l'Ingénieur de procéder, dès que possible, au tracé sur place, et aux premiers travaux de remblayage de la Route qui, partant de l'Avenue Dubail vers l'Ouest, doit longer au Sud les terrains Municipaux de Koukaza, les 2 bâtiments élevés sur le terrain compris dans le tracé devant être démolis et remplacés, suivant proposition à adresser au Conseil.

(b) — Les négociations entreprises auprès de la China Land & Building Co n'ayant pu aboutir à la cession, au coin de la Route Pottier et de l'Avenue Paul Brunat, de toute la parcelle du Lot U. S. 1852, demandée pour l'élargissement de la voie publique à la suite de l'installation du poste de transformateur, le Comité décide d'accepter les offres de cette Compagnie, pour la cession d'une partie seulement, au prix de Tls : 200,00.

L'acquisition de cette parcelle permettra l'établissement d'un pan coupé qui améliorera notablement les conditions du trafic en cet endroit.

(c)—Après visite du terrain récemment acquis par la Municipalité en bordure de la Route de Zikawei, et de ceux avoisinant le Stand de Tir, le Comité est d'avis de proposer au Conseil l'adoption, dès que possible, d'un projet comportant la mise en valeur des terrains Municipaux et autres sis dans ce district, par l'ouverture d'une Route continuant celle du Stand, et se joignant au Nord, avec une Route qui serait la prolongation de l'Avenue Paülun et longerait l'École de Médecine Allemande, au Sud, avec une Route dont l'amorce serait sur la Route Française de Zikawei, et qui se continuerait à travers les propriétés Municipales et divers autres terrains à acquérir.

En ce qui concerne le terrain Municipal sis Route de Zikawei, et voisin de celui récemment acquis, le Secrétaire P. I. est chargé d'approcher le propriétaire du terrain en bordure du tracé de la future Route, à l'intérieur des terres, en vue d'obtenir l'échange, à valeur égale, d'une partie de sa propriété contre une parcelle de la propriété Municipale, en frontage.

La Séance est levée à 7 heures.

Le Conseil approuve les diverses propositions du Comité, sous la seule réserve que les dépenses relatives aux nouvelles plantations projetées le long du Jardin Public seront imputées sur le Budget de l'Exercice prochain.

(b) — Comme suite aux négociations engagées avec lui pour la cession de terrains nécessaires en vue de la prolongation de l'Avenue Paülun au Sud, M. Raven, Directeur de la China Realty Co adresse au Conseil la lettre suivante.

Shanghai, 15th May, 1912.

J, DANTIN Esq., Acting Secretary,

French Municipal Council.

Dear Sir,

Pursuant to the many conversations I have had with yourself and M. Madier with reference to a fifty foot roadway from the Avenue Paul Brunat opposite Avenue Paülun to the present site of the German Medical College, I have now to state that we are able to acquire and transfer to you a fifty foot roadway for the sum of Tls: 7.500. That amount covers the cost of the first section of the roadway only—from Avenue Paul Brunat to the first creek. The remaining length from the creek to the German College, we give to you without charge on condition that the road between Avenue Paul Brunat and German College be immediately made up.

We shall be glad to hear from you in this matter.

Yours very truly,

China Realty Co. Ltd,

Signed: F. J. RAVEN,

Managing Director.

Le Conseil décide d'accepter les offres de M. Raven qui comportent la cession d'une superficie évaluée à 8 mows 1/2, en stipulant d'une part que cette cession portera également sur deux bandes de terrain au Nord pour l'établissement de pans coupés, d'autre part que la route à établir ne sera prolongée jusqu'à l'École de Médecine Allemande qu'après approbation par le Comité de cette Ecole du projet de la Municipalité d'après lequel le tracé de la future route doit longer les bâtiments actuellement existant, et non être reporté plus à l'Est, comme l'a indiqué verbalement au Secrétaire P. I. le Docteur Von Schab, Président du Comité.

(c)—Sur rapport de l'Ingénieur, relatif à l'organisation du service que rend nécessaire l'augmentation croissante des besoins de la Concession, le Conseil autorise l'engagement: 1°) d'un surveillant euro-

péen, pour remplacer en nombre M. De Fourcauld, passé au Service du Secrétariat; 2^o) d'une dactylographe, connaissant le Français et l'Anglais, aux appointements de \$: 110 à 120 par mois, aux lieu et place d'un Européen à affecter à d'autres fonctions plus importantes.

(d)—Par lettre en date du 14 Mai, Messrs Charrey & Conversy informent le Conseil que les entrepreneurs Lo Song Kee et Wong Chung Kee refusent d'accepter le règlement de comptes proposé par la Municipalité pour les travaux de l'Ecole Municipale Française et du Poste Central de Police; ils demandent que, conformément à la proposition des Architectes, le différend soit soumis à l'arbitrage de l'Avocat-Conseil, et réclament « les intérêts des sommes qui leur sont dues, calculés à raison de 6 %, sur les « sommes qui seront reconnues dues et à compter du jour où elles auraient dû régulièrement leur être « payées. »

Estimant que dans les règlements de comptes effectués il n'a fait qu'appliquer les clauses et conditions des Cahiers des Charges, le Conseil confirme purement et simplement ses Décisions antérieures, notifiées en leur temps aux Architectes.

(e)—Les crédits ci-après sont mis à la disposition de l'Ingénieur Municipal :

Tls: 35,00, pour l'aménagement, dans les bâtiments de la Police à Koukaza, d'un logement pour le sergent Surand.

Tls: 45,00, pour l'achat de 100 tuteurs pour jeunes arbres.

(f)—Le Conseil regrette de ne pouvoir donner suite favorable à une demande de fourniture de 2 à 3.000 lanternes vénitiennes pour la fête qui doit être donnée à Chang Su Ho Gardens, le 25 courant, le stock dont il dispose étant insuffisant et constituant la seule réserve pour la Fête Nationale.

Service d'Incendie.—(a)—Après examen d'une demande de M. Leconte, Adjudant-Mécanicien, tendant au renouvellement de son contrat, qui vient à expiration le 1^{er} Décembre prochain, le Conseil approuve le projet d'un nouveau contrat, tel qu'il est proposé par le Secrétaire P. I.

Les services de M. Leconte sont retenus, et ses appointements mensuels fixés à Tls: 200 pour une nouvelle période de cinq années, à partir de la date précitée; en plus des fonctions qui lui incombent de part son premier contrat, M. Leconte devra, notamment, procéder à la visite mensuelle des Bouches d'Incendie, réceptionner celles dont la Compagnie effectuera la pose, assurer la distribution de celles dont l'installation aura été signalée par lui comme nécessaire; il prêtera son concours aux Pompiers Volontaires, soit aux exercices, soit aux feux, procédera, de concert avec le Service de la Police, aux examens des candidats pour l'obtention des brevets de conducteurs d'automobiles, etc...

(b) — Sur proposition de M. Leconte, Adjudant-Mécanicien, et avis conforme du Capitaine du "Torrent", le Conseil autorise la demande de 3 nouvelles Bouches d'Incendie de 100 m/m et 9 de 65 m/m, à placer en différents points de la Concession et des Routes Extérieures, d'accord avec le Service de la Voirie.

Véhicules Automobiles. — Sur proposition du Secrétaire P. I., le Conseil décide la mise en vigueur d'une réglementation tendant à assurer le fonctionnement de la Commission d'examen chargée de délivrer les certificats de conducteurs d'automobiles.

Cette réglementation comporte: 1^o) l'entente préalable des deux Membres de la Commission sur l'heure et le jour de l'examen, et notification à l'intéressé qui aura à se rendre à la convocation, aux jour et heure indiqués; 2^o) signature du certificat d'aptitude par les deux Membres de la Commission, M. Leconte attestant ainsi que le candidat au livret remplit les conditions voulues pour l'obtenir, et l'Inspecteur de la Sûreté que la formalité de l'examen a été remplie.

Service Sanitaire. — (a) — Lecture est donnée d'un certificat médical, concernant M. Filipetti, Inspecteur du Service Sanitaire, son état de santé ne permet pas, selon l'avis du Dr. Fresson, de compter plus longtemps sur ses services.

Le Conseil décide, en conséquence, de charger le Dr. Ricou de lui adresser des propositions en vue de son remplacement, et se réserve de prendre en faveur de Filipetti et de sa famille telle décision que comporteront les circonstances.

(b)—Conformément à la Décision prise l'an dernier, le Conseil renouvelle l'interdiction de la vente, pendant les chaleurs, dans la Concession et sur les Routes Extérieures:

- 1°) des melons d'eau et autres fruits de toute nature en tranches ;
- 2°) des glaces de fabrication chinoise ;
- 3°) des sodas et limonades provenant de fabriques sans licence.

Il recommande, d'autre part, qu'une surveillance active soit exercée, tant par la Police que par les Inspecteurs Sanitaires, sur les marchands de sorbets au riz, afin que la marchandise qu'ils exposent pour la vente soit constamment tenue couverte, de façon à éviter le contact des mouches et autres insectes.

Garde Municipale.—(a)—En vertu d'une Ordonnance Consulaire en date du 18 Mai :

La démission du Garde de 1^{ère} classe Machicoisne est acceptée à dater du 25 Mai 1912.

Le Garde de 2^e Classe Joseph est nommé Garde de 1^{ère} Classe, à compter du 11 Mai 1912.

Le Garde de 3^e Classe Fender est nommé Garde de 2^e Classe, à compter du 1^{er} Mai 1912.

Le sieur Henri, Léon, est incorporé comme Garde de 3^e Classe, à compter du 4 Mai 1912.

(b)—Comme suite à sa Décision du 13 Mai, et au rapport adressé par le Chef de la Garde, au sujet du double sauvetage effectué récemment dans le Wangpou par le Garde Joseph, le Conseil décide de lui allouer, comme témoignage de sa satisfaction, une gratification de Tls: 100, en plus de l'avancement dont il vient d'être l'objet, et de la distinction honorifique qui a été demandée pour lui par M. le Consul Général.

(c)—Après avoir pris connaissance d'un certificat médical, adressé par le Dr. Fresson, au sujet de l'état de santé du Brigadier Gouget, le Conseil accorde à ce dernier un congé de convalescence d'un mois, à solde entière, et prend à sa charge les frais de passage aller et retour pour le voyage qu'il doit effectuer.

(d)—Le Conseil examine diverses propositions du Chef de la Garde, exposées dans le Rapport ci-après, et tendant à assurer : d'une part le rengagement et la mise en congé d'Agents Tonkinois, d'autre part les recrutements et achats au Tonkin.

«N° 24

«Shanghai, le 15 Mai 1912

«Le Capitaine Mallet, Chef de la Garde,

«à M. Mce Dejean de La Bâtie, Consul Général de France, Shanghai.

«OBJET : Rengagement et envoi en congé d'Agents Annamites, et Achats au Tonkin.

«Le 16 Août prochain, les Agents Tonkinois recrutés en 1909 seront libérables. Beaucoup ont demandé à rengager. Parmi eux, 24 ont été reconnus par le Médecin aptes à supporter un nouveau séjour à Shanghai et ont servi d'une manière si satisfaisante, qu'il y aurait avantage, à mon avis, à les conserver.

«J'ai l'honneur de vous soumettre des propositions concernant le rengagement et l'envoi en congé de ces 24 Agents - ainsi qu'au sujet du recrutement à effectuer pour remplacer les Annamites prochainement rapatriables - enfin, en vue d'achats à faire au Tonkin, par la même occasion.

«1°) *Rengagement.*—Dans sa Séance du 30 Novembre 1909, le Conseil a approuvé le projet que j'avais soumis, au sujet du rengagement de nos Tonkinois.

«J'estime qu'il n'y a pas lieu de modifier les conditions alors stipulées.

«Toutefois, mais pour cette année seulement, il importe, à mon avis, de réduire légèrement la durée du rengagement (3 ans à 2 ans et 8 mois), et pour les raisons suivantes :

«Nous avons constaté que les Annamites incorporés en 1910, à l'époque de l'année où le climat de Shanghai est particulièrement fatigant, se sont plus difficilement acclimatés que ceux arrivés au printemps, en 1907 et 1910.

«D'autre part, les rengagés partent en congé, en plusieurs séries, afin de moins gêner le service. Chaque série est absente pendant 2 mois 1/2 environ. Il serait nécessaire que les permissionnaires fussent toujours de retour au début de Novembre, époque à partir de laquelle le service est plus chargé, pendant quelques mois, surtout en raison de la recrudescence des incendies et des vols, attaques, dans certains quartiers. Ce résultat ne peut être atteint si une partie des engagements expirent dans le courant du mois d'Août.

«Pour remédier définitivement aux inconvénients signalés, il suffit, cette année, de n'engager et de

« ne rengager des Annamites que pour une durée de 2 ans 8 mois. Désormais, les contrats expireraient « toujours au printemps ; les incorporations et les envois en congé n'auraient plus lieu qu'aux époques « les plus avantageuses de l'année.

« 2°) *Mise en congé des Rengagés.*—Aucune modification ne me paraît devoir être apportée, à cet « égard, à la réglementation adoptée le 30 Novembre 1909.

« Par suite de la récente amélioration des communications entre Hong-Kong et Haïphong, les voyages « des permissionnaires seront plus rapides et plus faciles à assurer.

« Ainsi que je l'ai signalé, tous les rengagés ne pourront, cette année, aller en congé avant le mois « de Novembre. Quelques uns d'entre eux ont accepté de ne partir pour le Tonkin que l'an prochain. « Les rengagés, cette année, n'étant pas très nombreux, je compte pouvoir m'entendre avec eux, pour « régler cette question sans trop gêner le service.

« 3°) *Recrutements.*—Un recrutement s'impose pour remplacer les Agents recrutés en 1909, qui ne « rengagent pas. Il importe d'en profiter pour compléter notre effectif.

« Au total, 40 nouveaux agents nous seraient nécessaires :

« a) 21 Agents sont rapatriables en Août prochain ;

« b) 9 ont été rayés des contrôles depuis le dernier recrutement (2 décédés, 4 révoqués, 3 réformés);

« c) 10 Agents ont été récemment mis à la disposition de certaines Compagnies ou certains particu- « liers, contre remboursement. Aucun recrutement n'ayant été effectué depuis, ces 10 Agents manquant « sont remplacés provisoirement par des Agents Chinois.

« Ainsi que je l'ai demandé ci-dessus, la durée des engagements serait de 2 ans 8 mois.

« Les 3 recrutements précédents ont démontré la nécessité de charger un Officier de la Garde de « choisir et d'incorporer les nouveaux Agents Tonkinois.

« Cette mission pourrait être confiée, cette année, au Lieutenant Rabier. Autant que possible, il de- « vrait être de retour à Shanghai vers le 15 Juillet, afin de nous permettre d'instruire les incorporés avant « les libérations et les envois en congés (normalement le 16 Août). Je désirerais donc que son départ de « Shanghai eût lieu à la fin du mois, par exemple par la Malle Française du 31 Mai.

« Le Chef-Adjoint profiterait de son séjour au Tonkin pour examiner les Militaires qui ont récemment « demandé à être incorporés dans notre Personnel Européen.

« Ainsi qu'en 1910, il pourrait, en outre, être chargé de recruter des Annamites pour la Police de « notre Concession à Hankeou, conformément à la demande de M. le Consul de France dans cette ville. « Les frais occasionnés par ce recrutement seraient remboursés à notre Municipalité, dans les conditions « habituelles.

« 4°) *Achats Divers.*—Le Chef-Adjoint de la Garde demanderait la cession, à titre remboursable, par « les Services de l'Artillerie, de l'Intendance, par le Magasin Central de la Garde Indigène, de divers « effets et objets nécessaires pour notre réapprovisionnement. Leur achat a été ainsi prévu, lors de l'éta- « blissement du Budget. Nous ne pourrions nous les procurer autrement qu'à des conditions très onéreuses.

« Ainsi que lors des précédents recrutements, les économies réalisées par ces achats dépasseraient « facilement les frais de déplacement du Chef-Adjoint. L'indemnité allouée à celui-ci, uniquement pen- « dant son séjour à terre, pourrait être celle fixée par le Conseil le 29 Décembre 1909.

« Vous voudrez bien trouver, ci-joint, un état indiquant les commandes à faire au Tonkin.

« 5°) *Ouverture des Crédits Nécessaires.*—Les crédits nécessaires au Lieutenant Rabier peuvent être « évalués approximativement et répartis au Titre III du Budget pour 1912, comme suit :

« Ch. I Art. I.—Frais de voyage et indemnités du Chef-Adjoint.....	Tls :	500,00
« Ch. I Art. 7 Sect. 1.—Solde d'un mois pour le Personnel Tonkinois recruté.....	»	400,00
« Ch. I Art. 7 Sect. 2.—Frais de voyage du Personnel Tonkinois recruté.....	»	600,00
« Ch. 3 Art. 2, 4, 6, 13.—Achats divers pour le réapprovisionnement.....	»	3.000,00
« Il y a lieu d'ajouter :	»	4.500,00
« Avances pour le recrutement d'Agents destinés à la Police d'Hankeou.....	»	500,00
« Total Général.....	Tls :	5.000,00

« Si vous voulez bien approuver ces différentes propositions, je vous serais très reconnaissant, « M. le Consul Général, de vouloir bien les transmettre au Conseil d'Administration Municipale.»

Signé : MALLET

Après avoir entendu les explications du Chef de la Garde sur ces diverses questions, le Conseil approuve ses propositions et autorise l'ouverture des crédits nécessaires, dans les limites ci-dessus indiquées.

Il stipule, à cette occasion, que l'engagement de nouveaux agents ne devra porter sur des hommes mariés que dans la limite des disponibilités que présentent les bâtiments Municipaux actuels pour leur logement, afin d'éviter que la Municipalité ait à faire face à de nouvelles dépenses à cet égard.

(e)—A titre exceptionnel, un secours de Tls: 60,00 est accordé au Garde Demitri, attaché au Service de la Sûreté.

Défense de la Concession.—Communication est donnée par M. le Consul Général d'une lettre de M. le Ministre de France à Pékin, relative à l'offre par la Marine d'un certain nombre de canons de 37 à tir rapide, montés sur chandeliers avec boîtes à pivot, dont le prix de cession avec 500 cartouches serait de 350 francs.

Le Conseil estime qu'en raison de sa nature cet armement ne serait pas d'une utilisation pratique dans la Concession, et que les mitrailleuses récemment demandées pour la Compagnie des Volontaires permettront d'assurer plus efficacement la défense, le cas échéant: en conséquence, il ne croit pas devoir donner suite aux propositions que M. le Ministre de France a bien voulu lui faire adresser.

Ecole Municipale Française.—A l'occasion de l'engagement de M. et Mme Arnaud pour remplir l'emploi d'Instituteur et d'Institutrice à l'Ecole Municipale Française, le Conseil décide que leurs appointements respectifs leur seront comptés du jour de leur départ de Marseille pour rejoindre leur poste.

Ecole Municipale Franco-Chinoise.—(a)—Le Service des Travaux est chargé d'aménager le terrain sis devant l'ancienne butte de tir, en vue de permettre aux élèves de cette Ecole la pratique du jeu de foot ball, à laquelle la pelouse du Jardin Public ne se prête pas en cette saison; elle a d'ailleurs été refusée pour la même raison, à une société étrangère qui désirait l'utiliser dans le même but.

(b)—Autorisation est donnée à l'Ingénieur Municipal d'engager les services d'un surveillant à la journée, pour la surveillance des travaux de l'Ecole, entrepris depuis une semaine.

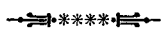
Ecuries Municipales.—En vue de pourvoir au remplacement de plusieurs animaux de la Cavalerie Municipale, abattus ou mis à la réforme, le Conseil autorise l'achat de 4 mules au Shanghai Horse Bazaar.

La séance est levée à 7 heures 30.

L. CAMERA
W. J. N. DYER
H. MADIER
L. MARTHOUD
C. PATUREL
M. PERMEZEL

Vu et approuvé :
Signé : Mce DEJEAN DE LA BATIE

Séance du Conseil du 3 Juin 1912



L'an mil neuf cent douze et le trois Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. L. Marthoud, Vice-Président du Conseil.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Travaux Publics.—(a)—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, les crédits suivants sont mis à sa disposition :

§: 30,00, pour l'achat d'une charrette à bras ;

Tls: 121,00, pour l'aménagement d'une salle de bains et d'une cuisine, et la construction d'un lavoir à Koukaza, en vue de remplacer les deux bâtiments utilisés précédemment à cet effet, dont la démolition est prévue ;

Tls: 146,00, pour les travaux d'agrandissement des locaux annexes du Poste Central d'Incendie (magasin et dortoir des coolies), comme suite à la Décision du 20 Mai dernier ;

Tls: 250,00, pour réparations diverses au cylindre à vapeur No. 1, suivant estimation présentée par la Shanghai Dock & Engineering Co ;

Tls: 375,00, pour commande d'une caisse à boues. L'attention de l'Ingénieur Municipal est, à cette occasion, attirée sur l'intérêt que présente l'adoption de véhicules aussi légers que possible: c'est seulement à la suite des essais auxquels il sera procédé avec celui dont la commande est aujourd'hui autorisée, que la construction du deuxième véhicule demandé sera entreprise ;

Tls: 1.900,00, pour l'exécution, conformément aux prévisions du Budget et au devis descriptif dressé par l'Ingénieur, des travaux de modification et remise à neuf des Bureaux du Secrétariat et sous-sol de l'Hôtel Municipal (partie Est).

(b)—La solde journalière du surveillant Pozecco, chargé du chantier de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise, est portée de Tls: 3,00 à Tls: 3,25.

Monument Vallon. — Par lettre en date du 29 Mai, la Direction de l'Echo de Chine informe le Conseil de l'achèvement du monument destiné à honorer la mémoire de l'aviateur Vallon, et en vue de l'érection duquel une souscription avait été ouverte dans les colonnes du journal.

Désireux de faciliter la réalisation de ce projet, le Conseil confie à une Commission, composée de MM. Paturel, Permezél et Dyer, le soin de choisir l'emplacement sur lequel s'élèvera ce monument; la décision définitive sera prise au cours de la prochaine Séance.

Finances.—(a)—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, dressé à la suite de la réunion du Comité des Finances du 21 Mai dernier :—

Séance du Comité des Finances du 21 Mai 1912

L'an mil neuf cent douze et le vingt et un Mai, à onze heures du matin, les Membres du Comité des Finances se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur L. Marthoud.

Etaient présents: MM. W. J. N. DYER }
M. PERMEZEL } *Membres*
J. DANTIN, *Secrétaire P. I.*

Etait absent: M. J. M. P. HERMANN

Garde Municipale.—(a)—*Fourniture de charbon, glace, etc...*—Après avoir pris connaissance de rapports du Chef de la Garde, en date des 3 et 4 Mai, le Comité décide de laisser subsister le régime actuel

de règlement des fournitures de charbon pour chauffage et cuisine, jusqu'à l'exercice prochain, dès le début duquel seront payées les diverses indemnités votées par le Conseil les 15 et 22 Avril dernier.

En ce qui concerne la glace, MM. Permezal et Marthoud proposent que les indemnités mensuelles votées soient payées dès maintenant, avec rappel depuis le 1^{er} Janvier : M. Dyer est d'avis qu'elles soient, comme les précédentes, payées seulement à partir de l'Exercice prochain.

(b)—*Menus frais, dépenses imprévues.*—Les registres sur lesquels sont inscrites au jour le jour les dépenses des divers Postes seront, chaque mois, après vérification par le Chef de la Garde, communiqués au Secrétaire, à l'appui du mandat à établir pour leur remboursement, et au Comité des Finances lors de l'examen des comptes mensuels.

Les dépenses imprévues feront également, si possible, l'objet d'une communication au Comité, à titre purement confidentiel.

Emprunt Municipal de 1903.—(a)—La date du Mercredi, 5 Juin, est adoptée pour le Tirage au Sort de 75 Titres de l'Emprunt de 1903, dont l'amortissement est prévu pour l'année courante.

(b)—M. Permezal informe le Comité, qu'en vue du règlement des intérêts du 2^e Semestre et du remboursement des titres à amortir (au total, Fr: 80.365), il a, conformément à la Décision du Conseil du 4 Mars dernier, fixé le change, comme suit, pour une somme de Frs: 50.000,00 :

Fr: 25.000,00 Juillet-Septembre à 3.45 1/2

Fr: 25.000,00 Juin-Septembre à 3.51.

Comptes de Mars.— Ces comptes sont vérifiés et approuvés, déduction faite des non valeurs dont le dégrèvement est accordé.

La Séance est levée à 12 heures 1/4

Le Conseil décide que les diverses indemnités mensuelles votées pour les fournitures de charbon, glace, seront payées seulement à partir de l'Exercice prochain: notification de cette Décision sera adressée au Chef de la Garde, pour qu'il en soit tenu compte dans l'établissement des prévisions budgétaires.

Après avoir pris connaissance d'une note de M. le Consul Général, le Conseil se range à l'avis du Comité des Finances, et décide que, conformément à sa proposition, l'état des menus frais de la Garde Municipale sera, comme cela a lieu pour les autres Services de la Municipalité, communiqué au Secrétaire à l'appui du mandat à établir et à ordonnancer, le Comité des Finances s'en réservant le contrôle.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

(b)—Le Conseil résout dans le sens de l'affirmative la question de l'allocation au Chef-Adjoint de la Garde de ses diverses indemnités (logement, etc...) durant le voyage qu'il accomplit au Tonkin pour le recrutement d'Agents Tonkinois.

(c)—La Municipalité ayant reçu, par l'intermédiaire du Consulat Général, une traite de 10.000 francs, représentant la subvention accordée par le Gouvernement Français à l'Ecole Municipale Française, le Conseil décide d'en affecter le montant au paiement qui doit être fait en France des intérêts et de l'amortissement des Obligations de l'Emprunt de 1903.

Eclairage Electrique.—(a)—Le Conseil enregistre une lettre de l'Avocat-Conseil dans laquelle est exposée la question du monopole concédé à la Compagnie par le Cahier des Charges, pour l'éclairage des Rues et Routes, soumises au Contrôle de la Municipalité.

Il décide, à cette occasion, de confier à l'Avocat-Conseil le soin d'étudier la révision du Cahier des Charges, que rendent nécessaire, à son avis, les mesures adoptées ou réclamées jusqu'ici et les transformations envisagées comme devant être appliquées à brève échéance: il recommande également l'étude de projets en vue de l'éclairage des Bâtiments Municipaux les plus importants (Maison d'Arrêt, Poste de Police, etc...).

(b)—Comme suite à la correspondance échangée avec la Compagnie, relativement à l'amélioration de l'éclairage du Quai de France, le Conseil, après avoir entendu l'Ingénieur Municipal, le charge de demander à la Compagnie d'y remplacer les lampes à arc actuelles par des lampes à incandescence qui fourniront, à égalité de consommation, une lumière plus intense.

Service des Eaux. — Par lettre du 25 Mai, la Compagnie réclame de nouveau à la Municipalité le remboursement des frais de vérifications de compteurs d'eau, auxquelles a procédé le Service Municipal du Contrôle, sur la demande de divers abonnés.

Le Conseil maintient, à ce sujet, l'avis exposé dans sa Décision du 13 Mai. Il demande, d'autre part, que l'Ingénieur Municipal procède, dès que possible, à l'achat des instruments nécessaires pour les vérifications (cuve jaugée, tuyaux volants, etc...).

Matériaux de Macadamisage. — Lecture est donnée d'une lettre de Messrs Ho Shing & Co, demandant que la quantité de matériaux à fournir par eux à la Municipalité, suivant Décision du 13 Mai, (1.600 m³) soit portée à 6 ou 7.000 m³, à livrer au prix de Tls : 2,65 le m³, durant une période de cinq ans.

L'Ingénieur Municipal expose que cette quantité excède, pour le moment, les besoins de la Concession, que, d'autre part, il maintient les observations présentées récemment quant au recours aux fournitures d'entrepreneurs chinois et du Municipal Council.

Le Conseil, en conséquence, confirme purement et simplement les termes de sa Décision première.

Tramways. — D'un Rapport de l'Ingénieur Municipal, en date du 29 Mai, il ressort que la Compagnie Française de Tramways refuse de prendre à sa charge pour la zone qui la concerne, c'est-à-dire la partie située entre les rails et 50 c/m de chaque côté, les frais de premier établissement du pavage en pierres que le Conseil a décidé de substituer à l'empierrement sur le Quai de France Sud.

Après avoir pris connaissance d'une note de l'Avocat-Conseil sur cette question, le Conseil décide de mettre la Compagnie en demeure d'effectuer ce travail, conformément à l'Art. 33 du Cahier des Charges, sans autre délai.

Défense de la Concession. — Par rapport adressé à M. le Consul Général, en date du 4 Mai, et relatif à l'approvisionnement en munitions destinées aux forces armées de la Concession (Garde Municipale et Compagnie des Volontaires), le Chef de la Garde, reprenant les Décisions du Conseil du 29 Avril dernier et du 22 Mars 1910 sur cette question, demandait que :

1^o) La réserve des munitions soit maintenue à raison de 200 cartouches par fusil 86 M. 93, soit 80.000, et 36 cartouches pour revolver 92 soit 3.492,

2^o) Les 15.000 cartouches d'exercice soient réparties à raison de 50 cartouches par homme, en commençant par la Garde, ce qui, l'effectif en étant compté à 200 hommes, laissait disponibles 5.000 cartouches pour la Compagnie des Volontaires.

Le Secrétaire ayant, sur la demande formulée par le Conseil au cours de sa dernière Séance, présenté une note complémentaire sur cette question, M. le Consul Général adresse au Conseil la note dont texte suit :

Shanghai, le 3 Juin 1912.

NOTE

Le Consul Général est surpris de ce que le Conseil d'Administration Municipale ait demandé au Secrétaire de la Municipalité de rédiger un rapport sur les approvisionnements de munitions destinées aux forces armées de la Concession, alors que la question avait déjà été traitée par le Chef de la Garde. Il ne s'explique pas qu'il ait soumis à l'examen d'un Chef de Service le Rapport d'un autre Chef de Service: cette façon de faire ne peut que provoquer des froissements, de la mésintelligence entre les Services et du désordre. S'il avait des objections à présenter, des renseignements complémentaires à obtenir, il aurait pu, du moins, s'adresser au Consul Général ou au Capitaine Mallet lui-même.

Le Consul Général, responsable de la sécurité de la Concession, est le seul qui puisse trancher les questions qui touchent à sa défense. Dans la circonstance, quand il a transmis au Conseil le Rapport du Capitaine Mallet, M. De La Bâtie a fait connaître à Monsieur Dantin son opinion, qui était que nous ne disposions pas d'un nombre de cartouches suffisant pour les tirs, et qu'il y avait lieu, si le Conseil y consentait, de demander au Ministre de la Guerre, par l'intermédiaire du Département des Affaires Etrangères, la cession annuelle d'une plus grande quantité de munitions. Le Conseil n'avait donc qu'à envisager la question au point de vue financier.

Le Consul Général propose à la Municipalité de demander au Département de la Guerre la cession de 30.000 Cartouches par an.

Signé: Mce DEJEAN DE LA BATIE.

Le Conseil s'étonne de la forme adoptée par M. le Consul Général pour présenter ses observations sur des questions qui doivent être discutées en cours de Séances.

Il estime, d'autre part, que le Chef de la Garde n'a, pas plus qu'aucun autre Chef de Service de la Municipalité, à se formaliser du fait qu'un rapport présenté par lui sur une question qui intéresse, en même temps que la sécurité de la Concession, les finances de la Municipalité, fasse l'objet d'une note du Secrétaire, agissant en l'espèce conformément aux instructions reçues du Conseil et aux dispositions du Règlement Administratif sur le fonctionnement et les attributions des divers Services.

En ce qui concerne les munitions nécessaires à la Compagnie des Volontaires, le Conseil décide de se les procurer par voie d'achats directs, après examen des conditions de prix et autres auxquelles ces achats pourraient être effectués ; si cette solution ne peut être obtenue, il demande que la Dépêche Ministérielle à l'occasion de laquelle la Décision du 22 Mars 1909 a été prise, soit modifiée et que la cession à la Municipalité de 30.000 cartouches par an soit demandée au Département de la Guerre.

Jardin Chinois — Le Conseil, pour les raisons exposées précédemment au sujet de demandes de ce genre, refuse au sieur Zi King Seng l'autorisation d'ouvrir et d'exploiter Route Fergusson un Jardin Chinois, qui resterait ouvert jusqu'à 3 heures du matin.

Personnel. — Le Secrétaire fait part au Conseil du décès de M. Filipetti, Inspecteur du Service Sanitaire, et de celui de M. Boccheciampe, Percepteur, survenu en France durant le congé dont il avait été appelé à bénéficier en Décembre dernier.

Le Conseil exprime les regrets que lui cause la mort de ces deux Employés de la Municipalité. Il autorise la liquidation de leur compte à la Caisse de Prévoyance.

Des dispositions seront prises, dès à présent, par le Secrétaire P. I. en vue du remplacement en nombre de M. Boccheciampe, au Service de la Perception.

Service Sanitaire. — (a) — Sur proposition du Dr. Ricou, le Conseil nomme Monsieur G. Denis à l'emploi d'Inspecteur Stagiaire, pour remplacer en nombre M. Filipetti, décédé.

(b) — Un crédit de Tls: 60 est voté pour la construction, suivant plan soumis au Conseil, d'une voiture réservoir destinée au transport des vidanges.

Lorsqu'après essais le type en aura été arrêté définitivement, le Conseil envisagera l'adoption de ce nouveau véhicule par l'entrepreneur en charge du Service.

Crique limite de la Cité Chinoise. — Après avoir pris connaissance d'un Rapport du Secrétaire P. I. relatif aux divers projets de travaux de voirie et d'assainissement dont l'Administration de la Cité Chinoise a entretenu la Municipalité, le Conseil décide que les diverses études entreprises en ce sens devront être activement poursuivies et complétées dans le sens proposé.

Rues et Routes. — (a) — A la suite du comblement de la crique "Ma Gni King Pang", au Nord de Koukaza, en vue de l'ouverture de la Rue Vallon, des difficultés étaient survenues avec les Autorités Chinoises, relativement à cette opération et aux cessions de terrains par les riverains.

Suivant arrangement intervenu entre ces Autorités et le Consulat de France, le 31 Mai dernier, il ne sera fait par elles aucune opposition à l'ouverture de cette Route, mais la Municipalité devra régler au plus tôt les achats de terrains, et suspendre les travaux jusqu'à ce que des accords aient été conclus avec tous les propriétaires intéressés.

(b) — Le Conseil prend note d'une proposition de M. Permezal, suggérant que la dénomination de "rues" soit donnée aux voies publiques de l'Extension qui sont parallèles à l'Avenue Paul Brunat, celle de "routes" étant réservée à celles qui lui sont perpendiculaires.

Extension de la Concession. — Considérant la situation actuelle et la ligne de conduite adoptée par la Concession Internationale en vue d'obtenir l'incorporation de nouveaux territoires dans la zone déjà soumise à sa juridiction, le Conseil estime qu'une demande formelle d'extension de la Concession

Française doit être formulée sans retard, et il décide d'adresser un vœu en ce sens à M. le Consul Général de France.

La Séance est levée à 6 heures 3/4.

La note du Consul Général dont il est fait mention au procès-verbal sous le titre Finances, page 2, ligne 36 (menus frais de la Police) est la suivante :

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE
A SHANGHAI

Le Consul Général pense qu'il serait préférable de stipuler que les états de dépenses des divers Postes de Police seront chaque mois après vérification par le Chef de la Garde, communiqués au Comité des Finances. Il craint en effet, que si le Conseil décide qu'il devront être communiqués au Secrétaire à l'appui du mandat à établir pour leur remboursement il ne survienne des difficultés du fait que le Secrétaire pourrait croire qu'il est autorisé à contrôler, par cela même, les dépenses de la Garde. Ce contrôle n'appartient qu'au Comité des Finances.

Mce DEJEAN DE LA BATIE.

L. CAMERA
W. J. N. DYER
F. ELLIS
H. MADIER
L. MARTHOUD
C. PATUREL
M. PERMEZEL

J'approuve les décisions ci-contre sauf :

- 1°. Celle consignée à l'alinéa 3 section A du Chapitre Finances ;*
- 2°. Celle consignée au chapitre "Défense de la Concession" ;*
- 3°. Celle, d'un caractère politique, qui termine le procès-verbal.*

Je fais, en outre, toutes mes réserves au sujet des décisions prises relativement aux services de l'Eclairage Electrique, des Tramways et des Eaux.

Mce. DEJEAN DE LA BATIE

Séance d'Installation de la Commission Municipale Provisoire
du 14 Juin 1912



L'an mil neuf cent douze et le quatorze Juin, les Membres de la Commission Municipale Provisoire se sont réunis à l'Hôtel Municipal, à cinq heures du soir, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

Etaient présents: MM. L. ARDAIN
X. DARD
W. M. DOWDALL
Ch. JASSON
H. E. SHADGETT
J. DANTIN, *Secrétaire P. I.*

Etait absent: M. Herm. MEYER, *excusé.*

Installation de la Commission Municipale.— En vertu des Ordonnances Consulaires des 10 et 13 Juin, dont texte suit, le Conseil d'Administration Municipale élu le 16 Janvier dernier est suspendu, et l'administration de la Concession confiée à une Commission Provisoire.

ORDONNANCE CONSULAIRE

« Nous, Maurice Dejean de la Bâtie, Consul Général de France à Shanghai, Chevalier de la Légion d'Honneur,

« Attendu que dans les relations entre le Consul Général de France et le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, la bonne entente et la confiance réciproque sont indispensables,

« Attendu que cette entente et cette confiance n'existent plus depuis quelque temps,

« Attendu que, à plusieurs reprises, le Conseil actuel a manifesté ce qui paraît être une hostilité systématique envers le Chef de la Garde Municipale et, d'une manière générale, envers le service de la Police qui relève uniquement du Consul Général, et que par sa façon d'agir il provoque de fâcheuses mésintelligences entre les services et risque de déconsidérer le Chef de la Garde aux yeux de son personnel,

« Attendu que, ainsi qu'il appert du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil a manqué d'égards pour le Consul Général lui-même,

« Attendu que, dans ces conditions, il est impossible que l'Administration de la Concession se poursuive avec les Conseillers actuels et que, dans les circonstances présentes surtout, il importe qu'un état de conflit permanent ne s'établisse point entre le Consul Général et l'Administration Municipale,

« Vu l'article VIII du Règlement d'Organisation de la Concession Française en date du 14 Avril 1868, « Avons ordonné et ordonnons

« Article I. Le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française actuellement en fonctions est suspendu et il en sera rendu compte tant au Ministère des Affaires Etrangères à Paris qu'à la Légation de France à Péking ainsi qu'il est prescrit par l'article précité du dit règlement,

« Article II. Une Commission provisoire Municipale sera constituée d'urgence sous la présidence du Consul Général de France laquelle sera chargée d'administrer la Concession Française conformément aux termes généraux du Règlement sus-indiqué du 14 Avril 1868.

« Fait à Shanghai le 10 Juin 1912

« La Consul Général de France.

Mce DEJEAN DE LA BATIE.

ORDONNANCE CONSULAIRE

« Nous, Maurice Dejean de la Bâtie, Consul Général de France à Shanghai, Chevalier de la Légion
« d'Honneur,

« Vu l'ordonnance du 10 Juin 1912 par laquelle nous avons suspendu le Conseil d'Administration
« Municipale élu le 13 Janvier dernier :

« Vu l'Article VIII du Règlement d'organisation de la Concession Française en date du 14 Avril 1868 :

« Avons ordonné et ordonnons :

« Article I.—Une commission provisoire Municipale est constituée sous la présidence du Consul
« Général de France laquelle sera chargée d'administrer la Concession Française dans les termes géné-
« raux de l'ordonnance sus-indiquée de 1868.

« Article II.—Font partie de cette commission provisoire Municipale :

Messieurs : ARDAIN
DARD
DOWDALL
JASSON
Herm. MEYER
SHADGETT

« Article III.—Le Secrétaire de la Municipalité est chargé de faire les notifications nécessaires aux
« membres de la Commission provisoire.

« Fait à Shanghai le 13 Juin 1912

« Le Consul Général de France :

Mce DEJEAN DE LA BATIE.

Bureaux & Comités.—Sur la proposition de M. le Consul Général, M. L. ARDAIN est élu, à
l'unanimité, Vice-Président de la Commission Provisoire.

Les divers Comités sont constitués comme suit :

Comité des Finances : MM. ARDAIN, DARD, SHADGETT.

Comité des Travaux : MM. DOWDALL, JASSON, MEYER (ce dernier, sous réserve de son approbation).

Comité des Ecoles : MM. DARD ET JASSON.

La Commission confirme le choix du Dr. FRESSON et du R. P. BOUVIER comme Gouverneurs de
l'Hôpital.

Crédits.—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, un crédit de Tls: 150 est voté pour la réfec-
tion complète de l'escalier de service du Chef de la Garde, à l'Hôtel Municipal. Ce travail est motivé par
les réparations et modifications à exécuter dans les sous-sols de l'Hôtel Municipal et les bureaux du Se-
crétariat suivant décision du 3 Juin.

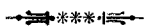
Tramways.—Suivant information donnée par la Compagnie Française de Tramways, le trafic en
commun, dont l'essai doit être entrepris en utilisant le Pont reliant la Rue Hué à Chekiang Road, sera
très probablement inauguré le 17 Juin.

Séances.— La Commission décide qu'en principe ses Séances auront lieu le Mercredi, à 5 heures
du soir.

La Séance est levée à 6 heures.

Signé : L. ARDAIN
X. DARD
W. M. DOWDALL
Ch. JASSON
H. E. SHADGETT

Séance de la Commission Municipale Provisoire du 20 Juin 1912



L'an mil neuf cent douze et le vingt Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale Provisoire se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

Etaient présents: MM. L. ARDAIN
X. DARD
W. M. DOWDALL
Ch. JASSON
Herm. MEYER
H. E. SHADGETT
J. DANTIN, *Secrétaire P. I.*

Compte-Rendu.—Sur proposition de M. le Consul Général, l'addition ci-après est faite au Procès-Verbal de la Séance du 14 Juin, § "Crédits": « Ce travail est motivé par les réparations et modifications « à exécuter dans les sous-sols de l'Hôtel Municipal et les Bureaux du Secrétariat, suivant Décision du « 3 Juin. »

Comités. — Monsieur Herm. Meyer qui, absent à la Séance d'Installation, avait été désigné pour faire partie du Comité des Travaux, déclare accepter de siéger au sein de ce Comité.

Service des Eaux.—(a)—Suivant état présenté par la Compagnie, les recettes brutes réalisées par l'exploitation du Service des Eaux durant le premier trimestre de 1912 se sont élevées à Tls: 48.702,93, et la redevance due à la Municipalité sur cette somme est, à raison de 2 1/2 %, Tls: 467,57.

Ces recettes sont en diminution de Tls: 4.232,41 par rapport à celles du trimestre précédent, et en augmentation de Tls: 4.197,23, par rapport à celles du trimestre correspondant de 1911.

(b)—*Compteurs d'eau.*—Après avoir pris connaissance d'une lettre de la Compagnie et d'un rapport de l'Ingénieur Municipal, relatifs aux frais de vérification des compteurs d'eau, la Commission décide que la question de principe doit être maintenue, en ce sens que, quand la redevance sera due, elle sera perçue par la Municipalité.

Toutefois, en l'état actuel des choses, ces vérifications étant faites complètement par les soins de la Compagnie, avec les appareils fournis par elle, la Municipalité, comme mesure transitoire, ristournera à la Compagnie la somme qu'elle encaisse pour la vérification.

L'Ingénieur Municipal est invité, en confirmation de la Décision du 3 Juin dernier, à procéder, dès que possible à l'achat des instruments nécessaires pour ces vérifications.

Tramways.—(a)—Par rapport en date du 29 Mai, et lettre en date du 1^{er} Juin, l'Ingénieur Municipal et l'Avocat-Conseil ont exposé, respectivement, leurs vues sur la question du prix du pavage en pierre que la Municipalité a décidé de substituer à l'empierrement sur le Quai de France Sud, et conclu que, contrairement à la thèse soutenue par la Compagnie, celle-ci doit supporter, pour la zone qui la concerne, c'est-à-dire la partie située entre les rails et 50 c/m de chaque côté, les frais de premier établissement de ce pavage.

MM. Dowdall et Meyer estiment que cette question ne peut être tranchée que par un Conseil Municipal élu, et demandent qu'elle soit laissée en suspens.

La Commission pense néanmoins que des pourparlers pourraient être engagés avec la Compagnie, en vue d'un arbitrage, dont les conditions—qui devraient donner toutes garanties à la Municipalité—feraient l'objet d'un échange de vues ultérieur.

(b)—Suivant note de l'Ingénieur Municipal, en date du 20 Juin, les essais de résistance du Pont de la Rue Hué, en vue du trafic en commun, ont eu lieu le 15 Juin, d'accord avec l'Ingénieur en Chef du Municipal Council.

Les flexions constatées étant normales, l'Ingénieur Municipal donne un avis favorable au passage des voitures des deux Compagnies sur le dit pont.

Eclairage Public.—(a)—Par lettre ci-après du 10 Mai, la Compagnie, se référant à la correspondance échangée et aux Décisions antérieures, soumet au Conseil ses propositions définitives, relativement au projet de transformation de l'éclairage public.

«N° 11419

«Shanghai, le 10 Mai 1912

«Monsieur DANTIN, Secrétaire

«du Conseil d'Administration Municipale.

«ECLAIRAGE PUBLIC

«Monsieur le Secrétaire,

«J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 1^{er} Mai me faisant part des Décisions «du Conseil. Ces Décisions comportent quelques différences avec les conclusions sur lesquelles nous «nous étions mis d'accord à la Séance du 22 Avril dernier.

«1^o) *Consommation spécifique.* — Nous avons proposé de nous en rapporter à un tiers compétent et «indépendant pour déterminer la consommation spécifique, mais en demandant à ce tiers des rensei- «gnements connus et provenant d'expériences déjà faites. Le Conseil nous propose d'envoyer à Paris «une prise d'essai pour chaque lot de lampes et de renouveler les essais tous les six mois. Il y a à ce «procédé des difficultés d'application que le Conseil reconnaîtra facilement. En premier lieu, pour que «les essais soient exacts, ils doivent porter sur un nombre de lampes assez important; ces lampes n'étant «utilisées que pour des essais de laboratoire il en résulterait une dépense notable absolument en pure «perte.

«En second lieu, les renseignements ne nous parviendraient que plusieurs mois après l'envoi. Il «faut en effet mesurer la consommation spécifique *moyenne*, car cette consommation augmente avec la «durée de la lampe et ceci nous conduirait à une série ininterrompue d'expériences longues et dispen- «dieuses pendant la durée desquelles nous n'aurions aucune base pour la détermination du courant «consommé.

«Dans ces conditions, nous pensons qu'il serait préférable, puisque le Conseil désire faire des expé- «riences sur les lampes en service, d'exécuter nous-mêmes ces expériences sur un secteur à choisir «parmi ceux qui seront délimités par les postes de transformation. Il suffirait de nous mettre d'accord «sur la question compteur.

«2^o) *Durée des lampes.* — La Municipalité propose que les constats soient limités à six mois, les ré- «sultats devant servir à l'établissement de forfaits valables pendant un an.

«Nous avons convenu, dans la Séance du 22 Avril, que la Municipalité et la Cie auraient chacune «de leur côté le droit de provoquer de nouvelles constatations au cours du forfait si elles le jugeaient «utile.

«Enfin, il devait être bien entendu :

«1^o) que les lampes à employer pendant la durée du forfait seraient rigoureusement les mêmes que «celles ayant servi aux essais;

«2^o) que les essais ne durant que six mois, il serait tenu compte pour le forfait de la durée d'allu- «mage. S'il en était autrement, un essai exécuté pendant l'été serait préjudiciable aux intérêts de la Cie, «alors qu'un essai exécuté pendant l'hiver le serait à ceux de la Municipalité.

«L'application du principe des essais comporte donc en pratique certaines complications, et pour «des éviter nous vous proposerons comme seconde solution d'accepter le chiffre indiqué par la Munici- «palité dans sa lettre du 29 Février dernier pour la durée des lampes, soit 1000 heures, mais dans le cas «seulement où nous serions adjudicataires, car nous ne pourrions évidemment pas prendre un semblable «engagement pour une livraison faite par d'autres fournisseurs.

«*Prix des lampes.*—Le Conseil propose que l'appel d'offres soit fait par la Cie elle-même, qui pourra soumissionner comme tout autre fournisseur, mais que les soumissions soient adressées à la Municipalité et ouvertes par elle.

«Dans la Séance du 22 Avril il avait été dit que l'ouverture des soumissions se ferait en présence d'un délégué du Conseil et de la Compagnie.

«Enfin, il n'est pas question dans la lettre du Conseil des dépenses diverses, telles que main d'œuvre de remplacement des lampes, d'allumage et d'extinction, amortissement des appareils, etc., qui sont prévues au § 77 du Cahier des Charges et sur lesquelles nous devons nous mettre d'accord avec le Conseil pour le nouvel éclairage.

«Cette question a été étudiée par notre Cie et a fait l'objet de notre lettre N° 10484 du 13 Décembre 1911 au Conseil et de notre lettre N° 10680 du 16 Janvier 1912 donnant à M. l'Ingénieur Municipal les renseignements complémentaires qu'il désirait.

«Je suis tout à la disposition du Conseil pour lui fournir toutes les explications complémentaires qu'il pourrait désirer, dans le but d'arriver le plus tôt possible à un arrangement définitif.

«Veuillez agréer, etc...

Le Directeur,

Signé: M. COURSIER.

Comme suite à ces propositions, la Commission adopte intégralement les conclusions de l'Ingénieur Municipal, exposées dans le rapport dont texte suit :

«N° 1023

«Shanghai le 5 Juin 1912.

«Monsieur le Président

«du Conseil d'Administration Municipale Française de Shanghai.

«Monsieur le Président,

«Nous avons l'honneur de vous retourner avec nos observations la lettre de la Compagnie Française de Tramways, datée du 10 Mai 1912 et relative à la transformation de l'éclairage électrique.

«Dans cette lettre, la Compagnie, se référant aux discussions précédentes sur le sujet, propose :

«*Sur la question de Consommation Spécifique des lampes* : d'exécuter les expériences sur un des secteurs délimités par les postes de transformateurs.

«C'est en réalité ce que nous avons déjà proposé, mais sans généralisation.

«Il suffirait, en effet, de constater par un compteur la consommation réelle d'un secteur composé de x lampes dont le rendement lumineux théorique serait connu pour permettre, à l'aide d'une simple règle de proportion, d'évaluer très approximativement la consommation totale du réseau. Préférant cette solution à celle adoptée précédemment, parce que d'une application beaucoup plus aisée, nous proposons d'accepter la proposition de la Compagnie. Le calcul de la consommation serait basé sur le rendement lumineux des lampes, exprimé en Bougies Hefner.

«*Sur la Question de durée des lampes* : la Compagnie demande :

«1°) Que le droit de provoquer des nouvelles constatations lui soit reconnu.

«C'est bien ce qui avait été convenu; ce n'est pas formellement exprimé dans la lettre du 1^{er} Mai, mais on peut facilement donner satisfaction sur ce point.

«2°) Que les lampes à employer pendant la durée du forfait soient du même type que celles ayant servi aux essais; c'est naturellement ce qui se fera puisqu'on aura à faire au même adjudicataire et au seul type de lampe déterminé par l'adjudication.

«3°) Que dans les essais il soit tenu compte de la durée de l'allumage; c'est évidemment la seule façon de constater la durée des lampes.

«Enfin, la Compagnie propose, pour supprimer toutes ces constatations, l'acceptation du chiffre de 1000 heures au cas où elle serait adjudicataire. Nous ne pouvons que nous rallier à cette proposition puisque cela résulte de nos avis antérieurs (Rapport du 20/2/1912). Dans ce cas la Municipalité et la Compagnie Française de Tramways auraient le droit de faire procéder à tout constat pour justifier la modification de cette moyenne.

«*Sur le prix des lampes* : La Compagnie demande à être représentée au moment de l'ouverture des soumissions.

« Il n'y a non plus aucun inconvénient à cela, et pareille attitude pourrait même être prise à l'égard des autres soumissionnaires.

« En terminant, la Compagnie Française de Tramways rappelle la question des dépenses de main d'œuvre de remplacement des lampes, d'allumage, d'extinction, d'amortissement des appareils, etc... « à ce sujet nous rappelons nos propositions du 20 Février dernier tendant à ce que ces dépenses, qu'il est difficile d'évaluer dès maintenant, fassent l'objet de constats contradictoires et que les dits constats servent ensuite à l'établissement du forfait demandé par la Compagnie.

« Nous ne voyons aucune raison de revenir sur ce premier avis.

« Veuillez agréer, etc...

L'Ingénieur Municipal,

Signé : M. WANTZ.

(b)—*Quai de France*.—D'une note de l'Ingénieur Municipal, en date de ce jour, il ressort qu'en réponse aux demandes qui lui avaient été adressées en vue de l'amélioration de l'éclairage du Quai de France, la Compagnie a fait remplacer les lampes de 400 Watts qui s'y trouvaient par des lampes de 600 Watts : celles-ci, prises en divers endroits des Routes Extérieures les moins fréquentées, et où un éclairage intense est moins nécessaire, ont été remplacées par celles provenant du Quai de France.

(c)—Lecture est donnée de la correspondance ci-après échangée précédemment entre le Conseil d'Administration Municipale et la Compagnie, au sujet de la réduction des tarifs d'éclairage, que le Conseil avait envisagée au cours de sa Séance du 20 Mai dernier.

«Shanghai le 20 Mai 1912

«Monsieur le Directeur,

«de la Compagnie Française de Tramways

«& d'Eclairage Electriques de Shanghai.

«Monsieur le Directeur,

«Je suis chargé de vous accuser réception de votre lettre N° 11335, du 30 Avril, dont le Conseil a pris connaissance au cours de sa Séance du 13 courant.

«En présence des mesures libérales adoptées récemment par la Municipalité de la Concession Internationale d'une part, et la "Shanghai Gas Co" d'autre part, à l'égard des résidants de cette Concession qui sont leurs clients respectifs, il ne semble pas au Conseil que le traitement qui échoit actuellement aux résidants de la Concession Française, au point de vue de la fourniture de l'électricité et du gaz, puisse être maintenu sans préjudice pour les intérêts de la Municipalité, et par suite, de votre Compagnie elle-même, dont la prospérité est intimement liée à celle de la Concession Française où elle exploite ses services.

«Tandis, en effet, que les Contribuables de la Concession voisine paient aujourd'hui Tls : 0,10 « par H. W. pour l'électricité, et \$: 1,50 par 1.000 pieds cubes pour le gaz, les tarifs appliqués aux résidants de notre Concession sont respectivement Tls : 0,14 et \$: 1,70 et vous n'ignorez pas que la différence du prix payé par eux pour l'éclairage électrique a été invoquée par la Compagnie du Gaz comme un des motifs pour refuser d'étendre à la Concession Française le régime de faveur qu'elle vient d'inaugurer pour ses abonnés.

«Or, il n'est pas douteux que l'augmentation des charges résultant de cette différence de tarifs que vient accroître encore celle provenant du régime actuel des abonnements pour l'eau, compteurs, etc... est très sensible dans le budget des particuliers, et que, gens aisés ou occupant une situation moyenne, ils en calculent toute l'importance, et arrivent à conclure que, payant à votre Compagnie ce qu'ils économisent par ailleurs en bénéficiant de Taxes Municipales réduites (8 au lieu de 12 %), les avantages que présente le choix d'une résidence sur l'une ou l'autre Concession, ne sont plus finalement tels qu'ils soient portés à l'exercer en faveur de la Concession Française.

«Cette différence de traitement est plus marquée encore pour ceux des résidants qui habitent l'Interland ; afin d'arriver à diminuer, dans une certaine mesure, les désavantages résultant pour elle, par rapport à la Concession Internationale, de la possession d'une territoire d'une étendue environ six fois moindre, la Municipalité Française a dû créer un réseau important de Routes, qu'elle doit entretenir,

«éclairer, policer etc..., et aux résidants desquelles elle demande comme participation - bien minime - à ses dépenses le paiement d'une taxe locative de 8 %, la seule qui puisse leur être imposée, alors que dans la partie correspondante de la Concession Internationale, où, contrairement à ce qui existe chez nous, les résidants sont moins nombreux que dans les limites de la Concession proprement dite, en raison même de l'étendue de celle-ci qui leur permet de s'installer facilement loin des bruits de la ville, la Municipalité perçoit une taxe de 6 %.

«A cette charge supplémentaire s'ajoutent celles qui résultent, tant de l'application par votre Compagnie du système actuel des compteurs d'eau et d'électricité dont le Conseil vous a, maintes fois déjà, signalé les inconvénients en vous demandant la révision des règlements qui s'y rapportent, que de la différence de tarifs pour la fourniture du gaz.

«Aussi manifestement désavantagés surtout, vous voudrez bien le reconnaître, du fait de votre Compagnie, les résidants de la Concession sont enclins à envisager un changement : ceux de la Concession Internationale n'ont, au point de vue qui nous occupe, aucun intérêt à la quitter.

«C'est ainsi que la "China Land & Finance Co", puissante société immobilière, après s'être rendue acquéreur de vastes terrains dans la zone des Routes Extérieures Municipales, notamment le long de l'Avenue Paulun une des plus récemment ouvertes, a fait connaître qu'elle différerait la construction des immeubles qu'elle avait envisagée pour différentes personnes, les renseignements pris par celle-ci au sujet des charges diverses auxquelles elles auraient à faire face les ayant amenées à renoncer à leur projet de venir s'y installer.

«Et M. Th. Meyer écrivait de son côté à la Municipalité, à la date du 23 Octobre 1911 :

«...I am greatly pleased with the service of police and all other arrangements made by your Council, having lived for many years on the Avenue Paul Brunat, and owning considerable property on that road, but if you cannot take steps to improve the Light & Water Service the pleasure of living in your Settlement will be greatly curtailed and I know of many people who, for the only reason of the shokingly bad arrangements as regards light & water supply, refrain from buying property or renting houses on the French side....»

«C'est là une opinion qui s'est manifestée trop souvent pour que le Conseil n'en tienne pas compte.

«Aussi, estime-t-il, pour les diverses raisons exposées dans cette lettre, que l'étude de la question de révision des tarifs d'éclairage présente un caractère d'urgence que votre Compagnie ne peut méconnaître, et il espère qu'elle s'attachera à la solutionner dans un sens favorable aux intérêts de la Municipalité et aux siens propres, qui leur sont connexes ; des mesures qu'elle prendra relativement aux desiderata qui vous ont été exposés à ce sujet dépendra le recours par le Conseil à tels autres moyens qu'il estimera de nature à lui donner satisfaction./.

«Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire

Signé : J. DANTIN

«N° 11634

«Shanghai, le 7 Juin 1912

«Monsieur le Président
«du Conseil d'Administration Municipale.

«Monsieur le Président,

«J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 20 Mai dernier relative aux tarifs d'éclairage.

«Je voudrais tout d'abord attirer l'attention du Conseil sur le manque de similitude, au point de vue de l'importance du service de l'éclairage, entre la Concession Française et la Concession Internationale.

«Alors que sur la Concession Française dont la population est de 1.470 Européens et 114.000 indigènes, la consommation de courant a atteint en 1911, 964.000 K W H, cette même consommation a été de 4.548.000 K W H pour la Concession Internationale dont la population est de 13.500 Européens et 488.000 indigènes.

«La production d'énergie électrique sur des bases beaucoup plus importantes permet de l'obtenir à un prix de revient plus avantageux et par suite de la céder à un prix plus bas qu'il n'est possible de le faire sur la Concession Française.

«De plus, la réduction opérée par le Municipal Council correspond, toutes choses égales d'ailleurs, à une diminution de recettes de 3/13 soit Tls : 125,00 et comme les bénéfices accusés par le dernier bilan sont de Tls : 116.000 il s'en suit un déficit de Tls : 9.000.

«Le Municipal Council espère compenser la moins value des recettes par une production très importante d'énergie électrique; mais outre que cela est un espoir et non une certitude, la grande disproportion entre la population de notre Concession et de la Concession Internationale ne nous permet pas d'envisager une augmentation du même ordre.

«Enfin, si le Municipal Council peut faire abandon de son bénéfice à ses abonnés, il n'en est pas de même de notre Cie qui a l'obligation de rémunérer les capitaux engagés dans ses entreprises.

«Si nous avions reconnu qu'il soit de notre intérêt d'abaisser nos tarifs d'éclairage, nous n'aurions pas attendu la suggestion du Conseil; nous aurions fait pour l'éclairage ce qu'à deux reprises nous avons fait pour les tarifs de tramways sans y avoir été préalablement invités.

«En résumé, le service électrique de notre Compagnie étant d'une importance beaucoup moindre que celui du Municipal Council, on ne peut comparer les conditions d'exploitation.

«Dans l'arrière-pays principalement nous avons un réseau de grande étendue pour une faible densité de population et si la Municipalité elle-même doit, en raison de cette faible densité, demander des taxes supérieures à celles de la Concession Internationale, il est naturel d'admettre que pour des raisons exactement semblables, notre Compagnie ne puisse céder le courant au prix réduit mis en vigueur par le Municipal Council.

«Notre Administration n'est nullement opposée à l'étude des modifications qui pourraient être apportées aux tarifs fixés par le Cahier des Charges, mais pour les raisons que j'ai eu l'honneur de vous énumérer, elle ne pourrait le faire que si la Municipalité lui offrait une contre partie équitable.

«Je suis entièrement à la disposition du Conseil pour examiner cette contre partie dès que la Municipalité se sera dite d'accord sur son principe.

«Veuillez agréer, etc.,

«Le Directeur,

Signé: M. COURSIER.»

La Commission confie au Comité des Travaux le soin de reprendre avec la Compagnie l'étude de la question dans le sens d'une réduction des tarifs fixés pour l'éclairage fourni aux particuliers.

Travaux Publics.—(a)—Les travaux de construction des logements pour les Tonkinois mariés étant complètement achevés, et les locaux occupés, la Commission, conformément à la Décision du Conseil du 3 Février dernier, alloue à titre d'honoraires, au Personnel chargé des travaux, une somme de Tls : 373,13 (3,50 % sur le coût total), à répartir suivant état présenté par l'Ingénieur Municipal.

(b)—La démolition des immeubles situés en bordure de la Rue de Ningpo, et utilisés par le Service Sanitaire, étant motivée par la construction en cet endroit de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise, la Commission, sur proposition de l'Ingénieur Municipal, d'accord avec le Dr. Ricou, fixe comme emplacement pour les locaux destinés à abriter l'étuve de désinfection et autres appareils, un terrain sis entre le nouveau Château d'Eau et la Route Stanislas Chevalier, en bordure de l'Avenue Dubail.

(c)—La Commission vote les crédits suivants, faisant l'objet de bulletins de demande de l'Ingénieur :
\$: 80,00, à titre de gratification au cantonnier Yoh Tsing Zeng, employé depuis 17 ans à la Municipalité, et à qui son âge ne permet pas de continuer son service.

Tls : 236,00, pour achat de : 30 couvertures, 10 colliers, 10 sellettes, en vue du renouvellement du harnachement ;

Tls : 40,60, pour achat de paniers et balais destinés au service du nettoyage.

Compagnie des Volontaires.—En vue d'assurer l'approvisionnement en cartouches, nécessaire à la Compagnie des Volontaires, M. le Consul Général informe la Commission qu'il se propose de demander au Département de la Guerre de fournir à la Municipalité une quantité de 30.000 cartouches par an.

Sur la demande du Capitaine de la Compagnie des Volontaires 7000 cartouches seront mises dès à présent à sa disposition pour les tirs à effectuer par les Volontaires.

Routes.—Par rapport en date du 17 Juin, le Secrétaire P. I. rend compte que les négociations entreprises, suivant Décisions du Conseil des 29 Janvier, 11 et 25 Mars, pour l'achat de terrains en vue de l'ouverture d'une route entre la Route Ratard et Great Western Road, près de Hart Road, sont terminées.

La superficie totale acquise par la Municipalité, est suivant mesurage, de 5 mows 4.0.7., et le prix, y compris les frais de mesurage, d'enlèvement d'arbres et tombeaux, de shenko, et courtage, est de Tls : 8.770,35, soit Tls : 1.622,00 par mow.

La Commission approuve les comptes présentés à cette occasion.

Finances.—(a)—Le Secrétaire P. I. est chargé de s'entendre avec M. Ardain, Membre du Comité des Finances, en vue de la fixation du change pour la somme de Fr : 20.365,00, qui complètera la remise que doit effectuer la Municipalité (Fr : 80.365,00), en vue du règlement de la deuxième moitié des intérêts de l'Emprunt de 1903 et de l'amortissement des 75 titres, dont le tirage au sort a été effectué récemment.

(b)—*Menues dépenses des Postes de Police.*—Lecture est donnée de la note suivante :

«Le Consul Général, Président, déclare qu'il ne s'est jamais opposé à ce que le Conseil d'Administration Municipale examinât les états de menus frais de la Garde Municipale. Ce qui est prouvé «pèremptoirement par la teneur même de la note lue au Conseil par le Secrétaire, le 3 Juin dernier, «note dont le Procès-Verbal de cette Séance fait simplement mention, mais dont le Consul Général a «ordonné l'impression à la suite du dit Procès-Verbal.

«Jusqu'alors, le détail de ces menus frais n'avait pas été demandé par le Comité des Finances. Le «Consul Général Président propose à la Commission Provisoire de voter la motion suivante :

«...Le Chef de la Garde tiendra tous les mois à la disposition du Comité des Finances les cahiers «où sont inscrites les menues dépenses des divers Postes de Police....»

La Commission approuve cette proposition.

(c)—Le Procès-Verbal ci-après a été dressé à la suite du tirage au Sort des Obligations de l'Emprunt de 1903, qui a eu lieu le 5 Juin, à l'Hôtel Municipal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES NOTARIÉS DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A SHANGHAI

L'an mil neuf cent douze et le cinq Juin, à trois heures de l'après-midi.

Par devant Nous, Fernand ROY, Elève-Interprète au Consulat Général de France à Shanghai, agissant par délégation de M. André DANJOU, Vice-Consul, chargé de la Chancellerie, empêché, et en présence de MM. Louis MARTHOUD, Maurice PERMEZEL, W. J. N. DYER, Membres du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, Membres du Comité des Finances: de Mr. Joseph DANTIN, Secrétaire p. i. du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, et de Mr. Jacques GOT, Agent de la Banque de l'Indo-Chine, délégué de la dite Banque.

Conformément à l'article 1^{er}. de la Convention en date à Paris du trente Septembre mil neuf cent trois, passée entre la Concession Française de Shanghai, représentée par Mr. Paul Brunat, d'une part: et 1^o la Banque de l'Indo-Chine, Société anonyme dont le siège social est à Paris, 13 Bis rue Laffitte et 2^o La Banque Privée Industrielle Commerciale Coloniale Lyon-Marseille, Société anonyme dont le siège social est à Lyon, rue de l'Hôtel-de-ville No. 41, ensemble, d'autre part, aux termes duquel il est dit : «L'amortissement de cet emprunt s'effectuera, conformément au tableau d'amortissement annexé aux «présentes, et qui sera imprimé au verso des titres, en trente années, à partir du premier Janvier mil «neuf cent neuf et par voie de tirage au sort annuel—Les tirages au sort auront lieu à Shanghai, dans «le courant du mois de juin de chaque année et pour la première fois en juin mil neuf cent neuf, par «les soins du Conseil d'Administration Municipale. Un délégué de la Banque de l'Indo-Chine à Shanghai «s'ra appelé à assister à ce tirage qui se fera tant en sa présence qu'en son absence.»

Il a été procédé au tirage au sort de soixante quinze obligations de l'emprunt contracté par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française. Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes:

Nos. 3980—2199—3391—1721—3856—819—121—3362—3560—2454—2965—3546—1219—2—3117—2013—409—205—316—3659—2710—1734—1186—1150—2422—1464—2741—804—1656—2801—861—3986—270—1621—3217—3435—1033—143—3907—3421—831—3770—3960—3285—1728—900—2908—1840—1985—90—1484—2287—1299—1201—1911—1047—2777—867—3097—3378—2702—147—1845—3862—43—3658—240—948—2175—1236—56—1206—2668—78—2957.

En foi de quoi le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans la Salle des Fêtes de la Municipalité où a eu lieu le tirage et où l'Elève-Interprète soussigné s'est transporté et signé après lecture par MM. MARTHOUD, PERMEZEL, DYER, DANTIN, GOT et par l'Elève-Interprète, ainsi que par M. Maurice Dejean de la Bâtie, Consul Général de France, les jours mois et an que dessus. Signé: Jacques Got: J. Dantin: Marthoud: M. Permezel: W. J. N. Dyer: Fernand Roy: Mce Dejean de la Bâtie (L. S.).

Pour Copie certifiée conforme:

Shanghai le dix neuf Juin mil neuf cent douze

Le Vice-consul Chancelier:

André DANJOU

Ecole Municipale Française.—(a)—Sur proposition de M. Maybon, Directeur de l'Ecole, la Commission autorise le versement anticipé à Miss Woodbridge et à Mlle Dejoie, du traitement qui leur est dû pour la période des vacances, soit quatre mois de solde, \$: 500,00 et \$: 400,00.

D'autre part, et conformément à l'avis exprimé précédemment par le Conseil, la Commission alloue à Mlle Dejoie une gratification de \$: 100,00, pour lui tenir compte des frais supplémentaires qu'elle a eu à supporter pour son logement, depuis Février dernier.

(b)—La distribution des prix aux Elèves de l'Ecole Municipale Française aura lieu le Samedi, 29 Juin, à 10 heures du matin, dans la Salle des Fêtes de la Municipalité.

Jardin Chinois.—Après avoir pris connaissance d'un rapport du Chef de la Garde, relatif à une nouvelle demande du sieur Zie King Seng, pour l'ouverture d'un jardin chinois Route Fergusson, la Commission estime que la circulation des véhicules qui fréquenteraient cet établissement ne pourrait être assurée qu'avec de grandes difficultés, comme l'ont montré les expériences précédentes, et qu'en considération des inconvénients maintes fois signalés, il n'y a pas lieu de donner suite favorable à la pétition dont elle a été saisie.

Secours.—Sur proposition de M. le Consul Général, et à titre exceptionnel, la Commission décide que la Municipalité prendra à sa charge les frais de funérailles de l'Inspecteur du Service Sanitaire, Filipetti, récemment décédé, et le montant restant dû sur les avances qui lui avaient été consenties sur sa solde, au total, Tls: 100 et \$: 25.

Sémaphore.—La Commission vote les crédits nécessaires (Tls. 40 environ par an) pour le maintien au Sémaphore du Quai de France d'un employé indigène, que le R. P. Froc propose de charger spécialement de la transmission immédiate, par signaux, aux navires en rade de Shanghai ou de Woosung des avis relatifs à l'approche des typhons, transmission qui jusqu'ici, était retardée, quand l'avis parvenait à Zikawei le matin de bonne heure, avant l'ouverture des Bureaux du Sémaphore.

Monument Vallon.—L'Ingénieur Municipal est chargé de s'entendre avec le sculpteur qui a exécuté ce monument, pour la mise à sa disposition de l'emplacement choisi, le long de la Route Voyron, sur la pelouse qui borde la petite mare du Jardin Public.

Maison d'Arrêt.—La Commission procède à l'ouverture des soumissions présentées pour la fourniture des denrées nécessaires à la nourriture des prisonniers de la Maison d'Arrêt, et en décide le renvoi au Chef de la Garde, pour état comparatif à dresser, et avis à présenter en vue de l'adjudication.

La Séance est levée à 6 heures 3/4

Signé: Mce DEJEAN DE LA BATIE

L. ARDAIN

X. DARD

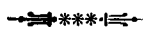
W. M. DOWDALL

Ch. JASSON

Herm. MEYER

H. E. SHADGETT

Séance de la Commission Municipale Provisoire du 3 Juillet 1912



L'an mil neuf cent douze et le trois Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale Provisoire se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Membres de la Commission.

Rapports.—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Dissolution du Conseil.—Lecture est donnée de l'Ordonnance, dont texte suit, portant dissolution du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française:—

«Nous, Pierre de Margerie, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de la République Française en Chine, Officier de la Légion d'Honneur,

«Vu les pouvoirs à nous conférés par l'article VIII des Réglements Municipaux de la Concession Française de Shanghai,

«Vu l'ordonnance du Consul Général de France à Shanghai en date du 10 juin 1912 prononçant la suspension du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française,

«Vu les instructions à nous adressées par le Ministre des Affaires Etrangères à la date du 15 juin 1912 et portant autorisation de dissoudre le Conseil,

«Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

«Le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Shanghai est dissous.

«Les pouvoirs de la Commission chargée provisoirement de l'Administration Municipale de la Concession Française sont confirmés.

«Des élections pour la nomination d'un nouveau Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Shanghai auront lieu, dans les formes ordinaires, et dans les délais prévus par l'article VIII des Réglements Municipaux sus-visés.

«Le Consul Général de France à Shanghai est chargé de l'exécution de la présente ordonnance./.

«A Pékin, le 19 juin 1912.

«Signé : (L. S.) P. de MARGERIE

«Pour copie certifiée conforme

«Le Consul Général

«Signé : Mce DEJEAN DE LA BATIE»

Ecole Municipale Française.—Au cours de la réunion du Comité des Ecoles du 2 Mai dernier, M. Maybon avait demandé s'il serait possible de stipuler, dans son contrat, que les premières augmentations dont il serait appelé à bénéficier fussent telles qu'il se trouvât, aux époques prévues par le Règlement, dans une situation sensiblement équivalente à celle qu'il aurait eue en Indo-Chine, et sur l'invitation qui lui fut faite alors par le Comité, M. Maybon avait préparé un tableau dans lequel les soldes successives étaient calculées en Taëls et par mois.

C'est ce tableau du quantum des augmentations successives, à l'appui duquel est adressée une lettre de M. Maître, Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, qui est aujourd'hui soumis à l'examen de la Commission Municipale en vue de l'addition à l'Art. II du contrat de M. Maybon de la clause suivante «.....à raison de cent Taëls par mois pour les deux premières augmentations, soit en 1913 et « en 1916.»

Messieurs Dowdall et Meyer proposent, qu'en raison de la durée du contrat (5 ans) la décision à prendre soit laissée au Conseil qu'ééliront les Contribuables.

M. le Consul Général, Président, fait observer que les termes du contrat ont été discutés précédemment par le Comité des Ecoles et le Conseil, et qu'il importe de ne pas différer plus longtemps cette question, en suspens depuis plusieurs mois.

Après échange de vues, la Commission décide l'insertion dans le contrat de M. Maybon de la clause ci-dessus indiquée.

Travaux Publics.—(a)—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, la Commission met à sa disposition les crédits ci-après :

Tls : 188,00, pour les travaux de peinture des ponts et passerelles du Yang King Pang ;

Tls : 120,00, pour achat d'une mule, après inspection passée par le Vétérinaire.

(b)—La Commission prend connaissance d'un rapport de l'Ingénieur Municipal, dans lequel ce dernier traite, avec certificat du Dr Fresson à l'appui, de l'état de santé de M. Tissot-Dupont, Ingénieur de la Voirie, et fait ressortir la nécessité d'augmenter, dès maintenant, d'une unité le personnel du Service des Travaux.

La Commission estime qu'au double point de vue de l'avenir de la santé de M. Tissot-Dupont et du bon fonctionnement du service dont il est chargé et qu'il importe d'assurer dans les meilleures conditions, une solution transitoire, telle que l'envoi en congé et le rengagement sous certaines conditions, est de nature à ne pas donner les résultats attendus.

Elle propose, en conséquence, que M. Tissot-Dupont soit approché, et envisage sa démission pour raison de santé, la Municipalité prenant dans ce cas son rapatriement à sa charge, et lui payant en France et mensuellement pendant dix mois seulement, une indemnité de Fr : 300,00, personnelle, non réversible.

D'autre part, la Commission autorise, en principe, l'engagement en France d'un agent secondaire des Ponts et Chaussées, ou d'un Commis des Travaux de la Ville de Paris, pour servir à la Municipalité en qualité de Conducteur de Travaux, et suivant des conditions à déterminer.

(c)—Le Stand Municipal étant achevé, le Comité des Travaux décide de se réunir Samedi après-midi, pour en effectuer la réception.

Maison d'Arrêt.—Comme suite à sa Décision du 20 Juin, et au rapport présenté par le Chef de la Garde, dont les conclusions sont adoptées, la Commission déclare le sieur Kong Ou adjudicataire pour la fourniture de denrées diverses nécessaires à la nourriture des prisonniers de la Maison d'Arrêt.

L'adjudication du riz, en raison du prix très élevé, n'est donnée que pour 3 mois ; celle des autres denrées (blé, haricots rouges, haricots plats, etc...) est donnée pour 6 mois.

Fête Nationale.—La Commission vote les crédits nécessaires pour la célébration de la Fête Nationale, suivant programme soumis à M. le Consul Général.

Affaire Ven Chin Ven.—M. le Consul Général informe la Commission que ce litige, qui date de plusieurs années, et avait donné lieu en 1908 à un instance devant le Tribunal Consulaire de France, est sur le point d'être soulevé à nouveau, sous forme d'une demande d'indemnité pour deux parcelles de terrain dont Ven Chin Ven prétendrait avoir été dépouillé par la Municipalité.

Reprenant les conclusions auxquelles s'était arrêté le Comité des Travaux en 1908, après descente sur les lieux, et conformément à l'avis exposé aujourd'hui par M^e Bourgeat Avocat-Conseil, la Commission décide de confier à ce dernier le soin de régler ce différend à l'amiable, en fixant à \$: 200,00 la somme que la Municipalité serait disposée à verser à l'intéressé "comme indemnité pour la démolition de ses maisons".

Cinematographe.—Saisie d'une demande de la maison Pathé, qui sollicite l'autorisation d'exploiter, au N° 202 de la Route Fergusson, un cinematographe pour Chinois, de 8 heures du soir à 4 heures du matin, la Commission regrette de ne pouvoir l'accueillir favorablement, pour les mêmes raisons qui ont motivé les décisions prises précédemment à l'occasion de demandes de ce genre.

Garde Municipale.—M. le Consul Général soumet à la Commission la question de paiement par la Municipalité des frais d'hôpital de Mme Mallet, en exposant que ce paiement est dû par application des Articles V et VI du Règlement de 1908, qui prévoient « la gratuité des soins médicaux, des opérations

« chirurgicales et frais de séjour à l'hôpital pour les familles de l'Adjudant-Mécanicien, de l'Aide-Mécanicien de la Brigade des Pompiers, et des Agents de la Garde Municipale. »

Se rangeant à cet avis, la Commission ordonne le paiement de ces frais.

Service Sanitaire.—Après avoir pris connaissance d'une lettre du Dr. Ricou, relative à l'emplacement choisi pour les bâtiments du Service Sanitaire dont la construction est projetée, la Commission, se référant à la Décision prise par le Conseil le 12 Juin 1911, confirme le choix qu'elle a fait, dans sa précédente Séance, d'un terrain sis entre la Maison d'Arrêt et l'Avenue Dubail.

Cette mesure permettra l'utilisation de diverses parcelles de terrain vacantes en cet endroit, sans qu'il en résulte une dépréciation pour le reste de la propriété Municipale, comme cela serait à craindre si les bâtiments en question étaient élevés vers la Route Père Robert.

Constructions.—Messrs Kow Kee & Co ayant adressé à la Municipalité une demande de permis de construire quarante quatre maisons chinoises, au Sud de la Rue Eugène Bard, et en partie en dehors des limites de la Concession, il est décidé, conformément aux usages établis précédemment, que ce permis leur sera délivré moyennant l'engagement pris par eux de payer la taxe foncière, comme cela a été fait jusqu'ici pour les lots en question (B. C. lots 6004 et 5598) et l'impôt locatif chinois, pour les maisons qui seront en bordure de la Rue Eugène Bard.

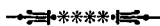
Secrétariat.—Sur proposition du Secrétaire P. I., la Commission approuve la titularisation de Monsieur M. Gauthier, en qualité de Commis de Perception, aux appointements de Tls : 110,00 par mois, avec indemnité de logement de Tls : 20,00.

La Séance est levée à 6 heures. 3/4

Signé : Mce DEJEAN DE LA BATIE

L. ARDAIN
X. DARD
W. M. DOWDALL
Ch. JASSON
Herm. MEYER
H. E. SHADGETT

Séance de la Commission Municipale Provisoire du 10 Juillet 1912



L'an mil neuf cent douze et le dix Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale Provisoire se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Membres de la Commission présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Travaux Publics —(a)—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, les crédits suivants sont mis à sa disposition :

\$: 30,00, pour prix à attribuer au Personnel Chinois à l'occasion de la Fête Sportive du 14 Juillet ;

\$: 55,00, pour achat d'un jinrickshaw pour le service de l'architecte ;

\$: 47,00, pour réparations diverses au local du Cercle de la Police, à Koukaza ;

Tls : 37,00, pour réparations diverses à l'Ecole Municipale Française.

(b)—La Commission autorise la mise en adjudication des travaux pour la construction d'un bâtiment annexe à l'Ecole Municipale Française, destiné à contenir : une classe enfantine, un préau couvert, une salle de réunion.

La dépense est évaluée approximativement à Tls : 6.500,00, et sera couverte en partie par la subvention accordée à l'Ecole par le Gouvernement Français.

(c)—Des congés d'un mois et de trois semaines sont accordés respectivement à MM. Tissot-Dupont et Wantz, le départ de l'Ingénieur en Chef ne devant avoir lieu qu'au retour de M. Tissot-Dupont, et l'interim devant être assuré suivant les propositions soumises par M. Wantz.

Véhicules Automobiles.—Lecture est donnée de la lettre ci-après du Municipal Council, relative à une nouvelle réglementation pour les véhicules automobiles :

No. 12/324

Shanghai, June 11, 1912

J. DANTIN, Esq.,

Acting Secretary, French Municipal Council, Shanghai.

Sir,

I am directed to refer to the correspondence published in the Municipal Gazette of May 30, on the subject of the nuisance caused by loud motor horns and other objectionable devices for signalling the approach of motor-cars, wherefrom you will note that new conditions of licence, therein set forth, have received the Council's approval, and will come into force at the end of the current quarter.

In enclosing a copy of the issue of the Gazette to which I have referred, I am directed to express the Council's regret at the omission to consult with the French Council in the first place with a view to identical conditions being brought into force simultaneously with respect to French licences. Nevertheless, the Council ventures to hope that the changes indicated, which are in each case directed to ensuring closer supervision of these licensed vehicles, may now receive the French Council's approval and be adopted accordingly.

I am, Sir,

Your obedient servant,

*Signed : W. E. LEVESON,
Secretary.*

Après avoir pris connaissance d'un rapport du Chef de la Garde, la Commission approuve les modifications proposées, qui se résument comme suit :

Les plaques portant numéros de la licence et les signaux d'alarme sont soumis à l'approbation, sans qu'il y ait cependant de type déterminé imposé. Les numéros des plaques doivent toujours être lisibles, et les signaux d'alarme doivent être du genre "corne à une seule note".

Les propriétaires des véhicules résidant sur la Concession Française seront avisés de ces changements, et un délai, fixé d'accord entre les services du Secrétariat et de la Police, leur sera donné pour se conformer aux prescriptions nouvelles.

Eclairage Electrique.—(a)—*Tarifs.*—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, dressé à la suite de la réunion du Comité des Travaux du 3 Juillet :

Séance du Comité des Travaux du 3 Juillet 1912

L'an mil neuf cent douze et le trois Juillet, à quatre heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, à l'effet d'examiner la question de révision des tarifs d'éclairage, conformément à la Décision de la Commission Municipale du 20 Juin dernier.

Etaient présents: MM. W. M. DOWDALL
Ch. JASSON
Herm. MEYER
J. DANTIN, *Secrétaire p. i.*
M. WANTZ, *Ingénieur Municipal*

} *Membres du Comité*

La Commission prend connaissance de la correspondance échangée entre la Compagnie et la Municipalité, ainsi que de la lettre de l'Avocat-Conseil en réponse à la consultation qui lui avait été demandée relativement à l'étendue du monopole concédé à la Compagnie par le Cahier des Charges.

Après échange de vues, la Commission, reprenant la lettre de la Compagnie du 7 Juin, qui traite de l'augmentation de la production d'énergie, et de la rémunération des capitaux engagés dans l'entreprise, estime qu'il convient de faire les remarques suivantes:—

1°) L'expérience a établi, d'une façon incontestable, que le nombre des consommateurs augmente avec la réduction des prix.

2°) La Municipalité, tout en reconnaissant la légitimité du désir de la Compagnie de rémunérer les capitaux engagés dans son entreprise, doit aussi veiller à ce que les intérêts des contribuables, et d'une manière plus générale, de la Concession elle-même, ne soient pas sacrifiés à ce désir.

Or, si, par exemple, des erreurs avaient été commises dans l'installation du secteur électrique de la Compagnie, erreurs occasionnant aujourd'hui des frais considérables de réinstallation, il semble au Comité des Travaux que la Compagnie ne pourrait arguer de l'impossibilité où elle se trouve de distribuer des dividendes à ses actionnaires pour refuser d'envisager la réduction d'un tarif, qui paraît exagéré.

La Commission propose au Conseil de demander à la Compagnie de poursuivre l'étude de la question, qui, à son avis, doit être résolue sans que la Municipalité ait à envisager l'éventualité d'une contrepartie à offrir à la Compagnie.

La Séance est levée à 5 heures.

Signé: W. M. DOWDALL
Ch. JASSON
Herm. MEYER

(b)—*Transformation de l'éclairage public.*—Par lettre 11785, en date du 29 Juin, dont texte suit, la Compagnie soumet de nouvelles propositions relatives à l'installation du courant triphasé.

No. 11785

Shanghai, le 29 Juin 1912

*Monsieur le Secrétaire
de la Municipalité Française, Shanghai.*

TRIPHASE ECLAIRAGE

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 27 Juin, relative à la modification de l'éclairage public.

1^o) CONSOMMATION.—Comme nous l'avons proposé dans notre lettre 11419 du 10 Mai, et comme vous l'indiquez dans votre lettre du 27 Juin, l'un des secteurs serait muni d'un compteur qui indiquerait la quantité totale d'énergie consommée dans ce secteur, soit W . Sachant d'autre part, la puissance lumineuse totale, en bougies Hefner, de ce secteur, soit B , on en déduirait la consommation spécifique $\frac{W}{B}$ chiffre qui serait appliqué à toute l'étendue de la Concession.

Après mûres réflexions, nous croyons devoir vous signaler que cette manière de procéder n'est pas exempte de difficultés.

Au cas où pour des raisons de durée des lampes particulièrement exposées à des trépidations, ou bien pour l'épuisement des fins de stock annuel, sur l'exercice suivant, on est amené (ce qui est presque inévitable) à employer des lampes de 2 ou plusieurs types de fabrication, le mode de calcul indiqué ci-dessus ne conviendrait plus.

Dans cet ordre d'idées et nous inspirant de votre lettre du 16 Avril, nous croyons que la solution la plus simple et en même temps la plus exacte serait de prévoir un compteur spécial pour l'éclairage public et ceci pour chaque secteur. (Le nombre de secteurs étant le même que le nombre de cabines de transformateurs).

Notre Compagnie prendrait à ses frais le réseau à un fil spécial, nécessité dans toutes les rues, par cette disposition; quant aux compteurs, nous demanderions que la Municipalité nous en paye la location, à un prix réduit spécial à étudier.

2^o) FOURNITURE DES LAMPES. — Chaque année notre Compagnie ouvrira une adjudication pour la fourniture des lampes nécessaires.

La quantité indiquée devra nécessairement être supérieure aux besoins, surtout dans les premières années pour éviter toute interruption de service faute de matériel. Les reliquats d'un exercice seront de droit passés sur l'exercice suivant.

Nous pensons être dans l'esprit du Conseil en lui proposant que le Cahier des Charges de l'adjudication soit établi d'un commun accord entre M. l'Ingénieur Municipal et notre Compagnie.

Nous désirerions également savoir si c'est la Municipalité qui achètera les lampes au fournisseur, et nous les confiera en dépôt, ou bien si notre Compagnie devra se substituer à la Municipalité dans cet achat, auquel cas la Municipalité prendrait en note le nombre de lampes achetées ainsi que leur prix de revient unitaire, ce prix devant être appliqué aux lampes en question jusqu'à épuisement du stock (employé pour l'éclairage public).

3^o) DURÉE DES LAMPES.—Comme nous le proposons dans notre lettre 11419 du 10 Mai, et comme vous l'indiquez dans votre lettre du 27 Juin, la durée des lampes serait établie par constats d'une durée de six mois par exemple et qui seraient valables pour les six mois suivants.

Au cas où notre Compagnie serait déclarée adjudicataire, nous proposerions une durée de 1.000 heures.

Il est bien entendu que, quel que soit le cas adopté, la Municipalité ou la Compagnie pourront à tout moment faire procéder à un constat d'une durée de six mois pour justifier des modifications à apporter aux durées admises.

Pour procéder à ces constats, notre Compagnie tiendra à jour un registre, que la Municipalité pourra examiner à tout moment, sur lequel seront portées les lampes qui auront dû être remplacées d'urgence (lampes brisées en service ainsi que lampes brisées dans les transports ou magasinage, car les lampes ne peuvent pas être vérifiées à leur arrivée l'emballage ne devant pas être enlevé avant le montage).

En ce qui concerne les lampes dont le pouvoir éclairant serait devenu trop faible, il est entendu qu'elles ne seront changées que sur demande de la Municipalité, elles figureront également sur le registre remplacements.

Les durées des lampes ainsi constatées seront ramenées au nombre d'heures de fonctionnement correspondantes aux six mois d'essais.

4^o) AMORTISSEMENT DES ACCESSOIRES.—Cette question a été traitée dans l'étude jointe à notre lettre 10484 du 13 Décembre, sur demande de M. l'Ingénieur Municipal lettre du 11 Janvier nous avons fourni une explication détaillée (lettre 10680 du 16 Janvier.)

Il est indispensable qu'un accord ferme intervienne immédiatement sur cette question, pour nous permettre de passer les commandes nécessaires en Europe.

Les remplacements des accessoires étant beaucoup moins fréquents que les remplacements de lampes, le prix de ces appareils ne subissant pour ainsi dire pas de fluctuations.

Ces appareils étant la propriété de notre Compagnie et devant répondre aux exigences techniques de l'installation de notre réseau, nous ne voyons pas la possibilité de constats contradictoires qui ne pourraient être que la source de difficultés sans issues.

Nos études indiquaient comme amortissement mensuel :

par lampe de 200 B. = Tls : 0,2225

» » 50 B. = Tls : 0,1834

5°) MAIN D'ŒUVRE.— Cette question a été également traitée dans l'étude jointe à notre lettre 10484 du 13 Décembre, à la suite de la lettre de M. l'Ingénieur Municipal, en date du 11 Janvier, nous avons fourni dans notre lettre 10680 du 16 Janvier le détail de ces frais.

L'étude de cette question a été basée sur notre expérience en la matière et n'est pas susceptible de modification, les frais de main d'œuvre ayant plutôt de fortes tendances à augmenter plutôt qu'à diminuer.

D'autre part, vous admettez avec nous qu'il est impossible que la Municipalité exerce un contrôle sur l'utilisation de notre personnel d'éclairage Européen et chinois ce qui ne pourrait également qu'être la source de difficultés sans issues.

Notre étude indiquait comme frais de main d'œuvre mensuelle :

par lampe 200 B. = Tls 0,55

» 50 B. = » 0,55

Veuillez agréer, etc....

Le Directeur,

Signé: M. COURSIER.

Monsieur Coursier, convoqué, expose les arguments de la Compagnie, qui ont fait d'autre part, l'objet d'un Rapport de l'Ingénieur Municipal.

1°) Sur le premier point "Consommation des lampes" la Compagnie maintient son adhésion à la proposition de la Municipalité d'avoir un secteur type sur lequel la consommation serait mesurée par un compteur, mais suggère comme mesure destinée à donner des résultats plus exacts, l'installation, à ses frais, d'un réseau à un fil spécial pour l'éclairage public, avec un compteur pour chaque secteur (le nombre des secteurs étant le même que le nombre de cabines de transformateurs).

La Municipalité paierait la location de ces compteurs à un tarif spécial à déterminer.

L'Ingénieur Municipal fait valoir, sur ce point, que l'Article 79 du Cahier des Charges met à la charge de la Compagnie l'installation d'un réseau public distinct et d'un compteur à l'Usine, et qu'ainsi la question de principe ayant été posée, les compteurs doivent, semble-t-il, rester à sa charge exclusive.

M. Jasson partage cette manière de voir : toutefois, la Commission estime que, l'adoption du courant triphasé entraînant des modifications considérables au Cahier des Charges, elle doit adopter aujourd'hui les mesures qui, tout en étant les plus pratiques, répondront le mieux aux intérêts de la Municipalité.

Or, les avantages d'un réseau spécial sont incontestables, tant pour l'éclairage public que pour les particuliers, et la Commission décide d'adopter le système d'un compteur pour chaque secteur, en réservant toutefois la question du prix de location.

2°) "Fourniture des lampes".—Le Cahier des Charges pour l'adjudication sera établi d'un commun accord entre la Compagnie et le Service du Contrôle ; d'autre part, l'appel d'offres devant être fait par la Compagnie elle-même, la Municipalité n'interviendra que pour exercer son droit de contrôle.

3°) "Amortissement des accessoires" (consoles, abat-jour, etc...).—La Compagnie demande que le principe du forfait pour l'amortissement mensuel des lampes soit maintenu, et propose les tarifs suivants :

par lampe de 200 B. = Tls : 0,2225

» » 50 B. = » 0,1834

alors que, suivant l'Ingénieur Municipal, il serait préférable, en raison de la variation des prix des divers articles d'adopter une base d'évaluation après contrôle des factures se rapportant à ces fournitures.

M. Meyer dit être en mesure de fournir à la Commission les renseignements nécessaires pour la vérification des prix des appareils, donnés par la Compagnie.

L'accord de principe sur cette question reste donc subordonné à une entente quant au prix forfaitaire qui est à débattre par la Commission d'une part et la Compagnie de l'autre.

4°) "Main d'Œuvre".—Comme frais de main d'œuvre, la Compagnie indique :

par mois et par lampe de 200 B. = Tls : 0,55

» » » 50 B. = » 0,55

Ce dernier chiffre paraissant élevé, la Commission décide de laisser au Comité des Travaux le soin d'étudier les bases qui ont servi à la Compagnie pour l'établir, en vue d'en obtenir, s'il y a lieu, la réduction.

Ecole Municipale Française.—Un congé d'un mois est accordé à M. et Mme Maybon, pour se rendre au Japon durant les vacances scolaires.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

Signé : Mce. DEJEAN DE LA BATIE

L. ARDAIN

X. DARD

Ch. JASSON

Herm. MEYER

H. E. SHADGETT

Séance de la Commission Municipale Provisoire du 24 Juillet 1912



L'an mil neuf cent douze et le vingt quatre Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale Provisoire se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Membres de la Commission présents.

Rapports.—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—Lecture est donnée de deux Ordonnances Consulaires, en date du 11 Juillet, en vertu desquelles :

Sont nommés Brigadiers : les Gardes de 1^{re} Classe Augéard Henri, Bordes Jean et Delente Robert.
Diverses mutations et nominations sont opérées dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

Droits de Quayage.—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes, la part de la Municipalité Française sur les recettes réalisées à ce titre durant le 2^e Trimestre de 1912 se sont élevées à Tls : 17.017,60, en augmentation de Tls : 3.834,11 par rapport à celles du trimestre précédent et de Tls : 1.818,64 par rapport à celles du trimestre correspondant de l'Année 1911.

Tramways.—(a)—Les recettes brutes provenant de l'exploitation du Service des Tramways durant le 2^e Trimestre de 1912 se sont élevées à Tls : 50.305,36, en augmentation de Tls : 678,81 par rapport à celles du trimestre précédent et de Tls : 15.073,16 par rapport à celles du trimestre correspondant de l'année 1911.

(b)—Autorisation est donnée à la Compagnie d'adopter, pour les compartiments de 1^{re} Classe des nouvelles voitures motrices, des sièges formés de lames d'acajou verni, au lieu des sièges recouverts de rotin, qui sont d'un entretien moins facile.

(c)—La Commission ratifie le choix fait par l'Ingénieur Municipal, d'accord avec la Compagnie, de la petite bande de terrain sise le long du Yang King Pang, derrière la cabine de transformateur érigée récemment, en vue d'y élever une guérite en bois de 2m x 2m, pour servir d'abri aux employés lorsque fonctionnera le trafic en commun sur la ligne Yangtzepoo—Marché de l'Est.

Travaux Publics.—(a)—Les crédits suivants sont mis à la disposition de l'Ingénieur Municipal :
Tls : 225 pour réparations à l'automobile du Service des Travaux ;

Tls : 655, pour réparations aux cylindres à vapeur 1 & 2, suivant estimation fournie par la Shanghai Dock & Engineering Co ; cette dépense sera imputée sur le reliquat disponible à l'article "Entretien des cylindres à vapeur" et pour la différence sur les crédits prévus pour l'empierrement des chaussées.

(b)—Sur rapport de l'Ingénieur Municipal, et après avoir pris connaissance d'un état comparatif des diverses soumissions reçues pour la fourniture du granit cassé (2^e Lot) du 1^{er} Juillet 1912 au 30 Juin 1917, la Commission déclare adjudicataire le sieur Tong Kee, au prix de :

Tls : 2,43 le m³ pour le granit d'Hangtchéou,
» 1,65 » » » de Soutchéou

ces prix comprenant le déchargement, transport dans le dépôt et le mètre régulier.

Service des Eaux.—Par lettre N^o 11776 du 27 Juin, la Compagnie, en raison des fuites constatées aux abords de l'Ecole Municipale demande le déplacement de la conduite d'eau de 350 m/m, posée le long de l'Avenue Paul Brunat, entre la Rue du Cimetière et l'Avenue Dubail, la dépense évaluée à Tls : 6.642,29, devant, à son avis, être portée au compte "Grosses Réparations", sous prétexte que la conduite a été posée par la Municipalité elle-même, avant la cession à bail, et que l'emplacement de la voie du tramway, qui repose exactement sur la conduite, a été également fixé par l'Administration Municipale.

L'Ingénieur Municipal fait remarquer à ce sujet que le devis est exagéré, car la Compagnie ne tient aucun compte de la reprise des fontes provenant de l'ancienne conduite, et que d'autre part il y aurait lieu de limiter, pour le moment, les travaux au tronçon de conduite compris entre la Rue Brenier de Montmorand et l'Avenue Dubail, seul endroit près duquel les fuites sont apparentes; il estime, enfin, que les travaux envisagés doivent, d'après leur nature, être considérés comme travaux d'entretien.

En présence de cette divergence de vues sur la question d'imputation des dépenses, la Commission décide de soumettre la question à l'examen de l'Avocat-Conseil.

Stand Municipal.—Sur proposition du Secrétaire P. I., il est décidé que le Stand sera mis, une fois par semaine, le Mardi, de 6 à 9 heures du matin à la disposition des particuliers résidant dans la Concession Française, et qui en adresseront la demande au Secrétariat.

Une rétribution individuelle de \$: 0,20 par séance sera demandée pour subvenir aux frais d'entretien du service de la butte de tir.

Suivant l'importance des demandes, le nombre des séances pourra être porté à deux, auquel cas elles auraient lieu les Mardi et Jeudi.

Camp de Koukaza.—Lecture est donnée de la lettre suivante du Département de la Guerre, en réponse aux propositions dont l'avait, en Août 1911, saisi M. le Consul Général, à la suite de la Décision du Conseil du 22 Mai 1911 et de la demande formulée alors par le Comité du Cercle Sportif Français.

No. 6807 4/8.

Paris, le 12 Juin 1912

Le Ministre de la Guerre

au Lieutenant-Colonel Commandant le Corps d'Occupation de Chine, Tien-Tsin.

Par lettre No. 453 A, du 29 Août 1911, vous m'avez adressé des propositions tendant à une nouvelle prorogation pour deux années, du 23 Mars 1911 au 23 Mars 1913, de la Convention du 23 Mars 1903 passée entre l'Etat Français, d'une part, et la Municipalité Française de Shanghai, d'autre part, pour la remise, à la Municipalité du terrain et des constructions du Camp de Koukaza.

Toutefois, par modification aux dispositions actuellement en vigueur, vous proposez, conformément à la demande du Conseil Municipal, transmise par M. le Consul Général de France à Shanghai, que la Municipalité soit autorisée à faire démolir les bâtiments 10 & 12 du terrain A, dans les conditions énoncées au § 2° de l'Art. VII de la Convention du 23 Mars 1903.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que ces propositions ne me paraissent pas devoir être accueillies favorablement; l'abandon des pavillons 10 et 12 ferait perdre à l'Etat une grosse partie de l'avantage que la Convention du 23 Mars 1903 lui donnait, à savoir la rentrée en possession d'un casernement tout prêt, dans le cas où la nécessité s'imposerait de réoccuper Shanghai.

D'autre part, la prolongation de la situation définie par la Convention du 23 Mars 1903 est onéreuse pour l'Etat, qui abandonne d'une façon absolument gratuite, à la Municipalité de Shanghai, la jouissance de bâtiments estimés 153.000 francs.

Il convient de conclure avec la Municipalité un nouvel accord dont les bases résulteraient des considérations suivantes:

La Municipalité utilise, d'une façon qui paraît aujourd'hui définitive, les locaux spécifiés à la Convention de 1903; elle y a caserné le personnel, les chevaux de son corps de Police et de son service de Voirie, ce qui représente un ensemble d'une certaine importance; elle a tout avantage à conserver cette organisation, qu'elle remplacerait difficilement et à grands frais.

L'administration de la Guerre désire, de son côté, avoir la facilité, si l'éventualité devait se présenter, d'installer, pour quelque temps, des troupes à Shanghai, sans renouveler les frais d'acquisition ou de location et de construction faits pour créer les baraquements de Koukaza.

Que la Municipalité s'engage, en cas de formation à Shanghai, soit d'une colonne, soit d'un Corps d'Occupation, à assurer, par tels moyens suffisants qu'elle jugera convenables, mais à titre gratuit, le casernement de la troupe et des services; en échange de cette charge éventuelle, l'Etat lui abandonnera définitivement, non seulement les pavillons 10 et 12, mais encore tous ceux qui sont spécifiés à l'Art. 7 de la Convention de 1903 (autrement dit ceux qui sont élevés sur les terrains A et B du plan joint à la convention). L'administration

de la Guerre ne conserverait que le terrain et les constructions du terrain C, nécessaires au dépôt des isolés de Shanghai. Elle continuerait à payer le loyer d'une piastre par an, prévu pour la location de ce terrain.

En outre, en considération de ce que l'abandon des pavillons des terrains A et B restera vraisemblablement entièrement gratuit, l'éventualité de l'occupation de Shanghai par un détachement français étant problématique, les dépenses d'entretien des pavillons élevés sur le terrain C seraient supportées en totalité par la Municipalité.

Je vous prie de vous mettre en relations avec la Municipalité de Shanghai, en vue de la conclusion d'un accord, rédigé dans le sens indiqué ci-dessus, qui serait soumis à mon approbation.

Pour le Ministre :
et par Délégation du Secrétaire Général,
Le Colonel Directeur des Troupes Coloniales,

Signé : BERDOULAT.

Pour copie conforme, transmise :

au S/Intendant Militaire, Directeur du Service de l'Intendance pour notification,
au Capitaine Directeur du Parc, pour notification et exécution,

à M. le Consul Général de France à Shanghai, Président de la Municipalité Française, à titre de renseignement.

Tien-Tsin, le 30 Juin 1912

P. O. Le Lieutenant PANNETIER, Officier Adjoint.

Affaire Société Immobilière.—M^e Bourgeat, Avocat-Conseil, soumet un résumé de cette affaire, en indiquant les diverses phases de la procédure suivie jusqu'ici ; l'affaire a été renvoyée sine die jusqu'à ce que la Société Immobilière ait réglé la question préliminaire du Shenko.

Sur sa demande, la Commission lui alloue une somme de Tls : 1.000, comme provision d'honoraires.

Quai de France.—(a)—Messrs Butterfield & Swire sollicitent l'autorisation de couvrir leur wharf N° 4, en face du godown incendié récemment, en vue d'assurer la manipulation des marchandises, qu'a rendue difficile le sinistre.

Considérant les Décisions antérieures du Conseil relatives à l'érection de warfs couverts dans cette partie du Quai, notamment celle du 3 Juin 1878, la Commission décide d'accorder l'autorisation demandée, en stipulant qu'elle est essentiellement temporaire, et valable pour une durée maximum de 2 ans.

(b)—Par lettre en date du 18 Juillet, M. W. M. Dowdall au nom de l'International Estate & Finance Co, propriétaire du Lot 1, Quai de France, demandait que la construction du poste de transformateur, près du Yang King Pang, fut suspendue et les plans soumis aux Directeurs de la Compagnie.

La Commission estime ne pouvoir que confirmer la lettre adressée en réponse à M. Dowdall, concluant à l'impossibilité d'arrêter ce travail urgent, la construction dont il est question n'étant d'ailleurs pas de nature à apporter une gêne quelconque aux locataires des immeubles élevés sur le Lot N° 1.

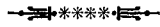
Vidanges.—M. Denegri réclame à nouveau au sujet de l'emplacement choisi pour l'embarquement des vidanges, Route de Zikawei, et demande qu'il soit reporté plus à l'Ouest.

Considérant que l'emplacement actuel a été choisi après plusieurs enquêtes du Service Sanitaire, motivées par les nombreuses plaintes émanant des résidents de l'Avenue Dubail, qu'il se trouve d'ailleurs aussi éloigné que possible de toute habitation européenne, et enfin que l'embaras causé par les voitures n'est que temporaire et doit cesser avec les travaux de pose de la voie de tramway dans cette partie de la Route de Zikawei, la Commission regrette de ne pouvoir donner suite à la réclamation de M. Denegri.

La Séance est levée à 6 heures 1/2.

Signé : Mce DEJEAN DE LA BATIE
L. ARDAIN
X. DARD
Ch. JASSON
Herm. MEYER
H. E. SHADGETT

Séance de la Commission Municipale Provisoire du 31 Juillet 1912



L'an mil neuf cent douze et le trente et un Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale Provisoire se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Membres de la Commission présents.

Rapports.—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—La réforme du Garde Tonkinois de 1^e Classe, N^o 130, est prononcée pour raison de santé, suivant certificat délivré par le Dr. Fresson.

En raison de ses bons services dans la Garde Municipale, durant 2 ans 1/2, une somme de \$; 50,00 lui est allouée, à titre de secours.

Lazaret de Chang Pao Sha.—Suivant état communiqué par l'Administration des Douanes, la Situation Financière de cet établissement, au 30 Juin, indique un solde créditeur de Hk. Tls : 1.934,78.

Licences.—Plusieurs plaintes ayant été adressées à la Municipalité, au sujet des inconvénients résultant pour les personnes habitant dans le voisinage du Café Riche, du bruit qu'occasionnent les mafoos et les coolies de jinrickshaws qui stationnent à proximité de cet établissement, et de la musique qui y joue jusqu'à une heure avancée de la nuit, la Commission Municipale décide, pour remédier à cet état de choses, de prendre les mesures suivantes :

1^o) Pendant la saison chaude, la musique sera autorisée dans l'établissement, jusqu'à Minuit seulement;

2^o) Un Agent Chinois sera spécialement affecté, de 8 heures du soir à 6 heures du matin, à la surveillance des mafoos et coolies de jinrickshaws en station près du Café.

L'établissement supportera les frais des deux agents Chinois supplémentaires nécessaires pour assurer ce service spécial, dans les conditions habituelles (12 Taëls par mois et par Agent).

Secours.—M. Le Hégarat, tuteur des enfants Filipetti, attire l'attention de la Commission Municipale sur la situation dans laquelle se trouve l'un des garçons, âgé de 14 ans, et demande que la Municipalité veuille bien accepter d'assurer, à raison de \$: 15,00 par mois, son maintien en pension au collège St-François Xavier, jusqu'à l'âge de 18 ans.

La Commission Municipale estimant qu'une charge de cette nature ne peut être supportée par la Municipalité, regrette de ne pouvoir donner suite favorable à cette demande.

Eclairage Electrique.—La Commission prend connaissance d'une lettre de la Compagnie relative au prix de location des compteurs à installer dans les secteurs de l'éclairage public, et d'une note présentée par M. Herm. Meyer sur le calcul de l'amortissement mensuel des accessoires et frais de main d'œuvre proposés par la Compagnie dans sa lettre du 29 Juin dernier.

Les Membres du Comité des Travaux auxquels ces diverses propositions ont été soumises conformément à la Décision du 10 Juillet dernier, les ayant unanimement approuvées, la Commission ratifie leur Décision.

En conséquence,

1^o) La Municipalité paiera à la Compagnie Un Taël par mois et par compteur pour l'éclairage public ;

2^o) Les chiffres ci-dessous sont acceptés comme amortissement mensuel :

(a) Accessoires :

par lampe de 200 B. Tls : 0,2225

» de 50 B. » 0,1834

(b) Main d'œuvre :

par lampe de 200 B. Tls : 0,55

» de 50 B. » 0,55

La Séance est levée à 6 heures.

Signé : Mce DEJEAN DE LA BATIE

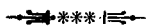
L. ARDAIN

X. DARD

Ch. JASSON

H. E. SHADGETT

Séance de la Commission Municipale Provisoire du 14 Août 1912



L'an mil neuf cent douze et le quatorze Août, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale Provisoire se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Membres de la Commission présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Travaux Publics —(a)—Les crédits ci-après sont votés:—

Tls: 90,00, pour réparations diverses à la toiture et dans les bureaux du Sémaphore;

Tls: 75,00, pour réparations au platelage des pontons du Sémaphore;

Tls: 130,00, pour achat d'une mule, en remplacement d'un cheval réformé le 24 Juillet.

(b)—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le sieur Wong Yuen Kee est déclaré adjudicataire pour la construction d'un bâtiment annexe à l'Ecole Municipale Française, au prix de Tls: 5.990,00.

Les autres soumissions reçues étaient les suivantes:

Wong Su Kee	Tls: 5850
Zi Ching Kee	» 6020
Sin Woo Kee	» 7250
Sah Jin Kee	» 7800
Kow Kee	» 8814

Caisse de Prévoyance.—La Situation Financière de la Caisse de Prévoyance, arrêtée au 9 Juillet 1912, est soumise au Conseil qui l'approuve.

Elle s'établit comme suit:

SITUATION FINANCIÈRE DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE
au 9 Juillet 1912.

DOIT		AVOIR	
	Tls		Tls
Intérêts.	306,43	Banque de L'Indo-Chine.	4.075,53
Profits & Pertes.	2,27	(Compte-Courant)	
Comptes Individuels.	82.319,83	Banque de L'Indo-Chine.	20.000,00
		(Dépôt Fixe)	
		Prêts Hypothécaires.	58.553,00
	Tls: 82.628,53		Tls: 82.628,53

Shanghai, le 9 Juillet 1912

Le Trésorier

Signé: J. DANTIN.

Collège St.-François Xavier.—Par lettre en date du 1^{er} Août, le Directeur de cette institution demande que l'allocation de Tls: 300,00, votée en sa faveur le 27 Juin 1910 soit portée à Tls: 500,00, en prévision de l'augmentation du nombre des enfants Français qui y reçoivent l'instruction gratuite, et dont certains y sont logés et nourris.

La Commission renvoie cette demande à l'examen du Conseil, lors de la préparation du Budget.

Eclairage Electrique.—Lecture est donnée de la lettre ci-après de la Compagnie Française de Tramways et d'Eclairage Electriques, relative à la publication récente d'un Procès-Verbal ayant trait à la discussion par le Comité des Travaux de la question de réduction des tarifs de l'éclairage public.

No. 11989

Shanghai, le 1er Août 1912

Monsieur le Président
de la Municipalité Française, Shanghai.

Monsieur le Président,

C'est avec autant de surprise que de regret que nous avons lu dans le Bulletin Municipal du 25 Juillet dernier le Compte-Rendu de la Commission des Travaux traitant de la question de réduction du tarif d'éclairage.

En 1906, la Municipalité Française a signé avec notre Compagnie un contrat pour une durée de 50 années, contrat qui fixe des tarifs pour l'éclairage public et privé.

Nous nous sommes toujours strictement conformés aux termes de ce contrat.

Lorsque la Municipalité nous a demandé de réviser notre tarif il eut été de notre droit le plus strict de refuser purement et simplement une modification au contrat qui nous lie. Nous avons cependant, dans un esprit de conciliation, accepté de rechercher si, moyennant certaines compensations équitables, il ne serait pas possible de donner satisfaction à la Municipalité.

Or, par suite de l'attitude prise à l'égard de notre Compagnie par le Comité des Travaux - ainsi qu'il ressort du Compte-Rendu auquel nous nous référerons, - il nous serait impossible même de soumettre aucune proposition, bien qu'il puisse s'en trouver, au nombre de celles que nous aurions pu faire, qui ne seraient pas onéreuses pour la Municipalité.

La Commission des Travaux semble au cours de sa délibération avoir perdu de vue cette chose capitale, c'est qu'entre la Municipalité et notre Compagnie il y a un contrat, un marché, des prix librement consentis et acceptés, et qu'il ne peut y être apporté aucune modification si ce n'est avec le consentement des deux parties.

Il serait d'autre part peu digne de l'une des parties de chercher à se soustraire à ses obligations contractuelles, ou de chercher à imposer des charges nouvelles à l'autre par des procédés comminatoires, lesquels seraient d'ailleurs sans effet en ce qui nous concerne.

Le tarif que nous appliquons ne peut être qualifié "d'exagéré" ainsi que l'a fait la Commission des Travaux dans son Compte-Rendu, c'est simplement un tarif "convenu", un tarif accepté par la Municipalité au moment où elle a traité avec nous.

La Commission des Travaux nous paraît être sortie totalement de ses attributions et être allé à l'encontre du but poursuivi en se laissant aller, de manière tout à fait injustifiée d'ailleurs, à une critique de nos installations.

Si, arguant de l'impossibilité où elle se trouve de rémunérer jusqu'ici les capitaux engagés dans son entreprise, notre Compagnie avait demandé à "relever" ses tarifs, de telles critiques pourraient encore à la rigueur s'excuser; mais lorsque c'est, au contraire, la Municipalité qui nous sollicite, le moins que nous puissions dire d'allusions tendant à représenter notre Compagnie comme ayant engagé ses capitaux à la légère est qu'elles sont éminemment regrettables.

En s'imposant le sacrifice de l'installation du triphasé, notre Compagnie a eu en vue de faire profiter ses abonnés des perfectionnements les plus récents dans l'éclairage électrique, mais il ne s'en suit nullement qu'elle ait commis une erreur dans son installation de début.

Le courant continu à 240 Volts pour l'éclairage, loin d'être une anomalie, était employé en France en 1906 par de nombreuses villes parmi lesquelles nous citerons seulement deux des plus importantes: Marseille et Nancy. Il eut été facile et peu dispendieux de continuer ce mode d'éclairage, en installant seulement quelques feeders de plus, mais ayant fait des sacrifices auxquels nous n'étions pas tenus, il est vraiment regrettable de voir méconnaître aussi complètement les charges que s'est imposées notre Compagnie afin de doter la Concession Française de Shanghai d'une installation comprenant les perfectionnements les plus récents.

Notre Compagnie regrette vivement la publicité qu'on a cru devoir donner dans le Bulletin Municipal du Compte-Rendu du Comité des Travaux, étant donné que le résultat n'en pourrait être que l'échec de négociations auxquelles nous nous étions montrés favorables dès l'origine. Cet échec serait assuré si notre Compagnie n'était décidée à faire preuve, jusqu'aux extrêmes limites, de son esprit de conciliation.

Si la Commission Municipale devait faire siens les arguments du Comité des Travaux, il ne nous resterait qu'à considérer les négociations à peine ébauchées comme terminées; si, au contraire, la Commission Municipale est toujours disposée, ainsi que nous l'avions compris jusqu'ici, à poursuivre l'examen de la question en partant du principe de compensations équitables, nous sommes tout à sa disposition et pouvons l'assurer une fois de plus de notre sincère désir d'arriver à une solution satisfaisante.

Veillez agréer, etc....

*Le Directeur,
Signé: M. COURSIER.*

La Commission fait observer qu'il s'agit là d'une question, qui, soumise à un premier examen du Comité des Travaux, a donné lieu à un échange de vues entre les Membres de ce Comité, mais n'a pas encore été, de la part de la Commission elle-même, l'objet d'une délibération: elle reste, par conséquent, ouverte.

Cette lettre de la Compagnie est jointe au Procès-Verbal auquel elle se réfère, en vue d'un examen ultérieur.

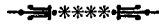
Criquet de la Cité. — Comme conséquence de la démolition des murs de la Cité et du projet de drainage de la criquet qui les borde, la Municipalité Chinoise soumet diverses propositions relatives au raccordement des drains de la Concession Française avec l'égout principal à construire, à l'aménagement de la future voie commune, à la police, au trafic, etc...

La Commission, tout en acceptant en principe ces propositions, réserve les diverses questions techniques et d'administration se rapportant au projet qui lui est soumis, lesquelles seront ultérieurement discutées en détail avec les Autorités Chinoises.

La séance est levée à 6 heures.

Signé: Mce. DEJEAN DE LA BATIE
L. ARDAIN
X. DARD
W. M. DOWDALL
Ch. JASSON

Séance de la Commission Municipale Provisoire du 28 Août 1912



L'an mil neuf cent douze et le vingt huit Août, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale Provisoire se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. L. Ardain, Vice-Président.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Membres de la Commission présents.

Rapports.—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Service des Eaux. — Après vérification par le Secrétariat des dépenses à inscrire au compte "Travaux Neufs" pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 1912, la Commission ratifie l'imputation à ce compte d'une somme de Tls : 4.671,18 auxquels s'ajoutent Tls : 181,66, représentant le pourcentage alloué à la Compagnie à titre de "Frais Généraux" et calculé sur le chiffre des dépenses acceptées, diminué du montant de la main d'œuvre.

Affaire Tsang Yu Kee.—Le Secrétaire P. I. informe la Commission de la remise faite par la Chancellerie d'un titre européen de 0. m. 8. 2. 7, relatif à la cession par Tsang Yu Kee à la Municipalité de parcelles de terrain aujourd'hui incorporées dans le boulevard de Montigny.

Le premier titre, pour 1. m. 5, ayant été délivré en Avril dernier, l'obligation à laquelle était tenu Tsang Yu Kee, suivant la convention intervenue le 26 Juillet 1910 se trouve intégralement remplie, et la Commission, sur la proposition qui lui est soumise, autorise le versement à l'intéressé de la somme de Tls : 1.000, solde de l'indemnité de Tls : 3.000, qui avait été prévue pour le règlement du différend.

Congrès de la Route.—Comme suite à une lettre de M. I. J. Chollot, Membre de "L'association Internationale Permanente des Congrès de la Route", la Commission Municipale décide de faire inscrire la Municipalité au nombre des collectivités adhérentes à cette association, la cotisation annuelle étant de 100 Francs, et ce versement donnant droit à la remise des Bulletins, Rapports, etc..., de la Société, dont le but est de "favoriser les progrès dans la construction, l'entretien, la circulation et l'exploitation de la Route."

Ecole Municipale Franco-Chinoise.—Sur la proposition des Membres du Comité des Ecoles, et après échange de vues avec le Frère Directeur, la Commission décide :

1^o) La suppression de deux emplois de professeurs indigènes, qui enseignaient le Chinois seulement, leur travail devant être réparti entre les trois professeurs chinois qui enseignent le Français, sans augmentation de solde pour ces derniers ;

2^o) L'engagement d'un nouveau Frère, Professeur de Français, à Tls : 50,00 par mois, pour satisfaire aux nombreuses demandes de nouveaux élèves.

La dépense supplémentaire devant résulter de cette mesure sera couverte tant par l'économie réalisée sur la solde du personnel indigène, soit \$: 480,00 par an, que par le produit de la rétribution scolaire à verser par les élèves qui se proposent de suivre les cours.

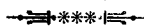
Garde Municipale.—Suivant Ordonnance Consulaire en date du 20 Août, diverses nominations et mutations sont opérées dans le Personnel Tonkinois.

Fourrière.—Diverses plaintes ayant été adressées à la Municipalité au sujet des inconvénients qui résultent, pour les habitants du district avoisinant Koukaza, de la présence à la fourrière de chiens capturés, la Commission décide de demander au Service de la Police de lui fournir un rapport sur cette question, en vue de la désaffectation des locaux actuels, et du choix d'un nouvel emplacement.

La Séance est levée à 5 heures 30.

Signé : L. ARDAIN
X. DARD
W. M. DOWDALL
Ch. JASSON

Séance de la Commission Municipale Provisoire du 20 Septembre 1912



L'an mil neuf cent douze et le vingt Septembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale Provisoire se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Membres de la Commission présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Ecole Municipale Française.—Conformément aux propositions de M. Maybon, Directeur :

Mrs. Kirk est nommée Professeur d'Anglais, en remplacement de Miss Woodbridge, et aux mêmes appointements, soit \$: 125 par mois, avec engagement d'un an ;

Mme Audigier est chargée du Cours Élémentaire de Filles, en remplacement numérique de Mlle Dejoie, et recevra, en cette qualité, Tls : 100 par mois ;

Les appointements mensuels de M. Delente, Surveillant répétiteur, sont fixés à Tls : 75.

Secours.—Les secours suivants sont votés :

\$: 10, à la veuve de l'électricien San Fo, du Service du Contrôle ;

\$: 100, à la famille de l'agent indigène 45, décédé récemment : l'importance exceptionnelle de cette allocation est motivée par les excellents services de cet Agent durant les huit années qu'il a passées dans la Garde Municipale ;

Tls : 100, à famille du Chinois Joseph, employé de l'Observatoire de Zikawei, qui, gratuitement, depuis 4 ans, assurait le service du réglage de l'horloge du Sémaphore et en effectuait les réparations.

Fourrière.—Comme suite à sa Décision du 28 Août dernier, et après avoir pris connaissance d'un rapport du Chef de la Garde sur la question, la Commission décide le transfert de la Fourrière de Koukaza sur un terrain sis au Nord de la Maison d'Arrêt de Lokawei.

Service des Eaux.—Suivant état présenté par la Compagnie, les Recettes Brutes de ce Service, pour le 2^e Trimestre de 1912, se sont élevées à Tls : 19.332,47, sur lesquels la redevance due à la Municipalité, à raison de 2 1/2 % est de Tls : 483,31.

Ces Recettes représentent une augmentation de Tls : 629,54, par rapport à celles du Trimestre précédent, et de Tls : 349,62, par rapport à celles du trimestre correspondant de 1911.

Travaux Publics.—(a)—Conformément à la Décision de principe du 5 Février dernier, la Commission autorise le paiement d'une somme de Tls : 553,52, à titre de gratification, à répartir, suivant les propositions de l'Ingénieur Municipal, entre le Personnel du Service des Travaux sous la direction duquel ont été exécutés les travaux de construction du Stand.

(b)—En réponse à une demande d'emploi adressée par M. Phily, la Commission estime que son engagement ne répondrait pas au but qu'elle s'est proposé en autorisant le recrutement d'un agent secondaire pour le Service de la Voirie.

Elle ne croit pas devoir, en conséquence, prendre cette demande en considération, et décide que les démarches entreprises en France, conformément à la Décision du 3 Juillet dernier, seront continuées.

(c) — Un crédit de Tls : 285,00 est voté, pour réparation du Ponton du Marché de l'Est, suivant soumission présentée par M. N. Tsu.

Route Vallon.—Par lettre en date du 29 Août dernier, M. Raven, Directeur de la China Realty Co, avait soumis à la Municipalité de nouvelles propositions, en vue de l'aménagement de la Route Vallon sur toute sa longueur : elles comportaient, notamment, l'avance par cette Compagnie, aux propriétaires intéressés, des sommes réclamées par eux, et la remise à la Municipalité de tous les documents

relatifs aux expropriations, moyennant quoi la Municipalité consentirait à la China Realty Co le dégrèvement des taxes sur les maisons construites par elle, ou à construire en cet endroit, jusqu'à amortissement des sommes qu'elle aurait avancées.

Après avoir pris connaissance de la correspondance précédemment échangée avec M. Raven, des Décisions du Conseil relatives à l'ouverture de cette Route, et d'un Rapport du Secrétaire P. I., sur la question, la Commission, adoptant les propositions y contenues, décide que :

1^o) La Route aura une largeur de 40 pieds sur toute sa longueur : cette solution entraînera une diminution sensible des frais d'aménagement et d'entretien de la Route, et permettra de continuer les travaux suspendus, la réduction de la largeur rendant inutiles les expropriations que nécessitait le premier projet, dont les difficultés de réalisation ont été signalées, et la condition mise par les Autorités Chinoises dans l'arrangement du 31 Mai dernier disparaissant ipso facto.

2^o) La Municipalité paiera directement aux propriétaires intéressés les indemnités pour expropriation, qui, au total, ne devront pas dépasser \$: 2.000. Elle recevra, en retour, les titres de propriété et tous documents de cession en règle, leur remise devant être préalable à la reprise des travaux.

3^o) En conséquence, aucun dégrèvement ne sera accordé à la China Realty Co, qui, suivant le régime commun, paiera les Taxes Municipales, dès que ses maisons seront occupées.

4^o) La China Realty s'engagera à ne construire que des maisons européennes sur sa propriété le long de la Route à ouvrir et aux abords du Jardin Public; elle facilitera, dans la plus large mesure possible, l'établissement de la Route de 40 pieds projetée à l'Ouest du Jardin Public, en cédant gratuitement tout ou partie des terrains à y incorporer.

Service d'incendie.—Un crédit de Tls : 89 est voté, pour la réfection de la peinture de la pompe automobile, et menues réparations, suivant estimation de la maison Rosenbaum.

Bâtiments Municipaux.—Par lettre en date du 26 Juillet dernier, M. O'Neill, représentant Messrs Charrey et Conversy, avait demandé à la Commission Municipale d'examiner à nouveau, en vue du règlement final, la question des comptes afférents aux entreprises Wong Chung Kee et Lo Song Kee (construction du Poste Central de Police et de l'Ecole Municipale Française).

Après avoir pris connaissance d'un rapport de l'Ingénieur Municipal à ce sujet, et entendu ce dernier, ainsi que M. O'Neill, dans leurs explications portant sur les points de désaccord entre la Municipalité et les Architectes, la Commission autorise le paiement, dès maintenant, des 2/3 des sommes que la Municipalité reconnaît devoir encore aux entrepreneurs.

Le solde leur sera réglé, avec ou sans majoration par rapport au montant précédemment fixé, suivant Décision à intervenir, après que le Comité des Travaux et la Commission auront examiné le mémoire complémentaire que doit adresser M. O'Neill.

Routes Extérieures.—La Banque Russo-Asiatique soumet à la Municipalité un projet de mise en valeur des terrains dont elle est propriétaire entre l'Avenue Paul Brunat et les Routes Pottier et Ghisi (terrains Vernon).

Les grandes lignes de ce projet comportent la cession gratuite à la Municipalité, en toute propriété, de la superficie (12 mows environ) nécessaire à l'ouverture de Routes destinées à desservir les maisons dont la construction est projetée en cet endroit, la Municipalité prenant à sa charge les travaux de voirie, de drainage et de terrassements : les dépenses totales devant en résulter sont estimées par l'Ingénieur Municipal à Tls : 14.000 environ, dont les 2/3 seulement se rapporteront aux dépenses de premier établissement.

La Commission admet en principe les propositions de la Banque Russo-Asiatique, sous réserve de conditions à déterminer d'après lesquelles la Municipalité serait assurée de recevoir, en retour, un montant de taxes qu'elle estimera suffisant.

D'ores et déjà, il est stipulé, conformément à la proposition de l'Ingénieur Municipal, que les cessions de terrains devront permettre l'aménagement de Routes de 40 pieds, avec pans coupés aux inter-sections.

La Séance est levée à 7 heures 1/4.

Signé : Mce DEJEAN DE LA BATIE
L. ARDAIN
X. DARD
Ch. JASSON
H. E. SHADGETT

Séance de la Commission Municipale Provisoire du 2 Octobre 1912



L'an mil neuf cent douze et le deux Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale Provisoire se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. Mce Dejean de la Batie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—(a)—Suivant Ordonnance Consulaire en date du 23 Septembre :

Le Garde de 2^e Classe Lozachmeur est nommé Garde de 1^e Classe, à compter du 1^e Octobre 1912 ;

Les Gardes de 3^e Classe Léchelle et Munier sont nommés Gardes de 2^e Classe, à compter du 1^e Octobre 1912 ;

Le sieur P. Fossier est incorporé comme Garde de 3^e Classe, à compter du 17 Septembre 1912.

Diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Chinois.

(b)—Par Rapport en date du 23 Septembre, le Chef de la Garde signale qu'en raison de l'augmentation du nombre des prisonniers détenus à la Maison d'Arrêt, et de leur emploi à différents travaux de voirie, il est nécessaire de confectionner un certain nombre de couvertures, complets et bonnets pour lesquels la dépense prévue est d'environ \$: 1.771.

La Cour Mixte ne disposant pas des fonds nécessaires pour le règlement total, paierait jusqu'à concurrence de \$: 300 : une autre somme de \$: 200 serait prélevée sur le produit des différents travaux exécutés dans les ateliers par les prisonniers : il resterait environ \$: 1.400, dont la Municipalité aurait à faire l'avance à la Cour Mixte, à titre remboursable, dès que ses recettes le permettraient.

Après avoir pris connaissance d'une note du Secrétaire P. I., relative aux avances consenties précédemment et d'un décompte dressé par le Chef de la Garde, qui estime à Tls : 1.163,07 les journées de travail des prisonniers pour le compte du Service des Travaux, la Commission décide de consentir l'avance demandée aux conditions stipulées.

Tramways.—Suite favorable est donnée à une demande de la Compagnie, tendant à être autorisée à placer des annonces extérieures sur les voitures de tramways, dans les mêmes conditions que précédemment, c'est-à-dire de telle sorte qu'elles ne gênent pas, pour le Public, la lecture des inscriptions indiquant les routes et points desservis.

Travaux Publics.—1^o) Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après :

Séance du Comité des Travaux du 28 Septembre 1912

L'an mil neuf cent douze et le vingt huit Septembre, à neuf heures du matin, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances.

Etaients présents: MM. W. M. DOWDALL }
Ch. JASSON } Membres du Comité
Herm. MEYER }
J. DANTIN, Secrétaire p. i.
M. WANTZ, Ingénieur Municipal

Eclairage Electrique.—Les soumissions reçues par la Compagnie des Tramways pour la fourniture des lampes destinées à l'éclairage public ayant été ouvertes le 23 Septembre, en présence des représentants de la Municipalité et de la Compagnie, le Comité avait décidé d'en faire dresser un état comparatif, de façon à se rendre un compte très exact des conditions offertes par les divers soumissionnaires.

De l'examen de ce relevé, et d'un rapport de l'Ingénieur Municipal, il ressort que les prix les plus bas sont ceux donnés par la Shanghai Electric & Asbestos Co Ltd, dont les offres: Tls: 1,70 pour les

lampes de 200 B. et Tls : 0,34 pour celles de 50 B. sont inférieures de Tls : 0,40 et Tls : 0,02 à celles de Messrs Siemens & Co, et de Tls : 0,40 et Tls : 0,12 à celles de la maison Müller.

Le Comité estime, toutefois, que les lampes dont la Municipalité a à se pourvoir doivent être d'une marque connue, ayant fait ses preuves, et décide, en conséquence que, parmi les trois marques généralement admises comme les meilleures, Osram, Wotan et Mazda, la Shanghai Electric & Asbestos Co devra indiquer — ce qu'elle n'a pas fait dans sa soumission — quelle est celle à laquelle se rapporte la fourniture proposée par elle.

A défaut de remplir cette condition, ou dans le cas où les prix qu'elle viendrait à donner seraient supérieurs à ceux des soumissionnaires dont les offres ont été retenues par l'Ingénieur Municipal, la Commission choisirait alors entre ces derniers.

Cercle Sportif Français.—Par lettre en date du 24 Septembre, le Comité du Cercle Sportif demande que la Municipalité veuille bien mettre à sa disposition le terrain laissé libre à l'entrée du Cercle, au Sud de la Route Vallon, ainsi que celui sis au Nord du bâtiment actuel, et sur lequel s'élèvent écuries et remises : le Cercle Sportif prendrait à sa charge les frais de démolition et de reconstruction de ces bâtiments sur un terrain que désignerait la Municipalité.

Le Comité émet un avis favorable à cette proposition, aux conditions indiquées, et charge l'Ingénieur Municipal de lui remettre un plan indiquant la situation des terrains et bâtiments, après réalisation du projet.

Garde Municipale.—(a)—Par note en date du 25 Septembre, le Chef de la Garde demande qu'en raison du retour prochain de divers Agents en congé, des dispositions soient prises pour assurer le logement à Koukaza de deux ménages.

Le Comité charge M. Jasson de voir sur place avec le Chef de la Garde de quelle façon ces installations peuvent être effectuées.

(b)—Le Comité procède à l'ouverture des soumissions (3) reçues pour la fourniture de riz aux prisonniers durant le 4^e Trimestre de 1912, et en ordonne le renvoi au Chef de la Garde, pour l'établissement d'un état comparatif, à présenter à la Commission en vue de l'adjudication.

La Séance est levée à 9 heures 3/4.

(a)—La "Shanghai Electric & Asbestos Co" ayant été invitée, conformément à la Décision du Comité, à préciser ses offres, fait connaître, par lettre en date du 1^{er} Octobre, qu'elle se proposait de fournir des lampes "Osram" aux prix suivants :

Lampes de 50 B. 100 Volts à Tls 0,47 l'une
» 200 B. » » 2,27 »

Ces prix étant supérieurs à ceux de la maison Siemens, dont la soumission avait été retenue, la Commission déclare celle-ci adjudicataire, aux prix de :

Tls : 0,36 par lampe de 50 B. (lampe Wotan)

Tls : 2,10 » de 200 B. (» »)

(b)—La Commission ratifie la Décision du Comité relative à la demande du Cercle Sportif, aux conditions indiquées, et en demandant que les travaux projetés soient effectués en ménageant un accès aux Ecuries Municipales.

(c)—Monsieur Jasson rend compte de la visite qu'il a faite, avec le Chef de la Garde, des Postes de l'Ouest et de Koukaza.

Dans le premier de ces Postes, 3 chambres seulement sont vacantes, et ne peuvent servir qu'à des Agents célibataires : les installations pour deux ménages, demandées par le Chef de la Garde, doivent donc être faites à Koukaza.

La Commission charge l'Ingénieur de prendre des dispositions en conséquence, en ramenant au strict minimum les dépenses à effectuer, en raison de l'expiration prochaine de la Convention de 1903, relative aux bâtiments du Camp Français.

(d)—Conformément à la proposition du Chef de la Garde, la maison Dong Shing & Co, est déclarée adjudicataire pour la fourniture du riz nécessaire aux prisonniers indigènes de la Maison d'Arrêt, pendant le 4^e Trimestre de 1912.

Les prix sont les suivants : Riz de 1^e qualité \$: 4,90 le picul de 133 livres
Riz de 2^e » \$: 4,70 » » »

2^o) La Société Française de Pousse-Pousse avait demandé que la Municipalité consentît à lui louer une partie d'un terrain Municipal sis Rue Baron Gros, pour y ériger une paillote en bambous destinée à servir d'abri aux véhicules.

Sur avis de l'Ingénieur Municipal, la Commission décide de ne pas accorder l'autorisation sollicitée.

3^o) Le crédit de Tls : 35.000, prévu au Budget pour les travaux neufs de voirie et d'assainissement étant épuisé, l'Ingénieur Municipal demande d'être autorisé à affecter à l'exécution de travaux dont il soumet le programme (Rapport N^o 1085) divers crédits, se montant au total à Tls : 16.500, dont il ne prévoit pas l'utilisation dans le courant de l'Exercice actuel, soit en raison de Décisions intervenues dans l'année, soit pour des considérations d'ordre intérieur.

La Commission approuve le programme proposé, et autorise le virement, nécessaire à son exécution.

4^o) Une gratification de \$: 35 est accordée au cantonnier N^o 45, qui quitte, après 7 ans, le service de la Municipalité.

5^o) Monsieur Phily ayant adressé une nouvelle demande dans laquelle il précise qu'il sollicite un emploi comme conducteur auxiliaire au Service des Travaux sans aucun engagement de la part de la Municipalité, la Commission décide qu'il entrera au service de l'Administration Municipale, sans contrat, et à titre absolument temporaire aux appointements nets de Tls : 150 par mois.

6^o) Par lettre du 13 Août, adressée à M. le Consul Général, M. Tissot-Dupont avait présenté diverses observations relativement au certificat médical dressé par le Docteur Fresson à son sujet, le 19 Juin dernier ; il demandait, en même temps, qu'il lui soit tenu compte du surcroît de travail qui lui était incombé depuis la suppression d'un Agent au Service de la Voirie.

La Commission estime qu'elle ne peut donner aucune suite à cette demande.

D'autre part, elle ne croit pas devoir autoriser le remboursement à M. Tissot-Dupont des frais de médicaments à lui ordonnés par un Médecin autre que celui de la Municipalité.

Service des Eaux.—La Compagnie ayant réclamé la publication dans le Bulletin Municipal de la lettre adressée par elle à la Municipalité, le 8 Août dernier, en réponse aux observations présentées par l'Ingénieur au sujet du déplacement de la conduite de l'Avenue Paul Brunat, et publiées en partie dans le Bulletin du 3 Août, la Commission estime qu'il s'agit là d'une question d'administration intérieure, déjà réglée par la communication faite à l'Ingénieur de cette réponse, et décide qu'il n'y a pas lieu de lui donner la publicité demandée.

Eclairage Electrique. — Un accident, dû à la rupture d'un fil conducteur, étant survenu à Mr. W. S. Dyer, le 17 Septembre, Avenue Paul Brunat, la Compagnie en attribue la cause à la pression sur le câble de branches d'arbres non élaguées, et demande que la Municipalité règle à Mr. Dyer l'indemnité de Tls : 50 réclamée par lui.

Après avoir entendu l'Ingénieur Municipal, la Commission décide qu'un Membre du Comité des Travaux se rendra sur les lieux, avec le représentant de la Compagnie et M. Wantz, et se rendra compte "de visu" de la solution à donner à cette question de fait.

En raison de l'installation prochaine du triphasé, qui prévoit la pose des fils à une hauteur de 9 mètres, le Service des Travaux devra, comme mesure transitoire, assurer l'élagage des arbres un peu plus largement.

Service d'Incendie.—La demande de nouvelles Bouches d'Incendie de 65 m/m et de 100 m/m, en divers endroits de la Concession et des Routes Extérieures, ayant donné lieu, de la part de la Compagnie, à des observations quant à l'opportunité de la pose d'un certain nombre d'entre elles, la Commission décide de renvoyer cette question pour examen contradictoire par le Service des Eaux et les Services Municipaux intéressés.

La Séance est levée à 7 heures 1/4.

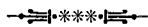
Signé : Mce DEJEAN DE LA BATIE

L. ARDAIN

X. DARD

Ch. JASSON

Séance de la Commission Municipale Provisoire du 16 Octobre 1912



L'an mil neuf cent douze et le seize Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale Provisoire se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Membres de la Commission présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—Sur proposition du Chef de la Garde, une gratification exceptionnelle de Tls : 100 est accordée au sergent détective Wang King Yong.

Ce gradé a réussi à opérer récemment l'arrestation de trois criminels dangereux, appartenant à des bandes organisées, et qui ont été reconnus coupables de plusieurs assassinats commis dans la Concession durant l'année.

Il dirige, d'autre part, une surveillance spéciale organisée à l'occasion des événements récents.

Travaux Publics.—(a)—*Ecole Municipale & Poste Central de Police.*—Comme suite à sa Décision du 20 Septembre dernier, la Commission arrête comme suit le règlement définitif des comptes des entreprises Lo Song Kee et Wong Shung Kee :

Le premier de ces entrepreneurs subira une retenue de Tls : 250, pour suppression de certains carrelages et modification de certains autres, et il lui sera infligé une pénalité de Tls : 450, pour retard.

Le mémoire de l'entrepreneur Wong Chung Kee sera réduit de Tls : 137,90, conformément à la proposition des Architectes.

(b)—L'Ingénieur Municipal rend compte qu'au cours de la réfection des Annexes de l'Hôtel Municipal, il a été reconnu nécessaire d'exécuter divers travaux supplémentaires (réfection de planchers, du mur pignon, etc...) dont le montant a été de Tls : 775,60.

La Commission approuve ces dépenses, qui, totalisées avec le montant de l'adjudication, n'atteignent pas le chiffre du crédit prévu.

(c)—En vue d'assurer au Service des Travaux l'utilisation raisonnée des crédits mis à sa disposition, et le contrôle des dépenses effectuées, l'Ingénieur Municipal propose l'organisation d'une comptabilité propre à ce Service, et basée sur celle en usage aux Ponts et Chaussées, mais plus simplifiée.

Elle comporterait, notamment, la tenue de carnets d'attachements, de "sommiers" ou grands livres dont le modèle est soumis, et se complèterait par la généralisation de l'achat de toutes les fournitures par voie d'adjudication.

Ces propositions sont approuvées.

(d)—Les crédits suivants sont votés :

\$: 300 pour achat de bourrelets pour les Bâtiments Municipaux.

Tls : 342, pour l'aménagement à Koukaza d'appartements destinés à deux Agents de la Garde mariés.

Ecole Municipale Franco-Chinoise.—La Commission ratifie l'achat d'un appareil de projections au prix de \$: 110, suivant autorisation donnée au Frère Directeur par le Comité des Ecoles.

Salle des Fêtes.—Sur demande du Secrétaire de la "Shanghai Chamber Music Society", la Salle des Fêtes est mise à sa disposition, aux dates indiquées, pour les concerts de la saison prochaine, et aux conditions fixées précédemment, qui comportent le paiement des frais divers d'éclairage, chauffage, personnel, etc...

Postes Téléphoniques.—Messrs Brandt & Rodgers, Architectes, demandent que la Municipalité veuille bien déplacer le poste téléphonique élevé au carrefour de l'Avenue Paul Brunat et de la Route Say Zoong, le propriétaire du terrain en face duquel il est situé désirant faire construire plusieurs maisons en cet endroit.

Suite favorable est donnée à cette demande: mais il est entendu que l'intéressé paiera les frais de déplacement de cet édicule, que le Chef de la Garde propose de placer à l'entrée de la propriété Municipale sise dans le voisinage: de plus, ce poste ne sera abandonné que du jour où le propriétaire mettra son terrain en valeur.

Service Sanitaire. — Sur proposition du Dr. Ricou, Un crédit de Tls: 490 est voté pour le renouvellement du stock de produits désinfectants, formol, créoline, etc...

Secrétariat.—A la suite du concours imposé aux candidats à l'emploi de Commis Auxiliaire de Perception, la Commission, sur proposition du Secrétaire P. I., nomme à cet emploi M. F. AYMES, aux appointements de Tls: 100 par mois, avec indemnité mensuelle de logement de Tls: 20.

Service d'Incendie.—Les crédits nécessaires (Tls: 800 environ), sont votés pour l'achat de:
10 longueurs de manches de 50 pieds chacune et de 2 pouces 1/2 de diamètre;
10 longueurs de manches de 30 pieds chacune et de 1 pouce 1/2 de diamètre;
casques et étoffe pour le complément du stock destiné à l'équipement des Pompiers Volontaires.

Ecole Municipale Française.—La Commission autorise l'engagement d'un secrétaire Chinois, pour les travaux de copie et la tenue des Archives de l'Ecole Municipale Française; cet employé sera chargé, en outre, des fonctions de bibliothécaire de la Bibliothèque Scolaire et de celle de l'Alliance Française qui va s'ouvrir bientôt.

A ce titre, une rémunération mensuelle lui serait versée par cette Association et la part de la Municipalité dans le règlement de sa solde serait d'environ \$: 30 par mois, sans charge nouvelle pour le Budget, en raison des économies réalisées sur la solde du Personnel Auxiliaire de l'Ecole.

Eaux.—Lecture est donnée d'une correspondance échangée entre M. Chollot et la Compagnie, au sujet de la durée des polices d'abonnement.

Le Secrétaire est chargé de demander à la Compagnie sur quel texte ou quelle Décision elle s'appuie pour indiquer, dans les imprimés qu'elle remet aux abonnés pour signature, que les abonnements se poursuivront "d'année en année".

La Séance est levée à 7 heures

Signé : Mce DEJEAN DE LA BATIE

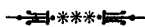
L. ARDAIN

X. DARD

Ch. JASSON

Herm. MEYER

Séance de la Commission Municipale Provisoire du 30 Octobre 1912



L'an mil neuf cent douze et le trente Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale Provisoire se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Membres de la Commission présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Travaux Publics.—(a)—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, M. Delga, surveillant, est affecté au service particulier du Stand Municipal, pour y assurer les travaux de réparation, entretien et préparation des cibles.

L'engagement d'un agent européen, pour le remplacer à titre tout à fait provisoire, est autorisé.

(b)—Un crédit de \$: 630 est voté pour l'achat, l'installation et les réparations de poêles destinés au chauffage des divers Bâtiments Municipaux (Ecoles, Bureaux, Postes de Police, etc...).

Droits de Quayage.—Suivant état dressé par l'Administration des Douanes, la part de la Municipalité Française sur les recettes réalisées à ce titre, durant le 3^e trimestre de 1912, s'élève à Tls: 17.216,25, en augmentation de Tls: 198,65 par rapport au trimestre précédent, et de Tls: 1.746,49 par rapport au trimestre correspondant de 1911.

Lazaret de Chang Pao Cha.—(a)—La Commission enregistre la nomination au poste de Médecin Sanitaire du Port du Dr. Cecil Bennett, en remplacement du Dr. Robert Cox, démissionnaire.

(b)—Communication est donnée d'un état indiquant la situation financière du Lazaret pour le 3^e trimestre de 1912.

Il en ressort un solde créditeur de Hkw. Tls: 2.147,35 au 30 Septembre.

Service des Eaux.—Par lettre du 22 Octobre, la Compagnie, répondant à une demande de la Commission, soumet diverses observations relatives aux conditions de délivrance et de renouvellement des Polices d'Abonnement.

La Commission décide d'en référer à l'Avocat-Conseil, à qui il sera demandé d'établir si, en l'état, la Compagnie est obligatoirement tenue de fournir l'eau aux particuliers, avec abonnement d'une durée inférieure à un an.

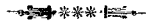
Service Sanitaire.—L'attention de la Commission ayant été attirée sur les inconvénients qui résultent, pour l'hygiène et la salubrité publiques, de l'absence presque totale de récipients destinés à recevoir les ordures ménagères, il est décidé de recommander au Chef du Service Sanitaire d'envoyer les Inspecteurs à domicile, pour faire part directement aux résidants des prescriptions du Règlement à cet égard, et prendre auprès d'eux toutes indications nécessaires quant à la fourniture de récipients fixes ou mobiles.

Service Vétérinaire.—Le Secrétaire est chargé d'entrer en pourparlers avec le Directeur de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort, au sujet de l'engagement éventuel d'un Vétérinaire, qui serait attaché plus particulièrement au service de la Municipalité.

La Séance est levée à 6 heures.

Signé : Mce DEJEAN DE LA BATIE
L. ARDAIN
X. DARD
W. M. DOWDALL
Herm. MEYER

Séance de la Commission Municipale Provisoire du 15 Novembre 1912



L'an mil neuf cent douze et le quinze Novembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale Provisoire se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Membres de la Commission présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—(a)—Suivant Ordonnances Consulaires en date des 18 Octobre et 8 Novembre: Diverses mutations et nominations sont opérées dans le personnel Tonkinois et Chinois;

Une prolongation de congé de 3 mois est accordée au sergent François Lamour;

Le Garde de 2^e Classe, Décis Jean, est révoqué à compter du 7 Novembre, pour refus réitérés d'obéissance.

(b)—Par note en date du 13 Novembre, le Chef de la Garde signale que l'Adjudant Quilici, promu par Décision Ministérielle du 12 Avril dernier et maintenu dans son nouveau grade comme instructeur du Personnel Tonkinois, a droit à la première mise d'équipement dont le montant est de Fr: 400, et que, suivant Dépêche du Ministre des Colonies du 10 Mars 1911, l'indemnité de première mise doit être payée non par le Budget Colonial, mais par le Service employeur.

La Commission vote le crédit nécessaire à cet effet.

(c) — Conformément à une demande de M. Consul Général de France, la Commission autorise le paiement par la Municipalité, à titre remboursable par l'Etat, des frais de voyage de Changhai à Saïgon des Gardes Décis, Lambinet, et Henri chargés d'escorter des prévenus à Saïgon.

Ces frais s'élèvent au total de \$: 183,39.

Le Secrétaire attire l'attention de la Commission sur le fait que la Municipalité a, depuis 1910, avancé, au même titre, diverses sommes dont le montant est actuellement de \$: 58 et Tls: 322,52, et qui, à défaut de Décision de principe relative à leur paiement sur le Budget Municipal, ont fait l'objet d'un compte spécial avec le Comptable et sont encore en suspens.

La Commission estime qu'il y a lieu de faire rentrer ces dépenses dans le Budget sous le titre "Dépenses à régulariser", le remboursement devant en être demandé à l'Etat par le Consulat Général.

Elections.—Suivant Ordonnance Consulaire du 12 Novembre, les élections pour la nomination d'un nouveau Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française auront lieu le 10 Décembre prochain.

Service des Eaux.—(a)—Les recettes brutes réalisées par l'exploitation de ce Service durant le 3^e Trimestre de 1912 se sont élevées à Tls: 24.634,25, sur lesquels la redevance due à la Municipalité (2 1/2 %) est de Tls: 615,85.

Ces recettes sont en augmentation de Tls: 5.301,78 par rapport à celles du trimestre précédent, et de Tls: 3.537,33, par rapport à celles du trimestre correspondant de 1911.

(b)—*Conduite nouvelle Route Vallon.*—Sur avis favorable de l'Ingénieur Municipal, la Commission approuve le devis présenté par la Compagnie pour la pose de cette conduite de 0.150 m/m, depuis la Route Voyron jusqu'à l'extrémité des Ecuries Municipales.

Le montant approximatif de la dépense est de Tls: 1.430,55, à inscrire au compte "Travaux Neufs".

(c)—Après avoir pris connaissance d'une note de l'Avocat-Conseil relative aux conditions des polices d'abonnement, présentées par la Compagnie aux abonnés, la Commission charge le Secrétaire de demander à la Compagnie de laisser en blanc, dans les imprimés utilisés à cet effet, la place occupée par les mots "d'année en année", et de remplir le blanc après entente avec l'abonné quant à la durée de l'abonnement.

Affaire Société Immobilière. — Cette Société avait, à plusieurs reprises, en 1895 et 1908, revendiqué la propriété du terrain où est situé actuellement le Marché de l'Est et qui fait face aux terrains cadastrés sous les N^o 80, 80 bis et 80 ter.

D'autre part, elle prétendait empêcher la Municipalité de jouir des lieux sous-loués par elle à la China Merchants S. N. C^o, et lui imposer l'obligation de détruire immédiatement les travaux faits par elle sur le terrain en litige.

Par contre, la Municipalité était en droit d'exiger de la Société Immobilière, comme elle l'avait fait pour les autres propriétaires riverains suivant Décision du 20 Novembre 1883 "le paiement des Impôts sur les terrains gagnés sur le fleuve", impôts qui n'avaient jamais été acquittés par elle, les formalités pour l'exercice du droit de shenko sur les terrains d'alluvions en cette partie de la Concession n'ayant pas été remplies, et les terrains, par suite, non cadastrés.

A la suite de négociations entreprises par M^e Bourgeat Avocat-Conseil, auprès du Conseil d'Administration de la Société Immobilière, le texte de la Convention ci-après, qui met fin au litige, est soumis à la Commission Municipale, qui l'approuve.

CONVENTION

Entre les Soussignés : — Le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française à Changhai, d'une part ;

La Société Immobilière de Changhai, d'autre part,

Comme suite à la requête introductive d'instance du 14 Février 1911, présentée par la Société Immobilière de Changhai contre le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française à Changhai et ayant pour objet la propriété, possession et jouissance du terrain non cadastré appelé "Place de l'Est"—terrain d'alluvion faisant face aux Nos cadastraux 80, 80 bis, 80 ter, — appartenant à la Société Immobilière de Changhai ;

Comme suite également aux déclarations faites par le Conseil d'Administration Municipale Française de Changhai à l'audience du 24 Février 1911, les deux parties en cause ayant réglé d'un commun accord leur litige à l'amiable, il a été convenu ce qui suit :

La Société Immobilière de Changhai retire sa requête introductive d'instance.

Elle reconnaît d'autre part comme valable, déclarant ne pas s'opposer aux stipulations y énoncées, le contrat de sous-location ou cession de bail consenti par la China Merchants Steam Navigation C^o au Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française à Changhai, contrat dont les conditions sont énoncées dans le compte-rendu municipal de la séance du 16 Août 1897.

Elle reconnaît en outre devoir à la Municipalité Française le montant intégral jusqu'à ce jour impayé de toutes les taxes ou impôts municipaux grevant le terrain dont elle s'affirme propriétaire et ce au même titre et dans les mêmes conditions que les autres propriétaires riverains du Whampoo dans la partie de la Concession Française qui s'étend du Canal de la Pagode (Place du Château d'Eau) au Poste de l'Est. (Cf plan cadastral de la Concession 50 bis à 75 bis inclus).

Par contre, le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai reconnaît formellement à la Société Immobilière de Changhai la qualité de propriétaire du terrain en litige, limité au Nord par la prolongation de la Rue de la Paix, au Sud par la prolongation de la Rue de l'Est, à l'Ouest par le Quai de France, à l'Est par le Quai de Kin Lee Yuen.

Elle déclare, en conséquence, ne s'opposer en aucune façon à l'exercice par la Société Immobilière de Changhai du droit de Shenko permettant à cette dernière d'obtenir les titres de propriété relatifs à la portion de terrain susvisé, déclarant ne vouloir exercer ledit droit de Shenko que sur les alluvions futures qui viendront accroître le Quai de Kin Lee Yuen.

En foi de quoi les deux parties ont signé la présente convention.

Ainsi fait et passé en double exemplaire.

Ecole Municipale Française. — M. Jasson, Membre du Comité des Travaux, rend compte de sa visite et de l'entrevue que le Secrétaire a eue avec M. Charrey, au sujet de la réfection du grand

escalier de l'Ecole Municipale; les travaux entrepris seront effectués aux frais de l'entrepreneur et conformément aux indications données à la Commission par l'Ingénieur Municipal.

Ecole Municipale Franco-Chinoise. — Diverses modifications aux plans de ce bâtiment avaient été demandés par le Frère Provincial; mais la Commission estime qu'ayant été approuvés dès le début par les Frères de l'Ecole, il n'y a pas lieu aujourd'hui de les modifier: en raison de l'état d'avancement des travaux, tout changement ne pourrait d'ailleurs être exécuté qu'au prix de gros inconvénients et d'un surcroît de dépenses.

La Commission autorise seulement l'établissement des deux partitions vitrées démontables, prévues et déjà accordées en principe, pour la transformation du préau couvert en 3 classes.

Tramways. — Suivant état fourni par la Compagnie, les recettes brutes du Service des Tramways pendant le 3^e Trimestre de 1912 se sont élevées à Tls: 53.146,98, en augmentation de Tls: 2.841, 62 par rapport à celles du 2^e Trimestre, et de Tls: 14.518,68, par rapport à celles du Trimestre correspondant de 1911.

La redevance due à la Municipalité (5 %) sur ces recettes se monte à Tls: 2,657,34.

D'autre part, une somme de Tls: 20,55 lui est acquise, à titre de redevance sur les recettes de publicité de Juillet 1911 à Octobre 1912.

Compagnie des Volontaires. — La Commission autorise le paiement des factures (environ Tls: 4.500), relatives à la fourniture de: 2 mitrailleuses, 14 revolvers, 30.000 cartouches, dont l'achat a été fait auprès du Gouvernement Français, suivant Décision du 29 Avril dernier.

Secours. — A la suite du décès de l'ex-sergent Jégo, auquel la Municipalité servait une pension mensuelle de Tls: 60,00 depuis sa démission après 36 ans de service, la Commission, prenant en considération une demande de sa veuve, lui alloue une secours de \$: 200, une fois donné, et décide que les frais d'hôpital et d'inhumation seront supportés par la Municipalité.

Service Médical. — En raison du départ prochain du Dr. Fresson en congé de longue durée, son service à la Municipalité sera assuré par le Dr. Ricou, assisté du Dr. Pellet, à dater du 20 Novembre.

Téléphones. — Sur demande du Secrétaire, la Commission autorise l'installation d'une ligne secondaire entre son Bureau et celui du Secrétaire-Adjoint, de façon à assurer en tous temps les communications téléphoniques, dont le service est actuellement défectueux à la suite des modifications apportées dans la disposition des divers Bureaux du Secrétariat.

Eclairage Electrique. — Les constatations relatives à l'accident survenu à M. Dyer le 10 Septembre dernier, ayant été faites, conformément à la Décision du 20 Octobre, contradictoirement avec la Compagnie et ayant permis d'établir que la rupture du fil ne pouvait être d'une façon indiscutable attribuée à la pression des branches d'arbres avoisinants, un arrangement amiable interviendra pour le règlement de l'indemnité réclamée par M. Dyer.

En vue de prévenir, dans la plus large mesure possible, les accidents de ce genre, l'élagage des arbres se fera, à l'avenir, après entente entre la Compagnie et le Service des Travaux, au moins une fois par an ou sur avis donné suivant les circonstances.

Travaux Publics. — Un crédit supplémentaire de Tls: 5.000 est accordé, pour les besoins du Service de la Voirie, jusqu'à la fin de l'Exercice en cours.

Routes Extérieures. — Par lettre en date du 14 Novembre, la Banque Russo-Asiatique informe la Municipalité qu'à la suite de la Décision de la Commission du 20 Septembre, elle consent à céder les terrains nécessaires pour l'établissement dans sa propriété, comprise entre les Routes Ghisi, Pottier et l'Avenue Paul Brunat, de deux Routes de 40 pieds de large, avec pans coupés aux intersections.

En vue du transfert à la Municipalité, le tracé et le mesurage des Routes proposées seront faits par le Service des Travaux, qui procédera en même temps à la démarcation des Lots, suivant le plan soumis par la Banque Russo-Asiatique, pour en faciliter le plus possible le placement.

La Séance est levée à 6 heures 3/4.

Signé : Mce DEJEAN DE LA BATIE

L. ARDAIN

X. DARD

Ch. JASSON

H. E. SHADGETT

Séance de la Commission Municipale Provisoire du 27 Novembre 1912



L'an mil neuf cent douze et le vingt sept Novembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale Provisoire se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mee Dejean de la Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Membres de la Commission présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Allocations Diverses.—Le paiement des allocations suivantes, prévues annuellement au Budget, est autorisé :—

Institut Pasteur.....	Tls: 1.000
Dispensaire.....	» 600
Musique Municipale.....	» 1.500
Hôpital Général.....	» 1.750
Hôpital St ^e -Marie.....	» 400
Shanghai Museum.....	» 100
Pompiers.....	» 250

Travaux Publics.—(a)—Comme suite à la Décision du 3 Juin dernier, conformément à laquelle les fournitures de charbon et de gaz pour le chauffage et la cuisine du Personnel de la Garde Municipale doivent être remplacées, à partir du 1^{er} Janvier prochain, par des indemnités mensuelles, la Commission accepte la soumission du sieur Zi King Kee pour la construction, au prix de Tls: 1.038.40, de 59 réduits, d'un modèle approuvé par le Chef de la Garde, et qui serviront aux Agents pour y mettre leur charbon.

(b) — Suivant avis du Vétérinaire, la Commission décide la mise à la réforme de quatre poneys, reconnus impropres au service, et en autorise la vente aux enchères publiques.

Leur remplacement ne sera proposé qu'ultérieurement.

Ecole Municipale Franco-Chinoise.—Une gratification de six mois de solde, soit \$: 150, est accordée au professeur Joseph Tsang Ze Ghien, dont le père avait professé à cette Ecole pendant 24 ans, et qui, lui-même, après 13 ans de service, se retire pour raison de santé.

Service des Eaux.—(a)—Comme suite à la correspondance échangée avec la Compagnie au sujet de la rédaction des Polices d'Abonnement, il est entendu que désormais le texte imprimé ne portera plus la mention "d'année en année", relative à la durée de l'abonnement; celle-ci fera l'objet d'une mention inscrite à la main, quand elle aura été agréée par le client.

(b) — Autorisation est donnée à la Compagnie de poser une conduite d'eau de 150 m/m Rue Song Chang, de l'Avenue Paul Brunat à la Rue Eugène Bard.

Le montant du devis, vérifié par l'Ingénieur Municipal, Tls: 1.071,05, sera inscrit au compte "Travaux Neufs", comme prévu au Cahier des Charges.

Eclairage Electrique. — Suivant arrangement amiable, intervenu entre la Municipalité et la Compagnie, celle-ci prend à sa charge l'indemnité réclamée par M. W. S. Dyer, à la suite de l'accident à lui causé par la rupture d'un fil, en Septembre dernier.

Pour prévenir, dans la mesure du possible, le retour de semblables incidents, il est convenu que des élagages seront effectués régulièrement, et qu'un espace libre de 1 mètre sera laissé entre les fils et les petites branches, c'est-à-dire celles dont la flexibilité est suffisante pour qu'elles puissent venir en contact avec le fil considéré.

Ecole Municipale Française.—Sur proposition de M. Maybon, Directeur, la Commission fixe à \$: 12 par mois le montant de la rétribution scolaire qui sera demandée à M. Guillabert pour les quatre de ses enfants qui fréquentent les Cours de l'Ecole.

Camp de Koukaza.—Lecture est donnée de la lettre, dont texte suit :

CORPS D'OCCUPATION DE CHINE

Tien-Tsin, le 5 Novembre 1912

No. 389 D.

Le Lieutenant-Colonel breveté, ANDLAUER,
Commandant le Corps Français d'Occupation de
Chine, à Monsieur le Consul Général de France, Changhai.

Objet : A. S. du Camp de Koukaza.

Par Dépêche No 6807 4/8 du 12 Juin 1912, que je vous ai transmise en copie le 2 Juillet dernier, le Ministre de la Guerre signalait qu'il était disposé à abandonner à la Municipalité Française de Changhai les constructions élevées sur les terrains A et B du Camp de Koukaza contre l'engagement que prendrait cette Municipalité d'assurer à titre gratuit le casernement de la troupe et de ses services en cas de formation à Changhai d'une colonne ou d'un Corps d'Occupation.

Vous avez bien voulu, par lettre en date du 26 Septembre 1912, me faire connaître que la Municipalité Française n'acceptait pas cette proposition.

Comme vous ne m'avez pas indiqué la solution que préconisait cette Municipalité au sujet des terrains en question, je puis en conclure que celle-ci désire garder le statu-quo.

Or, le Ministre de la Guerre trouve cette situation de statu quo trop onéreuse pour l'Etat.

Dans ces conditions, je ne vois à la question dont il s'agit d'autre solution que celle qui consisterait à faire la remise des bâtiments situés sur les terrains A et B au Consulat Général de France pour les vendre au mieux des intérêts de l'Etat, ainsi qu'il est prévu à l'Article VII de la Convention du 23 Mars 1903.

Avant d'en référer au Département de la Guerre, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître votre avis et celui de la Municipalité à ce sujet.

Si la Municipalité Française estimait devoir conserver pour ses besoins la totalité ou partie des bâtiments, sans accepter les conditions stipulées à la 1ère partie de l'Article VII précité, c'est-à-dire le remboursement au prix d'estimation, je vous serais très obligé de m'indiquer les propositions qu'elle croirait pouvoir faire à cet effet, afin que je puisse les transmettre à Monsieur le Ministre de la Guerre./.

Signé : ANDLAUER.

La Commission décide d'adopter la solution prévue par l'Article VII (2^e partie) de la Convention de 1903, qui consiste à faire la remise des bâtiments situés sur les terrains A et B au Consulat Général de France, pour qu'il en soit disposé au mieux des intérêts de l'Etat.

Cour Mixte Française.—Le Secrétaire signale à la Commission que le montant des avances consenties par la Municipalité à la Cour Mixte depuis Septembre 1911, pour l'achat de vêtements destinés aux prisonniers, est d'environ \$: 2.500, et qu'il y a lieu de prendre une Décision pour la régularisation des comptes y afférents.

La Commission décide que ces dépenses devront figurer au Budget sous le titre "Débiteurs Divers", comme dépenses à régulariser.

M. le Consul Général fait connaître, par ailleurs, qu'il interviendra pour que le remboursement partiel ou total en soit assuré à la Municipalité suivant les recettes de la Cour Mixte, qui ont augmenté récemment.

Routes Extérieures.—(a)—*Route Voyron.*—La Commission approuve la conclusion d'arrangement avec le sieur Yang Ah Keu, aux termes duquel celui-ci abandonne gratuitement à la Municipalité deux bandes de terrain incorporées, l'une dans la Route Voyron, l'autre dans la Route des Officiers (environ 0. m. 1. 5. suivant plan) et reçoit en échange une parcelle de 0. m. 0. 5. 7. 3, détachée de la propriété Municipale sise en bordure de la Route Voyron.

Les frais de transfert resteront à la charge du pétitionnaire.

(b)—*Route Stanislas Chevalier.*—Comme suite à l'arrangement intervenu en Juillet 1910 avec la Procure des Jésuites, relativement à un échange de terrains dans et le long de la propriété Municipale du Champ de Tir, et après une récente entrevue sur les lieux des délégués de la Municipalité et de la Mission, il a été convenu qu'en échange de l'excédent de superficie dont bénéficiait la Municipalité dans cette transaction, la Municipalité aménagera une route de 25 pieds environ au droit de la propriété de la Mission.

La Commission approuve cet arrangement.

La Séance est levée à 6 heures.

Signé : Mce DEJEAN DE LA BATIE
X. DARD
Ch. JASSON
Herm. MEYER

Séance de la Commission Municipale Provisoire du 4 Décembre 1912



L'an mil neuf cent douze et le quatre Décembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale Provisoire se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Mce Dejean de La Bâtie, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Membres de la Commission présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Secours. — Saisie d'une nouvelle demande de secours de Mme Vve Jégo, la Commission, après avoir examiné les précédents qu'elle invoque, estime que, par les allocations consenties tant à M. Jégo personnellement après qu'il eut quitté la Garde Municipale, qu'à sa veuve, la Municipalité a raisonnablement reconnu les services qu'il a rendus.

Elle ne croit pas, en conséquence, devoir revenir sur la Décision prise récemment à cet égard.

Pont du Bund.—Suivant relevé établi par le Municipal Council, et vérifié par l'Ingénieur Municipal, les dépenses de réfection de ce pont se sont élevées à Tls: 22.559,22, à répartir par parts égales entre les deux Municipalités et les deux Compagnies de Tramways.

Autorisation est donnée au Secrétaire de payer la part contributive de la Municipalité, après déduction de la somme de Tls: 433,40, représentant le coût des travaux exécutés par elle au cours de la réfection du pont.

La Compagnie remboursera à la Municipalité la quote part lui échéant, soit Tls: 5.639,80.

Travaux Publics.—(a)—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, relative à l'établissement d'un pan coupé au carrefour de l'Avenue Paul Brunat et de la Rue du Cimetière, où la circulation très intense est rendue particulièrement dangereuse par l'insuffisance d'espace entre la voie de tramways et le trottoir, la Commission décide :

1^o) La fixation d'un nouvel alignement en cet endroit, conformément au plan soumis.

Cet alignement frappe les Lots Cadastraux 432 & 434, dont des superficies, évaluées respectivement à 0^m. 0. 0. 4. 2. 6. et 0^m. 0. 1. 2. 6., seront déduites.

2^o) L'achat immédiat du terrain ainsi frappé d'alignement sur le lot N^o 432, où les maisons vont être démolies incessamment.

(b)—Après avoir pris connaissance des candidatures reçues jusqu'à ce jour pour le poste de Conducteur des Travaux, créé suivant Décision du 3 Juillet dernier, la Commission décide d'arrêter son choix sur M. Rémuzat, Charles, diplômé de l'Ecole d'Ingénieurs de Marseille, sur lequel des renseignements très favorables lui ont été fournis.

M. Rémuzat sera engagé suivant contrat soumis à la Commission qui en approuve les termes, sauf quelques modifications de détail.

Ses appointements de début sont fixés à Tls : 150 par mois ; il bénéficiera, en outre, d'une indemnité mensuelle de logement de Tls : 25.

(c)—La Commission autorise, en principe, la démolition des vieux bâtiments situés en bordure de la Rue de Ningpo et actuellement occupés par le Service Sanitaire.

Cette démolition sera assurée par l'adjudicataire des travaux de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise suivant arrangement à intervenir.

Les travaux ne seront entrepris qu'après entente avec le Service Sanitaire, qui doit prendre des dispositions en conséquence.

(d)—M. Tissot-Dupont, Ingénieur de la Voirie, ayant déclaré ne pas accepter les conditions de la Décision prise à son égard le 2 Octobre dernier, la Commission Municipale, confirmant sa manière de

voir quant à la demande qui lui avait été soumise, laisse au Conseil prochain le soin de donner à la réclamation de M. Tissot-Dupont telle suite qu'il jugera convenable.

Ordures Ménagères. — A la suite de démarches entreprises auprès de divers entrepreneurs pouvant se charger de l'enlèvement des ordures ménagères de la Concession, il a été reconnu que les dépenses y relatives pouvaient être réduites notablement, les prix offerts variant entre Tls: 210 et \$: 210 par mois, au lieu de Tls: 275, comme payé actuellement.

La Commission autorise, en conséquence, la passation d'un marché de gré à gré pour une durée d'un an seulement, avec le sieur J. Tsu, qui a fait les conditions les plus avantageuses, soit \$: 210 par mois, avec déduction de \$: 1 par bateau non enlevé.

Ecole Municipale Française. — (a) — Les travaux de construction du bâtiment annexe devant être terminés sous peu, la Commission, sur proposition de l'Ingénieur Municipal d'accord avec le Directeur de l'Ecole, vote un crédit de Tls: 950, pour les dépenses d'ameublement (appareils de gymnastique, installations sanitaires, armoires, etc...).

(b) — Une demande de M. Arnaud, Professeur, tendant à l'obtention d'une indemnité pour surveillance supplémentaire à l'Ecole, est renvoyée au Conseil prochain, pour examen, lors de la discussion du Budget.

Musique Municipale. — A la suite de l'incident causé par l'absence de la Musique Municipale, au bal organisé par la Compagnie Française de Volontaires, le 27 Novembre dernier, la correspondance suivante a été échangée avec la Municipalité de la Concession Internationale:—

MUNICIPALITÉ FRANÇAISE

Changhai, le 28 Novembre 1912

Monsieur W. E. LEVESON,
Secrétaire, Shanghai Municipal Council,

Monsieur,

J'ai eu, hier au soir, l'honneur de communiquer avec M. MACKINNON, pour lui exprimer toute ma surprise et mon mécontentement sur l'absence totale de la Musique Municipale, engagée depuis fort longtemps pour la soirée donnée à la salle des Fêtes de la Municipalité.

Je ne puis concevoir qu'une erreur ait pu se produire, puisque, le 7 Novembre, je recevais de M. MACKINNON l'avis sur forme habituelle que «the Half String Band for a dance at the French Municipal Hall, on November 27, at 9 p.m., has been reserved for me.»

En admettant que votre Bureau ait pu altérer cette date, en la transmettant à la Musique Municipale, l'excuse ne saurait tenir puisque M. PLEMENICK est, Lundi dernier, venu à mon Bureau pour prendre certains arrangements au sujet du programme et, devant M. JACQUET, je lui ai communiqué la notice ci-dessus, attirant particulièrement son attention sur la date — s'il avait un doute, son devoir, me semble-t-il, était d'en faire part à qui de droit, — il est impossible également que la "Municipal Band" se soit trompée de local, puisque j'ai pris la peine de montrer à M. PLEMENICK l'endroit réservé aux Musiciens.

Vous avouerez franchement, Monsieur, que je ne puis laisser passer une telle négligence sans vous demander quelques explications, afin de donner satisfaction au Public, qui a été peu satisfait du procédé employé.

Je tiens à vous faire remarquer que le même fait s'est passé, il y a 3 ans, avec la "Société Dramatique Française", et qu'il est fort regrettable que de telles erreurs se produisent, uniquement j'oserais dire, au détriment de Sociétés Françaises.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

Le Secrétaire du Conseil,

Signé: G. LAFERRIÈRE

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

No. 12/644

Shanghai, December 2, 1912

G. LAFERRIÈRE, Esq.,
Secretary, French Municipal Council, Shanghai.

Sir,

I am directed to acknowledge the receipt of your letter of November 28 on the subject of the failure of the Public Band on November 27 to perform at an entertainment given at the French Municipal Hall.

The Council is informed that professor Buck has already made a verbal explanation to you of the circumstances attendant upon this unfortunate incident, and, in informing you that steps are being taken calculated to prevent a similar occurrence in the future, I am directed to express the Council's regret at the inconvenience which has been caused.

I am to add that it is realised from the tone of this communication that it was written under the stress of much personal annoyance, but the Council would nevertheless appreciate an assurance that the misconception apparent in the last paragraph of your letter as to unfair treatment by the Public Band of French Societies, is not shared by the French Municipal Council.

*I am, Sir,
Your obedient servant,*

*Signed : W. E. LEVESON,
Secretary.*

La Commission tient à souligner que la lettre adressée au Municipal Council par le Secrétaire ne doit nullement être considérée comme ayant été dictée par un ressentiment personnel, et, notamment, que la remarque contenue dans le paragraphe "in fine" est simplement la constatation de faits qui se sont produits à peu d'intervalle et l'expression des sentiments manifestés spontanément par le Public invité à la soirée en question.

La lettre, par laquelle la Municipalité se plaignait au Municipal Council de l'incident, avait d'ailleurs reçu l'approbation du Consul Général, Président de la Commission Municipale, et la Commission s'étonne qu'à la demande d'explications qu'elle contenait, il lui soit répondu simplement que le Chef d'Orchestre a fait, en ce sens, une démarche, dont d'ailleurs, comme l'indiquent les termes même de la lettre du Municipal Council, le caractère a été tout à fait spontané et officieux.

La Commission demande que le Municipal Council veuille bien lui fournir des explications officielles de l'incident qui, en raison des circonstances dans lesquelles il s'est produit, reste encore inexpliqué pour elle.

Véhicules Automobiles.—Sur proposition du Secrétaire, la Commission approuve un Règlement relatif à la délivrance de licences spéciales pour les voitures automobiles de garages.

Ces licences, suivant le régime mis en vigueur depuis Juillet dernier sur la Concession Internationale, sont à demi-tarif, et leur délivrance comporte, entre autres conditions, le port d'une plaque de forme et de couleur particulières.

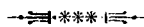
La Commission exprime, à cette occasion, le désir que toutes les mesures de ce genre qui ont un caractère d'intérêt commun aux deux Concessions, soient, comme par le passé, arrêtées d'un commun accord, afin d'assurer l'unité de vues et d'action nécessaire en pareil cas.

L'Ordre du Jour étant épuisé, M. le Consul Général, avant de lever la Séance, exprime à MM. les Membres de la Commission Municipale ses remerciements pour le concours dévoué qu'ils lui ont prêté durant ces quelques mois.

La Séance est levée à 6 heures 1/4.

Signé : Mce DEJEAN DE LA BATIE
X. DARD
W. M. DOWDALL
Ch. JASSON
Herm. MEYER
H. E. SHADGETT

Séance d'installation du Conseil du 12 Décembre 1912



L'an mil neuf cent douze et le douze Décembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de :

M. L. CAMERA, Doyen d'Age

Etaient présents : MM. W. J. N. DYER

F. ELLIS

J. M. P. HERMANN

H. MADIER

L. MARTHOUD

C. PATUREL

M. PERMEZEL

Séance Electorale du 10 Décembre 1912.—Lecture est donnée de la lettre suivante:—

Changhai, le 11 Décembre 1912.

Monsieur L. CAMERA

Doyen d'Age du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, le Procès-Verbal des Opérations Electorales qui ont eu lieu hier pour l'Election d'un nouveau Conseil d'Administration Municipale.

Je vous serais obligé de vouloir bien, en votre qualité de Président d'âge convoquer le plus tôt possible le Conseil, en vue de l'approbation du dit Procès-Verbal, et de la constitution du nouveau Bureau.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : Mce DEJEAN DE LA BATIE

ELECTIONS MUNICIPALES DU 10 DÉCEMBRE 1912.

PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS ELECTORALES POUR L'ELECTION DE HUIT MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE LA CONCESSION FRANÇAISE

L'an mil neuf cent douze et le dix Décembre, à dix heures du matin,

En exécution de l'Ordonnance de M. le Consul Général de France en date du 12 Novembre 1912, pour la nomination d'un nouveau Conseil d'Administration Municipale,

M. Mce Dejean de la Bâtie, Consul Général de France, s'est rendu à l'Hôtel Municipal où, à 10 h., assisté de MM. E. Leconte, J. de Fourcauld, Fau, Gauthier, et G. Laferrière, Secrétaire du Bureau, électeurs, il déclare le scrutin ouvert.

A 10 h. 5, M. Dejean de La Bâtie cède la présidence à M. Danjou, Vice-Consul.

A 11 h. 35, M. Audigier remplace M. Gauthier.

A 11 h. 40, M. Dantin remplace M. Laferrière.

A 12 h., M. Dubois, remplace M. Danjou.

A 12 h. 1/4, M. Le Put remplace M. Fau.

A 12 h. 1/2, M. Laferrière remplace M. Dantin.

A » » M. Badet remplace M. Leconte.

A » » M. Hamon remplace M. de Fourcauld.

A 12 h. 3/4, M. Gauthier remplace M. Audigier.

- A 1 h. 3/4, M. Lépiessier remplace M. Dubois.
- A 2 h. 1/4, M. de Foucauld remplace M. Hamon.
- A 2 h. 25, M. Fau remplace M. Le Put.
- A 3 h. 20, M. Leconte remplace M. Badet.
- A 3 h. 50, M. Dejean de La Bâtie reprend la présidence.

Au cours des opérations électorales, quelques électeurs se sont présentés, non munis de leur carte. Sur la déclaration de deux témoins, électeurs, certifiant leur identité, ils ont été autorisés par le Président à déposer leur bulletin.

Ce sont :

MM. A. Nazer	témoins,	MM. Permezel et Laferrière
P. Crighton	»	Ellis et Laferrière
Sleap	»	Ellis et Crighton
Barff	»	Permezel et Laferrière
Lemièrè	»	Laferrière et Leconte

A 4 h., en présence de MM. Laferrière, Dantin, Leconte, Fau, de Fourcauld, Gauthier, et divers Electeurs M. le Consul Général déclare le scrutin clos et en ordonne le dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

Electeurs inscrits : 462 Suffrages exprimés : 210

SUFFRAGES OBTENUS :

MM. F. ELLIS.....	194	MM. DOWDALL.....	3
L. MARTHOUD.....	181	MACKAY.....	3
J. M. P. HERMANN.....	179	MEYNARD.....	3
C. PATUREL.....	176	JASSON.....	2
H. MADIER.....	175	B. A. CLARKE.....	2
W. J. N. DYER.....	174	HERM. MEYER.....	2
L. CAMERA.....	161	ARDAIN.....	1
M. PERMEZEL.....	153	MC. LEOD.....	1
J. GAILLARD.....	8	SOLA.....	1
CHOLLOT.....	8	W. S. DAVIDSON.....	1
ECKARDT.....	5	NIELSEN.....	1
DARD.....	4	Bulletins blancs.....	5

M. Dejean de La Bâtie déclare, en conséquence :

MM. Marthoud, Paturel, Ellis & Hermanns, élus pour deux ans;

MM. Madier, Permezel, Dyer, & Camera, élus pour un an,

Aucune observation n'ayant été présentée par les Electeurs présents au dépouillement du scrutin,

La Séance électorale est levée 5 h. 1/4.

Signé : Mce. DEJEAN DE LA BATIE

P. DUBOIS
André DANJOU
G. LAFERRIÈRE
E. LECONTE
M. GAUTHIER
Ch. LÉPISSIER
J. B. AUDIGIER

Le Conseil n'ayant aucune observation à présenter relativement aux opérations électorales en admet à l'unanimité la validité.

Formation des Bureaux.—Le Conseil est invité par son Doyen à procéder à la nomination du Président et du Vice-Président, et à la constitution des divers Comités.

M. L. CAMERA, secondé par M. M. PERMEZEL, propose que la présidence soit confiée à M. L. MARTHOUD : cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sur proposition de M. L. MARTHOUD, secondé par M. L. CAMERA, M. F. ELLIS est élu Vice-Président, à l'unanimité.

Comités.—Les divers Comités sont constitués comme suit :

Finances { MM. L. MARTHOUD
M. PERMEZEL
W. J. N. DYER
J. M. P. HERMANN

Travaux Publics & Police :

Travaux Publics { MM. H. MADIER
C. PATUREL
F. ELLIS
L. CAMERA

Police { MM. H. MADIER
F. ELLIS

Écoles { MM. C. PATUREL
L. CAMERA

Gouverneurs de l'Hôpital { MM. Le DR. RICOU
R. P. BOUVIER

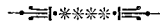
Séances du Conseil.—Le Conseil adopte le Lundi comme jour habituel des Séances.

La Séance est levée à 5 heures 3/4.

Signé : L. MARTHOUD
L. CAMERA
W. J. N. DYER
F. ELLIS
J. M. P. HERMANN
H. MADIER
C. PATUREL
M. PERMEZEL

Vu et approuvé
Signé : Mce. DEJEAN DE LA BATIE.

Séance du Conseil du 16 Décembre 1912



L'an mil neuf cent douze et le seize Décembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. L. Marthoud.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Membres du Conseil.

Rapports.—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Pouvoirs Présidentiels.—Lecture est donnée de la lettre ci-après de M. le Consul Général de France.

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE

Changhai, le 13 Décembre 1912.

*Monsieur L. MARTHOUD,
Président du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française, Changhai.*

Monsieur le Président,

Par une lettre en date d'hier M. Camera, en sa qualité de doyen d'âge, m'a fait savoir que le Conseil vous avait désigné, ainsi que M. Ellis, pour remplir respectivement les fonctions de Président et de Vice-Président du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que par une ordonnance consulaire que je m'apprete à signer je ratifie le choix du Conseil et vous délègue mes pouvoirs.

Comme je dois partir très prochainement en congé, cette délégation devra, bien entendu, être renouvelée par mon remplaçant dans le cas où il ne prendrait pas la présidence effective du Conseil.

Je me plais à espérer, Monsieur le Président, que des relations normales se rétabliront de suite entre le Consulat et la Municipalité et, comptant pour cela sur votre concours, je vous serais obligé de vouloir bien venir vous entendre à ce sujet avec moi./.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : Mce DEJEAN DE LA BATIE

Garde Municipale.—Suivant Ordonnance Consulaire, en date du 11 Décembre:—

La démission du Garde de 1^{re} Classe Guissani, Roland, est acceptée à compter du 7 Décembre 1912.

Le Garde de 2^{me} Classe P. Giffard est nommé Garde de 1^{er} Classe, à compter du 14 Décembre 1912.

Diverses nominations sont opérées dans le Personnel Tonkinois.

Le Conseil autorise la liquidation du compte de M. Guissani à la Caisse de Prévoyance, conformément aux Statuts.

Voitures de Remise.—Sur proposition du Secrétaire, le Conseil décide la suppression, à partir du 1^{er} Janvier 1913, des taxes réduites d'abonnement, dont bénéficiaient pour leurs véhicules, les maisons ci-après: "Shanghai Horse Bazaar", "Say Zoong" et "Sing Dah".

Elles seront désormais soumises au régime commun, qui impose pour chaque véhicule l'obligation de se munir d'une plaque numérotée et d'acquitter le montant de la taxe mensuelle, fixée à Tls: 2,94 ou Tls: 3,69, suivant qu'il s'agit d'une voiture à attelage simple ou double.

Curage du Yang King Pang.—Un projet de curage de cette crique a fait l'objet de la correspondance ci-après entre le Municipal Council et la Municipalité.

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

No. 12/618

Shanghai, November 19, 1912

G. LAFERRIÈRE, Esq.,
Secretary, French Municipal Council, Shanghai.

Sir,

I am directed to refer to the correspondence which took place on the subject in February last, and to draw the attention of the French Council to the accumulated foulness of the Yangkingpang.

In the opinion of the Council's Health Officer the cleansing of this Creek should be completed without fail during December. A like condition in the Defence Creek is attributed to its close connexion with the fore-mentioned waterway, and remedial measures would be largely ineffective, unless the Yangkingpang is similarly dealt with.

The Council, while aware of the opinion which the French Council has held as to the advisability of culverting, nevertheless entertains the hope that the need will be realised of mitigating the present conditions, pending eventual unanimity upon this larger question. As the Council earnestly wishes to perform this urgent work as soon as possible, I am directed to express the hope that the French Council will be willing to co-operate by giving its assent to the work in the near future and by agreeing to bear one half of the cost.

I am, Sir,
Your obedient servant,
Signed: W. E. LEVESON,
Secretary.

MUNICIPALITÉ FRANÇAISE

Changhai, le 22 Novembre 1912.

Monsieur W. E. LEVESON,
Secrétaire,
Shanghai Municipal Council.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 19 Novembre, relative à un projet de curage du Yang King Pang, à frais communs pour les deux Municipalités.

En vue de l'examen de cette question par le Conseil, je vous serais obligé de me faire connaître le montant approximatif de la dépense qu'entraînera l'exécution de ce travail, et la façon suivant laquelle il doit y être procédé.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire du Conseil,
Signé: G. LAFERRIÈRE.

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

No. 12/646

Shanghai, December 5, 1912

G. LAFERRIÈRE Esq.,
Secretary, French Municipal Council.

Sir,

I am directed to acknowledge the receipt of your letter of November 22 on the subject of the dredging of the Yangkingpang.

In reply, I am directed to inform you that the approximate cost of the work in question is estimated at Tls: 3.300. The method by which it is proposed to perform it, will consist of closing the Creek in sections of 1.000 feet by means of cofferdams, for a width of 20 feet along the middle of the Creek. Mud will be excavated to a depth of 3 feet and the rest of the bed of the Creek will be sloped to about the present level of the base of the bunding.

I am directed to express the Council's hope that these particulars of what is proposed will suffice, and that the French Council will now be good enough to give its assent as soon as possible, and agree to contribute half the cost.

*I am, Sir,
Your obedient servant,
Signed: J. B. MACKINNON,
Acting Secretary.*

Confirmant les vues de ses prédécesseurs qui, depuis vingt ans que cette question de curage ou de couverture du Yang King Pang vient en discussion, n'ont cessé de se prononcer nettement en faveur de la deuxième solution, n'acceptant la première que comme mesure d'attente, le Conseil regrette de ne pouvoir s'associer aux mesures proposées par le Municipal Council.

Les arguments qu'il faisait valoir en Février dernier, relativement à la réfection des murs de quais qu'entraînerait le curage projeté n'ont rien perdu de leur force, et il estime qu'il ne peut s'engager à supporter les dépenses considérables qui en résulteraient, leur utilité étant contestable, en considération des résultats d'une efficacité toute passagère qui seraient obtenus.

Il est, par ailleurs, tout disposé à envisager un projet de couverture du Yang King Pang, au moyen d'un drain central commun aux deux Concessions, ou d'un drain jumelé, dont les artères pourraient communiquer, en cas d'obstruction, réparations, etc...

Stand Municipal.—(a)—Comme suite à une demande transmise par M. Jacquet, au nom de plusieurs Membres d'une Société Internationale de Tir, en formation, le Conseil décide de mettre le Stand Municipal à la disposition de cette Société, moyennant une rétribution annuelle de Tls : 250,00, payable trimestriellement.

Les dates et heures des séances de Tir seront fixées d'accord avec le Secrétaire de la Municipalité.

(b)—M. Delga ayant été, par Décision du 30 Octobre dernier, affecté au Service du Stand, le Conseil, sur avis favorable de l'Ingénieur, autorise la mise à sa disposition, pour son logement dans le bâtiment annexe, des trois pièces indiquées par M. Wantz.

Enregistrement des Terrains.—Le Secrétaire est autorisé à s'entendre avec les Consuls de France et de Grande-Bretagne, en vue d'obtenir que les transferts de terrains cadastrés, sis sur la Concession Française, l'enregistrement de nouveaux Lots, et la délivrance de nouveaux titres fassent l'objet de communications régulières à la Municipalité.

L'adoption de cette mesure présentera, entre autres avantages, celui de permettre l'établissement, à tout moment de l'année, des quittances d'Impôt Foncier au nom des personnes détenant dûment la propriété des terrains.

Ecole Municipale Française.—Diverses demandes formulées par M. Maybon, Directeur, sont renvoyées à l'examen du Comité des Ecoles, dont la réunion est fixée au Mercredi, 18 courant.

Secrétariat.—Un congé de neuf mois, pour en jouir en France, est accordé à M. J. Dantin, Secrétaire-Adjoint, à compter du 28 Janvier 1913.

Ecole Municipale Franco-Chinoise.—Sur rapport de l'Ingénieur Municipal, le Conseil déclare la "Shanghai Electric Asbestos Co" adjudicataire des travaux d'installation de l'éclairage électrique et des sonneries dans les nouveaux locaux de l'Ecole, au prix de Tls : 641, et conformément aux clauses et conditions du Cahier des Charges.

Les autres soumissions reçues étaient :

MM. Andersen Meyer & Co..... Tls : 1.240.

A. Quoika » 890.

L'Ingénieur Municipal devra s'assurer, en cours d'exécution, de la bonne qualité des matériaux fournis, et vérifier, notamment, si l'adjudicataire emploie les systèmes récents, admis pour l'isolation des fils conducteurs.

Service Vétérinaire.—Par lettre du 16 Décembre, Messrs Keylock & Pratt demandent au Conseil de vouloir bien leur remplacer par un contrat en règle, aux mêmes conditions d'honoraires et pour une

durée de 3 ans, l'engagement au mois d'après lequel ils assurent leur service depuis 3 ans.

Le Conseil ne croit pas pouvoir se lier pour une période aussi longue, mais se déclare prêt à retenir les services de ces Messieurs, d'une façon ferme, pour un an.

Routes & Propriétés Municipales. — Sur proposition du Comité des Travaux, l'Ingénieur Municipal est chargé d'assurer :

(a) — La continuation des travaux de remblaiement de la crique au Nord de Koukaza et l'aménagement de la Route Vallon sur toute sa longueur, dès que seront accomplies la vérification des titres et actes de vente remis à la Municipalité et la délimitation exacte des terrains cédés.

(b) — L'aménagement provisoire de l'extrémité Sud de la Route Voyron, au carrefour de l'Avenue Dubail, en attendant l'exécution par la Compagnie des travaux de déplacement des poteaux de traction élevés en cet endroit.

2°) A l'appui de la liste des propriétés Municipales dont la vente pourrait être réalisée, le Service des Travaux établira un plan sommaire de chacune d'elles, indiquant leur situation et leur superficie.

3°) Les négociations pour la prolongation de l'Avenue Paülun, au Sud, et sa jonction avec la Route Française de Zikawei, seront reprises dès que possible.

4°) La Compagnie Française de Tramways et d'Eclairage Electriques sera invitée à faire connaître quelle suite, s'il y en a, a été donnée aux démarches entreprises par elle auprès de son Administration Centrale, en vue de la solution des diverses questions (compteurs d'eau, tarifs d'éclairage) examinées contradictoirement, il y a quelques mois.

La Séance est levée à 6 heures 30

Signé : L. MARTHOUD

L. CAMERA

W. J. N. DYER

F. ELLIS

J. M. P. HERMANNNS

H. MADIER

C. PATUREL

M. PERMEZEL

Vu et approuvé

Signé : Mce. DEJEAN DE LA BATIE

Séance du Conseil du 23 Décembre 1912



L'an mil neuf cent douze et le vingt trois Décembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. L. Marthoud.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Adjudications.—(a)—Sur rapport du Chef de la Garde, relatif à l'adjudication de denrées pour la nourriture des prisonniers indigènes en 1913, le Conseil déclare adjudicataires pour l'année les sieurs Dong Shing & Kong Woo, aux prix suivants :

	KONG WOO		DONG SHING
Riz 1 ^{re} qualité	\$ 5,05	le picul de 133 lbs	
» 2 ^e »	» 4,85	»	
Viande de porc	» 0,15	la livre	
Poisson salé	» 0,078	»	
Sel	» 0,028	»	
Huile	» 0,11	»	
Thé	» 0,11	»	
Légumes	» 0,02	»	
Haricots rouges			\$ 4,40 le picul de 133 lbs.
» plats			» 3,30 »
Blé			» 3,80 »

(b)—La soumission de M. Quoika, pour installation de l'eau et appareils hydrauliques à l'Ecole Municipale Franco-Chinoise, est acceptée au prix de Tls: 700.

Une autre soumission, émanant de la "Shanghai Waterworks Co", comportait le prix de Tls: 780.

Travaux Publics.—(a)—Reprenant l'examen de la demande que M. Tissot-Dupont avait soumise à la Commission Municipale le 4 Décembre courant, relativement au règlement des frais de consultations et médicaments qu'il a supportés du fait de s'être adressé à un Docteur autre que celui de Municipalité, le Conseil estime que M. Tissot-Dupont eût dû, en cette circonstance, en référer préalablement à la Commission Municipale pour autorisation, et, en tous cas, que donner suite favorable à sa demande, serait créer un précédent, absolument contraire au Règlement et qui pourrait être invoqué au plus grand détriment de la Municipalité.

Il décide, en conséquence, de laisser ces frais à la charge de M. Tissot-Dupont.

(b)—Le Conseil approuve le modèle des plaques que l'Ingénieur Municipal propose de placer pour délimiter le territoire de la Concession Française, du côté de la Cité Chinoise, après achèvement des travaux en cours.

La pose en sera faite par une Commission mixte, chargée de déterminer rigoureusement la limite des deux territoires, et les dépenses seront supportées par les deux Municipalités, à parts égales.

(c)—*Rue de Ningpo.*—En vue d'assurer le prolongement de l'Avenue Paul Brunat jusqu'au nouveau boulevard à aménager entre la Concession et la Cité, et de permettre ainsi les communications directes entre les quartiers de l'Est et du Quai de France et les districts de l'extra Concession et des Routes Extérieures, le Conseil adopte un projet d'élargissement de la Rue de Ningpo à 60 pieds, et demande que

M. le Consul Général veuille bien prendre d'urgence une Ordonnance fixant le nouvel alignement, en même temps que le type des constructions à élever le long de la nouvelle voie (maisons en briques, avec façades à l'euro-péenne).

Les prévisions nécessaires pour la réalisation des expropriations projetées devront être inscrites au Budget de l'Exercice 1913.

(d)—Autorisation est donnée au Secrétaire, sur avis favorable de l'Ingénieur Municipal, de payer Tls : 500 à M. de Hees, pour l'établissement et la fourniture de 4 plans des Routes Extérieures, à lui commandés suivant Décision du 29 Avril dernier.

(e)—La réception par le Comité des Travaux du bâtiment annexe de l'Ecole Municipale Française est fixée au Mardi, 24 Décembre, à 4 heures.

Musique Municipale.—Lecture est donnée de la lettre ci-après du Municipal Council:—

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

No. 12/675

Shanghai, December 20, 1912

G. LAFERRIÈRE, Esq.,

Secretary, French Municipal Council, Shanghai.

Sir,

In reply to your letter of December 9, with further reference to the regrettable incident caused by the absence of the Public Band from the Ball given recently by the French Volunteer Company, I am directed to state that since this unfortunate mischance was occasioned by culpable negligence on the part of the Leader charged with conducting the performance, it was considered that the Council's reply to your communication could not be better accompanied than by a personal explanation by the Conductor, who was accordingly directed to seek an interview with yourself. At the same time, full enquiry was made into the circumstances, and a severe reprimand has been administered to the concerned.

While therefore conveying to you a renewed expression of the Council's regret for the inconvenience suffered, I am directed to state that the Council notes with appreciation the assurance contained in your letter as to the view of the incident to which my letter of December 4 referred.

I am, Sir,

Your obedient servant,

Signed: J. B. MACKINNON,

Acting Secretary.

Le Conseil l'enregistre, et décide la publication de la correspondance échangée entre les deux Municipalités au sujet de l'incident auquel elle se rapporte.

Pontons Municipaux.—Par lettres des 23 Novembre et 17 Décembre, la Compagnie des Messageries Maritimes a entretenu la Municipalité d'un projet d'affichage sur le ponton d'accostage du "Whangpou", Quai de France, et la Compagnie du "Norddeutscher Lloyd", co-propriétaire de ce ponton, approchée dans le même sens, a fait connaître qu'elle se réservait le droit d'y placer aussi des affiches, si l'autorisation en était donnée par la Municipalité.

Se basant sur diverses Décisions antérieures indiquant que la Municipalité a toujours entendu dégager le ponton et ses abords pour y ménager la circulation et l'esthétique, le Conseil ne croit pas devoir donner suite à la proposition ci-dessus.

Voitures de Remise.—A la suite de la Décision du 16 Décembre, supprimant les taxes d'abonnement, le "Shanghai Horse Bazaar" demande que le Conseil veuille bien faire exception en sa faveur, et se déclare disposé à payer pour cette taxe Tls : 85 par mois au lieu de Tls : 60.

Le Conseil regrette de ne pouvoir revenir sur sa Décision : la seule mesure de faveur qu'il peut prendre consiste à tolérer, comme cela se pratique sur la Concession Internationale, la pose des plaques sous le siège des véhicules, le numéro en étant reproduit au fer rouge sur l'une des planches du siège, de façon à empêcher le transfert de la licence d'un véhicule à l'autre.

Service Sanitaire.—Lecture est donnée d'une lettre du Dr. Ricou, préconisant l'établissement, aux frais de la Municipalité, du système du "rat-proofing" dans tout le quartier du Weikwé où la pré-

sence de rats pesteux a été particulièrement signalée, et où se sont produits un certain nombre de décès suspects.

Le Dr. Ricou souligne également l'intérêt que présente l'adoption d'une réglementation très précise et très stricte pour les constructions chinoises de la Concession.

Le Conseil charge, à cet effet, le Secrétaire d'examiner, d'après le nombre des maisons qu'atteindrait la mesure proposée, quel serait le montant de la dépense incombant à la Municipalité.

Il recommande, d'autre part, au Service des Travaux de veiller rigoureusement à l'observation des conditions inscrites sur les permis de construire qu'il délivre

Eau & Eclairage.—Le Conseil entend M. Coursier, convoqué à la Séance, pour donner divers renseignements au sujet des demandes formulées, il y a quelques mois, et se rapportant à la modification du régime des compteurs, à la révision des tarifs d'éclairage, etc...

M. Coursier déclare n'être pas autorisé par son Conseil d'Administration à solutionner ces questions dans le sens envisagé par la Municipalité, si celle-ci n'admet pas d'abord le principe d'une compensation à accorder à la Compagnie ; il demande, en conséquence, que le Conseil veuille bien admettre ce principe, sous une forme à déterminer.

Le Conseil, sans vouloir prendre cet engagement, insiste pour la discussion des propositions premières qu'il avait soumises, et demande à M. Coursier de vouloir bien lui soumettre telles autres qu'il lui conviendra : une Commission, composée de MM. Madier, Permezel et Camera, est chargée de se mettre en rapports avec la Compagnie, à cet effet.

La première réunion est fixée au Vendredi, 27 Décembre, à 5 heures 1/2.

Ecole Municipale Française.—Lecture est donnée du rapport dressé à la suite de la réunion du Comité des Ecoles du 19 Décembre, et de deux lettres adressées par M. et Mme Arnaud, Professeurs, relativement à l'incident auquel a donné lieu l'interprétation par eux des conditions de leur engagement, telles qu'elles avaient été indiquées par M. Maybon, à l'Inspecteur d'Académie des Bouches-du-Rhône.

Séance du Comité des Ecoles du 18 Décembre 1912

L'an mil neuf cent douze et le dix huit Décembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances.

Etaient présents : MM. C. PATUREL } *Membres du Comité*
L. CAMERA }
G. LAFERRIERE, *Secrétaire*
J. DANTIN, *Secrétaire-Adjoint*
Ch. B. MAYBON, *Directeur de l'Ecole Municipale Française*

Le Comité examine diverses demandes relatives au fonctionnement de l'Ecole, exposées par lettre de M. Maybon, du 11 Décembre.

(a)—M. Maybon fait ressortir qu'en raison de l'augmentation de la clientèle anglaise de l'Ecole, et notamment du nombre des enfants anglais fréquentant la classe enfantine et que, pour la prospérité de l'Ecole, il importe de conserver, la création d'un cours d'anglais préparant les enfants de langue anglaise à l'examen de Cambridge serait de la plus grande utilité : les parents consultés à ce sujet se sont, d'ailleurs tous prononcés en ce sens.

Il s'agit d'un cours spécial, s'étendant sur une période de deux ans et qui doit être professé par une personne s'y consacrant exclusivement.

Le Comité partage les vues de M. Maybon à ce sujet et, conformément à sa proposition, propose au Conseil de confier cet enseignement à Mrs Kirk qui présente à cet égard les meilleures références.

En raison de ses nouvelles fonctions, l'engagement de Mrs. Kirk ferait l'objet d'un contrat dont la durée devrait correspondre à celle du cours à professer, c'est-à-dire être de 4 ans au moins.

Eventuellement, ce contrat déterminerait les conditions suivant lesquelles Mrs. Kirk serait appelée à professer le cours d'anglais aux Agents de Police, le Chef de la Garde ayant exprimé le désir que ceux-ci reçoivent désormais leurs leçons à l'Ecole Municipale Française.

Le Secrétaire est chargé, à cette occasion, de s'enquérir auprès des Frères de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise des raisons pour lesquelles ils ne croient pas devoir continuer à se charger de ce cours.

Enfin, pour les autres leçons d'anglais à donner à l'Ecole en dehors de ces cours spéciaux, la Municipalité ferait appel à un professeur qui assurerait, moyennant une légère rétribution, le service de quelques heures nécessaire.

(b)—*Cours d'adultes pour Français.*—Trois demandes ont été adressées à M. Maybon, à cet effet, et le Comité pense que ces cours pourraient être fréquentés avec profit par nombre d'Employés de la Municipalité.

En émettant un avis favorable à leur création, il recommande que celle-ci soit notifiée aux divers Services Municipaux, et que les Chefs de Service engagent le Personnel sous leurs ordres à les suivre.

(c) — *Demande de M. Arnaud.* — Par lettre du 14 Décembre, M. Arnaud demande que son contrat comporte :

1°) Attribution d'une indemnité mensuelle de Tls : 30, pour le service des études surveillées qu'il assure depuis le début de l'année scolaire ;

2°) Augmentations de son traitement et de celui de Mme Arnaud, suivant les chiffres à lui indiqués, réparties en cinq années.

Après avoir entendu les observations de M. Maybon et de M. Arnaud sur l'un et l'autre de ces points, le Comité enregistre les remarques ci-après :

1°) En France, M. Arnaud avait, en comprenant une heure d'étude surveillée, 35 heures de travail par semaine. A Changhai, il en a 35 heures 45, étude comprise.

M. Arnaud fait observer à ce sujet que la préparation des cours, les corrections de devoirs, qui se font en France durant les heures de classes, exigent ici des heures supplémentaires, environ 3 heures par jour.

Le Comité prend note que, le Jeudi étant déduit, ce serait un total de 15 heures supplémentaires par semaine à ajouter aux 23 heures 45 de cours, ce qui finalement représente, par rapport aux heures de travail de France une différence en plus d'environ 4 heures par semaine.

Le projet de contrat soumis à M. Arnaud à Changhai comportait une clause d'après laquelle "il devra se conformer dans son service, aux instructions pédagogiques et autres qu'il recevra de son chef direct ; il ne pourra, de son initiative, rien changer au Règlement intérieur et remplira ses fonctions d'Instituteur dans les conditions que lui prescrira son Directeur, seul responsable du fonctionnement de l'Ecole... Il devra donner tout son temps à l'Administration Municipale."

L'avis de M. Maybon, que partage le Comité, est, qu'en réalité, cette surveillance des études, qu'assurent à l'Ecole, et dans les mêmes conditions, d'autres membres du personnel, comme Mme Audigier, M. Delente, ne doit pas être considérée comme travail supplémentaire, donnant lieu à indemnité.

2°) M. Arnaud, arguant de la rédaction des § 2 et 3 de la lettre relative à son engagement, adressée le 14 Mai à M. l'Inspecteur d'Académie des Bouches-du-Rhône, prétend avoir compris que ses appointements de début, et ceux de Mme Arnaud (Tls : 150 et 130) seraient augmentés de Tls : 25 chaque mois, de sorte qu'en 4 mois ils auraient eu respectivement Tls : 250 et Tls : 230, soldes que le Conseil augmenterait encore par la suite tous les 3 ans.

De la correspondance échangée entre M. Maybon et l'Inspecteur d'Académie à ce sujet, il ressort clairement que, s'il y avait quelque incertitude quant à la question de l'avancement, elle devait disparaître à la lecture du "Bulletin Municipal", précisant la Décision du Conseil : et qu'en fait, M. et Mme Arnaud "*même dans l'interprétation la moins favorable des conditions qui leur étaient faites, déclarèrent accepter en tout état de cause.*"

Après échange d'observations entre les Membres du Comité, M. Maybon et M. Arnaud, celui-ci déclare que "si le Conseil maintient purement et simplement les termes du premier contrat, il demandera la résiliation de son engagement à l'expiration de la première année, c'est-à-dire le 1^e Juillet 1913."

Le Comité estime qu'en considération de l'état d'esprit dont fait preuve M. Arnaud, il n'est pas dans l'intérêt de l'Ecole et de la Municipalité de retenir ses services : il propose, en conséquence, au Conseil d'user de la faculté de résiliation prévue dans le projet de contrat.

La Séance est levée à 6 heures 3/4.

Signé: L. CAMERA
C. PATUREL

Prenant acte des déclarations de M. Arnaud, le Conseil décide de mettre fin, le plus tôt possible, à son engagement, ainsi qu'à celui de Mme Arnaud, et charge le Secrétaire de voir, avec M. Maybon, de quelle façon l'indemnité de congédiement peut être réglée. Le Comité des Ecoles s'occupera ultérieurement du remplacement de ces deux professeurs.

L'engagement de Mrs. Kirk par contrat est autorisé : elle s'occupera plus spécialement du cours préparatoire à l'examen de Cambridge, dont la création est également décidée.

En ce qui concerne le cours d'anglais aux agents de Police, le Conseil demande aux Frères de vouloir bien l'assurer, comme par le passé, sous réserve d'un changement des heures auxquelles il est professé.

L'organisation d'un cours d'adultes pour Français est ajournée, en raison des circonstances actuelles qui vont laisser l'Ecole sans son Personnel normal, pendant quelques mois.

La Séance est levée à 7 heures 1/4.

Signé: L. MARTHOUD
L. CAMERA
W. J. N. DYER
J. M. P. HERMANN
H. MADIER
C. PATUREL
M. PERMEZEL

Vu et approuvé
Signé: Mce. DEJEAN DE LA BATIE.

Séance du Conseil du 30 Décembre 1912



L'an mil neuf cent douze et le trente Décembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. L. Marthoud.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Adjudications.—(a)—*Charbons.*—Parmi les diverses soumissions présentées pour la fourniture des charbons, et combustibles divers en 1913, celle de Messrs Racine, Ackermann & Co, outre qu'elle est complète, comporte les prix les plus avantageux, si l'on considère la fourniture en bloc et les quantités à fournir.

Le Conseil déclare, en conséquence, cette maison adjudicataire pour l'année 1913, aux prix ci-après :

Karatz No. 1.....	Tls: 7,10 la tonne
» No. 2.....	» 6,30 »
Anthracite.....	» 14,00 »
Charbon de forge.....	» 15,50 »
Bois de Chauffage.....	» 1,10 les 100 Kgs.
» d'allumage.....	» 0,58 le picul.

(b)—*Matériaux de macadamisage.*—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le sieur Shing Kee est déclaré adjudicataire pour la fourniture du sable de Soutchéou et du sable de Ningpo, durant les années 1913 et 1914.

Le prix offert, pour l'une et l'autre qualité, est Tls : 1,12 par m³, alors que le prix payé actuellement est Tls : 1,22,

(c)—*Nourriture des Chevaux.*—Le sieur Dong Shing, seul soumissionnaire, est déclaré adjudicataire pour les fournitures à passer aux Ecuries Municipales en 1913, aux prix suivants :

Son.....	\$: 2,25 les 130 livres
Paddy.....	» 2,95 » »
Paille.....	» 0,65 » »

Garde Municipale.—Statuant sur le rapport présenté par le Chef de la Garde relativement au rengagement d'Agents Tonkinois, au recrutement et aux achats au Tonkin, le Conseil, conformément à l'avis émis par le Comité de la Police, décide de renvoyer l'examen de ces diverses questions après vote du Budget de la Garde, les dépenses que les mesures proposées entraîneraient étant imputables sur le Budget de l'Exercice prochain.

En ce qui concerne plus particulièrement le recrutement, il décide de tenter un essai en le faisant assurer, non plus par le Chef-Adjoint de la Garde envoyé spécialement au Tonkin à cet effet, mais par un Officier faisant partie des Troupes d'Indo-Chine et par l'intermédiaire soit du Gouverneur de la Colonie, soit du Général commandant les Troupes d'Occupation.

Ecole Municipale Française.—(a)—Sur avis favorable du Comité des Travaux, le Conseil prononce la réception du bâtiment annexe de l'Ecole Municipale Française.

(b)—Le Secrétaire informe le Conseil qu'à la suite de la résiliation de l'engagement de M. & Mme Arnaud il a convenu avec ce dernier du versement par la Municipalité d'une indemnité forfaitaire représentant leurs appointements de 3 mois, et les frais de voyage de retour en 2^e classe.

Ces dispositions sont sanctionnées, et le Conseil décide de donner satisfaction à M. Arnaud, en lui faisant délivrer les certificats demandés par lui.

(c)—1^o) Sur proposition de M. Maybon, le Conseil autorise l'engagement provisoire, jusqu'à la fin de l'année scolaire, de Mme Gauthier, en remplacement de Mme Arnaud, pour enseigner dans la classe enfantine. Ses appointements sont fixés à \$: 60 par mois.

2^o) Les conditions ci-après sont fixées pour l'engagement de Mrs. Kirk, suivant contrat:—

Contrat de 5 ans, à partir du 1^{er} Janvier 1913, avec faculté de résiliation pour la Municipalité;

Appointements de Tls: 150 par mois, pour 25 heures de classe par semaine, et 3 heures supplémentaires en dehors de ces heures;

Augmentation de Tls: 30 par mois, après 3 années de services.

Les autres conditions conformes aux dispositions du Règlement Municipal.

Service Prophylactique.—Comme suite à la Décision du 23 courant, le Secrétaire fait connaître que le nombre des maisons comprises dans le district particulièrement signalé par le Dr. Ricou pour les opérations de désinfection et de "rat-proofing", s'élève à 983, et que la dépense qui résulterait des mesures projetées, s'élèverait, à raison de \$: 20 par maison, à environ \$: 20.000.

Avant de donner son approbation à ces mesures, le Conseil exprime le désir d'entendre à nouveau le Dr. Ricou; et recommande que, dès maintenant, le Service des Travaux, d'accord avec le Service Sanitaire, impose aux propriétaires l'obligation d'assurer, dans les constructions neuves, le système préconisé pour la lutte contre les rats.

Eclairage Electrique.—Le Conseil confirme la mesure prise d'urgence, le 28 Décembre, par son Président, pour l'établissement d'un constat contradictoire en présence de représentants du Consulat de France, de la Municipalité, et de la Compagnie des Tramways, à l'effet d'«établir, d'après certains détails «d'installation, le type de compteurs mis en service par la Compagnie.»

En ce qui concerne le procès engagé contre la Compagnie par divers Contribuables, le Conseil décide de réserver son action, et charge son Avocat-Conseil de suivre la marche de l'instruction, dans son intérêt et celui des résidants de la Concession.

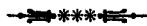
Budget de 1913.—Le Conseil aborde l'examen du projet de Budget pour 1913.

La Séance est levée à 7 heures 30.

Signé : L. MARTHOUD
L. CAMERA
W. J. N. DYER
F. ELLIS
J. M. P. HERMANNNS
H. MADIÉ
C. PATUREL
M. PERMEZEL

Vu et approuvé
Signé: Mce DEJEAN DE LA BATIE

Séance du Conseil du 2 Janvier 1913



L'an mil neuf cent treize et le deux Janvier, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. L. Marthoud.

Rapports.—Les rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Travaux Publics.—(a) — Lecture est donnée d'un télégramme de M. Rémusat, informant la Municipalité qu'il accepte les conditions insérées dans le Contrat à lui adressé le 10 Décembre dernier, en vue de son engagement comme Conducteur de Travaux, conformément à la Décision du 4 Décembre 1912.

(b) — Un appel d'offres avait été adressé à un certain nombre de fournisseurs par l'Ingénieur Municipal, en vue d'obtenir la fourniture des matières et objets divers nécessaires au Service des Travaux, à l'aide d'une seule entreprise et avec usage d'un Bordereau de prix.

Des deux Bordereaux, sur 3, retenus par l'Ingénieur, celui de Chang Dàh Yuen est le plus avantageux; il offre une diminution de 10 % en moyenne sur les prix actuels.

Le Conseil le déclare, en conséquence, adjudicataire pour ces fournitures, durant l'année 1913.

Opium. — Comme suite à une demande de M. Liu Chang Yin, relative à l'ouverture, au N° 12 du Quai de France, d'une clinique pour le traitement des fumeurs d'opium, le Conseil décide d'en référer au Dr. Ricou pour plus amples renseignements, avant de délivrer l'autorisation sollicitée.

Budget de 1913. — Le Conseil continue l'examen du projet de Budget pour 1913.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé : L. MARTHOUD
W. N. DYER
F. ELLIS
J. M. P. HERMANS
H. MADIER
C. PATUREL
M. PERMEZEL

Vu et approuvé
Signé : Mce. DEJEAN DE LA BATIE

Séance du Conseil du 6 Janvier 1913



L'an mil neuf cent treize et le six Janvier, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances sous la présidence de M. L. Marthoud.

Compte-Rendu.—M. le Consul Général a présenté, au sujet de la Décision du 30 Décembre 1912 concernant le recrutement des Agents Tonkinois, la remarque suivante:—

« Il serait préférable, *en raison de l'urgence*, d'envoyer encore cette année le Chef-Adjoint de la Garde « au Tonkin. D'autres dispositions pourraient être prises pour l'avenir, après un examen plus complet « de la question. »

Estimant que le recrutement projeté ne présente pas un caractère absolu d'urgence et peut être assuré, comme il l'a proposé, en s'entourant de toutes les garanties désirables, le Conseil confirme sa Décision, et prie son Président d'aller en exposer les raisons à Monsieur le Consul Général.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Garde Municipale.—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire, en date du 31 Décembre 1912, en vertu de laquelle:

Le Sergent de 1^{ère} Classe M. Raymond est nommé Chef de Secteur Adjoint.

Les Brigadiers A. Gouget, E. Traissac, J. Vidal, J. Bordes et R. Delente, sont nommés Sergents de 3^{ème} Classe.

Les Gardes de 1^{ère} Classe E. Fréchin et F. Taulier son nommés Brigadiers.

Diverses nominations et mutations sont opérées dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

Secours.—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, un secours de \$: 40 est accordé à la mère d'un mafou des Ecuries Municipales, décédé récemment et qui comptait 8 ans de services. Cette femme, aveugle, reste sans parents ni ressources.

Service des Eaux.—Lecture est donnée d'une lettre de la Compagnie, relative à la mise en service, pour les faibles consommations, de compteurs d'eau de 7 m/m de diamètre, pour lesquels un tarif réduit de Tls: 0,45 par mois pour la location et l'entretien est proposé.

Le Conseil en ordonne le renvoi à l'Ingénieur Municipal, pour rapport à présenter.

Eclairage Electrique.—Par lettre du 6 Janvier, la Compagnie remet à la Municipalité un exemplaire de l'étiquette de compteur qu'elle place actuellement chez les abonnés pour leur permettre de suivre leur consommation et de contrôler leurs factures.

Théâtre Chinois.—Autorisation est donnée au sieur Liou Tsou King d'ouvrir le Théâtre de la Rue Tourane et d'y faire jouer une troupe de femmes.

L'intéressé versera une somme de Tls: 200, en garantie de la bonne exécution des Règlements et du paiement des taxes diverses: il paiera également le service permanent de deux Agents Indigènes, soit Tls: 24 par mois.

Service Sanitaire.—(a)—L'Ingénieur Municipal est désigné comme Membre de la Commission Sanitaire, spécialement en vue des mesures à prendre pour les constructions nouvelles (drainage, rat-proofing, etc...).

(b)—Recommandation est faite au Service des Travaux de s'entendre avec le Service Sanitaire, pour, sur préavis de 2 à 3 semaines donné par ce dernier qui dressera et tiendra un état des mares à combler, assurer le plus rapidement possible l'exécution de ces travaux d'assainissement.

Personnel.—La question s'étant posée de savoir si un Employé de la Municipalité pouvait accepter de servir de prête-nom pour l'enregistrement de terrains, le Conseil la résout par l'affirmative, cette pratique lui paraissant ne présenter aucun inconvénient.

Ecole Municipale Française.—Lecture est donnée d'une nouvelle lettre de M. Arnaud, relative aux certificats à lui délivrer, aux raisons qui l'ont amené à demander la résiliation de son engagement, enfin, au délai dans lequel doit se faire sa réintégration dans les cadres du Personnel enseignant de la Métropole.

Le Conseil se déclare disposé à délivrer à M. et Mme Arnaud un certificat attestant qu'ils ont servi à sa satisfaction au point de vue professionnel: mais il se refuse d'entrer dans les considérations exposées par M. Arnaud quant aux deux autres points, déjà réglés par Décision du 23 Décembre dernier.

Budget de 1913.—Le Conseil continue l'examen du projet de Budget pour 1913.

La Séance est levée à 7 heures 30.

Signé : L. MARTHOUD
L. CAMERA
W. J. N. DYER
F. ELLIS
J. M. P. HERMANNNS
H. MADIER
M. PERMEZEL

*Vu et approuvé sauf en ce qui concerne le
certificat à délivrer à M. et Mme Arnaud.*

Signé : Mce. DEJEAN DE LA BATIE

Séance du Conseil du 13 Janvier 1913



L'an mil neuf cent treize et le treize Janvier, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. L. Marthoud.

M. Kahn, Consul Général de France, assistait à cette réunion.

Avant de procéder à l'examen des questions portées à l'Ordre du Jour, M. Marthoud, Président, se faisant l'interprète de ses Collègues, tient à souhaiter la bienvenue à M. Kahn, Consul Général de France, l'assure du dévouement absolu des Conseillers aux intérêts généraux de la Concession, et est persuadé que leur désir de mener à bien le mandat qui leur est confié, sera d'autant plus facile qu'ils recevront un bienveillant appui de l'autorité Consulaire.

M. Kahn remercie M. Marthoud des aimables paroles qu'il a prononcées en son nom et en celui de ses Collègues, et est persuadé qu'une parfaite entente régnera entre le Consulat et l'Administration Municipale qui trouvera, auprès de lui, tout l'appui désirable en vue du développement et de la prospérité de la Concession Française de Changhai.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, signé par les Membres du Conseil, et approuvé par M. Dejean de La Bâtie, Consul Général, à l'exception de la Décision relative au certificat à délivrer à M. et Mme Arnaud, pour laquelle il présente la remarque suivante :

«Le Conseil ne peut pas délivrer de Certificat, au point de vue professionnel.»

Travaux Publics.—(a)—*Adjudications diverses.*—1°) Pavés et Bordures de Granit.—Sur proposition de l'Ingénieur, le sieur Shing Kee, entrepreneur, est déclaré adjudicataire pour les fournitures de pavés et bordures de granit, durant les années 1913 et 1914, aux prix ci-après :

Boutisses	Tls : 72,00	le Mille
Pavés	» 68,00	»
Bordures	» 2,50	le Chang

Bien que le sieur Ming Kee ait fait des prix légèrement inférieurs, l'Ingénieur informe le Conseil qu'il lui a été impossible de le rencontrer depuis la clôture du délai imparti pour le dépôt des soumissions.

Cette situation d'attente ne pouvant se prolonger, il est d'avis d'accepter les offres du sieur Shing Kee, qui a donné toute satisfaction en tant que fournisseur de ces matériaux pour 1912.

Pour éviter qu'un fait semblable se renouvelle, le Conseil décide que, dorénavant, les Entrepreneurs Chinois devront, en déposant leurs soumissions, remettre une garantie signée de deux commerçants établis sur la Concession Française.

2°) Fourniture des appareils et accessoires d'installations électriques.—Le Conseil déclare adjudicataires pour 1913, pour la fourniture des appareils et accessoires d'installations électriques, Messrs Arnhold Karberg & Co, qui ont offert les prix les plus avantageux.

(b)—*Terrain de l'ancien Poste de Police de l'Ouest.*—Après avoir pris connaissance du plan dressé par l'Ingénieur, concernant la superficie du terrain occupé actuellement par l'ancien Poste de Police de l'Ouest qui, d'ici peu de temps, sera appelé à être démoli, le Conseil pense préférable, en raison de sa situation fort avantageuse, de ne pas s'en défaire, se réservant de l'utiliser pour y reconstruire plus tard des locaux Municipaux, si le besoin s'en fait sentir.

(c)— *Ordonnance Consulaire relative à l'élargissement de la Rue de Ningpo.*—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire dont texte suit :

ORDONNANCE CONSULAIRE

Nous, Mce Dejean de La Bâtie, Consul Général de France à Changhai, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Vu la délibération du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai, en date du vingt trois Décembre mil neuf cent douze, ainsi conçue :

«En vue d'assurer le prolongement de l'Avenue Paul Brunat jusqu'au nouveau Boulevard à aménager entre la Concession et la Cité, et de permettre ainsi les communications directes entre les quartiers de l'Est et du Quai de France et les districts de l'Extra-Concession et des Routes Extérieures, le Conseil adopte un projet d'élargissement de la Rue de Ningpo à 60 pieds, et fixe le type des constructions à élever le long de la nouvelle voie (maisons en briques, avec façade à l'européenne).»

Vu le § 7 de l'Art. 9 de l'Ordonnance du 14 Avril 1868, portant Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française à Changhai,

Vu l'Art. 10 de la même Ordonnance,

Attendu que la délibération sus visée du Conseil d'Administration Municipale n'est en rien contraire aux Lois et Règlements Français,

Par ces motifs,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Est rendue immédiatement exécutoire, selon sa forme et sa teneur, la délibération ci-dessus du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai, en date du Vingt trois Décembre Mil neuf cent douze.

Fait à Changhai, le 4 Janvier 1913

Le Consul Général de France,

Mce. DEJEAN DE LA BATIE.

Société Internationale de Tir.—Lecture est donnée de la lettre ci-après :

Changhai, le 3 Janvier 1913

Monsieur G. LAFERRIÈRE

Secrétaire de la Municipalité Française, Changhai.

Monsieur,

Je suis chargé par le Comité de notre Société, de vous prier de vouloir bien, à la prochaine réunion du Conseil, demander à ce que 12 fusils Lebel soient mis à la disposition des Membres de la Société Internationale de Tir.

Nous nous chargerions, bien entendu, de l'entretien de ces armes qui seraient laissées au Stand Municipal, sous la surveillance de M. DELGA.

Je vous serais également très obligé de me laisser savoir, après entente avec le Conseil, si vous seriez disposé à nous céder des cartouches Lebel et cela à quel prix ?

Dans l'espoir que ces deux demandes seront prises en considération, j'ai l'honneur, Monsieur, de vous présenter mes salutations les plus empressées.

Signé : SAUVAYRE,

Secrétaire-Trésorier.

Le Conseil décide de mettre à la disposition de la Société Internationale de Tir 12 Fusils Lebel.

Toutefois, ces fusils ne pourront être laissés au Stand, mais devront être pris, par les soins de la Société, au Poste de Lokawei, où ils seront en dépôt et rapportés au dit Poste aussitôt après les Séances de Tir.

L'Administration Municipale mettra à sa disposition, à titre remboursable, le nombre de cartouches dont elle aura besoin. A cet effet, le Conseil prie M. le Consul Général de France de bien vouloir demander au Corps d'Occupation de Chine de lui accorder la cession de 25.000 cartouches pour fusil Lebel.

Affaire Société Immobilière.—Le Conseil prend connaissance de la lettre suivante de M^e Bourgeat, Avocat-Conseil, et décide de répondre à la Société Immobilière, dans les termes qui lui sont indiqués.

L. BOURGEAT.

Changhai, le 3 Janvier 1913.

AFFAIRE SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

Monsieur LE SECRÉTAIRE

de la Municipalité Française.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-inclus en communication :

1°) La réponse de la Société Immobilière ;

2°) Le projet de Convention qu'elle soumet à la signature de la Municipalité.

PAUL MONNIER

Lyon, le 12 Décembre 1912.

Monsieur BOURGEAT,

Avocat, Changhai.

Monsieur,

Nous vous accusons réception de votre estimée lettre du 22 Novembre, renfermant copie de la lettre à vous adressée par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, en date du 21 Novembre, ainsi que le projet de Convention approuvé par lui.

Notre Conseil d'Administration, auquel ces pièces ont été soumises, vous remercie tout d'abord de l'empressement que vous avez mis à vous occuper de cette affaire.

Sous certaines réserves et sous deux légères modifications qui ne doivent soulever aucune objection de la part du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, il est unanimement disposé à donner son approbation au projet de Convention que vous nous soumettez.

RESERVE. — N'ayant pas connaissance du Contrat de sous-location ou cession du bail consenti par la China Merchants Steam Navigation Co au Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française à Changhai, nous ne pourrions reconnaître ce contrat comme valable qu'après nous être assurés "de visu" qu'il ne contient pas de clause susceptible de lésér nos droits de propriétaires, et pour cela il est indispensable que nous recevions une copie du dit contrat que nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir.

MODIFICATIONS.—Au nombre de deux :

La première relative à la désignation des limites Sud, Ouest et Est du terrain en litige : ce terrain est en effet limité :

Au Sud, par le prolongement de la Rue de l'Est (& non de l'Ouest) ;

A l'Ouest par le Quai de France & les propriétés de la S. I. S. Lots 80 & 80 ter ;

A l'Est par la rivière Whangpou (et non par le Quai Kin Lee Yuen).

Cette limite du Whangpou est incontestable puisque la Municipalité Française réclame à la S. I. S. le montant des taxes grévant ce terrain aux mêmes titres et dans les mêmes conditions que les autres propriétaires riverains du Whangpou dans la partie de la Concession Française s'étendant du Canal de la Pagode au Poste de l'Est (c.f. plan cadastral de la Concession 50 bis à 75 bis inclus).

La seconde modification concerne la clause finale par laquelle la Municipalité déclare ne vouloir exercer le droit de Shenko que sur les alluvions futures qui viendront accroître le Quai de Kin Lee Yuen. Notre Société ne saurait acquiescer à pareille clause. Ainsi que nous vous en avons informé de vive voix, nous faisons à ce sujet toutes nos réserves, mais nous ne voyons aucun inconvénient à ce que la Municipalité fasse également ses réserves en ce qui la concerne, laissant par conséquent la question en l'état, et ce n'est que si l'éventualité se présentait dans l'avenir qu'il y aurait lieu d'examiner alors et de vider la question.

Nous vous envoyons donc sous ce pli, en double exemplaire, le projet de Convention, rectifié suivant les vues du Conseil d'Administration de notre Société lequel, à notre avis, ne saurait soulever aucune objection de la part du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française à Changhai et que vous voudrez bien soumettre à son approbation.

Nous joignons également en retour un des exemplaires du projet de la Convention que nous portait votre lettre du 22 Novembre dernier.

Vous voudrez bien, en nous faisant connaître la Décision du Conseil d'Administration Municipale, ne pas manquer de nous envoyer copie du Contrat de sous location ou Cession du bail consenti par la China Merchants Steam Navigation Co, ainsi que nous vous l'avons dit d'autre part.

Veillez agréer, etc...

Pour la Société Immobilière de Changhai

Signé : PAUL MONNIER

Président.

Voici, à mon sens, en quels termes pourrait répondre la Municipalité :

Accuser réception, puis :

«En ce qui concerne votre réserve relative à la communication du Contrat de bail entre la Municipalité Française et la China Merchants Steam Navigation Co, elle est très légitime, et nous vous envoyons, en conséquence, la copie du Contrat de sous-location. Nous sommes néanmoins surpris de ce que vous n'en ayez pas eu connaissance, car les termes dudit contrat ont été publiés dans le Compte-Rendu Public de la Séance du 16 Août 1897.

«Quant aux modifications, la première était indiquée, le mot Ouest étant un lapsus calami du copiste.

«La seconde, au contraire, que nous comprenons parfaitement, ne saurait subsister telle que vous la proposez : il est certain, en effet, que si d'une part vous ne voulez pas abandonner le bénéfice de la riveraineté, nous ne voulons pas non plus qu'il puisse être question de discuter la propriété publique du Quai du Kin Lee Yuen et les bénéfices de riveraineté y attachés.

«Or, étant donné que reste ouverte, avec des réserves de part et d'autre relatives aux alluvions futures, la question de nouveaux droits de Shenko, nous vous proposons pour n'infirmier en rien vos réserves aussi bien que les nôtres de mettre dans la Convention : à l'Est par la rivière Whangpou (Quai de Kin Lee Yuen).

«Avec cette légère réserve, le Conseil d'Administration Municipale est prêt à signer le projet de convention que vous voudrez bien, si vous êtes d'accord nous retourner signé par vous, en deux exemplaires.»

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : L. BOURGEAT.

Brigade des Pompiers.—(a)—Un congé de 9 mois, à dater du 7 Mars prochain, aux conditions habituelles, est accordé à M. Leconte, Adjudant-Mécanicien, pour en jouir en France.

(b)—Sur avis favorable de M. H. Madier, Capitaine de la Compagnie, le Conseil décide de renouveler le contrat de M. Badet, Aide-Mécanicien, pour une nouvelle période de 5 années.

Le Secrétaire est chargé de soumettre au Conseil les termes de ce contrat.

Les appointements sont fixés, pour les 3 premières années, à Tls : 125 par mois, avec un maximum de Tls : 150 pour la fonction qu'il occupe.

(c)—Un crédit d'environ Tls : 500 est accordé, pour l'achat de deux chevaux, en remplacement de ceux actuellement au service de la Brigade, et qui ne peuvent plus assurer un service régulier. Les chevaux remplacés aux Pompiers seront versés au Service des Travaux.

Garde Municipale.—(a)—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire, en date du 7 Janvier 1913, en vertu de laquelle :

Le Garde de 2^e Classe Médiamolle, Jean, est nommé Garde de 1^e Classe, à compter du 1^e Janvier 1913.

La démission du Garde de 1^e Classe Joseph, Adolphe, est acceptée à compter du 8 Janvier 1913.

Le sieur Ou Fang Die est incorporé comme Interprète, aux appointements mensuels de \$: 25 à compter du 1^e Janvier 1913.

(b)—*Recrutement des Agents Tonkinois.*—Revenant sur les Décisions prises en Séances des 2 et 6 Janvier, relatives au recrutement des Tonkinois, le Conseil, après avoir pris l'avis de M. Kahn, Consul

Général, approuve, en son entier, le rapport du Chef de la Garde sur ce recrutement, qui sera confié aux soins du Chef-Adjoint.

Toutefois, il prie M. le Consul Général de bien vouloir s'informer si, pour l'avenir; le Conseil pourrait assurer ce recrutement, avec toutes garanties, par un Officier faisant partie des Troupes Coloniales, et par l'intermédiaire soit de M. le Gouverneur de l'Indo-Chine, soit du Général commandant les Troupes d'Occupation.

Ecole Municipale Française.—Le Conseil renvoie à la prochaine Séance, pour information complémentaire, sa décision relative au crédit demandé par M. Maybon pour l'achat d'une encyclopédie (The Catholic Encyclopedia).

Service Sanitaire.—*Récipients à ordures.*—M. Permezel, Membre de la Commission d'Hygiène, expose au Conseil les vues de la dite Commission sur la nécessité de mettre strictement en vigueur le Règlement imposant aux résidants l'obligation de déposer les ordures ménagères dans un récipient spécial. Afin d'éviter que des vols se produisent en déposant ces boîtes sur la chaussée, la Commission suggère qu'elles soient placées à l'intérieur de l'immeuble ou du jardin, où les coolies du service les prendront.

Une circulaire sera adressée à tous les résidants, leur donnant un délai de 1 mois pour se mettre en règle vis-à-vis de l'Administration.

Pour ceux habitant l'extra-Concession, une lettre, les priant de bien vouloir aider l'Administration Municipale dans les mesures de salubrité qu'elle croit devoir prendre leur sera également envoyée.

Des récipients en ciment devront être construits dans les cités et bâtiments importants.

Le travail sera exécuté par le Service des Travaux, et remboursé à l'Administration Municipale par les propriétaires. L'Ingénieur est prié de faire appel à une adjudication.

Un article spécial sera ouvert pour les dépenses; leur remboursement sera versé au Chapitre 13 "Travaux exécutés pour le compte des particuliers".

Opium.—Comme suite à la décision du 2 Janvier courant, le Conseil, après avoir reçu quelques renseignements du Dr. Ricou, décide d'autoriser M. Liu Chang Yu à ouvrir, au No. 12 du Quai de France, une clinique pour le traitement des fumeurs d'opium.

Le Conseil se réserve cependant la faculté de retirer cette autorisation à M. Liu Chang Yu qui, sur avis de l'Administration Municipale, devra fermer, sans délai, son établissement.

Hôpital "Sin Pou Yao Tong".—Sur demande des Directeurs de cet Hôpital actuellement en voie de construction, le Conseil décide de verser à cette œuvre une somme de Tls : 4.000, à titre de donation.

Budget de 1913.—Le Conseil continue l'examen du Budget pour 1913, et l'arrête définitivement.

RECETTES

Les Recettes ordinaires prévues au Budget de 1912 se montaient à..... Tls : 611.085,00

Celles prévues pour 1913 sont de..... » 647.845,00

Cette plus value se porte principalement sur les licences de jinrickshaws, voitures, etc... Il y a lieu également de remarquer qu'une somme de Tls : 5.700 a été prévue pour le remboursement par la Compagnie Française de Tramways & d'Eclairage Electriques de sa quote-part (1/4) dans la construction du Pont du Bund (Pont N° 1).

DÉPENSES

Secrétariat.—Les appointements de M. Audigier, Percepteur, sont portés à Tls : 180 par mois. Ceux de MM. Latour et Magy, Commis de Perception, à Tls : 140. Ceux de M. Cons, à Tls : 125.

M. Legendre, Archiviste, recevra Tls : 175 par mois.

M. Hamon, Comptable, recevra Tls : 240 par mois.

Le Conseil décide d'allouer à tous les Agents de la Perception qui auront satisfait à l'examen du Chinois et de l'Anglais, une indemnité spéciale de Tls : 10 pour chacune de ces langues.

M. Gauthier, Commis de Perception, se trouvant remplir ces conditions, recevra, à partir du 1^{er} Janvier, une indemnité de Tls : 20 par mois.

Certaines modifications dans la solde du Personnel Chinois sont autorisées par le Conseil, qui admet en outre l'engagement d'un nouveau garçon de bureau et d'un veilleur de nuit, en raison des transformations exécutées au cours de l'année aux Bureaux du Secrétariat.

En raison du prochain départ en congé de M. Dantin Secrétaire-Adjoint, le Conseil, désireux de lui témoigner toute sa satisfaction pour les services rendus pendant 5 années consécutives, lui alloue une gratification de Tls : 500.

Services Divers.—*Service Médical.*—Après avoir pris connaissance d'un rapport du Dr. Fresson, Médecin de la Municipalité, le Conseil prend les Décisions ci-après :

- 1°) La solde de M. Gilis, Infirmier, est portée à Tls : 175 par mois ;
- 2°) Les trois coolies détachés au Service de l'Infirmier et du Laboratoire recevront Tls : 7 par mois ;
- 3°) Une somme de Tls : 300 est inscrite au Budget pour frais divers au Laboratoire.

Sémaphore.—Sur proposition du R. P. Froc, les appointements de M. Teste sont portés à Tls : 165 par mois.

Le Comité des Travaux est prié de bien vouloir examiner les travaux d'amélioration au bâtiment du Sémaphore ; ces travaux, demandés par le R. P. Froc, sont de peu d'importance, mais donneraient, surtout du côté du Whangpou, un aspect tout autre à l'édifice.

Allocations.—Le Conseil décide de faire figurer sur le Budget une somme de Tls : 300, comme contribution à la Bibliothèque de "L'Alliance Française".

Ecole Municipale Française.—Les honoraires de M. Maybon sont portés, conformément aux clauses de son contrat à Tls : 425 par mois.

Bien que M. et Mme Arnaud aient résilié leur contrat d'un commun accord, avec l'Administration, le Conseil décide de laisser figurer au Budget la somme inscrite pour le paiement de leur solde. Sur cet article devront être portées les dépenses afférentes aux honoraires alloués aux personnes appelées par la suite à les remplacer.

Tls : 1.800 sont inscrits pour les appointements de Mrs. Kirk, professeur d'Anglais (Décision du 30 Décembre 1912).

Le Conseil confirme l'engagement d'un Secrétaire-Interprète, aux appointements de \$: 30 par mois.

Ecole Municipale Franco-Chinoise.—Par lettre en date du 14 Novembre, M. le Frère Antonin, Provincial, demande au Conseil, afin de simplifier les comptes, d'allouer à chaque Frère une somme de Tls : 10 par mois, au lieu de payer au bout de dix ans la somme nécessaire au voyage d'aller et retour en France, ceci en conformité avec l'Art. II de leur contrat passé avec l'Administration.

Le Conseil ne voit aucune objection à adopter cette proposition, qui prendra effet à partir du 1^e Janvier 1913.

Il y aura lieu de faire un rappel pour les années précédentes ; il se décompose comme suit :

5 Frères pour l'Exercice 1909-10 à Tls : 10 par mois.....	Tls : 600,00
6 » pour les 2 exercices suivants, 1910-11 et 1911-12, à Tls : 10 par mois.....	» 1.440,00
	Tls : 2.040,00
A déduire les frais de voyage payés par l'Administration à M. Gauthier, soit.....	Tls : 577,24
	Reste à verser..... Tls : <u>1.462,76</u>

Sur la demande verbale du Directeur de l'Ecole, une section spéciale est ouverte au Budget, pour les frais imprévus qu'entraînera l'occupation du nouveau bâtiment. Aucune somme ne pourra cependant y être portée sans l'autorisation du Conseil.

Volontaires.—En raison de l'utilisation assez fréquente des fusils des Volontaires, et du travail qui incombe de ce fait à M. Saultier, Armurier, le Conseil porte son indemnité mensuelle à Tls : 20.

Imprimerie Municipale.—Le Conseil est heureux de constater que, d'après le rapport qui lui est fourni pour les Gestions 1911 et 1912, l'Imprimerie Municipale a, à l'expérience, produit d'excellents résultats, tout en répondant aux besoins sans cesse croissants de la Municipalité.

Allocations et Donations. — Lecture est donnée d'une lettre du Frère Nazianze, du Collège Saint-François Xavier, sollicitant une allocation pour l'entretien de 6 enfants Français.

Le Conseil a le regret de ne pouvoir répondre favorablement à cette demande, en raison des charges très lourdes qu'il a supporter envers d'autres institutions de ce genre.

Service Sanitaire — Sur la proposition du Dr. Ricou, Chef de Service, les appointements de M. R. Tillot, Inspecteur en Chef, sont portés à Tls : 225 par mois, et ceux de M. Baillif à Tls : 125.

Le Conseil désirant, cette année, procéder au comblement d'une assez grande quantité de mares, décide de scinder l'Art. 5 (Service Anti-Moustiques) en deux sections : la 1^e pour l'achat de pétrole Tls : 1.000 ; la 2^e pour le comblement des mares Tls : 2.500.

Le Conseil regrette de ne pouvoir répondre favorablement à la demande que lui présente l'Inspecteur en Chef, à l'effet d'obtenir un téléphone à son domicile particulier.

Garde Municipale.— Sur la proposition du Chef de la Garde, le Conseil porte les appointements de l'Adjudant Quilici, à Tls : 120 par mois.

Indemnité de Langue Anglaise.— Le Conseil décide que l'indemnité supplémentaire de Tls : 5 par mois, c'est-à-dire Tls : 10 en tout ne devra être allouée aux Agents que si ceux-ci ont satisfait à un examen qui devra être passé par une personne compétente, par exemple le Professeur de l'Ecole Municipale.

Personnel Indigène. — Le Conseil vote le crédit de \$: 25, pour l'engagement d'un nouvel Interprète.

Personnel Tonkinois — Le crédit demandé pour le paiement de la solde de 3 Geoliers supplémentaires, est approuvé.

Frais Généraux. — Le Conseil adopte la proposition du Chef de la Garde de verser à certains Agents, appelés à ne pas utiliser leur tenue, une indemnité d'habillement de Tls : 5 par mois. Ces Agents ne recevraient alors qu'une seule tenue.

Caisse de Prévoyance. — Le Conseil regrette de ne pouvoir répondre favorablement aux suggestions présentées par le Chef de la Garde, en ce qui concerne le montant des retenues versées par les Agents de la Police.

Il estime, en effet, que cette mesure créerait de nombreuses difficultés, et l'entraînerait dans de nouvelles dépenses dont il ne peut, pour le moment, prendre la charge.

Visite Médicale des Prisonniers. — Le Conseil renvoie cette question à une date ultérieure, et charge le Secrétaire de prendre, auprès du Dr. Ricou, certaines informations en ce qui concerne cette visite.

Poste de Police, Route Say Zoong. — En raison des difficultés qu'il a, d'ores et déjà, rencontrées pour la construction d'un Poste de Police sur le terrain envisagé, le Conseil est d'avis de ne pas donner suite à ce projet, et de s'occuper, dès à présent, de la vente de cette propriété.

Dépôt Mortuaire. — Le Conseil rejette, quant à présent, la proposition de construction d'un dépôt mortuaire au Cimetière de Lokawei.

Travaux Publics.— *Personnel.* — Avant de procéder à l'examen de ce Budget, le Conseil prend connaissance d'un Rapport de l'Ingénieur, proposant d'apporter au Règlement actuel établi pour le Personnel, d'importantes modifications.

La question demandant à être minutieusement étudiée, le Conseil est d'avis de nommer une Commission chargée de présenter ses observations sur les propositions qui lui sont soumises.

M. Wantz renouvelle sa demande à l'effet de voir ses appointements augmentés, dans une certaine mesure.

Afin de ne pas se départir de la règle qu'il a adoptée, le Conseil sera tout disposé à examiner cette demande, à la fin de la 3^e année de service de M. Wantz, c'est-à-dire vers Novembre prochain.

Les appointements de M. Colomb sont portés à Tls : 130.

Sur proposition de l'Ingénieur, satisfait des services rendus par M. Gaïa, Chef de chantier, le Conseil décide de titulariser cet Agent dans le poste qu'il occupe, aux appointements de Tls : 130 par mois. Certaines modifications dans la solde du Personnel Chinois sont approuvées.

Travaux. — Le Conseil adopte les divers changements apportés dans l'établissement de son Budget, en ce qui concerne l'ouverture des Chapitres et Titres. Après avoir pris l'avis de l'Ingénieur, il diminue le montant demandé pour certains travaux, dont l'exécution est renvoyée à l'année prochaine.

En conséquence, le Budget s'établit comme suit :

SITUATION DU BUDGET POUR 1913, CONFORMÉMENT AUX DÉCISIONS DU CONSEIL

R E C E T T E S			D É P E N S E S	
Excédent de Recettes au 1 ^{er} Janv. 1913		52.733,19		
Chap. 1 Impôts	290.500,00		Titre 1 Secrétariat	45.488,00
» 2 Licences	176.000,00		» 2 Services Divers	200.296,00
» 3 Taxes	51.870,00		» 3 Garde Municipale	171.743,00
» 4 Recettes diverses	85.330,00		» 4 Travaux Publics	235.205,00
» 5 Recettes accidentelles	3.775,00			
» 6 Sémaphore, 1/2 part Municipal Council	2.700,00		Excédent probable sur les dépenses ordinaires	47.846,19
» 7 Ecole Municipale Française ..	4.650,00			
» 8 Ecole Mun ^{le} Franco-Chinoise ..	2.500,00			
» 9 Abattoirs	11.000,00			
» 10 Service Sanitaire	300,00			
» 11 Intérêts	3.400,00			
» 12 Garde Municipale amendes, etc	11.820,00			
» 13 Travaux Publics, remboursements pour travaux	4.000,00			
		647.845,00		
Tls :		700.578,19	Tls :	700.578,19

BUDGET DE PRÉVISIONS

Report de l'excédent probable ci-contre	47.846,19	Titre 5 Constructions	28.500,00
		» 6 Gros travaux de viabilité au d'assainissement	62.500,00
Déficit probable au 31 Décembre 1913, couvert soit par un emprunt, soit par avances en Compte-courant	73.153,81	» 7 Expropriations, nouvelles routes etc	30.000,00
Tls :	121.000,00	Tls :	121.000,00

NOTA. — Aucune somme n'a été portée pour les expropriations de la Rue de Ningpo.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé : L. MARTHOUD
 L. CAMERA
 W. N. DYER
 F. ELLIS
 J. M. P. HERMANNNS
 H. MADIÉ
 C. PATUREL
 M. PERMEZEL

Vu et approuvé
Signé : KAHN

Séance du Conseil du 27 Janvier 1913



L'an mil neuf cent treize et le vingt sept Janvier, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. Kahn, Consul Général de France.

Compte-Rendu.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la dernière Séance, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Rapports.—Les Rapports des Chefs de Service sont approuvés.

Finances —*Comptes de l'Exercice 1912.*—Le Conseil prend connaissance des comptes généraux pour l'Exercice 1912, vérifiés et certifiés corrects par le Comité des Finances, et les approuve.

OPÉRATIONS FINANCIERES DE L'EXERCICE 1912

Budget Ordinaire RECETTES				Budget Ordinaire DÉPENSES				
	Tls.	c.	Tls.	c.	Tls.	c.	Tls.	c.
Impôts	292.509,76				Secrétariat	41.071,19		
Licences	188.066,13				Services divers.....	193.494,94		
Taxes	53.280,27				Garde Municipale.....	156.969,82		
Recettes diverses.....	80.004,18				Travaux publics.....	201.057,29		
Recettes accidentelles ..	35.632,37				Trav. neufs et gros ^{ses} répons	52.121,65		
Intérêts	4.179,72				Travaux neufs (Emprunt)			
Abattoirs	10.966,49				Excéd ^t payé sur le Budget			
					Ordinaire	7.511,40		
Total des Recettes au 31 Décembre 1912	664.638,92		664.638,92		Total des Dépenses au 31 Décembre 1912.		652.226,29	
Excédent des Recettes Exercice 1911	40.320,56		40.320,56		Excédent disponible " " "		52.733,19	
			704.959,48				704.959,48	

BUDGET SPÉCIAL A L'EMPRUNT

Recettes		Dépensés	
Excédent des Recettes au 31 Déc. 1911	<u>108.978,73</u>	Dépenses effectuées au 31 Déc. 1912	<u>108.978,73</u>

Vu et approuvé :

Le Comité des Finances

W. J. N. DYER J. M. P. HERMANN'S
L. MARTHOUD M. PERMEZEL

Shanghai le 31 Décembre 1912

Le Secrétaire du Conseil
G. LAFERRIÈRE

SITUATION DE LA CAISSE MUNICIPALE AU 31 DÉCEMBRE 1912

	Tls.	c.	Tls.	c.
Excédent des Recettes au 1 ^{er} Janvier 1912.....			40.320,56	
Recettes ordinaires effectuées, du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 1912			664.638,92	
Total des Récettes, au 31 Décembre 1912.....			704.959,48	
Excédent des dépenses (Emprunt) payé sur le Budget Ordinaire.....	7.511,40			
Dépenses effectuées, du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 1912.....	644.714,89			
Dépenses totales effectuées du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 1912.....			652.226,29	
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Décembre 1912			52.733,19	
Solde créditeur à la Banque de l'Indo-Chine.....	48.096,48			
Solde créditeur à la Hongkong & Shanghai Bank.....	967,92			
Cent actions de la Shanghai Mutual Téléphone Co.	5.000,00			
Total des soldes créditeurs aux Banques.....	54.064,40			
Garanties des Entrepreneurs, à déduire.....	6.400,00			
Total des comptes créditeurs au 31 Décembre 1912.....			47.664,40	
Numéraire en Caisse au 31 Décembre 1912.....			5.068,79	
Montant égal à l'excédent au 31 Décembre 1912.....			52.733,19	

BUDGET SPÉCIAL A L'EMPRUNT

Excédent des Recettes au 1 ^{er} Janvier 1912.....	108.978,73
Dépenses effectuées au 31 Décembre 1912.....	108.978,73

Vu et approuvé :

Le Comité des Finances

Shanghai, le 31 Décembre 1912

L. MARTHOUD

J. M. P. HERMANN'S

Le Comptable

W. J. N. DYER

M. PERMEZEL

J. HAMON

Consulat Général d'Autriche-Hongrie.—Lecture est donnée d'une lettre de M. Bernauer, Consul Général d'Autriche-Hongrie, informant le Conseil que pendant son congé M. Kung, Vice-Consul, prendra la direction des affaires de ce Consulat Général.

Lazaret de Chang Pao Sha.—Le Conseil prend connaissance d'un état communiqué par l'Administration des Douanes Chinoises, indiquant la situation financière du Lazaret de Chang Pao Sha, au 31 Décembre 1912.

Il en ressort un solde créditeur de Hk. Tls : 2.998,15.

Droits de Quayage.—Suivant état dressé par l'Administration des Douanes, la part de la Municipalité sur les recettes réalisées à ce titre durant le 4^e Trimestre de 1912, s'élève à Tls : 19.510,24, représentant une augmentation de Tls : 2.293,99, par rapport au trimestre précédent, et de Tls : 6.886,48, par rapport au trimestre correspondant de 1911.

Garde Municipale.—(a)—*Personnel.*—Le Conseil autorise le remboursement à M. Yves Lamour des frais de voyage de sa femme, soit Fr : 605, et accorde à M. Lucas le bénéfice, par anticipation, du voyage d'aller et retour de sa femme et de son enfant âgé de 2 ans 1/2.

(b)—*Tonkinois.*—*Recrutement pour Tientsin.*—Lecture est donnée d'une lettre de la Municipalité Française de Tientsin, demandant certains renseignements relatifs au recrutement des Tonkinois, etc...

Le Secrétaire est chargé de communiquer à cette Municipalité les informations contenues dans le rapport fourni par le Chef de la Garde.

Travaux Publics.—(a)—*Personnel.*—Un congé de neuf mois, aux conditions habituelles, est accordé à M. Richer, surveillant de travaux, à partir du 7 Mars prochain.

Le Conseil enregistre la démission de Mlle Kaehler, dactylographe. Des propositions seront ultérieurement faites par l'Ingénieur, en vue de son remplacement.

(b)—*Modifications au Règlement, Personnel Européen.*—Le Conseil prie MM. Marthoud, Madier et F. Ellis de faire partie de la Commission chargée d'étudier les propositions faisant l'objet du rapport de l'Ingénieur sur les modifications à apporter au Règlement du Personnel Européen (Recrutement, solde, indemnités, etc...).

(c)—Lecture est donnée d'une lettre de M. Rémuzat, informant le Conseil de son départ par paquebot quittant Marseille le 26 de ce mois.

(d)—Le Conseil autorise M. Wantz et M. Boissezon à procéder, pour le compte du Cercle Sportif Français, à l'étude du projet de construction d'un nouveau bâtiment.

(e)—*Crédits divers.*—Les crédits ci-après, dont la dépense figure d'ores et déjà au Budget de 1913, sont approuvés:—

Titre IV—1—2.

Bulletin 2863 Indemnité de \$: 40, au cantonnier de 1^{ère} Classe 69, démissionnaire par suite de maladie, après 8 ans 1/2 de services.

Titre IV—3—2—1.

Bulletin 2865 Cimentage Trottoir Boulevard de Montigny..... Tls: 260

Titre IV—3—2—3.

Bulletin 2862 Rechargement chaussée Rue du Consulat..... » 1.575

» 2861 do. Rue Ningpo..... » 880

» 2858 do. Avenue Paul Brunat..... » 2.790

Titre IV—3—2—6.

» 2864 Drainage Route Doumer..... » 100

Titre IV—3—2—7.

» 2857 Réfection coffrage Quai Kee Lee Yuen..... » 2.800

L'achat de 2 tondeuses à gazon, l'une de 12 inches à £4.17.6, et l'autre de 22 inches, à £9.5.0, est autorisé.

Ecuries Municipales.—Le Conseil autorise la vente, à la prochaine enchère, des chevaux N° 61 et 44, considérés par le Vétérinaire impropres au Service Municipal.

Cercle Sportif Français.—Lecture est donnée de la lettre ci-après:—

CERCLE SPORTIF FRANÇAIS

Changhai, le 16 Janvier 1913.

Messieurs les Membres du Conseil

d'Administration Municipale de la

Concession Française Changhai.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que le Comité du Cercle Sportif Français—après avoir mûrement étudié la question—a décidé la construction d'un nouveau Cercle sur le terrain que vous avez eu l'amabilité de mettre à notre disposition.

Mais le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française à Shanghai s'étant réservé le droit de reprendre le cas échéant les terrains sur lesquels sera construit le Cercle, nous vous serions reconnaissants de nous dire si dans ce cas la Municipalité reprendrait l'immeuble construit—à un prix estimé à dire d'experts.

Il serait entendu, si vous le désirez, que les plans de notre Cercle devront être au préalable approuvés par le Conseil.

Dans l'espoir de voir notre demande accueillie, nous vous prions d'agréer, avec nos remerciements les plus vifs pour tout ce que le Conseil a déjà fait pour cette œuvre française, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Comité,

Signé: A. MUGUET,

Secrétaire.

Le Conseil est disposé à accepter la proposition émise par le Comité du Cercle Sportif, dans les mêmes conditions que celles arrêtées en Séance du 31 Juillet 1911.

Le Secrétaire est chargé de confirmer au Comité la lettre que l'Administration Municipale lui a adressée à la date du 5 Août 1911.

Ecole Municipale Française—(a)—Par lettre en date du 16 Janvier, M. Maybon rend compte au Conseil des dispositions qu'il a prises pour l'organisation de l'Ecole, à la suite du départ de M. et Mme Arnaud, et lui soumet quelques mesures propres à assurer son fonctionnement normal jusqu'à la fin de la présente année scolaire.

Le Conseil met à la disposition de M. Maybon une somme mensuelle de \$: 30 à 35, afin de pouvoir assurer les 3 heures environ d'enseignement de la langue anglaise, qui figurent à l'horaire, et dont personne n'est encore chargé.

Lecture est donnée au Conseil qui l'enregistre, d'une lettre de M. Duplessis, démissionnaire du Comité de Perfectionnement de l'Ecole Municipale.

(b)—*Achat d'une Encyclopédie.*—Le Conseil autorise le paiement de Tls: 213,53, relatif à l'achat d'une encyclopédie, composée de 15 volumes, devant figurer à la Bibliothèque Scolaire.

(c)—*Personnel.*—Le Conseil renvoie à l'année prochaine la question relative à l'augmentation de traitement de Mme Maybon.

Dépenses.—Le Secrétaire est chargé de rappeler à MM. les Chefs de Service que, d'une manière générale, le Conseil tient à donner son autorisation préalable, pour toutes commandes de fournitures, etc...

Un Bulletin de Demande motivée sera adressé au Président, par l'intermédiaire du Secrétaire qui recevra les ordres nécessaires pour assurer, au nom de l'Administration Municipale, l'exécution des dites commandes.

Cette mesure ne s'applique naturellement qu'aux ordres à adresser à l'Etranger, ou sur place et qui ne rentrent pas dans les petites dépenses mensuelles n'excédant pas Tls: 20.

Service des Eaux.—*Compteurs d'eau.*—Lecture est donnée de la lettre ci-après:—

C. F. T.
No. 12901.

Changhai, le 4 Janvier 1913.

Monsieur le Président
de la Municipalité Française, Changhai.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de venir vous rappeler notre lettre No 11939 du 23 Juillet dernier, restée sans réponse et qui vous proposait un tarif réduit de Tls: 0.45 par mois pour la location et l'entretien de compteurs d'eau de 7 m/m de diamètre.

Les essais auxquels nous avons procédé depuis 3 mois environ avec ces compteurs semblent devoir donner toute satisfaction à nos abonnés de faible consommation, et nous vous serions reconnaissants d'homologuer le tarif réduit.

Un certain nombre de ces Compteurs d'essais est actuellement en usage et comme nous ne pouvons, à défaut d'un nouveau tarif homologué, que leur appliquer celui actuel moins favorable que celui qui vous est proposé, il serait de l'intérêt des consommateurs que cette question reçoive une solution.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Directeur,
Signé: M. COURSIER.

Le Conseil accepte le tarif proposé (Tls: 0,45) et autorise la mise en service des compteurs de 7 m/m.

Toutefois, le Conseil pense qu'un effet rétroactif pourrait être accordé par la Compagnie aux certains abonnés qui, pendant la période d'essai, ont eu l'emploi de ces compteurs.

Le Secrétaire est chargé d'approcher la Compagnie dans ce sens.

Electricité. — (a) — *Courant Triphasé.* — Le Conseil prend note de la lettre ci-après de la Compagnie:—

No. 13016

Changhai, le 22 Janvier 1913.

Monsieur LAFERRIÈRE,
Secrétaire de la Municipalité.

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous comptons commencer l'exploitation de la nouvelle installation triphasé dans l'Hinterland, à dater du Lundi 27 Janvier 1913.

Veillez agréer, etc...

Le Directeur,
Signé: M. COURSIER

(b) — *Compteurs.* — Lecture est donnée de la lettre suivante:—

No. 12969.

Changhai, le 11 Janvier 1913.

Monsieur le Secrétaire,
de la Municipalité Française, Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que, vu d'une part les demandes nouvelles et fort considérables qui nous sont faites de la lumière électrique et, d'autre part, l'impossibilité où nous nous trouvons de fournir des compteurs à nos nouveaux clients jusqu'à ce que l'application du courant triphasé nous permette de disposer des compteurs qui seront, alors, retirés de l'Hinterland, nous avons apporté à nos polices la clause provisoire ci-jointe.

«Nota: Par suite d'un manque momentané de compteurs, la valeur du courant qui vous sera, provisoirement, fournie, sans compteur, vous sera rappelée d'après la consommation du premier mois où cet appareil sera installé chez vous.»

«La date de pose de ce compteur vous sera notifiée par lettre recommandée.»

Cette clause est adoptée conformément à l'esprit de l'Art. IX des Polices; et ne pouvant, comme il y est prévu, baser la consommation du client sur le mois écoulé, nous la baserons sur sa consommation à venir, pour le premier mois ou elle lui sera enregistrée avec un compteur.

Son application, toute à l'avantage des abonnés et facile à contrôler par eux, ne peut soulever aucune objection de leur part, nous ferons tous nos efforts pour que sa durée soit réduite au strict minimum.

Veillez agréer etc...

Le Directeur
Signé: M. COURSIER

Le Conseil d'avis qu'il serait préférable, pendant cette période, de s'entendre à forfait avec les nouveaux consommateurs, au lieu d'adopter l'arrangement proposé par la Compagnie.

Service du Contrôle.—Le Conseil décide d'apporter à l'Art. VI du Règlement du Service du Contrôle, la modification suivante :

«Les résidants de la Concession Française désirant faire vérifier leurs compteurs d'électricité ou d'eau verseront à l'Administration Municipale la somme de \$: 2, que si cette vérification prouve que les appareils sont en parfaite condition, et fonctionnent normalement.

«Dans le cas où le rapport du Contrôleur signalera une défectuosité quelconque qui aura porté préjudice à l'abonné, celui-ci n'aura aucun versement à faire pour cette vérification».

Théâtre Chinois.—Le Conseil autorise le Secrétaire à délivrer à M. Décis, une licence pour l'exploitation d'un Théâtre Chinois, Rue Petit.

Toutefois, l'autorisation d'ouvrir ne sera délivrée qu'autant que M. Décis se conformera au Règlement établi pour ces établissements et plus spécialement en ce qui concerne l'Art. 11.

Hôpital Chinois.— Conformément à la Décision en date du 13 Janvier 1913, le Conseil autorise le Secrétaire à verser la somme de Tls : 4.000 à l'Hôpital "Sin Pou Yao Tong".

Toutefois, ce versement devra s'effectuer en deux fois, Tls : 500 de suite, et les 500 autres d'ici 2 ou 3 mois, lorsque les travaux seront assez avancés.

Gratifications de Fin d'Année.—Le paiement des gratifications de fin d'année au Personnel Indigène des divers Services Municipaux est autorisé, conformément aux états soumis par les Chefs de Service.

RELEVÉ DES ÉTATS DE GRATIFICATIONS DE FIN D'ANNÉE

	Tls.	c.	\$	c.
Personnel Chinois du Secrétariat.....	248,25			
» » Service Médical.....	9,75			
» » Sémaphore.....	59,75			
» » Pompiers.....	39,50		134,75	
» » Ecole Municipale Française.....	7,00		26,00	
» » » » Franco-Chinoise.....			176,50	
» » Volontaires.....	4,05			
» » Abattoirs.....	53,50			
» » Service Sanitaire.....	192,50			
» » Imprimerie Municipale.....	52,75			
» » Service des Travaux.....	727,75		264,30	
» » Garde Municipale.....			800,00	
» Tonkinois do.....	450,00			
	<u>1.845,25</u>		<u>1.401,55</u>	

Arrêté le présent relevé aux Sommes de: Taëls : Mille huit cent quarante cinq et 25/100.

Dollars : Mille quatre cent un et 55/100.

Changhai, le 27 Janvier 1913,

Le Secrétaire du Conseil,

Signé: G. LAFERRIERE.

Secours.—Revenant sur sa précédente Décision, relative à la demande formulée par Mme Vve Jégo, le Conseil, considérant la situation précaire dans laquelle se trouve la femme de son ancien serviteur, qui, pendant 36 ans, a été employé par l'Administration Municipale, se basant d'autre part sur deux précédents, (la Vve de l'Interprète Louis et celle du Garde Teyssier), décide de verser à Mme Vve Jégo, pendant deux années consécutives, une somme mensuelle de Tls : 20.

La Séance est levée à 6 heures 3/4.

Signé : G. KAHN
L. CAMERA
W. J. N. DYER
F. ELLIS
J. M. P. HERMANN
H. MADIER
L. MARTHOUD
C. PATUREL
M. PERMEZEL



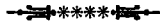
SÉANCES

du

COMITÉ des FINANCES



Séance du Comité des Finances du 11 Avril 1912



L'an mil neuf cent douze et le onze Avril, les Membres du Comité des Finances, se sont réunis à onze heures du matin à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances.

Etaient présents : MM. L. MARTHOUD,
M. PERMEZEL
W. J. N. DYER
J. DANTIN, *Secrétaire P. I.*
J. DE FOURCAULD, *Comptable P. I.*

Etait absent : M. J. M. P. HERMANN

Les Comptes des mois de Janvier et Février sont vérifiés et approuvés, déduction faite des bulletins tombés en non-valeur et dont, après examen, le dégrèvement est accordé au Secrétaire.

JANVIER

Total des Recettes au 31 Janvier 1912.....	Tls : 113.918,25
» Dépenses »	» 51.677,53
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Janvier 1912.....	» <u>62.240 72</u>
Excédent des Recettes (Budget Spécial à l'Emprunt) au 1 ^{er} Janvier 1912.....	» 108.978,73
Dépenses effectuées du 1 ^{er} au 31 Janvier 1912 (Budget Spécial).....	» <u>24.524,04</u>
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Janvier 1912.....	» <u>84.454,69</u>

FÉVRIER

Total des Recettes au 29 Février 1912.....	Tls : 171.859,15
» Dépenses »	» 112.429,76
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 29 Février 1912.....	» <u>59.429,39</u>
Excédent des Recettes (Budget Spécial à l'Emprunt) au 1 ^{er} Janvier 1912.....	» 108.978,73
Dépenses effectuées du 1 ^{er} Janvier au 29 Février 1912.....	» <u>33.939,52</u>
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 29 Février 1912.....	» <u>75.039,21</u>

La Séance est levée à midi 45.

Les Comptes du mois de Mars ont été vérifiés et approuvés par MM. L. Marthoud et W. J. N. Dyer, dont les signatures figurent au Bordereau, déduction faite des bulletins tombés en non-valeur, et dont, après examen, le dégrèvement a été accordé au Secrétaire.

MARS

Total des Recettes au 31 Mars 1912	Tls : 225.583,95
» Dépenses »	» 177.204,39
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Mars 1912	» <u>48.379,56</u>
Excédent des Recettes (Budget Spécial à l'Emprunt) au 1 ^{er} Janvier 1912	» 108.978,73
Dépenses effectuées du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 1912	» <u>35.996,79</u>
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Mars 1912	» <u>72.981,94</u>

Les Comptes du mois d'Avril ont été vérifiés et approuvés par MM. Dard, et Shadgett, dont les signatures figurent au Bordereau, déduction faite des bulletins tombés en non-valeur, et dont, après examen, le dégrèvement a été accordé au Secrétaire

AVRIL

Total des Recettes au 30 Avril 1912	Tls : 279.070,59
» Dépenses »	» 224.192,08
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 30 Avril 1912	» <u>54.878,51</u>
Excédent des Recettes (Budget Spécial à l'Emprunt) au 1 ^{er} Janvier 1912	» 108.978,73
Dépenses effectuées du 1 ^{er} Janvier au 30 Avril 1912	» <u>44.389,69</u>
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 30 Avril 1912	» <u>64.589,04</u>

Les Comptes des mois de Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre et Novembre ont été vérifiés et approuvés par M. Dard, dont la signature figure aux Bordereaux, déduction faite des bulletins tombés en non-valeur, et dont, après examen, le dégrèvement a été accordé au Secrétaire.

MAI

Total des Recettes au 31 Mai 1912	Tls : 330.172,22
» Dépenses »	» 266.169,84
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Mai 1912	» <u>64.002,38</u>
Excédent des Recettes (Budget Spécial à l'Emprunt) au 1 ^{er} Janvier 1912	» 108.978,73
Dépenses effectuées du 1 ^{er} Janvier au 31 Mai 1912	» <u>50.834,34</u>
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Mai 1912	» <u>58.144,39</u>

JUIN

Total des Recettes au 30 Juin 1912	Tls : 360.651,77
» Dépenses »	» 321.183,64
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 30 Juin 1912	» <u>39.468,13</u>
Excédent des Recettes (Budget Spécial à l'Emprunt) au 1 ^{er} Janvier 1912	» 108.978,73
Dépenses effectuées du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin 1912	» <u>62.834,67</u>
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 30 Juin 1912	» <u>46.144,06</u>

JUILLET

Total des Recettes au 31 Juillet 1912.....	Tls : 462.773,72
» Dépenses »	» 377.327,07
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Juillet 1912.....	» <u>85.446,65</u>
Excédent des Recettes (Budget Spécial à l'Emprunt) au 1 ^{er} Janvier 1912.....	» 108.978,73
Dépenses effectuées du 1 ^{er} Janvier au 31 Juillet 1912.....	» <u>66.619,39</u>
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Juillet 1912.....	» <u>42.359,34</u>

AOUT

Total des Recettes au 31 Août 1912.....	Tls : 504.825,88
» Dépenses »	» 429.601,30
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Août 1912.....	» <u>75.224,58</u>
Excédent des Recettes (Budget Spécial à l'Emprunt) au 1 ^{er} Janvier 1912.....	» 108.978,73
Dépenses effectuées du 1 ^{er} Janvier au 31 Août 1912.....	» <u>73.724,17</u>
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Août 1912.....	» <u>35.254,56</u>

SEPTEMBRE

Total des Recettes au 30 Septembre 1912.....	Tls : 551.552,55
» Dépenses »	» 496.592,84
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 30 Septembre 1912.....	» <u>54.959,71</u>
Excédent des Recettes (Budget Spécial à l'Emprunt) au 1 ^{er} Janvier 1912.....	» 108.978,73
Dépenses effectuées du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 1912.....	» <u>88.831,46</u>
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 30 Septembre 1912.....	» <u>20.147,27</u>

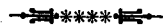
OCTOBRE

Total des Recettes au 31 Octobre 1912.....	Tls : 617.103,18
» Dépenses »	» 540.831,89
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Octobre 1912.....	» <u>76.271,29</u>
Excédent des Recettes (Budget Spécial à l'Emprunt) au 1 ^{er} Janvier 1912.....	» 108.978,73
Dépenses effectuées du 1 ^{er} Janvier au 31 Octobre 1912.....	» <u>98.121,38</u>
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Octobre 1912.....	» <u>10.857,35</u>

NOVEMBRE

Total des Recettes au 30 Novembre 1912.....	Tls : 665.125,27
» Dépenses »	» 589.492,75
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 30 Novembre 1912.....	» <u>75.632,52</u>
Excédent des Recettes (Budget Spécial à l'Emprunt) au 1 ^{er} Janvier 1912.....	» 108.978,73
Dépenses effectuées du 1 ^{er} Janvier au 30 Novembre 1912.....	» <u>98.561,04</u>
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 30 Novembre 1912.....	» <u>10.417,69</u>

Séance du Comité des Finances du 15 Janvier 1913



L'an mil neuf cent treize et le quinze Janvier, les Membres du Comité des Finances se sont réunis à onze heures et demie du matin à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de :

M. L. MARTHOUD

Etaient présents : MM. W. J. N. DYER

M. PERMEZEL

J. M. P. HERMANNNS

G. LAFERRIÈRE, *Secrétaire*

J. HAMON, *Comptable*

Les Comptes du Mois de Décembre 1912 sont vérifiés et approuvés, déduction faite des bulletins tombés en non-valeur, et dont, après examen, le dégrèvement est accordé au Secrétaire.

DÉCEMBRE

Total des Recettes au 31 Décembre 1912.....	Tls : 704.959,48
» Dépenses »	» <u>652.226,29</u>
Excédent des Recettes sur les Dépenses au 31 Décembre 1912.....	» <u>52.733,19</u>
Excédent des Recettes (Budget Spécial à l'Emprunt) au 1 ^{er} Janvier 1912 ..	» 108.978,73
Dépenses effectuées du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 1912.....	» <u>108.978,73</u>

La Séance est levée à Midi 30.



SERVICE SANITAIRE

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE

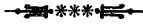




SERVICE MÉDICAL. — LABORATOIRE

SERVICE SANITAIRE

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE



Etat Sanitaire de la Concession.—L'état sanitaire de la Concession durant l'année 1912 n'a pas été aussi satisfaisant que durant l'année précédente. Les deux caractéristiques de l'année ont été une recrudescence marquée des affections intestinales pendant l'été et la réapparition de la peste aux approches de l'hiver.

Des affections intestinales signalées, la plus meurtrière a été une forme d'entérite dont les symptômes étaient semblables à ceux du choléra et qui reconnaissait les mêmes causes.

Cette affection a sévi sur les deux Concessions, elle a causé un grand nombre de décès parmi la population indigène et aussi quelques uns parmi les résidents étrangers.

Les rats pesteux ont fait leur réapparition sur la Concession dans les derniers mois de l'année. Après une disparition presque complète durant les mois de Juin, Juillet, Août et Septembre leur nombre a brusquement augmenté en Octobre, Novembre et Décembre. En même temps, quelques cas de peste humaine étaient signalés ainsi qu'un certain nombre de décès suspects.

Les rats pesteux, les cas signalés de peste humaine et les décès suspects se sont remarqués pour la plupart des cas dans le quartier ayant pour centre la rue du Weikwéi.

Nous avons annexé ci-joint une carte montrant la zone infectée d'une façon très nette.

Le Service Sanitaire a soumis au Conseil Municipal un projet de désinfection et de rat-proofing systématique de tout le quartier contaminé.

Mesures préventives contre la Peste.— Toute la prophylaxie de la peste peut se résumer en l'état actuel de la science dans une lutte à outrance contre les rats et leurs parasites (puces). C'est donc contre ces animaux que toutes les mesures préventives ont été dirigées.

Examen et autopsie des Rats.— Une équipe spéciale de coolies du Service Sanitaire est chargée de ramasser les rats trouvés morts dans les maisons et sur la voie publique. Ces rats sont envoyés au Laboratoire pour y être examinés. Quand l'un d'eux est reconnu pesteux à l'examen autopsique, une fiche spéciale permet de s'assurer de son lieu de provenance et d'y faire la désinfection et le rat-proofing.

Enquête sur les causes des décès.— Une enquête est faite sur la cause des décès suspects survenus sur la Concession et sur les malades suspects eux-mêmes. Cette enquête est faite par le personnel du Service Sanitaire assisté par les agents de la police (déetectives indigènes).

Le personnel médical du "Chinese Isolation Hospital" s'est toujours très aimablement mis à notre disposition pour faire l'inspection des maisons suspectes et nous a été souvent d'une aide précieuse au cours de ces enquêtes.

Quand un cas de peste est signalé, le malade est immédiatement transporté au "Chinese Isolation Hospital", sa maison désinfectée et tout le voisinage tenu sous une étroite surveillance par le Service Sanitaire et la Police. Un ratproofing "aussi complet que possible" est toujours effectué dans les maisons où se sont produits les cas de peste et dans les maisons avoisinantes.

Ces mesures de désinfection sont également étendues à toutes les maisons où ont été trouvés des rats pesteux et où sont survenus des décès suspects, c'est-à-dire des décès après quelques jours seulement d'une maladie que l'enquête souvent difficile n'a pu arriver à déterminer exactement.

Destruction des Rats.—La destruction des rats est un problème très important, assez difficile à résoudre en pratique. Les pièges ne donnent qu'un résultat temporaire, quelque soin que l'on en prenne, les animaux ne tardent pas à les connaître et à les éviter. Il en est de même de la glu.

Nous avons jusqu'ici peu employé le poison à cause du danger qui pouvait en résulter pour les enfants et les animaux domestiques. Récemment cependant, nous avons entrepris un nouvel essai et fait poser avec de grandes précautions, quelques milliers d'amorces phosphorées.

De tous les moyens de destruction le meilleur reste encore le chat. Sa seule présence dans une maison fait souvent plus que pièges, glu et poison; on ne saurait donc trop conseiller l'élevage des chats aux résidents de la Concession.

Des notices en chinois (sur le modèle de celles de la Concession internationale) donnant des instructions pour la destruction des rats ont été affichées partout et les résidents étrangers ont été bien souvent avertis aussi bien par "The Municipal Gazette" que par le "Bulletin Municipal" de la nécessité pour chacun de mettre sa maison à l'épreuve de rats par tous les moyens possibles.

Vaccination contre la Peste.—Tout le personnel du Service Sanitaire a été vacciné contre la peste à l'aide du vaccin fourni par le "Health Office" de la Concession Internationale. Un certain nombre d'agents européens et indigènes de la police ont également été vaccinés.

Rat-Proofing.—Sur la proposition du Service Sanitaire, le Conseil Municipal s'occupe d'un projet de "rat-proofing" et de désinfection systématique de toute la partie ayant pour centre la rue du Weikwei. C'est en effet dans ce quartier que se sont rencontrés la plupart des rats pesteux et que se sont produits la plupart des cas de peste et des décès suspects.

Le Service Sanitaire a également soumis à l'étude du Conseil Municipal un projet de réglementation très stricte et très précise pour la construction des nouvelles maisons chinoises et en assurer le rat-proofing d'une façon aussi parfaite que possible.

Mesures concernant la destruction des Moustiques.—La campagne entreprise durant l'année 1912 semble avoir donné d'assez bons résultats malgré des conditions climatiques souvent défavorables. Il est indéniable que ces conditions climatiques jouent un rôle considérable dans le développement des larves. Les pluies un peu abondantes créent dans des endroits souvent invisibles des flaques d'eau ou de petites mares qui suffisent à abriter des multitudes de larves.

Un progrès très important dans cette lutte contre les moustiques est le comblement systématique des mares de la Concession. L'Inspecteur en Chef du Service Sanitaire en avait dressé une liste et une carte au début de l'année 1910. Depuis, un certain nombre de ces mares ont été comblées.

Ce comblement, outre les avantages hygiéniques qui en résulteraient, aurait l'avantage économique de réduire dans des proportions considérables la dépense de pétrole au cours de la prochaine campagne.

Mesures concernant les Ordures Ménagères.—Nous ne saurions trop vivement recommander la construction de réduits en ciment pour le dépôt des ordures dans les cités et passages de la Concession.

Ces réduits, construits d'une façon aussi hermétique que possible, ont le grand avantage d'empêcher le développement des mouches qui ont un rôle si important dans la propagation des maladies intestinales, et de ne fournir aucun accès aux rats.

Un certain nombre de ces réduits a été construit un peu partout mais il serait bon de rendre obligatoire leur construction dans toutes les cités de la Concession.

Service des Vidanges.—Il a été construit sur les indications du Service Sanitaire un modèle de véhicule pour le transport des vidanges.

Ce modèle semble réunir les meilleures conditions de solidité et d'étanchéité et réalise un grand progrès sur le mode de transport tel qu'il existe actuellement. Il a été soumis à l'examen de la Commission Sanitaire.

Appel aux Habitants de la Concession.—Les habitants de la Concession sont instamment priés de vouloir bien aider le Service Sanitaire dans sa tâche quelquefois difficile, et cordialement invités à lui signaler les défauts qu'ils croiraient avoir remarqué, de façon qu'il puisse y être porté remède.

Pour la destruction des rats et des moustiques, le Service a besoin de toute la bonne volonté et de la surveillance des habitants de la Concession en ce qui concerne leurs maisons et leur voisinage immédiat.

Il faut bien savoir que la meilleure manière de prévenir l'invasion d'une maison par les rats consiste à y supprimer tout ce qui peut les y attirer et contribuer à leur subsistance, c'est-à-dire entre autres choses visiter fréquemment les endroits où ils pourraient trouver abri et tenir rigoureusement enfermé provisions, rebuts et ordures ménagères.

Il est également facile d'élever un ou plusieurs chats dont la seule présence suffit souvent à éloigner les rats et les souris.

En ce qui concerne la lutte contre les moustiques, un peu de surveillance dans l'intérieur de la maison, une visite de temps en temps aux drains et aux gouttières, le renouvellement du moins hebdomadaire de l'eau contenue dans les vases à fleurs du salon et du jardin sont la menue monnaie des soins hygiéniques du ménage. Ils seront toujours récompensés par d'heureux résultats.

Dr. RICOU.

OPÉRATIONS DU SERVICE ANTI-MOUSTIQUES EN 1912

MOIS	CONSOMMATION de MIXTURE de PÉTROLE	DEMANDES OU RÉCLAMATIONS
Avril	2380 gallons	4
Mai	2940 »	7
Juin	3060 »	11
Juillet	3340 »	4
Août	3320 »	3
Septembre	3320 »	3
Octobre	3320 »	4
TOTAUX	21580 »	36

OPÉRATIONS DU SERVICE PROPHYLACTIQUE EN 1912

Mois	Rats autopsiés	Rats pestueux	Rats piégés	Total des Rats détruits
Janvier	433	9	1729	2171
Février	396	6	1652	2048
Mars	575	8	2271	2846
Avril	641	4	2448	3089
Mai	663	7	2506	3169
Juin	558	0	2073	2631
Juillet	398	0	2164	2562
Août	165	0	2103	2268
Septembre	159	1	2123	2282
Octobre	230	7	2244	2474
Novembre	517	56	1706	2223
Décembre	580	48	1714	2295
Totaux	5266	146	24733	29858

OPÉRATIONS DU SERVICE SANITAIRE (EXAMEN DE LAIT) EN 1912

Mois	Echantillons de lait prélevés	Reconnus bons	Reconnus Falsifiés
Janvier	2	2	0
Février	3	2	1
Mars	2	0	2
Avril	2	2	0
Mai	1	1	0
Juin	6	6	0
Juillet	5	5	0
Août	5	5	0
Septembre	5	5	0
Octobre	7	7	0
Novembre	9	7	2
Décembre	3	3	0
Totaux	50	45	5

OPÉRATIONS DU SERVICE SANITAIRE (SAISIES)

Mois	Viande non estampillée	Viande avariée	Poissons avariés	Fruits ou légumes avariés	Poids Total
Janvier	4	1	1	3	230 livres
Février	3	1	3	1	367 »
Mars	4	2	3	1	411 »
Avril	0	2	2	2	107 »
Mai	1	2	1	3	132 »
Juin	0	4	5	7	743 »
Juillet	2	10	10	1	1092 »
Août	5	7	14	14	977 »
Septembre	5	8	9	5	1295 »
Octobre	10	7	18	9	3375 »
Novembre	3	4	12	4	2982 »
Décembre	1	2	10	2	1609 »
Totaux	38	50	88	52	13320 »

OPÉRATIONS DU SERVICE PROPHYLACTIQUE EN 1912

MOIS	Désinfections et rat-proofing	Cas de peste
Janvier	9	0
Février	6	0
Mars	16	0
Avril	6	0
Mai	10	0
Juin	8	1
Juillet	7	0
Août	5	0
Septembre	25	0
Octobre	9	0
Novembre	172	3
Décembre	173	1
Totaux	446	5

OPÉRATIONS DU SERVICE SANITAIRE EN 1912

MOIS	PROFESSION	MOTIF DES POURSUITES	AMENDES
Janvier	Boucher	Vente sans patente	\$: 10,00
»	»	»	10,00
»	»	»	10,00
»	»	»	10,00
»	Restaurateur	Viande sans cachet	0,50
»	Boucher	»	1,00
»	»	»	5,00
»	Divers	»	20,00
Février	Boucher	Vente sans patente	10,00
»	»	»	5,00
»	»	»	10,00
»	Laitier	Lait falsifié	10,00
Mars	Marchand ambulant	Viande sans cachet	2,00
»	Laitier	Lait falsifié	50,00
»	Boucher	Vente sans patente	2,00
»	Marchand de poissons	Poissons avariés	5,00
»	»	»	10,00
»	»	»	10,00
Avril	»	»	10,00
Juin	Boucher	Viande avariée	10,00
»	Divers	»	24,97
Juillet	Marchand de poissons	Poissons avariés	10,00
»	»	»	5,00
»	Boucher	Viande avariée	2,00
Septembre	»	»	3,00
»	»	Viande sans cachet	1,00
»	Marchand de poissons	Poissons avariés	5,00
»	»	»	1,00
Octobre	Boucher	Viande avariée	5,00
»	»	Viande sans cachet	2,00
»	»	»	2,00
»	»	»	2,00
»	»	Vente sans patente	2,00
»	Marchand de poissons	Poissons avariés	2,00
»	»	»	3,00
»	»	»	2,00
»	»	»	5,00
»	»	»	2,00
»	»	»	1,00
»	»	»	3,00
»	»	Crabes avariés	5,00
»	Marchand de salaisons	Salaisons avariées	5,00
»	» ambulant	Fruits avariés	1,00
»	Divers	»	1,00
Novembre	Marchand de poissons	Poissons avariés	2,00
»	»	»	2,00
»	»	»	5,00
»	»	»	2,00
»	»	»	2,00
»	»	»	50,00
»	»	»	25,00
»	»	»	1,00
»	»	Crabes avariés	3,00
»	»	Poissons avariés	1,00
»	Boucher	Viande avariée	10,00
»	Laitier	Lait falsifié	25,00
Décembre	Marchand de poissons	Poissons avariés	2,00
»	»	»	2,00
»	»	»	4,00
»	»	»	50,00
»	»	»	10,00

OPÉRATIONS DU SERVICE SANITAIRE EN 1912

MOIS	Contraventions aux Règlements Sanitaires	Amendes ou poursuites
Janvier	71	7
Février	37	4
Mars	136	6
Avril	67	1
Mai	22	0
Juin	42	3
Juillet	45	4
Août	43	2
Septembre	47	4
Octobre	37	16
Novembre	60	12
Décembre	41	6
Totaux	648	65

Montant total, Environ Tls : 800

L'Inspecteur en Chef
R. TILLOT



RAPPORT
SUR LES OPÉRATIONS DES ABATTOIRS.



RAPPORT

SUR LES OPÉRATIONS DES ABATTOIRS



Abattoirs.—Pendant le cours de l'année il est passé par les Abattoirs: 83.423 Animaux, soit pour la consommation, soit pour l'exportation.

Il a été incinéré ou fondu par les soins de l'Inspecteur des Abattoirs 2.746,00 Kilogs de viandes malsaines reconnues par le Vétérinaire impropres à la consommation.

Les Recettes de l'année se sont élevées à Tls: 10.828,36.

Laiteries.—Ces établissements sont visités chaque mois, une feuille spéciale est déposée dans chacun, où sont mentionnées les visites et les observations du Vétérinaire et de l'Inspecteur des Abattoirs.

Pendant le cours de l'année, il a été prélevé par l'Inspecteur des Abattoirs 15 Echantillons de lait, les résultats des Analyses faites par le Vétérinaire ont donné lieu à des poursuites devant les Tribunaux.

L'Inspecteur des Abattoirs.

H. LOISEL

OPÉRATIONS DES ABATTOIRS

ANIMAUX ABATTUS						ANIMAUX EXPORTES				
MOIS	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	TOTAL des Opérations par Mois
Janvier	397	89	252	389	3262	8	5	2483	790	7675
Février	235	80	262	372	3917	30	2	2034	700	7632
Mars	242	49	265	78	3047	4		2869	1130	7684
Avril	225	69	280	54	3230	14	3	1772	800	6447
Mai	252	72	256	45	3055	6	4	1773	820	6283
Juin	329	88	208	35	3085	43	2	1871	790	6451
Juillet	330	61	184	41	2569	5	4	1467	760	5421
Août	429	61	178	70	3194	2		1525	700	6159
Septembre	619	66	233	289	3434	2		1434	900	6977
Octobre	558	79	258	560	3339	6		1975	1410	7885
Novembre	467	85	301	657	3057	14	2	1952	900	7435
Décembre	421	71	266	569	2812	4	5	2246	980	7374
Totaux	4504	870	2943	3159	38001	138	27	23401	10380	83423

OPÉRATIONS DES ABATTOIRS

Viandes Reconnues par le Vétérinaire impropres à la consommation

MOIS	ANIMAUX INCINÉRÉS					ANIMAUX FONDUS					POIDS TOTAL KILOS
	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs	
Janvier			2								65,00
Février			1								35,00
Mars											
Avril										3	225,00
Mai	1										195,00
Juin	1									2	424,00
Juillet			1							5	331,00
Août	3									1	675,00
Septembre					1					5	275,00
Octobre	1		1							3	466,00
Novembre										1	55,00
Décembre											
Totaux	6		5		1					20	2.746,00

RECETTES DES ABATTOIRS

RECETTES		
MOIS		Taëls
Janvier		1.032,38
Février		940,85
Mars		810,27
Avril		791,25
Mai		766,00
Juin		842,15
Juillet		727,56
Août		876,73
Septembre		1.053,57
Octobre		1.087,69
Novembre		990,07
Décembre		909,84
Totaux	Total Taëls :	10.828,36

L'Inspecteur des Abattoirs.
H. LOISEL



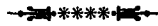
RAPPORT MÉDICAL





SERVICE MÉDICAL. — SALLE DE PANSEMENT

RAPPORT DU SERVICE MÉDICAL



Employés de la Municipalité et Agents de la Garde soignés pendant l'année 1912 :	
Cas traités à l'Hôpital.....	50
» » à l'Infirmierie et en Ville.....	198
	<u>Total</u> 248
Nombre de journées d'Hôpital.....	517
» » d'Infirmierie et d'exemption de service.....	556
Total des journées d'indisponibilité.....	<u>1073</u>

Par le tableau ci-dessus, on voit que si le nombre de malades traités durant l'année 1912 a été légèrement supérieur à celui de l'année précédente, le nombre des journées d'hôpital et d'indisponibilité a été, par contre, sensiblement inférieur à celui de 1911.

Les principales affections traitées se décomposent de la manière suivante :

Dysenteries.....	5
Diarrhées diverses.....	24
Embarras gastriques.....	28
Bronchites.....	21
Grippes.....	2
Malaria.....	28
Rhumatismes.....	17
Affections vénériennes.....	14
Abcès et furoncles.....	8
Contusions.....	2
Affections chirurgicales.....	12
Maladies des yeux.....	8
Angines non diphtériques.....	2
Sciatique.....	4
Otite.....	2
Divers.....	16
Hémorrhagie cérébrale.....	1
Fièvre typhoïde.....	1
Appendicite.....	1
Albuminurie.....	1

etc.

L'état sanitaire du personnel européen a été satisfaisant durant l'année. Il ne s'est produit qu'un décès par albuminurie.

Durant le mois de Novembre, la variole a fait son apparition dans le quartier des agents Tonkinois. Une femme tonkinoise et 4 enfants en bas âge ont dû être dirigés sur "l'Isolation Hospital". 3 décès sont survenus parmi ces enfants; grâce aux précautions prises, ce petit foyer ne s'est pas étendu et aucun cas, depuis, n'a été enregistré. Il a été procédé, à cette occasion, à une revaccination générale du personnel.

Il a également été procédé à la vaccination contre la peste d'une certaine partie du personnel de la Municipalité (Service Médical, Agents de la Police et personnel du Service Sanitaire, en tout 10 européens et 194 indigènes).

Cette vaccination contre la peste a été rendue nécessaire par la présence de nombreux rats pesteux rencontrés dans le quartier ayant pour centre la rue du Weikwei et par un certain nombre de cas de peste humaine survenus dans les environs de ce district durant les derniers mois de l'année. Le personnel vacciné contre la peste comprend surtout les Agents de la Police et du Service Sanitaire chargés d'enquêter sur la cause des décès suspects et d'inspecter les maisons du quartier infecté.

Durant l'année qui vient de s'écouler, le Service Médical de la Municipalité a vu ses locaux s'agrandir et son installation bien comprise constituer un grand progrès sur l'ancien état de choses.

Le Laboratoire Municipal a trouvé dans le nouveau local une place excellente et un important progrès économique a été réalisé par la création d'une pharmacie destinée au personnel de la Municipalité et dont les produits viennent directement de France et d'Europe.

D^r. RICOU

Médecin de l'Administration Municipale.

EMPLOYÉS ET AGENTS EUROPÉENS SOIGNÉS PENDANT L'ANNÉE 1912

Traités à l'hôpital		Journées d'Hôpital		Journées d'indisponibilité		Nombre de malades		Consultations	
Janvier	5	Janvier	85	Janvier	40	Janvier	18	Janvier	29
Février	5	Février	54	Février	97	Février	15	Février	28
Mars	7	Mars	50	Mars	45	Mars	19	Mars	38
Avril	3	Avril	44	Avril	23	Avril	10	Avril	19
Mai	3	Mai	67	Mai	41	Mai	13	Mai	21
Juin	2	Juin	18	Juin	42	Juin	15	Juin	32
Juillet	3	Juillet	14	Juillet	47	Juillet	19	Juillet	43
Août	3	Août	14	Août	48	Août	23	Août	42
Septembre	7	Septembre	41	Septembre	42	Septembre	23	Septembre	42
Octobre	5	Octobre	51	Octobre	52	Octobre	19	Octobre	41
Novembre	4	Novembre	45	Novembre	27	Novembre	10	Novembre	20
Décembre	2	Décembre	34	Décembre	52	Décembre	14	Décembre	28
	50		517		556		198		383

AGENTS CHINOIS ET TONKINOIS DE LA GARDE MUNICIPALE SOIGNÉS PENDANT L'ANNÉE 1912

Traités à l'Hôpital		Journées d'Hôpital		Journées d'indisponibilité		Nombre de malades		Consultations	
Janvier	12	Janvier	137	Janvier	163	Janvier	95	Janvier	172
Février	9	Février	85	Février	134	Février	84	Février	157
Mars	9	Mars	72	Mars	178	Mars	78	Mars	209
Avril	5	Avril	38	Avril	191	Avril	70	Avril	181
Mai	11	Mai	136	Mai	206	Mai	91	Mai	205
Juin	19	Juin	187	Juin	169	Juin	91	Juin	202
Juillet	11	Juillet	120	Juillet	309	Juillet	109	Juillet	251
Août	13	Août	132	Août	262	Août	110	Août	245
Septembre	19	Septembre	204	Septembre	248	Septembre	94	Septembre	199
Octobre	18	Octobre	227	Octobre	258	Octobre	95	Octobre	200
Novembre	11	Novembre	116	Novembre	247	Novembre	76	Novembre	179
Décembre	13	Décembre	112	Décembre	228	Décembre	91	Décembre	187
	150		1556		2593		1084		2387

EMPLOYÉS INDIGÈNES DES SERVICES DIVERS SOIGNÉS PENDANT L'ANNÉE 1912

Traités à l'hôpital		Journées d'Hôpital		Journées d'indisponibilité		Nombre de malades		Consultations	
Janvier	1	Janvier	17	Janvier	29	Janvier	9	Janvier	23
Février	2	Février	29	Février	13	Février	9	Février	13
Mars	2	Mars	7	Mars	53	Mars	19	Mars	51
Avril	1	Avril	9	Avril	35	Avril	15	Avril	24
Mai	3	Mai	51	Mai	21	Mai	16	Mai	21
Juin	3	Juin	12	Juin	54	Juin	28	Juin	54
Juillet	3	Juillet	50	Juillet	57	Juillet	29	Juillet	55
Août	6	Août	83	Août	75	Août	40	Août	78
Septembre	8	Septembre	100	Septembre	59	Septembre	31	Septembre	47
Octobre	4	Octobre	89	Octobre	69	Octobre	24	Octobre	57
Novembre	2	Novembre	32	Novembre	84	Novembre	15	Novembre	45
Décembre	6	Décembre	50	Décembre	45	Décembre	12	Décembre	22
	41		529		594		247		489

FEMMES ET ENFANTS SOIGNÉS PENDANT L'ANNÉE 1912

Européens						Indigènes					
Femmes		Enfants		Journées d'Hôpital Femmes Enfants		Femmes		Enfants		Journées d'Hôpital Femmes Enfants	
Janvier	0	Janvier	0	0	0	Janvier	6	Janvier	1	40	15
Février	2	Février	0	3	0	Février	4	Février	2	30	11
Mars	2	Mars	0	18	0	Mars	1	Mars	3	11	9
Avril	0	Avril	0	0	0	Avril	2	Avril	10	34	35
Mai	1	Mai	2	5	11	Mai	0	Mai	0	0	0
Juin	2	Juin	1	18	9	Juin	2	Juin	0	10	0
Juillet	1	Juillet	0	13	0	Juillet	4	Juillet	1	19	4
Août	0	Août	0	0	0	Août	1	Août	0	3	0
Septembre	0	Septembre	0	0	0	Septembre	2	Septembre	0	7	0
Octobre	0	Octobre	0	0	0	Octobre	4	Octobre	2	14	6
Novembre	0	Novembre	0	0	0	Novembre	2	Novembre	5	6	24
Décembre	0	Décembre	0	0	0	Décembre	2	Décembre	5	21	28
	8		3	57	20		30		29	195	132

D^r. RICOU
Médecin de l'Administration Municipale.



RAPPORT
BRIGADE DES POMPIERS



COMPTE-RENDU ANNUEL DES INCENDIES



Pendant le cours de l'année 1912, l'alarme d'incendie a été donnée pour 26 demandes de secours (fausses alertes, commencements d'incendie, etc.) Voir le tableau ci-contre.

La POMPE AUTOMOBILE est sortie pour 20 de ces demandes et 35 fois pour différents exercices, écoles et essais.

Elle a parcouru 234 km. 700, soit au total 1376 km. 740 depuis son arrivée à Shanghai.

Elle a été mise en batterie 3 fois pour ces différents feux et 4 fois pour les exercices.

9 Bouches de 100 m/m ont été utilisées pendant le cours de ces incendies.

2 nouvelles bouches de 100 m/m privées, ont été posées à la Cie d'Orient, route Doumer.

1 bouche de 65 m/m privée a été supprimée.

Le nombre de ces différentes bouches se répartit comme suit :

Bouches de 100 m/m publiques.....	58
» » privées.....	2
» 65 m/m publiques.....	266
» » privées.....	53
Total . . .	<u>379</u>

Nous avons tout particulièrement à signaler, le 14 Juillet, le grand incendie du godown de la Cie BUTTERFIELD et SWIRE, quai de France.

Au cours de cet incendie, l'assistance des POMPIERS VOLONTAIRES de la CONCESSION INTERNATIONALE a été demandée et deux Compagnies sont accourues au premier appel. Malgré leur concours, et l'importance du matériel utilisé, (POMPE-AUTO, POMPES à VAPEUR, TRUCKS et ECHELLES,) ce bâtiment a été en partie détruit ; un grand nombre de marchandises ont été sauvées, mais détériorées par l'eau.

L'attaque du feu dans ces sortes de bâtiments, où sont généralement emmagasinées d'énormes quantités de marchandises, dont la plupart sont essentiellement combustibles, est très difficile, vu leur hauteur et la fermeture à l'intérieur des différentes issues (portes ou fenêtres blindées), en rendent l'accès presque impossible, en tous cas très difficile en cas de sinistre.

Il serait bon que, pour des bâtiments couvrant une aussi grande surface, de solides murs soient établis à l'intérieur, de manière à diviser la construction en plusieurs compartiments.

Cette précaution permettrait dans une grande mesure, de circonscrire le foyer et d'éviter la propagation rapide du feu.

Peut-être même, les Propriétaires seraient-ils bien avisés, en installant à l'intérieur quelques prises d'eau, pour parer au premier danger.

Le Capitaine,
H. MADIER.

STATISTIQUE DES APPELS DE FEU EN 1912

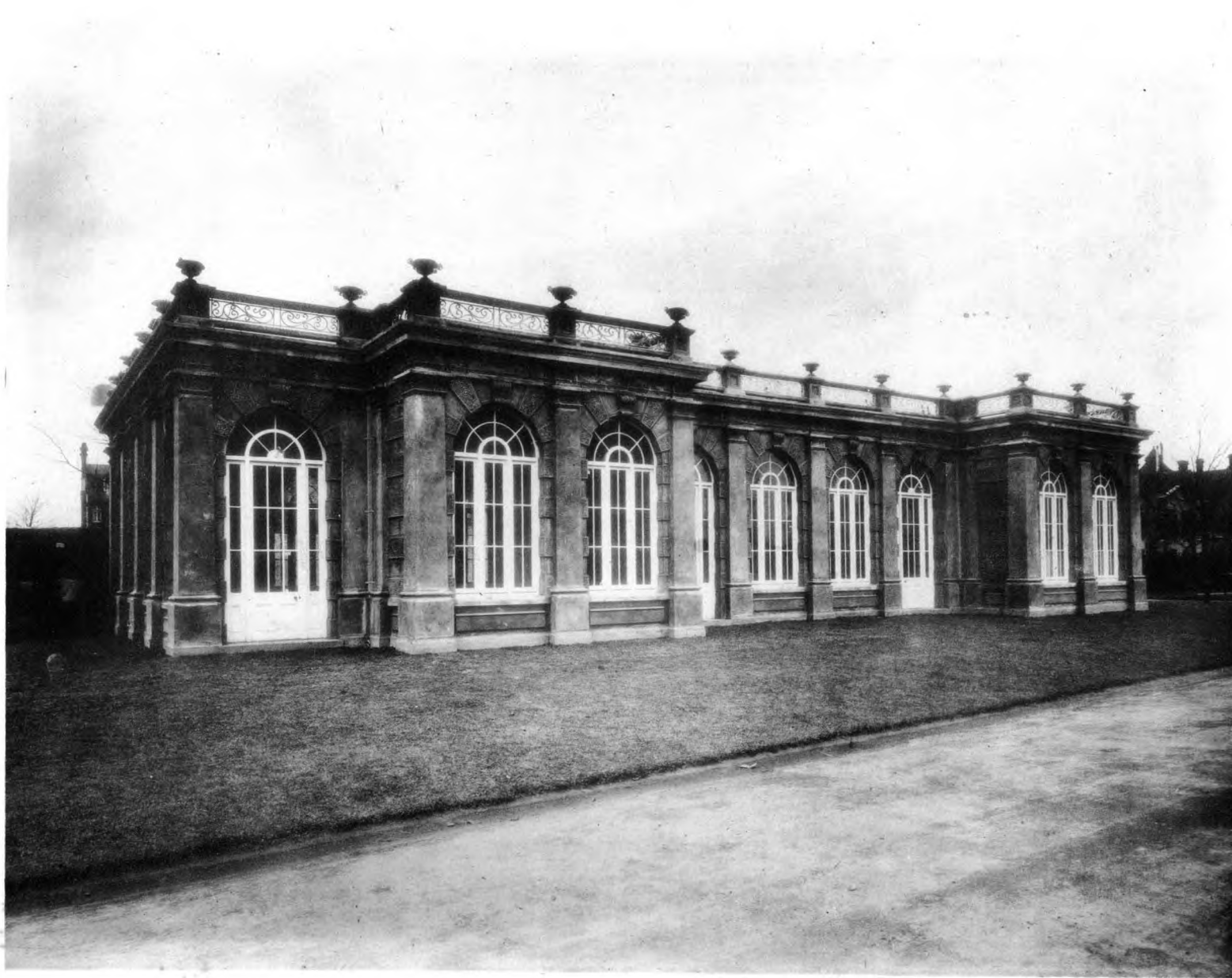
Dates	Adresses	Nature	Lance		Manœuvre de la P. A.	Bouches de 100 m/m	OBSERVATIONS
			g.	p.			
11 Février	R. Touranne	Fuite de gaz en- [flammé]					
11 „	R. du Consulat (cité N° 7)	Fausse alerte					
13 Avril	35 R. de la Paix	Feu de plancher					Eteint par les habitants
15 „	79 R. du Consulat	Fausse alerte					
18 „	19 R. Laguerre	Maisons chinoises	6	1		1	
14 Mai	Av. P. Brunat	Feu d'automobile					Eteint par les habitants
22 „	367 R. du Consulat	Fausse alerte					
3 Juin	196 R. du Cimetière	Feu de cheminée					Eteint par les habitants
4 „	86 R. Ratard	Feu de chambre					„
17 „	34 quai des Fossés	Maisons chinoises	6	2		1	
3 Juillet	103 R. Ferguson						Eteint par les habitants
12 „	50 R. Palikao	„	1	2		1	
14 „	quai de France	Godown Butterfield	10	2	4 h.	1	
14 „	„	„					
26 Septembre	R. Sœur Allègre	Feu de cheminée					Eteint par les habitants
30 „	R. du Consulat (cité N° 10)	Maisons chinoises	4	1			
3 Octobre	79 R. Hué	Feu de boutique					Eteint au moyen de seaux [d'eau
6 „	45 R. Petit	„	2	1		1]
8 „	206 R. du Consulat	Maisons chinoises	5	2			
20 „	32 R. Palikao	„	2	1		1	
1 Décembre	R. du Moulin	„	3	2			
12 „	14 R. Laguerre	„	6	2	1 h.	1	
17 „	21 R. Lagrené	„	2	1		1	
21 „	13 Brd du Château [d'Eau	„	5	2	45 m.	1	
27 „	17 R. du Marché [Français	„					Eteint au moyen de seaux [d'eau
30 „	Village de Zikawei	„	1	2			Secours demandés par les [Pères de Zikawei.
			53	21	5 h. 45	9	

L'Adjudant-Mécanicien
E. LECONTE



RAPPORT
ECOLE MUNICIPALE FRANÇAISE





ANNEXE DE L'ÉCOLE MUNICIPALE FRANÇAISE. — BIBLIOTHÈQUE, SALLE DE GYMNASTIQUE

Ecole Municipale Française

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE



1.—Effectif.—Le nombre total des élèves inscrits durant l'année 1911-1912 s'est élevé à soixante-et-un. L'effectif des élèves présents s'est constamment maintenu à environ cinquante unités, par moitié filles et garçons. L'élément étranger constitue le tiers du nombre total à peu près.

2.—Personnel.—Un Directeur de l'École de garçons.

Une Directrice des Filles.

Un Professeur d'anglais.

Une Maîtresse de la classe enfantine.

Un Surveillant répétiteur.

Un Professeur de Solfège.

Un Instructeur de gymnastique.

A la rentrée, ce personnel sera augmenté de deux unités. Madame Arnaud s'occupera de la classe enfantine, ce qui permettra de remplacer numériquement Melle Déjoie par une maîtresse chargée des cours préparatoire et élémentaire des filles. M. Arnaud enseignera dans les cours préparatoire et élémentaire des garçons et M. Delente pourra être ainsi affecté plus spécialement au service de la surveillance; je compte aussi le charger de l'enseignement spécial de la langue française aux élèves de langue anglaise.

3.—Désignation des Cours.—Durant le dernier trimestre, à l'École des Filles et à l'École des Garçons, les trois premiers cours d'enseignement primaire ont pu fonctionner régulièrement: cours préparatoire, cours élémentaire et cours moyen. Pour l'enseignement de l'anglais, la préparation des élèves de chaque cours étant fort différente, nous n'avons pu conserver cette même division et il a été nécessaire de distribuer les filles en quatre classes et les garçons en deux. Pour l'enseignement du français aux enfants de langue anglaise, un cours spécial a été créé.

En résumé, voici la désignation des cours en fin d'année :

1.—Classe enfantine.

1^{ère} Division: enfants de 4 ans et demi à six ans.

2^e Division: enfants de six à sept ans.

2.—Filles.

Enseignement en français:

Cours préparatoire, cours élémentaire, cours moyen.

Enseignement de l'anglais:

Class 1, class 2, class 3, class 4.

3.—Garçons.

Enseignement en français:

Cours préparatoire, cours élémentaire, cours moyen.

Enseignement de l'anglais:

Class 1, class 2.

4.—Cours spécial de français pour les enfants de langue anglaise.

Indépendamment de ces cours, l'organisation suivante a été adoptée pour l'enseignement du solfège et pour la gymnastique.

1.—Solfège et chant:

3 Divisions: 1 Filles; 2 Garçons; 3 Classe enfantine.

2.—Gymnastique:

Les enfants ont été répartis en sections suivant leur âge et leur développement physique.

Filles: 1^{ère}, 2^e, 3^e sections.

Garçons: 1^{ère}, 2^e, 3^e sections.

Il est possible que nous ayons l'an prochain quatre élèves qui devront recevoir l'enseignement du latin: une classe d'enseignement secondaire (sixième) serait alors ouverte.

Je compte aussi étudier durant les vacances l'opportunité de créer, si les parents étrangers en manifestaient nettement le désir, un cours d'enseignement anglais préparant aux examens de Cambridge. Cette question fera probablement l'objet d'une communication spéciale au Conseil,

4.—Emploi du Temps.—Présence à l'Ecole: de 9 heures à midi.

de 2 heures à 4 heures 1/2.

(Les enfants de la classe enfantine sortent à 4 heures).

Classes pour les cours préparatoires, élémentaires et moyens de filles et de garçons.

	Garçons	Filles
Langue française (grammaire, orthographe, vocabulaire, rédaction).....	7h. 30	7h.30
Cours faits en français: géographie, histoire.....	2h. 30	2h.30
Arithmétique.....	2h.	2h.
Morale.....	1h.	1h.
Sciences physiques et naturelles.....	1h.	1h.
Langue anglaise (Grammar, spelling, composition, conversation).....	6h. 45	6h.45
Dessin.....	1h.	1h.
Solfège.....	1h.	1h.
Gymnastique.....	2h.	1h.
Couture.....		1h.
	24h. 45	24h.45

Une classe supplémentaire d'anglais (1 demi-heure par jour) a été organisée pour les élèves retardataires.

Classe enfantine.—Des classes d'une durée d'une demi-heure portent sur l'enseignement très élémentaire de la lecture, de l'écriture, de l'histoire, de la géographie, de l'anglais, du calcul... ou sont consacrées à des jeux éducatifs, chants, mouvements rythmés, travaux manuels (découpage, pliage, constructions). En outre, deux demi-heures de gymnastique, une heure de solfège et chant.

Récréations.—Filles: de 10 h.3/4 à 11 h. et de 3 h.3/4 à 4 h.

Classe enfantine: de 10 h.1/2 à 11 h. et de 3 h.1/2 à 4 h.

Garçons: de 10 h.1/2 à 10 h.3/4 et de 3 h.1/2 à 3 h. 3/4.

5.—Programmes d'Enseignement.—Les programmes insérés au Prospectus de l'Ecole ont été suivis. L'enseignement des cours élémentaire et moyen a été réparti normalement en deux années et la seconde partie en sera faite au cours de l'année scolaire 1912-1913.

Quatre élèves du cours moyen des filles et un élève du cours moyen des garçons ont été présentés à l'examen du certificat d'Etudes: trois candidats (filles) ont été admis. Cet examen a été organisé avec le préoccupation d'en faire l'équivalent du Certificat d'Etudes primaires français; l'Ecole franco-chinoise y a présenté huit élèves dont quatre ont été admis.

L'enseignement s'est complété de visites d'usines: filature de coton, minoterie, usine des eaux. J'ai l'intention d'organiser l'an prochain, alors que nous aurons un personnel suffisant, une série de visites soigneusement préparées à l'avance qui pourront avoir lieu pendant la belle saison, de mars à juin. L'expérience faite cette année permet en effet d'espérer de bons résultats de cette manière de donner un caractère pratique à l'enseignement de l'Ecole. Je compte aussi, puisque j'en aurai les moyens, faire des séances régulières de projections: l'enseignement de la géographie et des sciences physiques et naturelles pourra être complété par la projection de séries de vues (dont l'Ecole possède une petite collection)

relatives aux phénomènes géographiques, aux grandes inventions, aux industries diverses, aux moyens de transport, etc.

6.—Fréquentation Scolaire.—La statistique de l'année a donné les résultats suivants :

	Présences possibles (par 1/2 jour de classe)	Absences	Présences effectives
1 ^{er} Trimestre	5284	238	5046
2 ^e Trimestre	5876	329	5547
3 ^e Trimestre	4975	316	4659
Total.	<u>16135</u>	<u>883</u>	<u>15252</u>

Je ferai remarquer que la proportion des absences (qui est à peine supérieure à 5% des présences possibles) est vraiment très basse. D'une manière générale, l'assiduité des élèves a été remarquable ; les absences, en très grande majorité, ont été justifiées.

7 —Rétribution Scolaire.—La rétribution scolaire est fixée à \$: 5 pour la classe enfantine, \$: 8 et \$: 10 pour les autres classes. Des réductions sont accordées lorsque plusieurs enfants sont en même temps présents à l'Ecole ; certains employés de la Municipalité jouissent des réductions supplémentaires.

Le total des bills mensuels a atteint :

1 ^{er}	Trimestre	\$:	850,00
2 ^e	»	»	790,36
3 ^e	»	»	785,73
	Total.	\$:	<u>2376,09</u>

Dans ce total, est compris le produit de la vente des fournitures scolaires qu'on peut évaluer à \$: 250.

8.—Livres, Cartes, Tableaux Muraux, Fournitures Scolaires.—Suivant les décisions prises par le Conseil d'Administration Municipale, sur la proposition du Comité des Ecoles, 1^o les livres, à l'exception des dictionnaires et des Atlas, ont été fournis gratuitement aux élèves ; 2^o les fournitures scolaires ont été vendues au prix de gros majoré des frais de transport.

Je ne vois pas de grandes modifications à apporter à ce système qui a fonctionné à la satisfaction des parents ; les fournitures scolaires sont en effet peu coûteuses et il n'est pas d'école à Shanghai qui fournisse gratuitement les livres classiques. Mais il serait bon que cette libération ne fut consentie qu'aux élèves suivant toute l'année les cours de l'Ecole ; les parents retirant leurs enfants en cours d'année devraient rendre les livres fournis ou verser le montant de leur valeur nette. C'est suivant ce principe, après avis du Secrétaire du Conseil, qu'il a été procédé cette année.

Pour les cartes murales, l'Ecole possède la collection Vidal-Lablache qui suffit aux besoins du moment.

Les tableaux muraux seront augmentés en nombre à la rentrée prochaine. Tableaux de leçons de choses, tableaux historiques, géographiques, d'histoire naturelle, de botanique, employés concurremment avec des séries de vues de projection, permettront de donner assez largement l'enseignement *par l'aspect* chaque fois qu'il sera utile de le faire.

La commande de librairie faite pour l'année scolaire prochaine comprend aussi un certain nombre d'ouvrages pédagogiques et autres destinés plus spécialement aux maîtres. Ils seront le noyau d'une bibliothèque telle que les instructions ministérielles recommandent d'en former en France et qui serait ici d'une utilité encore plus incontestable que dans la Métropole.

Dans l'état actuel de l'Ecole, le crédit prévu au budget pour achat de livres et de matériel scolaire est suffisant ; il pourra permettre aussi l'acquisition progressive d'un matériel de projection, et, d'autre part, d'instruments très simples et de produits pour l'enseignement élémentaire des sciences physiques et naturelles.

9.—Mobilier Scolaire.—En bon état. Le crédit prévu pour l'entretien du matériel permet de subvenir aux achats courants.

10.—Bâtiments, Locaux Scolaires, Cour.—Je n'ai presque rien à ajouter à ce sujet à mon rapport du 10 janvier. Le Conseil a autorisé la construction d'un préau couvert dont je faisais alors ressortir l'urgence ; à ce préau pourra être attenante, suivant l'usage généralement suivi, la classe enfantine qu'il est bon d'isoler du reste des bâtiments scolaires ; une salle de réunion pour conférences,

bibliothèque, séances de projection, etc., non prévue dans le plan primitif de l'École, serait aussi d'une grande utilité.

11.—Appréciation Générale.—Le travail des élèves a été, d'une manière générale, assez satisfaisant. A de rares exceptions près, leur application et leur bonne volonté ne se sont pas démenties ; je n'affirmerais pas qu'ils aient tous compris la nécessité qui s'imposait à eux de réparer beaucoup de temps perdu, mais ils ont néanmoins fait preuve d'un véritable désir d'apprendre et ont manifesté du goût pour le travail. Cette constatation, qu'il m'est très agréable de faire, ne m'empêchera pas d'insister sur les difficultés très grandes que nous avons trouvées à organiser un cours régulier d'enseignement avec des enfants aussi retardataires, bien doués parfois, mais toujours mal préparés à un effort intellectuel.

Nous n'avons pas hésité, malgré le nombre restreint de nos élèves, à créer les trois cours dont il est question au paragraphe 3 ; il a été ainsi plus facile de répartir les enfants en tenant compte, aussi précisément que possible, de leurs aptitudes et de leur degré d'instruction ; en outre, les cadres constitués dès maintenant sont susceptibles d'extension et pourront recevoir aisément les élèves nouveaux qui nous arriveront. Nous aurons d'ailleurs, à la rentrée, un personnel suffisant pour tous ces cours.

Je ne veux pas terminer ce rapport sans parler de la classe enfantine. Bien que les circonstances dans lesquelles elle a fonctionné n'aient pas été aussi favorables qu'il eût été à désirer, à cause du défaut de personnel expérimenté, nous avons obtenu des résultats très satisfaisants. Plusieurs familles nous ont témoigné leur contentement et je dois dire que les enfants de cette classe nous ont donné, dans l'ensemble, plus de satisfactions que les élèves plus âgés. Comme je l'ai dit dans une autre occasion, cette classe doit être notre pépinière et nous permettre, à l'avenir, un recrutement d'élèves normalement développés. A ce titre, elle mérite toute notre sollicitude et je suis assuré que le Conseil estimera avec nous que du succès de notre *kindergarten* dépend le succès durable de l'École.

30 Juin 1912.

PREMIER TRIMESTRE 1912-13

1.—Inscriptions nouvelles.—Le nombre des inscriptions nouvelles s'est élevé à vingt, comprenant sept enfants français.

2.—Personnel.—Mrs Kirk a pris la place de Miss Woodbridge comme professeur d'anglais dans les différentes classes. Madame Arnaud a remplacé Melle Déjoie à la tête de la classe enfantine ; Madame Audigier a été chargée du Cours élémentaire des Filles ; Madame Maybon a gardé le Cours moyen des Filles et le Cours des Filles de langue anglaise.

A Monsieur Arnaud ont été confiées diverses classes (principalement de français et d'arithmétique) dans les Cours de Garçons et l'enseignement du solfège aux filles. M. Delente, dont le service de surveillance a été fort étendu, a été néanmoins chargé de diverses classes dans le Cours élémentaire (garçons) et de l'enseignement du français aux enfants de langue anglaise. Enfin, j'ai fait les classes de Dessin et de Sciences physiques et naturelles dans les Cours moyens des Filles et des Garçons et j'ai tenu à conserver la charge de l'enseignement de la Morale, de la Géographie et de l'Histoire aux garçons du Cours moyen.

3.—Désignation des Cours.—**4.—Emploi du temps.**—**5.—Programmes.**—Aucune modification.

6.—Fréquentation scolaire —Résultats du trimestre (17 Octobre-23 Décembre).

Présences possibles	Absences	Présences effectives
7258	405	6853

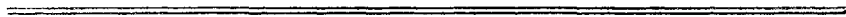
7.—Rétribution scolaire.—Le total des bills mensuels a atteint, pour le trimestre, \$: 1040,77.

Les examens de Noël ont eu lieu du 16 au 21 décembre ; comme l'année dernière, nous avons fait appel à des personnes étrangères à l'École pour corriger les compositions et interroger les élèves : Miss Ayscough et Mrs White-Cooper (anglais), Mme Konnowski (anglais et géographie), Mmes Meynard et L. Lion (récitation, musique et solfège), M. Dubois (géographie et histoire), M. Wantz (arithmétique), M. Roy (sciences physiques et naturelles), M. Boissezon (dessin).

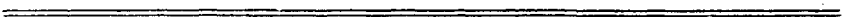
Ces examens ont été, dans l'ensemble, satisfaisants ; ils ont eu l'effet ordinaire de développer l'esprit d'émulation parmi nos élèves et ont permis de constater l'heureux résultat des efforts d'un certain nombre d'entre eux.

31 Décembre 1912

Ch. B. MAYBON.



RAPPORT
ECOLE MUNICIPALE FRANCO-CHINOISE





ÉCOLE MUNICIPALE FRANCO-CHINOISE

Ecole Municipale Franco-Chinoise

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE



Personnel de l'Ecole.—1 Directeur
6 Professeurs français
9 Professeurs chinois

Nombre d'Elèves.—Malgré les inconvénients inhérents au local actuel, le nombre des élèves de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise n'a cessé de grandir pendant l'année scolaire qui vient de se terminer; il s'est élevé à 268 ainsi répartis :

Cours spécial.....	34
Cours élémentaire.....	144
Cours moyen.....	78
Cours supérieur.....	12

Etudes.—Les études sont divisées comme il suit :

1° *Cours spécial.*—A ce cours sont admis les jeunes gens qui, pour certaines raisons, ne peuvent entrer au Cours élémentaire. Souvent ils connaissent déjà l'anglais et se trouveraient déclassés parmi les commençants.

2° *Cours élémentaire.*—Ce cours comprend quatre classes tenues par des professeurs chinois; il est de deux ans; passé ce temps, les élèves montent au cours moyen. Le programme comprend le français et le chinois.

3° *Cours moyen.*—Ce Cours comprend quatre classes dirigées par des Frères. Outre le chinois, les élèves suivent le programme correspondant à celui du Certificat d'études français. Après trois ans, ils subissent un examen qui leur donne droit au diplôme de fin d'études primaires. Les élèves munis de ce diplôme sont alors admis gratuitement au Cours supérieur.

4° *Cours supérieur.*—Le programme de ce cours (une classe) est basé sur celui de l'enseignement secondaire moderne de France. Il dure deux ans, après quoi les élèves subissent un nouvel examen qui leur donne droit au diplôme du second degré.

Assiduité. - Travail.—L'assiduité n'a pas laissé à désirer. Hors le cas de maladie - ou autre raison absolument sérieuse - les élèves n'ont pas manqué la classe.

Voici du reste le nombre exact des présences et des absences pendant l'année scolaire :

Total des présences possibles.....	85.240
Total des absences (toutes justifiées).....	1.529
Total des présences effectives.....	83.711

A la sortie, le 29 Janvier, l'école comptait encore 234 élèves présents. Sauf deux qui ont fini leurs classes et trois autres qui ont quitté Changhai, tous ont pris l'engagement de revenir à la rentrée prochaine, le 18 Février.

Il convient de dire que les parents et les répondants ont prêté au Directeur et aux Professeurs un concours très précieux qu'ils sont heureux de reconnaître. C'est en partie à leur bonne volonté que l'assiduité a été si satisfaisante.

D'autre part, le Directeur et les Professeurs sont heureux de reconnaître que, à de rares exceptions près, les élèves ont été dociles et diligents.

Élèves Placés.—Pendant cette dernière année l'école a placé une vingtaine d'élèves. Quelques-uns sont entrés dans les diverses administrations chinoises où la connaissance du français leur rend de grands services. D'autres sont employés dans les banques et les maisons de commerce. Deux ont été admis à l'Université "L'Aurore" ; deux autres à l'Université de Pékin.

Jeux et Sports.—Privée de cour, l'école n'a pu donner aux jeux et aux sports tout le développement désirable. Toutefois le "football" n'a jamais été délaissé ; de temps à autre, des jeux ont été organisés avec d'autres écoles, à l'ancien champ de tir, sous la direction des professeurs. A ce point de vue, le nouveau local sera bien plus avantageux.

Rétributions Scolaires.—Le total des rétributions scolaires s'est élevé à \$: 3363.

On sait que les fils des agents de la Garde sont reçus avec réduction. De plus, d'après le règlement de l'école, un certain nombre d'élèves sont reçus gratuitement.

Vacances d'Hiver.—Ainsi que dans la plupart des écoles chinoises de Changhai, cette année encore il a fallu tenir compte du jour de l'an chinois et donner trois semaines de vacances. A l'avenir, on s'en tiendra au calendrier grégorien et l'on suivra, pour les vacances d'hiver, le nouveau règlement du Ministère de l'Instruction Publique.

Rentrée.—La rentrée est fixée au 18 Février, et tout fait espérer qu'elle sera très bonne. Outre les anciens qui ont presque tous pris l'engagement de revenir, il est permis de croire que le superbe local qui s'achève en ce moment, Boulevard de Montigny, attirera un bon nombre de nouveaux.

Changhai, le 11 Février 1913

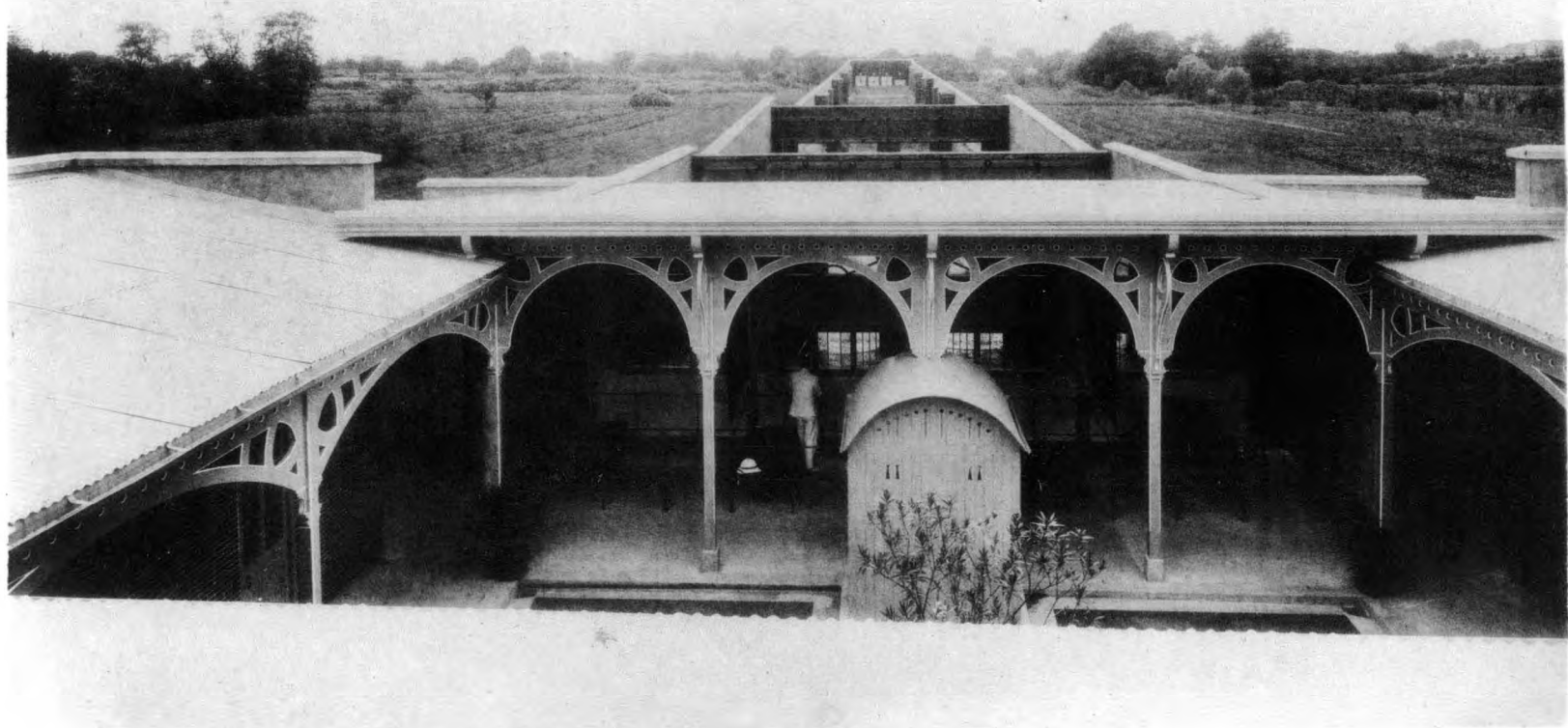
Le Directeur :

F. FAUSTUS



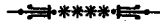
RAPPORT
DE L'INGÉNIEUR MUNICIPAL





STAND MUNICIPAL

Rapport sur l'Exercice 1912



Nettoisement et Balayage.—Une plus grande extension du balayage mécanique a pu être faite au cours de cette année à l'aide d'une troisième balayeuse mécanique. Cette machine sort des ateliers Nicolas Tsu de Tonkadou où elle a été construite sur nos indications.

L'arrosage des routes n'ayant d'autre effet que de *fixer* les poussières et de les accumuler sans jamais en débarrasser la voie publique, nous nous proposons d'étendre encore ce mode de balayage.

Les projections constantes de détritrus sur la voie publique et surtout la tolérance du dépôt des ordures ménagères sur les chaussées (les poussières "d'apport" en un mot) nécessitent le balayage journalier et en "grand" de presque toutes les rues de la Concession.

En se basant sur un rendement utile de 15,000m par jour et par machine (15km.×1m00=15000m) et la surface des chaussées à balayer chaque jour étant de 100.000mq. environ, le nombre de machines devrait être de $\frac{100,000}{15,000} = 6$ encore faudrait-il tenir compte des immobilisations par suite de réparations.

Enlèvement des ordures ménagères.—Est assuré par une moyenne de 37 tombereaux. Aucun résultat digne d'être signalé n'a été obtenu quant à l'interdiction de jeter les ordures ménagères sur la voie publique. Une action énergique est tentée actuellement pour remédier à cette situation éminemment regrettable: il est à souhaiter que l'année qui commence verra se réaliser le vœu de tous les défenseurs de l'hygiène publique.

Le nouveau bail de l'enlèvement des ordures a été conclu au prix mensuel forfaitaire de \$: 210,00 au lieu de Tls. 275,00 du précédent; l'économie annuelle sera de $(275 - (210 \times 0,74)) \times 12 = 1435$ Tls.

1° TROTTOIRS

TABLEAU INDICATIF DES TRAVAUX EXÉCUTÉS

INDICATION DES VOIES	NATURE & SURFACE DES REVÊTEMENTS		
	Bordures à neuf	Cimentage neuf	Terre goudronnée
Quai du Yang King Pang (1° entre le Quai de France et la rue Montauban)		375	
(2° près du Poste Central)		220	
Rue Montauban (côté Ouest) entre la rue du Consulat et la rue Colbert		345	
Rue de la Mission		190	
Quai de France Nord : & Place de l'Est		720	
Rue du Consulat		410	
Rue Palikao		390*	
Route Voyron	460 ^m		1400
Rue Song Chan Sud	220 ^m		700
Totaux	680 ^m	2,650 ^{mq.}	2100 ^{mq.}

(*) en dalles (agglomérées d'escarbilles & ciment).

La qualité des matériaux a d'abord laissé un peu à désirer par le mélange de granits de 2^e et de 1^{ère} qualité, aussi l'entreprise dut-elle supporter les frais de l'échantillonnage nécessaire avant qu'il fut procédé à la réception des approvisionnements.

Malgré cet incident nous pensons que le prix minimum consenti pourra être maintenu tout en recevant des matériaux de très bonne qualité. C'est en somme une période de début pour la grosse entreprise chinoise.

La première fourniture de pavés en granit, en gros, a été très satisfaisante.

Les dernières adjudications, faites pour 2 années, ont amené une notable réduction des prix, savoir :

pavés	Tls : 0,68	le mille au lieu de.....	Tls : 0,86	soit une diminution de.....	Tls : 0,18
sable de Ningpo.....	» 1,12	le m. c. »	» 1,19	»	» 0,07
» de Soutchéou	» 1,12	le »	» 1,22	»	» 0,10

GOUDRONNAGE

Une application assez grande a été faite du goudron dans la lutte contre l'usure des routes et par suite contre les poussières.

Les surfaces goudronnées sont les suivantes :

Quai de France (Nord & Sud) chaussée et trottoir Ouest.....	11.675,00 mq.
.....	1.400,00 »
Place de l'Est	2.000,00 »
Rue Montauban.....	1.610,00 »
Rue Colbert.....	1.290,00 »
Rue Laguerre	600,00 »
Quai de la Brèche.....	2.310,00 »
Quai des Fossés	2.890,00 »
Avenue Paul Brunat (chaussée & trottoir entre les rues Song Chan & Paul Beau).....	11.500,00 »
Route Voyron (chaussée & trottoirs).....	4.600,00 »
Route des Officiers (chaussée & trottoirs).....	2.200,00 »
Route Fergusson.....	3.325,00 »
Route Prosper Paris.....	2.130,00 »
Avenue Paülun.....	4.850,00 »
Route des Sœurs (chaussée & trottoirs).....	1.300,00 »
Route du Stand	1.000,00 »
Route d'accès du cimetière de Lokawei.....	1.200,00 »
Ecole Municipale, Cimetières, Poste de Police	4.500,00 »
Trottoirs Rues Paul Beau, Eug. Bard, Chapsal, Marcel Tillot, (en partie) & divers.....	5.000,00 »
	<u>71.380,00 mq.</u>

La quantité de goudron répandue par m.q. est d'environ 1*200 et le prix de revient de l'opération est d'environ Tls : 0,044 le m.q.

Les effets du goudronnage, quoique étant indéniables, n'ont pas été ceux espérés : le goudron employé tel qu'il provient de la distillation du gaz et simplement deshydraté offre ici moins de liant que le goudron produit par la même industrie en Europe ; sa richesse est beaucoup moindre, en brai notamment.

L'emploi du goudron local a donc besoin d'être approprié d'une façon plus spéciale ; son prix de revient en sera un peu augmenté mais le rendement utile compensera peut-être l'excès de dépense première. Les années qui suivront nous renseigneront sur ce point.

Quoi qu'il en soit, employé au *plus bas prix*, le goudronnage, par la pénétration des composés du goudron dans le sol, a donné au liant naturel des matériaux une consistance supplémentaire et a, par conséquent, diminué et l'usure et la boue et la poussière.

ASSAINISSEMENT

Le réseau d'égouts a été notablement étendu dans la Concession.

Les drains suivants ont été construits

Route Voyron	tuyaux de 0,80.....	244,00 ^m
Rue Song Chan sud	» 0,50.....	210,00»
Chang pang (Boulevard International)	tuyaux en béton armé de 4'6".....	294,00»
	» » » de 3'.....	362,00»
Rue Wagner	» de 0,50.....	66,00»
Rue Marcel Tillot	» 0,50.....	346,00»
	» 0,50.....	83,00»
Rue Amiral Bayle	» 0,30.....	92,00»
Rue Eugène Bard	tuyaux en béton armé de 3'.....	122,50»
Route des Officiers	tuyaux de 0,50.....	227,00»
Route Vallon	» 0,50.....	237,00»
Rue Ratard	» 0,50.....	108,50»
Ecuries de Koukaza	» 0,30.....	110,00»
	Total :	<u>2501,00^m</u>

La construction des tuyaux est maintenant complètement faite en régie directe. Un atelier spécial a été organisé près des prisons de Lokawei et ce sont les prisonniers qui assurent toutes les mains d'œuvre.

La pose des drains est également exécutée en régie directe sous la conduite d'un chef de chantier européen spécialisé.

Le nettoyage des drains a été entrepris en fin d'année d'une façon systématique.

Ont été complètement nettoyés ceux de la Rue P. Beau, de l'Avenue Dubail, des rues Eug. Bard et Ratard ; celui du Bd de Montigny est en cours.

Un roulement va être établi pour que périodiquement tous les drains reçoivent la visite de l'équipe chargée de leur nettoyage. Progressivement aussi les anciennes bouches d'égout, trop largement ouvertes, sont remplacées par des grilles qui ne permettent plus l'introduction de la paille et des débris de toute sorte que le public jette volontiers dans les égouts.

Quelques mares ont été comblées à l'aide d'ordures ménagères recouvertes d'un pied de terre ; nous citerons celles de la route Doumer, dans la propriété Culty ; de l'Avenue P. Brunat près de l'Ecole Municipale Française, et la crique limite ouest du terrain de Koukaza.

Le comblement de la crique de la route Doumer a donné lieu à de nombreuses critiques. Sa grande étendue et la température du moment en avaient rendu le comblement très laborieux et très gênant pour le voisinage ; le seul tort a été de travailler sans enlever l'eau préalablement.

ECURIES MUNICIPALES

Au 1^{er} Janvier l'effectif des chevaux était de.....67

Dans le courant de l'année,

la mortalité a été de.....3)8

le nombre des réformés pour vieillesse a été de.....5)8

Les acquisitions ont été de : cheval australien.....1)

mules du Nord.....6)8

poney chinois.....1)

L'effectif est donc encore de.....67

Les visites du Vétérinaire sont maintenant journalières et les observations consignées sur un cahier spécial.

Les moyennes mensuelles d'indisponibilités sont de :

8% maximum (mois d'Août)

0,22% minimum (» d'Octobre)

MURS DE QUAIS

Le Quai du Yang King Pang a été réparé entre la rue Montauban et la rue Petit (long. 125^m) : il ne s'agit là que de travaux urgents et de gros entretien pour permettre d'attendre le jour inespéré ou un égout souterrain remplacera le canal à ciel ouvert actuel.

Le quai de Ken Lee Yuen est en réparation ; il va être remis en état sur toute sa longueur.

ATELIERS

Nous avons renoncé à l'organisation d'ateliers plus complets permettant de se passer des mains-d'œuvre extérieures en raison de la difficulté de trouver un chef d'atelier ayant les connaissances et l'initiative nécessaires ; l'heure de la municipalisation de ce service n'est pas arrivée.

Nous examinerons en 1913 si, comme pour la confection des tuyaux, des ateliers de prisonniers ne pourraient pas être organisés et où toutes les menues réparations du matériel seraient exécutées.

VOIES NOUVELLES

Route Vallon.—Amorce comprise entre la route Voyron et l'extrémité du terrain de Koukaza : voie de 40' de largeur.

Route du Stand.—Chemin d'accès au nouveau stand, voie de 40' à l'Ouest de la route Père Robert, avec ponceau en bois sur la crique parallèle à la Route Père Robert.

Route des Officiers.—Entre la route ancienne et la route Voyron, le terrain a été pris sur le chemin de servitude et sur la crique qui limitait le camp.

ARCHITECTURE TRAVAUX D'ENTRETIEN

Poste de l'Ouest. — (ancien) A été aménagé et remis en état pour servir d'Ecole Franco-Chinoise en attendant la construction du nouveau bâtiment.

Annexes de l'Hôtel Municipal.— Les toitures (en tuiles chinoises) ont été refaites en tôle ondulée et peintes ; le ravalement des enduits extérieurs fait en mortier de ciment ; menus travaux à l'intérieur. Le pignon du "Torrent" a été démoli et refait à neuf ; un nouveau système d'ouverture et automatique a été appliqué aux trois portes du "Torrent".

Des travaux de petite installation et de réparation ont été faits dans les bâtiments suivants : Poste Central, Dépôt du matériel, Ecole Municipale Française, Poste de l'Est, Poste de l'Ouest, Ecuries Municipales, Marchés couverts, Abattoirs, Poste de Lokawei, Maison d'Arrêt, Hôtel Municipal, Poste de Koukaza, Sémaphore, etc...

A l'Ecole Française et aux prisons de Lokawei diverses réparations ont été exécutées directement par les architectes et aux frais des entrepreneurs qui avaient assuré la construction des bâtiments.

A l'Hôtel Municipal les anciens bureaux de M. le Chef de la Garde et les prisons journalières ont été aménagés et remis à neuf pour le service du Secrétariat.

TRAVAUX NEUFS

Le service d'architecture a assuré par ses seuls moyens les constructions suivantes :

Logement pour Gardes Tonkinois Mariés : — Deux corps de bâtiment rue Song Chan pour chacun : 16 ménages.

Un corps de bâtiment à Lokawei pour 40 ménages.

Les bâtiments sont à un étage, véranda au Sud; chaque ménage dispose d'une chambre et d'une cuisine cimentée avec pierre à évier et fourneau. A chaque étage, 1 poste d'eau, 1 urinoir, 1 W C pour hommes, 1 W C pour dames, pour chaque bâtiment; dans la cour, lavoir avec eau courante, à 4 compartiments. Eclairage électrique partout et installation sanitaire par fosse septique.

Stand Municipal.—De 200 m conforme aux données de la Circulaire Ministérielle de Février 1903. Comprend, outre le stand réglementaire, un bâtiment qui contient l'abri pour les tireurs, bureau, bar, armurerie, magasin, logements pour le gardien et 2 coolies, lavabo, W. C.

Annexe de l'Ecole Française.—Rez-de-chaussée: contient 1 bibliothèque, 1 classe enfantine, 1 préau couvert pour la gymnastique.

Ecole Franco-Chinoise.—Non complètement achevée (commencée fin Mai 1912). Bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et 2 étages; contient 13 classes et les appartements des professeurs.

Ce bâtiment pourra être mis en service au cours de l'année 1913.

Bâtiments Municipaux.—La surface des bâtiments municipaux était:

en 1910.....de.....	7,647mq.
en 1911.....de.....	13,339 »
fin 1912 elle est.....de.....	15,453 »

Constructions privées:—Les constructions édifiées en 1912 se répartissent ainsi:

<i>Concession:</i> maisons chinoises.....	441
» européennes.....	22
<i>Routes Extérieures:</i> » chinoises.....	98
» » européennes.....	24

Dans toutes les constructions neuves le service d'architecture, pour répondre aux vœux du service sanitaire, s'est efforcé de supprimer les cloisons en lattis et de faire combler les vides sous les planchers. S'il a fort bien réussi dans sa lutte contre les murs creux, il n'en a pas été de même pour les planchers. Cependant, il faut constater un peu plus de succès à la fin de l'année dans les maisons neuves: à l'ouest de la rue Song Chan, des promesses formelles de se conformer à cette règle d'hygiène publique ont été obtenues.

PÉPINIÈRES—JARDINS—CIMETIÈRES

<i>Plantations d'alignement, travaux exécutés.</i> —Allées du Cimetière de Lokawei.....	} Platanes
Chemin du Cimetière.....	
Route Stanislas Chevalier (partie).....	Ptérocarias

La pépinière de Tonzazi a été modifiée afin de laisser au service de la voirie les zones en bordure des routes où il pourra faire ses dépôts de matériaux plus commodément.

Les pépinières de Koukaza ont été refaites et irriguées, les sujets retransplantés dans les nombreuses bandes de terrain appartenant à la Municipalité, mais cultivées par les gens du voisinage.

HORTICULTURE

Les serres de Koukaza complètement terminées permettent maintenant d'abriter les fleurs plus efficacement et ainsi d'assurer les décorations florales périodiques de la salle des fêtes. Dans la serre tempérée, outre les fleurs de saison cultivées en pots, on prépare les boutures et les plants hâtifs de Printemps.

La mise en place des plantes bisannuelles et vivaces a été faite en automne pour obtenir des sujets plus vigoureux et plus florifères dès les premiers beaux jours (Giroflées, pensées, pâquerettes, muflers, silènes, phlox de Drummond etc...) comme d'ailleurs les oignons à fleurs (narcisses, tulipes, jacinthes).

Divers.—A signaler l'érection du monument Vallon dans la partie du jardin située à l'ouest de la route Voyron.

La statistique des plantations d'alignement s'établit comme suit :

Ptérocarias.....	4.275,00
Platanes	1.573,00
Acacias	160,00
Essences diverses	215,00
Total :	<u>6.223,00</u>

CIMETIÈRES

La transformation du cimetière de Lokawei est entièrement achevée, les nouvelles plantations sont en très bon état, le gazon a repris etc... On y a inhumé 12 personnes en 1912.

Le cimetière de Passienjo a été entièrement refait ; les tombes en ruines, relevées ; les allées goudronnées ; seul le gazonnement n'est pas terminé partout ; ce travail sera parachevé au Printemps 1913.

SERVICE DU CONTROLE

I. Électricité.—*Éclairage Public.*—Cet éclairage comprend actuellement : 118 lampes à arc, et 326 lampes à incandescence.

La consommation des ces lampes pour l'année 1912 s'est élevée à 342 149 KWH.

Les augmentations de l'éclairage public ont été peu nombreuses en raison des modifications et des augmentations projetées lors de l'établissement du courant triphasé. Elles se bornent à l'installation de 8 lampes à incandescence Route Batard, d'une lampe rue Song Chan, de 3 lampes rue Marcel Tillot, de 3 lampes rue Eugène Bard, d'une lampe route Père Robert, et d'une lampe route Doumer.

A signaler l'insuffisance de l'éclairage public dans certaines parties de la Concession ; notamment : Boulevard de Montigny, Quai de la Brèche, Quai des Fossés, Quai des Remparts, Quai du Yang King Pang et particulièrement du Quai de France Sud et de tout le quartier de l'Est.

Comme on s'attendait incessamment à l'établissement du courant triphasé, et naturellement, aux améliorations et augmentations qu'il devait entraîner, on avait hésité à demander à la Compagnie à y porter remède plus tôt. Malheureusement, le nouveau régime d'éclairage ne pourra être appliqué partout que dans un temps assez long (2 ans peut-être) il sera donc nécessaire de s'entendre avec la Compagnie pour améliorer provisoirement l'éclairage de la Concession et spécialement dans les quartiers cités plus haut.

En ce qui concerne les routes extérieures, le Service du Contrôle a dressé, en date du 1^{er} Octobre 1912, le nouveau projet d'éclairage, projet qui a été adopté en son entier par la Compagnie Française de Tramways.

Ce projet comprend : l'installation de 122 lampes à incandescence de 200 B. H. et de 45 lampes de 50 B. H.

Bâtiments Municipaux.—Les installations électriques se composent de :

1969	Lampes à incandescence.
9	Lampes à arc.
163	Prises de courant.
35	Ventilateurs de plafond.
19	Ventilateurs portatifs.
34	Batteries de piles.

Consommation.—La consommation s'est élevée pour les Bâtiments Municipaux à :

Bâtiments de la Police	83 783	KWH.
Autres Bâtiments	30 676	»
Sémaphore	2 792	»

Au Total : . . . 117 251 KWH.

soit une augmentation sur l'année précédente de 36 882 KWH., augmentation due à la mise en service

des bâtiments importants, tels que : les Prisons de Lokawei, les nouveaux Postes de Police et d'Incendie de l'Ouest, les logements des Agents Annamites mariés, rue Song Chan et à Lokawei, et aussi aux nombreuses augmentations et améliorations faites dans les divers bâtiments municipaux.

D'après l'article 18, § 68 du Cahier des Charges, la consommation maximum prévue pour les bâtiments Municipaux à raison de Tls : 0,07 le KWH. est de : 60,000 KWH. On aura donc à payer, à raison de Tls : 0,04 le KWH., un excédent de consommation qui s'élève à 57 251 KWH. soit.....Tls : 2290,04.

Entretien.—L'entretien de tous ces points lumineux a été assuré par le Service du Contrôle.

Pour l'éclairage des bâtiments Municipaux, et dans le but de l'améliorer, il est fait progressivement emploi des lampes à filament métallique. La consommation spécifique de ces lampes est en effet de 1 W, 15 environ par bougie alors que celle des lampes à filament de carbone atteint 3 W, 5. Cela permettra de réaliser une sérieuse économie sur la dépense d'énergie électrique.

Nouvelles installations.—A part l'entretien courant, le service du Contrôle a procédé aux installations suivantes par ses propres moyens.

- 1°)—Éclairage de l'École Municipale Franco-Chinoise dans l'ancien poste de l'Ouest.
- 2°)—Du bureau anthropométrique.
- 3°)—Logement du Chef de poste de Koukaza.
- 4°)—L'éclairage et des sonneries dans les bureaux du Secrétariat.
- 5°)—L'éclairage et des sonneries dans le poste d'incendie "Le Torrent" au poste Central.
- 6°)—Éclairage dans les salles à manger des Sous-Officiers et Agents du Poste Central.
- 7°)—Dans 3 logements destinés à des Agents de la Garde, à Koukaza.
- 8°)—Aux écuries Municipales à Koukaza.
- 9°)—Dans l'annexe de l'École Municipale Française.
- 10°)—Stand Municipal de tir, (téléphone privé).

Le Service du Contrôle a procédé en outre à l'établissement du projet de Cahier des Charges des installations électriques des logements des Annamites, rue Song Chan et Lokawei, et de la nouvelle École Franco-Chinoise.

Vérifications.—Durant l'année, le Service du Contrôle n'a été appelé à vérifier que 3 compteurs d'électricité et 3 installations électriques.

II Eau.—*Bornes-Fontaines.*—Le relevé de la consommation des bornes-fontaines n'a pu être fait cette année, la Compagnie ayant enlevé dès le commencement de l'exercice les compteurs qu'elle avait fait placer de sa propre initiative.

Bâtiments Municipaux.—Consommation.

La consommation des bâtiments Municipaux s'est élevée pour l'année 1912 à 64,307 mètres cubes.

Entretien, Menus travaux neufs.—L'entretien et les réparations des installations Municipales d'eau ont été assurés par le Service du Contrôle et, en outre, les installations hydrauliques dans les bâtiments suivants:

- 1°)—Stand Municipal (235 m.)
- 2°)—Poste de Koukaza.
- 3°)—Annexe de l'École Municipale Française.

Bouches d'Incendie.—Il a été posé durant l'année 3 nouvelles bouches de 100 m/m: la première, rue Song Chan à l'angle de l'Avenue Paul Brunat, la 2° à l'angle des rues Eugène Bard et Brenier de Montmorand, la 3° rue Bluntschli à l'angle de la rue Baron Gros, et une bouche de 65 m/m rue du Consulat à 2 mètres de la rue de l'Administration, côté rue du Moulin.

Vérifications.—Il a été procédé durant l'année à la vérification de 2 compteurs d'eau.

III. Statistique.—Le Service du Contrôle a dressé les plans statistiques en ce qui concerne :

- 1°)—Les canalisations d'eau.
- 2°)—De gaz.
- 3°)—Le réseau d'égouts.

Canalisations d'eau.—Pose de la nouvelle conduite maîtresse de Tonkadou.
Conduite de 0,150 rue Bluntschli, entre les rues Lagrené et Baron Gros.

Conduite de 0,250 Avenue Dubail (maillage du nouveau Château d'eau).

Conduite de 0,200 route Père Robert, entre la route Stanislas Chevalier et le Chemin d'accès au Stand.

Conduite de 0,200 route Ratard, de la route des Sœurs à la Route Say-Zoong.

Conduite de 0,150 rue Song Chan, de l'Avenue Paul Brunat à la rue Eugène Bard.

Conduite de 0,150 route Vallon, de la route Voyron à la nouvelle entrée des écuries de Koukaza.

Canalisations de Gaz.—Conduite de 4" rue Palikao, entre les rues du Consulat et Weikwei.

Conduite de 4" route Voyron, de l'Avenue Paul Brunat aux écuries de Koukaza.

Conduite de 4" rue Wagner, de la rue Song Chan à la rue Vouillemont.

Conduite de 4" rue Lemaire, de la rue Wagner au N° 82.

Conduite de 6" Boulevard de Montigny, du Quai Confucius à la rue du Weikwei.

Conduite de 6" rue Ratard, de la rue Song Chan à Great Western Road.

Conduite de 3" rue Millot.

Conduite de 3" Boulevard de Montigny, entre les rues du Consulat et de Ningpo.

PERSONNEL

A l'appui du Budget de 1913 nous avons présenté un projet de règlement du Personnel, avec réorganisation du cadre et de l'échelle des salaires et des indemnités, et nous terminions en proposant l'institution d'examens techniques et l'ouverture de cours préparatoires pour relever le niveau des connaissances du personnel. La majeure partie des agents n'a pas été, en effet, préparée aux fonctions *d'agents de travaux*, et les improvisations de ceux-là ne peuvent qu'être préjudiciables aux finances Municipales. D'ailleurs, si nous n'avons pu exposer les prix de revient comparatifs des divers travaux, c'est faute d'éléments statistiques que seuls des agents entraînés pouvaient nous préparer.

Le coût d'un travail est fonction non seulement du prix des matériaux et de la main d'œuvre mais aussi du "tour de main" si l'on ne peut dire de "l'habilité" de ceux qui contribuent à en assurer l'exécution.

L'Ingénieur Municipal.
M. WANTZ.

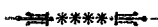


GARDE MUNICIPALE
RAPPORT DE FIN D'ANNÉE



GARDE MUNICIPALE

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE



Titre 1 - PERSONNEL

Effectif de la Garde.—Au 31 Décembre 1912, l'effectif de la Garde était de :

Européens :	54	
Tonkinois :	141	
Chinois	} Interprètes	12	
		} Détectives	24
			} Agents
		} Auxiliaires	
		<u>465</u>	

Le détail est indiqué dans le tableau N° 1 annexé au Rapport.

Personnel Européen.—Dans le courant de l'année, cinq nouveaux agents ont été incorporés, qui sont encore en service; 3 Agents ont quitté la Garde : 2 ont donné leur démission, le 3^e a été révoqué.

Dans le courant du 3^e Trimestre, un cours a été organisé pour les Brigadiers candidats au grade de Sergent. Ce cours a été suivi assidûment par neuf candidats. Les examens qui l'ont terminé, ont été très satisfaisants.

Le cercle de la Garde a été installé au mois de Janvier dans le nouveau poste de l'Ouest. il comprend une salle de lecture où sont placés les revues et journaux mis à la disposition du Personnel, une salle de jeux et une salle de conférences.

La bibliothèque compte 737 volumes.

Personnel Tonkinois — 36 Gardes Tonkinois ont été incorporés en 1912

<u>19</u>	»	»	rayés des cadres dont :
		15	Libérés
		2	Réformés
		2	Révoqués.

L'augmentation d'effectif—17—correspond aux agents mis à la disposition de particuliers et aux remplacements occasionnés par les vides depuis le dernier recrutement,—6—.

Personnel Indigène —Trente et un Agents, Détectives ou Interprètes ont été rayés des contrôles dans les conditions suivantes :

Agents	} déçédés :	2	
		} disparu :	1
			} démissionnaires :
		} révoqués :	
Détectives	} déçédé :	1	
		} démissionnaire :	1
			} révoqués :
Secrétaire-Interprète	révoqué :	1	
		Total: <u>31</u>	

Le nombre des radiations est exactement le même que l'année dernière.

Situation Sanitaire.—La situation sanitaire du personnel a été bonne.

La comparaison avec les années précédentes, comme moyenne de journées d'indisponibilité, par agent, donne :

	1906-1910	1911	1912
Européens	17,06	14,42	14,00
Tonkinois	15,75	15,49	13,00
Chinois	11,28	14,15	10,00

La moyenne des indisponibilités est donc inférieure, dans tous les cas, à celle des années précédentes.

Discipline générale.—La discipline du personnel a été très bonne. Je suis d'autant plus heureux de le constater que l'année a été particulièrement chargée pour la Police. Pendant toute la première période de l'année, les alertes ont été fréquentes, le personnel a eu à fournir des services supplémentaires fatigants. Il a, dans toutes les circonstances, fait preuve d'un entrain et d'un zèle auxquels je suis heureux de rendre hommage.

Titre 2 - MAISON D'ARRÊT

Effectif des Prisonniers.—Le nombre des condamnés est toujours en augmentation. Les effectifs moyens des cinq dernières années sont les suivants :

1908	1909	1910	1911	1912
157	171	194	286	341

En 1912, le maximum a été atteint le 17 Septembre 1912, avec 429 condamnés. Il faut ajouter à ce nombre les prévenus, dont la moyenne a été de 53.

Durée des Peines.—Le tableau suivant indique la classification des condamnés le 31 Décembre, en ce qui concerne la durée des peines.

	Hommes	Femmes	Totaux
Inférieures à un mois	13	1	14
de 1 mois à 3 mois	98	2	100
de 3 mois à 6 mois	93	3	96
de 6 mois à 1 an	53	5	58
de 1 an à 2 ans	39	9	48
de 2 ans à 3 ans	21	»	21
de 3 ans à 4 ans	16	»	16
de 4 ans à 5 ans	9	»	9
Supérieures à 5 ans	18	»	18
Peine indéterminée	3	»	3
Totaux	363	20	383

La Maison d'Arrêt ne reçoit que les condamnés à des peines supérieures à un mois, elle avait donc, au 31 Décembre, 369 prisonniers.

Travail des Prisonniers.—Le travail des prisonniers pendant l'année 1912 peut être évalué comme suit :

Désignation	Nombre de journées	Prix de la journée	Estimation
Macadamisage	9.908 1/2	Tls. 0,13	1.288,10
Cimentiers	1.547	» 0,30	464,10
Confection de stores	421	» 0,13	54,73
Tailleurs	9.815	» 0,20	1.963,00
Fabrication de sandales	2.127	» 0,13	276,51
Forgerons	1.125	» 0,30	337,50
Ferblantiers			
Charpentiers	1.608	» 0,20	321,60
Divers: cuisiniers, blanchisseurs, } cordonniers	11.604	» 0,13	1.508,52
Totaux :	38.155 1/2		Taëls: 6.214,06

En outre, les travaux faits pour l'extérieur ont rapporté \$: 358,56.

Titre 3 - RESULTATS DE L'ACTION DE LA POLICE

Le tableau N° 2 donne un aperçu d'ensemble des résultats de l'action de la Police en 1912 et permet de les comparer avec ceux de l'année précédente.

Les tableaux suivants renseignent en détail sur :

Tableau N° 3—Les arrestations d'Etrangers.

Tableau N° 4—Les arrestations de Chinois.

Tableau N° 5—Les jugements prononcés par la Cour Mixte.

Tableau N° 6—Les contraventions aux Règlements Municipaux.

Tableau N° 7—Les motifs des plaintes reçues.

Tableaux Nos 8, 9 et 10—Les accidents ayant nécessité l'intervention de la Police.

Tous font, en outre, ressortir la comparaison avec l'année précédente.

Vols.—Le nombre des plaintes de vol a été de 891.

1908	1909	1910	1911	1912
1127	886	916	917	891

2067 indigènes ont été poursuivis pour vols simples ou vols avec effraction. Sur ce nombre :

1904 ont été condamnés par la Cour Mixte Française.

54 ont été relâchés, mis sous caution ou remis à leur famille.

109 ont été envoyés ou poursuivis devant d'autres juridictions.

Les voleurs de marchandises sur les quais fournissent toujours une grosse part des arrestations pour vol. Comme je l'ai dit l'année dernière, les vols de cette nature sont parfaitement organisés, nous avons, cette année, perquisitionné dans trois maisons dont les tenanciers vivaient uniquement du recel. Nous y avons saisi, en grande quantité, des marchandises diverses, apportées par poignées et qui finissent par représenter de grosses sommes.

Je répéterai ce que j'ai déjà dit des vols commis chez les indigènes. Ceux-ci, par leur crainte irraisonnée, favorisent les voleurs. Cachés sous leurs couvertures, ils ne font pas un geste, ils ne poussent pas un cri et laissent opérer à loisir les malfaiteurs. C'est au point que, dans certaines maisons de commerce, où couchent de nombreux employés, des vols importants peuvent être commis sans qu'aucun d'eux n'ait le courage de bouger. On serait tenté fréquemment d'inculper les employés, si une étude approfondie des lieux ne donnait la preuve que les vols sont bien commis par des étrangers. Je suis convaincu qu'un peu moins d'apathie chez les indigènes supprimerait la moitié des vols dont ils sont victimes.

Vols chez les Etrangers.— A deux reprises, de nombreux vols avec effraction ont été commis dans les maisons Européennes de notre Extension: d'abord, en Mai, Juin, puis en Novembre et Décembre.

Une Brigade spéciale fut organisée dans le courant du mois de Mai pour rechercher les auteurs des vols signalés. Le 12 Juin, quatre des voleurs en question furent arrêtés. Ils faisaient partie d'une bande de professionnels dangereux. Ils avaient participé, plus ou moins directement, à la plupart des vols commis depuis deux mois sur notre Extension. Ils furent condamnés à des peines d'emprisonnement variant entre 3 mois et 17 ans.

Durant les deux derniers mois, nous reçûmes plusieurs plaintes, pour vols d'argenterie, avec effraction, au préjudice d'Européens résidant dans le même quartier. Le 14 Décembre, quatre individus furent arrêtés appartenant à la bande ayant commis ces vols. Une perquisition à leur domicile permit d'y confisquer un outillage et un matériel importants, pour la fonte et le travail des objets volés. Des condamnations de prison, variant entre 6 mois et 5 ans, furent prononcées.

Assassinats.— Dans la nuit du 3 au 4 Février, vers 11 h. 30 du soir, un chinois est attiré et attaqué dans un passage situé derrière la maison No 115 Rue Ratard. Il reçoit un coup de couteau à la gorge et 2 coups de revolver. Transporté à l'Hôpital Ste-Marie par nos soins, il expire le 4 Février dans la journée. Un des assaillants est arrêté le 19 Mai et condamné à l'emprisonnement perpétuel. Un de ses complices est découvert, à son tour, le 12 Août, puis condamné à la même peine. Il venait de com-

mettre un crime analogue, dans la nuit du 8 au 9 Août. Avec plusieurs malfaiteurs, il étrangle la victime, en territoire chinois, près de la Rue Baron Gros. Le cadavre, mutilé avec un couperet, est traîné, puis abandonné dans un terrain vague situé à l'angle des Rues Song-Chan et Baron Gros, où il est découvert à 5 heures du matin. Huit autres individus appartenant à la même bande, ayant participé aux deux assassinats en question, sont ensuite arrêtés et condamnés à des peines variant de 3 mois à la réclusion perpétuelle.

Le 20 Juin, neuf malfaiteurs armés descendent dans une maison de tolérance du Quartier de l'Est, venant de "Dang-K'ou," près de Soutchéou. Ils avaient pillé et torturé de nombreuses personnes. Ils sont arrêtés et remis aux autorités chinoises qui procèdent, peu après, à leur exécution. Nos agents purent retrouver et confisquer une grande partie des objets volés : nombreuses paires de bracelets, lingots d'or et d'argent et tout un stock d'effets.

Incendies.—Le nombre des incendies, pendant les six dernières années, fut :

	1907	1908	1909	1910	1911	1912
Incendies	40	24	25	13	9	11
Commencements d'incendie {	27	24	34	19	29	36
Feux de cheminée	2	1	5	4	2	2
Totaux :	<u>69</u>	<u>49</u>	<u>64</u>	<u>36</u>	<u>40</u>	<u>49</u>

Outre des amendes légères, la Cour Mixte en a infligé deux importantes de 250 Taëls et 525 Taëls et prononcé 3 condamnations d'emprisonnement de 6 semaines, 3 mois, 2 ans.

Trois incendies ont pris une certaine importance avec 7 maisons détruites ou endommagées.

Trois cadavres carbonisés ont été découverts dans des décombres, celui d'un enfant, le 30 Septembre, et deux autres, le 12 Décembre.

Exécution des Mandats.—Les nombres des mandats reçus et exécutés furent :

	<u>Reçus</u>	<u>Exécutés</u>
Mandats de comparution	217	167
Mandats d'arrêts	162	113

Service d'Identification Judiciaire.—Le Service d'identification judiciaire a donné en 1912 des résultats très intéressants.

Il a été établi par nos soins 1809 fiches. Nous en avons reçu 2851 de la Concession Internationale, soit un total de 4660. En ajoutant les 5346 fiches de 1911, nous possédons, au 31 Décembre, 10.006 dossiers.

Sur 1809 fiches anthropométriques prises par nos soins, il a été procédé à 949 identifications.

Accidents Divers.—Les tableaux 8,9 et 10 donnent le relevé des accidents dont la Police a eu connaissance en 1912.

Nous avons eu à enregistrer 23 accidents mortels au lieu de 13 en 1911 et 21 en 1910. Sur ce nombre 9 sont dûs aux tramways, dont 7 à la suite de collision. Deux Chinois, qui sont descendus des tramways en pleine marche, sont morts des suites de leurs blessures.

Les accidents d'automobile sont passés de 18 en 1911 à 24 en 1912.

Le Quai de France, la Rue du Consulat et l'Avenue Paul Brunat ont donné respectivement 85,62 et 31 accidents.

Il faut noter que la plupart sont dûs à l'insouciance des indigènes. Il suffit d'avoir conduit un véhicule quelconque dans Shanghai pour savoir que beaucoup de chinois traversent les rues sans prendre aucune précaution. La prudence la plus élémentaire exige donc que les conducteurs de véhicules marchent toujours à une allure raisonnable. Qu'ils conduisent une automobile ou une voiture ordinaire, ils doivent toujours en rester maîtres et se tenir prêts à arrêter instantanément.

Titre 4 - SITUATION GÉNÉRALE

La Révolution Chinoise a été cause de nombreux incidents qui ont augmenté considérablement la tâche de la Police pendant toute la première partie de l'année.

Il est impossible de les noter tous. Beaucoup ont été ignorés ou ont passé inaperçus du public; il n'en ont par moins causé de graves appréhensions.

Dès le début de l'année les efforts du Gouvernement Provisoire se sont manifestés pour trouver l'argent nécessaire à ses besoins. En dehors des souscriptions volontaires souvent exigées, de nombreuses arrestations ont été opérées d'anciens personnages officiels, de riches Chinois qui ont été rançonnés. Dans le courant de Janvier, ces procédés ont été stigmatisés, à une réunion de notables chinois tenue en l'absence du Gouverneur Militaire. Il avait été appelé à Nankin et ses ennemis, prenant leurs désirs pour des réalités, croyaient déjà qu'il ne conserverait pas ses fonctions. A son retour, les protestations cessèrent, comme par enchantement, et rien ne fut modifié aux procédés employés pour trouver des fonds. Les Concessions se peuplèrent d'anciens fonctionnaires, qui venaient y chercher un refuge contre les exagérations possibles de l'arbitraire. La Police eut à fournir un certain nombre de surveillances discrètes, qui permirent d'éviter tout incident sur la Concession Française.

Le mois de Janvier fut remarqué par un assassinat politique qui fit grand bruit à l'époque. La victime, nommée DAO, jouissait d'une grosse influence dans les milieux révolutionnaires, elle était en relations avec les principaux personnages politiques de la Chine. Elle se savait menacée et avait cherché un refuge à l'Hôpital Ste-Marie où elle se faisait soigner pour une maladie hypothétique. Le secret de sa retraite ne fut pas suffisamment gardé pour que ses ennemis ne l'apprennent. Nous n'en avons, malheureusement, pas été avisés. Une enquête très approfondie nous a permis de soupçonner tous les dessous de cette affaire. Les assassins, arrêtés depuis, ont avoué leur crime. C'étaient de vulgaires criminels, récidivistes endurcis. Dès le début, nous avons pensé à eux, car les chinois, capables d'agir avec autant d'audace, sont rares. Il est certain qu'ils n'avaient aucune raison personnelle d'en vouloir à DAO et de leur propre aveu, ils ont été payés pour accomplir leur forfait.

Les principales craintes que nous avons eues, sont venues des troupes chinoises. Hâtivement recrutées, mal encadrées et surtout mal payées, elles se sont livrées au pillage dans maints endroits en Chine. S'il ne s'est produit à Changhai aucun incident sérieux de cette nature, nous avons eu des alertes fréquentes, en particulier en Mars et Avril, ainsi que des appréhensions graves dues au non-paiement des troupes, aux dispositions prises pour la réduction des effectifs. Néanmoins, le licenciement de la moitié des troupes, casernées à Changhai et aux environs immédiats, s'est effectué sans grandes difficultés.

Grèves.—Dans le courant de l'année, nous avons eu à intervenir pour différentes grèves, notamment pour celles des maçons, des peintres en bâtiment, des charpentiers et enfin pour une grève spéciale intéressant la corporation des argentiers. Les grévistes des différents corps de bâtiment se bornaient à réclamer une augmentation de salaires. Les ouvriers argentiers cherchèrent, en outre, à obtenir de la "Guild" des Patrons l'approbation d'un règlement syndical concernant principalement l'engagement et le renvoi des ouvriers. A ma connaissance, aucune manifestation, aucune tentative de ce genre n'avaient encore été signalées à Changhai.

Comme précédemment, nous avons entretenu les meilleures relations avec la Police de "l'International Settlement". Les Agents des deux Concessions sont heureux de s'entr'aider le plus et le mieux possible dans l'accomplissement de leur mission.

Changhai, le 31 Décembre 1912
Le Chef de la Garde,
P. MALLET

EFFECTIF DE LA GARDE MUNICIPALE

au 31 Décembre 1912

GRADES OU EMPLOIS	Effectif normal			Vacances	Présents au corps							En Congé	Effectif au 31 Décembre		
	Européens	Tonkinois	Chinois		Etat-Major	Poste Central	Poste de l'Est	Poste de l'Ouest	Postes Extérieurs	Maison d'Arrêt	Service de la Sûreté		Européens	Tonkinois	Chinois
Chef de la Garde	1				1								1		
» » adjoint	1				1								1		
Inspecteur	1										1		1		
Directeur de la M ^{on} d'Arrêt	1									1			1		
Chefs de Secteur	3			1	1		1						2		
Chef » adjoint	1			1											
Sergents	11			3	3		1	1	1			2	8		
Brigadiers	13				1	4	2	2	2	1	2		14 ^a		
Gardes	28			3		7	3	9		4	2		25		
Secrétaire-Interprète	1				1								1		
Sergents		4		1		1		1		1				3	
Brigadiers		12		3		3		2	1	2		1		9	
Gardes		124 ^b				21		48	15	34		11		129 ^c	
Sergents			3			2		1							3
Brigadiers			13	1		4	2	5	1						12
Agents			171 ^d		2	78	24	47	14		10				175 ^e
Secrétaires-Interprètes			2		2										2
Interprètes			10		1	2	1	2	1	1	2				10
Sergents-Détectives			3								3				3
Détectives			25	4		3	2	3	1		12				21
TOTAUX	61	140	227	17	12	126	35	122	36	44	32	14	54	141	226
	428												421		

a).—Dont 1 en remplacement de Sergents Européens manquant.

b).—Dont 9 aux frais de diverses Compagnies.

c).—Dont 1 en remplacement d'agent Chinois manquant.
et 4 „ de gradés manquant.

d).—Dont 6 aux frais de différents particuliers ou de diverses sociétés.

e).—Dont 4 en remplacement de détectives manquant.

Il existe en outre du Personnel Chinois, compris dans ce tableau:

6 tailleurs

22 coolies

10 Coolies de Jin-Ric-Shaws

5 Mafous

1 Magasinier

Total: 44

Shanghai, le 31 Décembre 1912

Le Chef de la Garde

P. MALLET

RÉSULTATS DE L'ACTION DE LA POLICE EN 1912
ET COMPARAISON AVEC CEUX OBTENUS L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

	En 1912	Comparaison avec 1911		Observations	
		En Augmen- tation	En Dimi- nution		
Plaintes reçues par la Police	1.734	406			
Demandes de poursuites établies par la Police	161	35			
Arrestations { d'Etrangers	71	29			
Arrestations { de Chinois { Durant quelques heures seulement, pour contraventions, scandales etc.....	3.677		226		
Arrestations { de Chinois { Maintenues	3.750	822			
Valeur des objets volés retrouvés par la Police	19.273,42	5.556,22			
Objets trouvés	64	28			
Contraventions aux Réglements Municipaux ayant motivé des amendes infligées directement par la Police	18.809		3.919		
Montant des amendes infligées par la Police, pour contraventions aux Réglements Municipaux Tls.	6.641,38		1.126,24		
Victimes d'accidents mortels relevées par la Police	23	10			
Victimes d'accidents non mortels ayant nécessité l'intervention de la Police	209	75			
Blessés ramassés { pansés par la Police	48	33			
Blessés ramassés { hospitalisés ayant dû être	112	56			
Malades trouvés sur la voie publique	112	13			
Cadavres d'enfants trouvés sur la voie publique	124	47			
» » » dans la rivière	8				
» d'adultes » »	16				
» » » sur la voie publique	81		4		
Enfants trouvés abandonnés ou égarés sur la voie publique	54	5			
Suicides constatés	6		1		
Tentatives de suicides découvertes ou signalées	11		2		
Chiens {	Chiens Etrangers capturés {	rendus	22	6	
		détruits	60	42	
	Chiens Chinois {	capturés ou rendus		5	1
		détruits		252	135

RELEVÉ DES ARRESTATIONS D'ETRANGERS OPÉRÉES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 1912

et comparaison avec le relevé pour l'Année précédente

NATIONALITÉS	Vols		Escroquerie	Homicide par imprudence	Coups et Blessures		Bataille et Scandale		Insultes	Ivresse tapageuse		Détournement de femmes		Vagabondage		Emission de fausse monnaie		Contravention aux Règlements Municipaux		Divers		Retus de payer des consommations		Adultères		Attentats aux mœurs		Violation de domicile		TOTAUX		
	Civils	Militaires			Civils	Militaires	Civils	Militaires		Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires		Civils	Militaires
Français	3	3	2	8		
Anglais	2	3	3	14			
Américains	1	3	3	7	15			
Allemands	3	7	2			
Russes	2	1	1	3			
Norvégiens	1	2	2	3			
Danois	1	1			
Portugais	1	1			
Japonais	3	4	5	1	1	1	15			
Coréen	1	1	1	1			
Egyptiens	1	1			
Annamites	1	..	1	2			
Indiens	3	1	4			
Chinois naturalisé Français	1	1			
TOTAUX pour l'année 1912	3	1	1	..	1	6	5	8	..	1	19	17	1	..	2	..	2	..	2	..	1	1	71			
Comparaison avec les arrestations opérées en 1911	p. 3	p. 1	p. 1	..	p. 1	même	p. 5	p. 7	m. 6	même	p. 12	p. 2	p. 1	..	p. 2	..	p. 2	..	p. 1	..	p. 1	p. 1	m. 1	..	m. 1	m. 1	p. 29			

RELEVÉ DES CONTRAVENTIONS FAITES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 1912

et comparaison avec le relevé de l'année précédente

MOIS	au Règlement de Police et Voirie	au Règlement des Voitures	au Règlement des Jin-ric-shaws	au Règlement des Brouettes	au Règlement des Charrettes	au Règlement des Bicyclettes	au Règlement des Automobiles	au Règlement des Chiens	TOTAUX
Janvier	663	16	560	313	17	2	2	2	1575
Février	791	15	681	359	15	5	2	2	1870
Mars	845	14	790	442	21	3	4	2119
Avril	884	27	774	341	11	7	1	5	2050
Mai	738	12	520	290	13	6	1	1	1581
Juin	613	20	539	314	14	9	2	1511
Juillet	613	11	339	131	9	7	1	1111
Août	532	24	422	143	13	3	1137
Septembre	551	14	451	217	11	2	3	1249
Octobre	475	11	534	285	18	2	1	1326
Novembre	574	7	639	224	12	2	1458
Décembre	537	16	910	343	11	2	3	1822
Totaux pour 1912	7816	187	7159	3402	165	50	6	24	18809
Comparaison avec le relevé des contraventions en 1911	m. 1471	m. 133	m. 938	m. 1184	m. 74	m. 95	p. 3	m. 27	m. 3919

RELEVÉ DES PLAINTES DÉPOSÉES A LA POLICE

et comparaison avec le relevé de l'année précédente

Nature des Plaintes		Nombre en 1912	En Augmentation	En diminution	OBSERVATIONS
Vols	868)	891		26	
Attaques et Vols	23)				
Attaques à main armée		3		6	
Pillage à main armée		1			
Coups	6)	8		11	
Coups et Blessures	2)				
Dettes de loyer		263	156		
Dettes		149	127		
Objets perdus		43	31		
Disparitions	enfants	masculins 25)	57	4	
		féminins 32)			
	épouses ou concubines	42	28		
	filles publiques	40		52	
	Servantes	44	28		
Employés ou apprentis	4		7		
Escroqueries		56	20		
Abus de confiance	39)	133	114		
Divers	94)				
Totaux		1.734	508	102	

**RELEVÉ DES ACCIDENTS SUR LA VOIE PUBLIQUE, PENDANT L'ANNÉE 1912,
PROVENANT DE CHEVAUX EMBALLÉS ET DE HEURTS DE VÉHICULES**

et comparaison avec le relevé pour l'année précédente

LIEUX	NOMBRE EN 1912	Comparaison Nombre en 1911	CAUSES DES ACCIDENTS EN 1912
Rue du Consulat	28	p. 7	Voitures 3, Automobiles 12, JRS. 12, Bicyclette 1.
Quai de France	16	p. 10	Autos 2, Voitures 4, JRS. 5, Charrettes 2, Chevaux 2
Rue Eugène Bard	1		Cheval 1 [Brouette 1
Rue Porte du Nord	2	p. 1	Charrette 1, Voiture 1
Rue Tourane	3	p. 2	Chevaux 2, Charrette 1
Quai du Yang King Pang	2		Voiture 1, Charrette 1
Avenue Paul Brunat	10	p. 5	Voiture 1, Chevaux 2, Automobiles 7
Route Ghisi	1		Automobile 1
Rue Krätzer	2	p. 1	Charrette 1, Voiture 1
Quai de la Brèche	1	m. 1	Motocyclette 1
Rue Ratard	5	même nombre	Automobiles 3, Jin-Ric-Shaws 2
Rue du Cimetière	3		Voiture 1, Jin-Ric-Shaw 1, Automobile 1
Quai du Kin Lee Yuen	2		Charrette 1, Cheval 1
Avenue Dubail	1		Cheval 1
Rue Amirale Bayle	1		Cheval 1
Rue Sœur Allègre	1		Voiture 1
Rue du Weikwei	2		Voiture 1, Tombereau 1
Boulevard de Montigny	3	m. 1	Jin-Ric-Shaw 1, Voitures 2
Rue des Pères	1		Voiture 1
Rue Chapsal	1	même nombre	Automobile 1
Route Say Zoong	1	do.	Automobile 1
Rue Palikao	1	m. 1	Voiture 1
Rue de Zikawei	1	m. 1	Charrette 1
Rue Paul Beau	1		Automobile 1
Rue Marcel Tillot	1		Cheval 1
Route de Zikawei	1	même nombre	Cheval 1
Totaux	92	p. 34	

Nombre de blessés dans les Accidents ci-dessus en 1912.

63 blessés (dont 3 mortellement) soit 26 blessés de plus qu'en 1911.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACCIDENTS DE TRAMWAYS

1° Lieux des Accidents :	Nombre	
Quai de France.....	69	
Avenue Paul Brunat.....	21	
Rue du Consulat.....	34	
Rue Ratard.....	5	
Place Meugnot.....	2	
Route de Zikawei.....	2	
Rue de Zikawei.....	5	
Avenue Dubail.....	1	
Rue Hué.....	5	
Rue Ningpo.....	1	
Rue Montauban.....	2	
Place de l'Est.....	2	
Quai du Yang King Pang.....	1	
Total :	150	(81 l'année précédente)
2° Véhicules endommagés au cours de ces accidents :		
Voitures.....	7	
Bicyclettes.....	1	
Jin-ric-shaws.....	21	
Charrettes.....	6	
Automobiles.....	5	
Véhicules de la Municipalité.....	3	
Brouettes.....	4	
Total :	47	(54 l'année précédente)
3° Nombre de blessés au cours de collisions :		
5 hommes et 1 femme (aucun mortellement)		}
4° Nombre de blessés heurtés ou renversés par les Tramways.		
55 hommes, 6 femmes, 7 enfants, (dont mortellement : 5 hommes 1 femme 1 enfant)		Total : 74 (49 l'année précédente)
5° Nombre de blessés tombés du Tramway.		
42 hommes, 1 femme, 2 enfants (dont 2 hommes mortellement)	Total : 45	(12 l'année précédente aucun mortellement).

ACCIDENTS DIVERS

1° Blessés mortellement.

Chutes de matériaux	2 (1 l'année précédente)
Noyés	3 (5 »)
Chutes diverses	1 (3 »)
Incendies	3 (1 »)
Ecrasé par les brancards d'une charrette	1
Ecrasé par une pile de sacs de riz	<u>1</u>
	11 (12 l'année précédente)

2° Blessés non mortellement.

Chutes de matériaux	11 (6 l'année précédente)
Blessés par des jetons en bambou	1
Blessés par un crochet	2 (1 »)
Blessés par des chasseurs	2
Chutes diverses	17
Tombés à l'eau	5 (8 »)
Brûlé par de l'eau bouillante	3 (2 »)
Mordus par des chiens	<u>2</u>
	43 (37 l'année précédente)
Total des blessés, mortellement ou non :	54 (49 l'année précédente)

Changhai, le 31 Décembre 1912
Le Chef de la Garde,
P. MALLET.



SERVICES
DES
TRAMWAYS ET DES EAUX



TABLEAU COMPARATIF DES RECETTES BRUTES RÉALISÉES PAR L'EXPLOITATION DES SERVICES PUBLICS (TRAMWAYS & EAUX) ET DES REDEVANCES PAYÉES A LA MUNICIPALITÉ PAR LA COMPAGNIE CONCESSIONNAIRE

SERVICE DES TRAMWAYS

	RECETTES BRUTES			REDEVANCES (*)		
	1910	1911	1912	1910	1911	1912
1 ^{er} trimestre	Tls. 27.294,43	Tls. 33.678,43	Tls. 49.626,55	Tls. 1.364,72	Tls. 1.683,92	Tls. 2.481,33
2 ^e »	» 33.071,07	» 35.372,20	» 50.305,36	» 1.653,55	» 1.768,63	» 2.515,27
3 ^e »	» 36.794,38	» 38.628,30	» 53.146,98	» 1.839,70	» 1.931,41	» 2.657,35
4 ^e »	» 36.361,90	» 49.660,42	» 53.855,96	» 1.818,10	» 2.483,02	» 2.692,86
	<u>Tls. 133.521,78</u>	<u>157.339,35</u>	<u>206.934,85</u>	<u>Tls. 6.676,07</u>	<u>7.866,98</u>	<u>10.346,75</u>

SERVICE DES EAUX

1 ^{er} trimestre	Tls. 15.171,34	Tls. 17.505,70	Tls. 18.702,93	Tls. 379,27	Tls. 437,64	Tls. 467,57
2 ^e »	» 15.703,65	» 18.982,85	» 19.332,47	» 417,59	» 474,57	» 483,31
3 ^e »	» 21.738,09	» 21.096,92	» 24.634,25	» 543,45	» 527,42	» 615,85
4 ^e »	» 19.533,80	» 19.935,04	» 25.629,78	» 488,33	» 498,37	» 640,74
	<u>Tls. 73.146,88</u>	<u>77.520,51</u>	<u>88.299,43</u>	<u>Tls. 1.828,64</u>	<u>1.938,00</u>	<u>2.207,47</u>

(*) Le pourcentage alloué à la Municipalité est de 5% sur les recettes du service des Tramways, y compris celles provenant de la publicité, et de 2 1/2% sur les recettes du service des Eaux.

L'exploitation des deux services par la Compagnie concessionnaire (C^{ie} Française de Tramways et d'Eclairage électriques de Changhai) a commencé en Mai 1908.



BUDGET POUR 1913



BUDGET ORDINAIRE - RECETTES		Tls.	c.	Tls.	c.
CHAPITRE 1.—IMPOTS					
Art. 1.— <i>Impôt Foncier :</i>					
	$\frac{5}{10}\%$ de la valeur assignée à la propriété foncière suivant le rôle, moins les dégrèvements accordés aux établissements consacrés aux cultes	Tls.			
		100.000,00			
Art. 2.— <i>Impôt Locatif Européen :</i>					
	8% de la valeur locative: Montant des quittances	24.000,00			
	Allocations pour quittances tombées en non valeur	2.000,00			
		22.000,00			
Art. 3.— <i>Impôt Locatif Chinois :</i>					
	12% de la valeur locative: Montant des quittances	152.000,00			
	Allocations pour quittances tombées en non valeur	3.000,00			
		149.000,00			
Art. 4.— <i>Impôt Extérieur :</i>					
	Contribution volontaire.— 8% de la valeur locative	18.000,00			
Art. 5.— <i>Impôt sur les terrains non bâtis :</i>					
	1% de la valeur assignée à la propriété foncière suivant le rôle	1.500,00			
				290.500,00	
CHAPITRE 2.—LICENCES					
Art. 1.— <i>Hôtels, Bars, Cafés.</i>		500,00			
» 2.— <i>Théâtres Chinois, Marionnettes, etc</i>		1.700,00			
» 3.— <i>Restaurants Chinois</i>		3.300,00			
» 4.— <i>Débts de boissons Chinois</i>		4.500,00			
» 5.— <i>Vente de l'Opium</i>		21.000,00			
» 6.— <i>Commerce de Vins et Spiritueux, gros et détail.</i>		2.000,00			
» 7.— <i>Maisons de Tolérance</i>		5.000,00			
» 8.— <i>Loueurs de brouettes</i>		13.000,00			
» 9.— <i>Loueurs de Jin-ric-shaws</i>		104.000,00			
» 10.— <i>Charettes à Bras</i>		3.500,00			
» 11.— <i>Loueurs de chevaux et voitures</i>		6.500,00			
» 12.— <i>Véhicules privés.</i>		11.000,00			
				176.000,00	
CHAPITRE 3.—TAXES					
Art. 1.— <i>Monts de piété</i>		5.000,00			
» 2.— <i>Marchands Fripiers.</i>		1.100,00			
» 3.— <i>Logeurs</i>		5.500,00			
» 4.— <i>Changeurs</i>		1.000,00			
» 5.— <i>Marchands Forains et Abris</i>		5.000,00			
» 6.— <i>Bateaux et Sampans</i>		9.000,00			
» 7.— <i>Chaloupes à Vapeur</i>		350,00			
» 8.— <i>Marchés :</i>					
	Tls: 1.25 Marché de l'Est. Tls: 0.75 Marché de la Place Meugniot.				
	Tls: 1.25 Marché rue du Weikwei. Par place et par mois	10.500,00			
» 9.— <i>Vidanges Monopole concédé par Contrat.</i>		13.670,00			
» 10.— <i>Permis de Construire</i>		350,00			
» 11.— <i>Permis divers, Barrières, enseignes, etc</i>		400,00			
				51.870,00	
	A reporter.			518.370,00	

BUDGET ORDINAIRE

Titre 1.—Secrétariat

CHAPITRE 1.—PERSONNEL

		Tls.	c.	Tls.	c.
Art. 1.	— <i>Personnel Européen</i> :				
1.	Secrétaire p. m. Tls. 500	6.000.00			
	Indemnité de chauffage » » 25	300.00			
		<u>6.300,00</u>			
1.	Secrétaire-adjoint » » 325	3.900.00			
	Indemnité de logement » » 50	600.00			
	» de chauffage » » 20	240.00			
		<u>4.740,00</u>			
1.	Comptable » » 240	2.880.00			
	Indemnité de logement » » 40	480.00			
		<u>3.360,00</u>			
1.	Commis-Comptable » » 150	1.800.00			
	Indemnité de logement » » 30	360.00			
		<u>2.160,00</u>			
1.	Percepteur chef de Service » » 245	2.940.00			
	Indemnité de logement » » 30	360.00			
		<u>3.300,00</u>			
1.	Percepteur » » 200	2.400.00			
	Indemnité de logement » » 25	300.00			
		<u>2.700,00</u>			
1.	Percepteur » » 180	2.160.00			
	Indemnité de logement » » 25	300.00			
		<u>2.460,00</u>			
1.	Commis de Percepteur. » » 140	1.680.00			
	Indemnité de logement » » 20	240.00			
		<u>1.920,00</u>			
1.	Commis de Perception. » » 140	1.680.00			
	Indemnité de logement » » 20	240.00			
		<u>1.920,00</u>			
1.	Commis de Perception. » » 125	1.500.00			
	Indemnité de logement » » 20	240.00			
		<u>1.740,00</u>			
1.	Commis de Perception. » » 110	1.320.00			
	Indemnité de logement » » 20	240.00			
	» de langues » » 20	240.00			
		<u>1.800,00</u>			
1.	Commis auxiliaire » » 100	1.200.00			
	Indemnité de logement » » 20	240.00			
		<u>1.440,00</u>			
1.	Archiviste de 1 ^{ere} classe » » 175	2.100.00			
	Indemnité de logement » » 25	300.00			
		<u>2.400,00</u>			
Art. 2.	— <i>Personnel Chinois</i> :				
1.	Compradore p. m. Tls. 75.00	900.00			
1.	1 ^{er} Assistant » » 45.00	540.00			
1.	2 ^e do. » » 24.00	288.00			
1.	Comptable » » 20.00	240.00			
1.	Aide-Comptable » » 14.00	168.00			
1.	Coolie do. » » 10.00	120.00			
1.	Schroff de 1 ^{er} classe » » 22.00	264.00			
1.	do. » » 18.00	216.00			
1.	do. » » 15.00	180.00			
1.	do. » » 15.00	180.00			
1.	Schroff de 2 ^e classe » » 14.00	168.00			
1.	do. » » 13.00	156.00			
1.	do. » » 13.00	156.00			
1.	do. » » 10.00	120.00			
		<u>36.240,00</u>			
	A reporter. Tls. 3.696,00			36.240,00	

BUDGET POUR 1913-Recettes

		Tls.	c.	Tls.	c.
Reports.				518.370,00	
CHAPITRE 4.—RECETTES DIVERSES					
Art.	1.—Droits sur les Quais et Jetées	6.780,00			
»	2.—Droits de Quayage	60.000,00			
»	3.—Redevances; Compagnie des Tramways	10.000,00			
»	4.— „ „ des Eaux	1.800,00			
»	5.— „ Loyer Marché de l'Est	600,00			
»	6.— „ Compagnie du Gaz	200,00			
»	7.— „ Société Internationale de Tir	250,00			
»	8.—Remboursement de la Cie. de Tramways, 1/4 coût du Pont du Bund.	5.700,00		85.330,00	
CHAPITRE 5.—RECETTES ACCIDENTELLES					
Art.	1.—Plaques de Véhicules	300,00			
»	2.—Concessions dans le Cimetière.	100,00			
»	3.—Produits divers	3.000,00			
»	4.—Cadastré	25,00			
»	5.—Affiches-Timbres.	150,00			
»	6.—Remboursement d'avances consenties aux Indigents	100,00			
»	7.—Transferts d'Obligations	100,00			
»	8.—Société Immobilière. Versement arriéré Impôt foncier.			
»	9.—Remboursement avances à réaliser		3.775,00	
A reporter.		607.475,00	

BUDGET POUR 1913-Dépenses

5

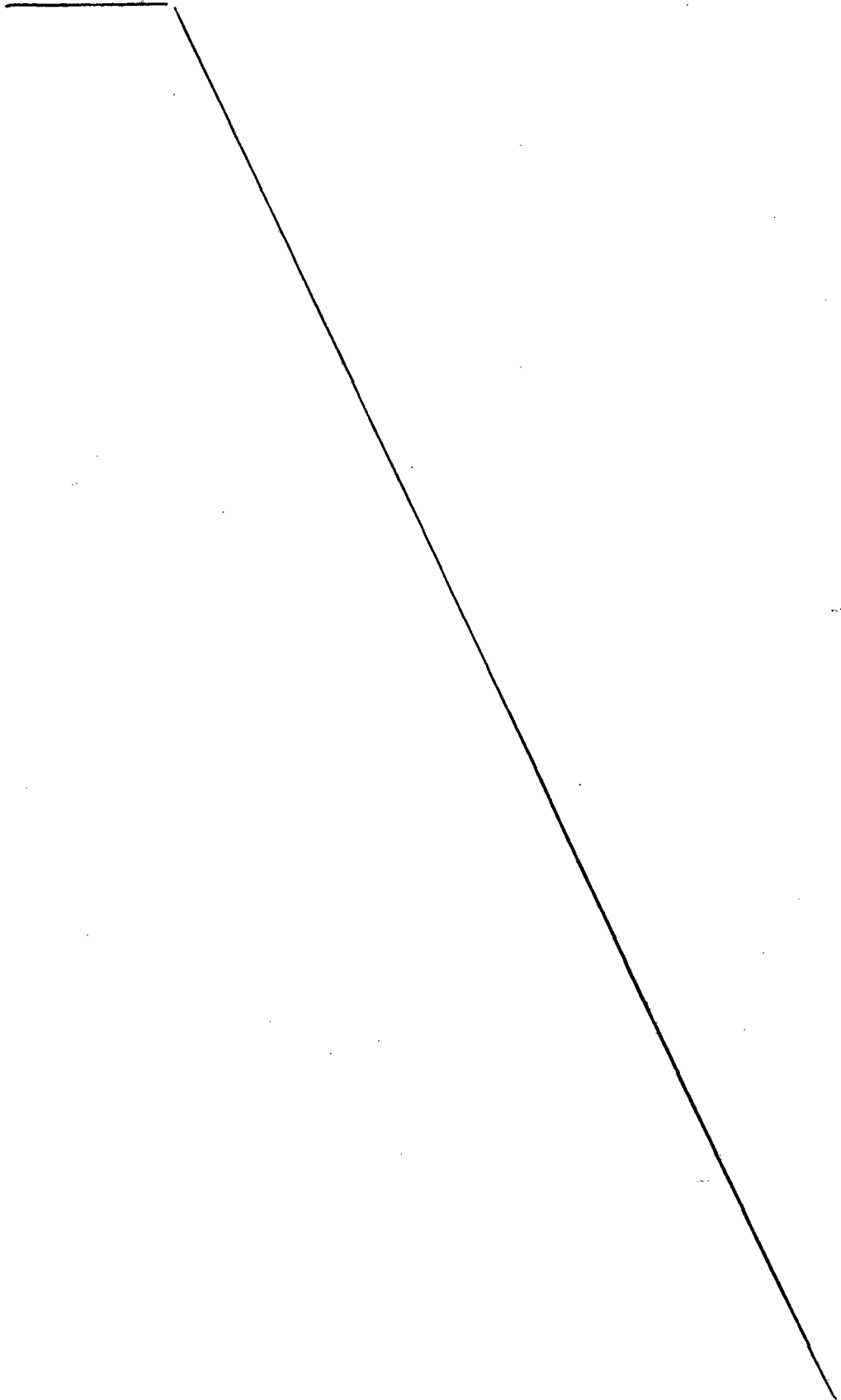
				Tls.	c.	Tls.	c.
Reports.				Tls. 3.696,00			
				36.240,00			
1.	Coolie de perception	p. m.	Tls. 10,00	120,00			
1.	do.	»	» 10,00	120,00			
1.	do.	»	» 10,00	120,00			
1.	do.	»	» 9,50	114,00			
1.	Schroff pour Sampans.	»	» 14,00	168,00			
1.	Coolie do.	»	» 10,00	120,00			
1.	do. do.	»	» 9,00	108,00			
1.	Sampanier	»	» 10,00	120,00			
1.	Schroff de Véhicules	»	» 20,00	240,00			
1.	do. pour brouettes.	»	» 13,00	156,00			
1.	Coolie do.	»	» 9,50	114,00			
1.	Interprète	»	» 23,00	276,00			
1.	Garçon de bureau-interprète	»	» 20,00	240,00			
1.	do.	»	» 12,00	144,00			
1.	do.	»	» 10,00	120,00			
1.	Veilleur de nuit.	»	» 10,00	120,00			
1.	do.	»	» 9,00	108,00			
3.	Coolies Jinricshaws à Tls. 6.50	»	» 19,50	234,00			
	Récompenses de fin d'année.			260,00			
				6.698,00			
CHAPITRE 2—FRAIS GÉNÉRAUX							
Art.	1. Fournitures de bureaux		Tls. 350,00				
»	2. Dépenses diverses imprévues		» 100,00				
»	3. Chauffage des bureaux et Salle du Conseil		» 250,00				
»	4. Menus frais		» 500,00				
»	5. Entretien des machines à écrire.		» 50,00				
»	6. Plaques de véhicules, collage, etc		» 1.300,00				
				2.550,00			
Total du Titre 1.—Secrétariat.						45.488,00	
A reporter.						45.488,00	

BUDGET POUR 1913-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report.		607.475,00	
CHAPITRE 6.—SÉMAPHORE				
<i>Part contributive du Municipal Council pour les dépenses du Sémaphore 50%.</i>		2.700,00		2.700,00
A reporter.		610.175,00	

		Tls.	c.	Tls.	c.
		Report.	45.488,00	
Titre 2.—Services Divers					
CHAPITRE 1.—TÉLÉPHONES, HORLOGES, PENDULES					
Art.	1.—Abonnements Téléphoniques : Secrétariat, Postes de Police, Travaux, Abattoirs, et Services Divers. Entretien	2.500,00			
»	2.—Horloge et Pendules : Remontage, abonnement et entretien	200,00		2.700,00	
CHAPITRE 2.—SERVICE MÉDICAL					
Art.	1.—Solde du Personnel Européen : Sect. 1.—Honoraires du Docteur de l'Administration p.m. Tls. 250,00 3.000,00 » 2.—Solde de l'Infirmier » » 175,00 2.100,00 5.100,00				
»	2.—Solde du Personnel Indigène : 3. Coolies pour l'Infirmerie » » 7,00 21,00 252,00				
»	3.—Médicaments et achats matières premières	800,00			
»	4.—Hôpitaux pour le Personnel Européen et Indigène.	3.500,00			
»	5.—Laboratoire, Frais divers	300,00			
»	6.—Achat d'Instruments pour l'Infirmerie	50,00			
»	7.—Menus frais et Imprévus	275,00			
»	8.—Chauffage et glace	200,00		10.477,00	
CHAPITRE 3.—SÉMAPHORE					
Art.	1.—Abonnement à l'Observatoire et 1 Calculateur	500,00			
»	2.—Service Téléphonique, abonnement pour le Séma- phore et l'Observatoire.	460,00			
»	3.—Personnel : Sect. 1.—Personnel Européen : 1 Employé en charge p.m. Tls. 165,00 Indemnité de log. » » 30,00 2.340,00 » 2.—Personnel Chinois : 1 Assistant Chinois 40,00 480,00 1 Gardien 15,00 180,00 1 Coolie 8,50 102,00 1 » 8,00 96,00 1 Courrier porteur du bulletin 8,00 96,00 Récompenses de fin d'année 40,00 3.334,00				
»	4.—Dépenses diverses : Sect. 1.—Etamines, drisses, imprimés, charbon. 1.000,00 » 2.—Consommation d'électricité 250,00 » 3.—Entretien des appareils électriques. 150,00 » 4.—Location compteur d'eau. 15,00 1.415,00			5.709,00	
CHAPITRE 4.—ALLOCATIONS ET DONATIONS					
Art.	1.—Orphelinat	1.500,00			
»	2.—Hôpital Général	1.750,00			
»	3.— » Ste. Marie	400,00			
»	4.—Caisse de secours pour le personnel Municipal	500,00			
		A reporter.	Tls. 4.150,00	18.886,00	45.488,00

BUDGET POUR 1913-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report.		610.175,00	
				
A reporter.		610.175,00	

BUDGET POUR 1913-Dépenses

9

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Reports.	Tls. 4.150,00		18.886,00	45.488,00
Art. 5.	—Société Française de Bienfaisance	500,00			
» 6.	—Hôpital de Shantung Road	400,00			
» 7.	— » St. Luck pour prisonniers	100,00			
» 8.	—Shanghai Museum	100,00			
» 9.	—Lazaret de Chang Pao Sha	2.100,00			
» 10.	—Caisse de Prévoyance	7.500,00			
» 11.	—Institut Pasteur	1.000,00			
» 12.	—Dispensaire	600,00			
» 13.	—Musique de la Ville	1.500,00			
» 14.	—Loyer du Cercle Français	360,00			
» 15.	—Pension à Czar ancien agent ; par mois	40,00	480,00		
»	» Veuve gardien jardin	\$ 60,00	Tls 45,00		
				525,00	
» 16.	—Club de la Police	300,00			
» 17.	—Bureau de Bienfaisance Chinois	500,00			
» 18.	—Bibliothèque Alliance Française	300,00		19.935,00	
CHAPITRE 5.—BRIGADE DES POMPIERS					
Art. 1.	—Personnel :				
	Sect. 1.—Personnel Européen :				
	1 Adjudant-mécanicien p.m.	Tls. 200,00	2.400,00		
	1 Aide-mécanicien	» 100,00	1.200,00		
				3.600,00	
» 2.	—Personnel Chinois :				
	1 Interprète	» 18,00	216,00		
	1 Mécanicien	» 25,00	300,00		
	1 »	» 23,00	276,00		
	1 »	» 15,00	180,00		
	1 Mafou N° 1 à \$ 12,00—\$ 144,00				
	2 » 2 » 20,00 » 240,00				
	2 » 3 » 18,00 » 216,00				
	1 Chef Poste Est » 15,00 » 180,00				
	1 Coolie N° 1 » 12,00 » 144,00				
	1 Téléphoniste » 8,00 » 96,00				
	1 Charpentier » 11,00 » 132,00				
	1 Cantinier » 10,00 » 120,00				
	7 Coolies » 10,00 » 840,00				
	6 » » 9,00 » 648,00				
	1 Tailleur » 11,00 » 132,00				
	3 Coolies » 8,50 » 306,00				
	4 Sonneurs » 9,00 » 432,00				
		\$ 3.630,00	2.700,00		
	Récompenses de fin d'année		160,00		
				3.832,00	
» 2.	—Entretien :				
	Huiles, pétroles, essences, charbons, etc		570,00		
	Peintures, réparations		360,00		
	Equipement des Pompiers volontaires		600,00		
	Entretien du harnachement		300,00		
	Equipement des coolies		180,00		
				2.010,00	
	A reporter.	Tls. 9.442,00		38.821,00	45.488,00

BUDGET POUR 1913-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report.		610.175,00	
CHAPITRE 7.—ECOLE MUNICIPALE FRANÇAISE				
Art. 1.— <i>Subvention du Gouvernement Français</i> Frs: 10.000	2.850,00			
» 2.— <i>Contribution Scolaire</i>	1.800,00			
			4.650,00	
CHAPITRE 8.—ECOLE MUNICIPALE POUR CHINOIS				
Art. 1.— <i>Contribution Scolaire</i>	2.500,00			
			2.500,00	
A reporter.		617.325,00	

BUDGET POUR 1913-Dépenses

11

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Reports.	9.442,00		38.821,00	45.488,00
Art. 3.—	<i>Téléphones :</i>				
	Abonnements, sonneries pour les pompiers volontaires, pose et entretien	400,00			
» 4.—	<i>Matériel :</i>				
	Sect. 1.—Nouveau matériel, manches, achats.	1.200,00			
	» 2.—Mobilier, menus frais, imprévus	500,00			
	» 3.—Banquet annuel.	250,00			
	» 4.—Assurance du matériel	200,00			
		2.150,00		11.992,00	
CHAPITRE 6.—ECOLES					
Art. 1.—	<i>Ecole Municipale Française :</i>				
	Sect. 1.—Personnel Européen				
	1 Directeur et Directrice (Solde et indemnités).	7.200,00			
	1 Instituteur et Institutrice	3.360,00			
	1 Institutrice Tls. p.m. 100,00	1.200,00			
	1 Surveillant-Répétiteur» » 75,00	900,00			
	1 Professeur d'Anglais » » 150,00	1.800,00			
	1 Moniteur gymnastique \$ 16,00	192,00			
	» 2.—Personnel Chinois				
	1 Secrétaire-Interprète \$ 30,00	360,00			
	1 Gardien Concierge . \$ 15,00	180,00			
	1 Boy et 3 Coolies . \$ 46,00	552,00			
	1 Amah (classe enfantine) 15,00	180,00			
	Récompenses de fin d'année	106,00			
		1.570,00	1.200,00		
	» 3.—Frais Généraux				
	Livres, matériel scolaire (cartes, etc)	1.000,00			
	Livres de prix	300,00			
	Chauffage	300,00			
	Entretien du matériel mobilier	400,00			
			17.660,00		
» 2.—	<i>Ecole Municipale pour Chinois :</i>				
	Sect. 1.—Personnel Européen				
	1 Directeur. p.m. Tls. 70,00	840,00			
	6 Professeurs » » 60,00	4.320,00			
	Indemnité de Jin-ric-shaws	10,00	120,00		
	» 2.—Personnel Chinois				
	1 Professeur Chinois pour le Français p.m. \$:50,00	600,00			
	2 Professeurs Chinois pour le Français \$ 40,00	960,00			
	1 Professeur Chinois pour le Chinois \$ 30,00	360,00			
	4 Professeurs Chinois pour le Chinois \$ 25,00	1.200,00			
	1 Professeur Chinois pour le Mandarin \$ 20,00	240,00			
	2 Professeurs Chinois pour les agents \$ 10,00	240,00			
	2 Domestiques. » 10,00	240,00			
	Récompenses de fin d'année	160,00			
		\$ 4.000,00	3.000,00		
	» 3.—Dépenses diverses				
	Voyage du 7 ^{ème} professeur . Tls. 340,00				
	et arriérés suivant nouv ^{le} décision		146,00		
	Mobilier. Tls. 150,00				
		.636,00	8.280,00	17.660,00	
A reporter.				50.813,00	45.488,00

BUDGET POUR 1913-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report.			617.325,00	
<div style="position: absolute; top: 0; left: 0; width: 100%; height: 100%; border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;"></div>				
CHAPITRE 9.—ABATTOIRS				
<i>Recettes approximatives</i>		11.000,00		11.000,00
<div style="position: absolute; top: 0; left: 0; width: 100%; height: 100%; border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;"></div>				
A reporter.			628.325,00	

BUDGET POUR 1913-Dépenses

13

		Tls.	c.	Tls.	c.
Reports.	Tls. 636,00	8.280,00	17.660,00	50.813,00	45.488,00
Menus frais.	\$ 250,00				
Livres de prix objets divers pour récompenses	\$ 430,00				
	\$ 680,00	510,00			
		2.463,00			
» 4.—Chauffage des locaux.		200,00			
» 5.—Frais imprévus, Occupation du nouveau Bâtiment p.m			10.943,00		
			28.603,00		
CHAPITRE 7.—DÉPENSES DIVERSES					
Art. 1.— <i>Rapatriements du Personnel Européen :</i>					
Sect. 1.—Rapatriements d'employés		800,00			
» 2.—Passages des familles des Employés en congé		2.000,00			
» 3.—Gratifications exceptionnelles		1.000,00			
» 4.—Dépenses diverses imprévues		1.000,00			
		4.800,00			
» 2.—Assurances		2.000,00			
» 3.—Achat et entretien du mobilier		1.000,00			
» 4.—Insertions et abonnements.		500,00			
» 5.—Frais de Postes pour tous les Services		700,00			
» 6.—Taxes Chinoises sur propriétés Municipales		1.600,00			
» 7.—Remb ^t de la 10 ^e annuité. Camp de Koukaza \$ 5.397,20		4.000,00			
» 8.—Honoraires de l'Avocat Conseil		1.200,00			
» 9.—Honoraires pour étude et Plaidoiries		2.500,00			
» 10.—Frais de Chancellerie		200,00			
» 11.—Affranchissement du Bulletin Municipal.		100,00			
» 12.—Fournitures de bureaux pour services divers		1.000,00			
» 13.—Avances Remboursables			
			19.600,00		
CHAPITRE 8.—VOLONTAIRES					
Art. 1.— <i>Volontaires</i>					
		3.000,00		3.000,00	
CHAPITRE 9.—SERVICE DES ABATTOIRS					
Art. 1.— <i>Personnel :</i>					
Sect. 1.—Personnel Européen					
Allocation au Vétérinaire p.m.	300,00	3.600,00			
Inspecteur des Abattoirs »	110,00	1.320,00			
Indemnité de chauffage »	10,00	120,00			
Sect. 2.—Personnel Chinois					
1 Interprète-Comptable	22,00	264,00			
1 do. de nuit	12,00	144,00			
1 Portier de jour	7,00	84,00			
1 do. de nuit	6,50	78,00			
1 Chef coolie	7,50	90,00			
1 Coolie	7,00	84,00			
6 do. à 6,50	39,00	468,00			
1 do. de Jin-ric-shaw	6,50	78,00			
Gratifications de fin d'année		54,00			
		6.384,00			
A reporter.	Tls. 6.384,00		102.016,00	45.488,00	

BUDGET POUR 1913-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report.			628.325,00	
CHAPITRE 10.—SERVICE SANITAIRE				
<i>Amendes</i>		300,00		
				300,00
A reporter.			628.625,00	

BUDGET POUR 1913-Dépenses

15

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Reports.	6.384,00			
Art. 2.—	<i>Exploitation :</i>			102.016,00	45.488,00
	Charbon.	700,00			
	Bois d'allumage (5000 Kgs).	50,00			
	Paille pour litières (120 piculs).	45,00			
	Achat de marques et divers.	150,00			
		<u>945,00</u>			
» 3.—	<i>Entretien du Matériel :</i>				
	Réparations entretien et remplacement	300,00			
	Location d'une tente pour l'été.	40,00			
		<u>340,00</u>		7.669,00	
CHAPITRE 10.—SERVICE SANITAIRE					
Art. 1.—	<i>Personnel :</i>				
	Sect. 1.—Personnel Européen				
	Allocation au Docteur	2.400,00			
	1 Inspecteur en Chef	225,00	2.700,00		
	Indemnité de log ^t .	40,00	480,00		
			<u>3.180,00</u>		
	1 Inspecteur	150,00	1.800,00		
	Indemnité de log ^t .	20,00	240,00		
			<u>2.040,00</u>		
	1 Inspecteur	125,00	1.500,00		
	Indemnité de log ^t .	20,00	240,00		
			<u>1.740,00</u>		
	1 Inspecteur	100,00	1.200,00		
	Indemnité de log ^t .	20,00	240,00		
			<u>1.440,00</u>		
			<u>10.800,00</u>		
	Sect. 2.—Personnel Chinois				
	1 Interprète-Comptable	240,00			
	3 do.	45,00	540,00		
	7 Coolies rickshaws.	45,50	546,00		
	1 do.	7,00	84,00		
	30 Coolies à 6,50.	195,00	2.340,00		
	4 Maçons à 8,00	32,00	384,00		
	1 Chef de dépôt.	11,00	132,00		
	2 Gardiens (jour et nuit)	15,00	180,00		
	1 Chef Coolie	16,00	192,00		
	2 Coolies de bureau	14,00	168,00		
	Récompenses de fin d'année		200,00		
			<u>5.006,00</u>		
» 2.—	<i>Chauffage :</i>			15.806,00	
	6 tonnes de charbon.		54,00		
	Bois d'allumage		10,00		
» 3.—	<i>Entretien du matériel :</i>			64,00	
	Réparations et Entretien.		200,00		
	Tente pour l'été		16,00		
» 4.—	<i>Service Prophylactique :</i>			216,00	
	Achat de désinfectants		1.200,00		
	Entretien des appareils		100,00		
	Autopsie des rats		500,00		
	Loyer des secteurs		600,00		
	Achat de matériel.		1.000,00		
» 5.—	<i>Service anti-moustiques :</i>			3.400,00	
	1° Achat de pétrole		1.000,00		
	2° Comblement des mares		2.500,00		
			<u>3.500,00</u>		
» 6.—	<i>Imprimés et fournitures de bureaux.</i>			150,00	
			<u>23.136,00</u>		
	A reporter.			132.821,00	45.488,00

BUDGET POUR 1913-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report.		628.625,00	
CHAPITRE 11.—INTÉRÊTS				
Art. 1.— <i>Intérêts sur les Comptes-courants avec les Banques</i>	3.000,00			
» 2.— do. 100 Actions de la Cie. des Téléphones	400,00			
			3.400,00	
A reporter.		632.025,00	

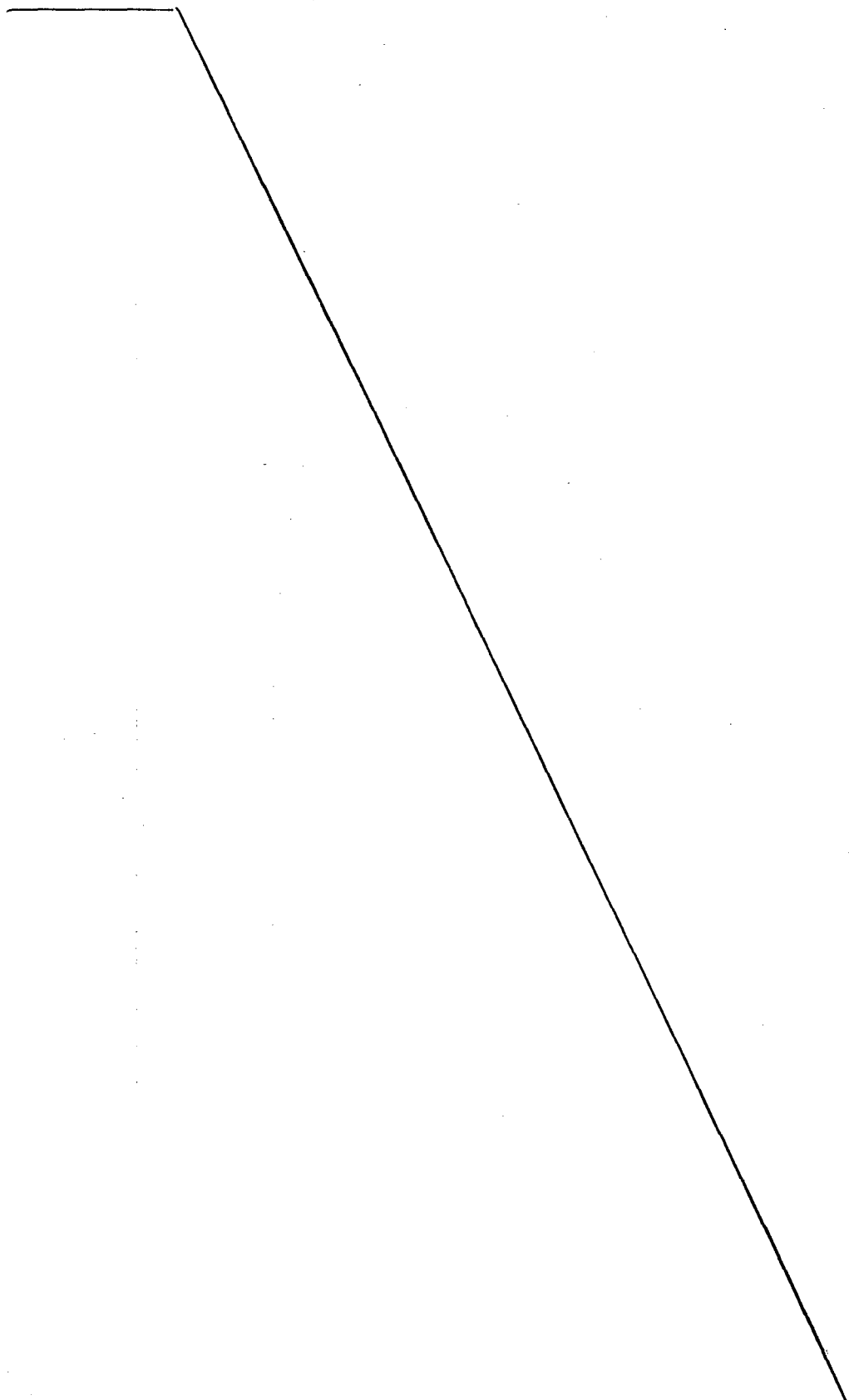
		Report.	Tls.	c.	Tls.	c.
			132.821,00		45.488,00	
CHAPITRE 11.—IMPRIMERIE MUNICIPALE						
Art. 1.—	<i>Personnel:</i>					
	Sect. 1.—Personnel Européen					
	1 Surveillant. Indemnité de.	Tls 25,00 390,00				
»	2.—Personnel Chinois					
	1 Compositeur à »	19,00 228,00				
	2 do. à Tls. 17,00 »	34,00 408,00				
	1 Conducteur »	15,00 180,00				
	1 Relieur-Coupeur. »	25,00 300,00				
	1 Coolie »	8,50 102,00				
	1 Apprenti relieur. »	6,00 72,00				
	Gratifications de fin d'année.	60,00				
		1.650,00				
»	2.—Frais Généraux:					
	Sect. 1.—Achat de papiers	1.500,00				
	» 2.—Entretien du matériel	100,00				
	» 3.—Achat de nouveaux caractères.	250,00				
	» 4.—Frais divers, colle, pétrole, etc.	175,00				
	» 5.—Achat de toile, travaux de reliure.	250,00				
		2.275,00			3.925,00	
CHAPITRE 12.—EMPRUNTS						
Spécial à l'Emprunt de deux millions de Francs :						
Art. 1.—	<i>Frais annuels:</i>					
	Service de l'amortissement 500 francs	150,00				
»	2.— <i>Intérêts et amortissement:</i>					
	Sect. 1.—Intérêts pour 1912, selon tableau d'amortissement Frs: 83.677,50	23.300,00				
	» 2.—Amortissement 75 titres à 500 francs suivant tableau d'amortissement Frs: 39.000,00.	11.100,00				
		34.400,00				
Spécial à l'Emission de 4000 Obligations de cent taëls						
»	3.—Intérêts à 6% sur 400.000 taëls	24.000,00			58.550,00	
CHAPITRE 13.—GARANTIES						
Art. 1.—	<i>Garanties pour Intérêts sur le découvert consenti à l'Hôpital Général Tls. 8.173,00 pour l'année 1913 environ</i>	5.000,00			5.000,00	
Total du Titre 2.—Services Divers.						200.296, 00
A reporter.						245.784,00

BUDGET POUR 1913-Recettes

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Report.		632.025,00	
CHAPITRE 12.—GARDE MUNICIPALE					
Art.	1.—Amendes		7.700,00		
»	2.—Vente d'objets saisis par la Police.		800,00		
»	3.—Agents employés à des Services Particuliers.		3.200,00		
»	4.—Travaux exécutés par les Prisonniers		100,00		
»	5.—Remboursement (Menus frais).		20,00		
				11.820,00	
A reporter.				643.845,00	

		Report.	Tls.	c.	Tls.	c.
					245.784,00	
Titre 3.—Garde Municipale						
CHAPITRE 1.—PERSONNEL						
Art. 1.—	<i>Personnel Européen :</i>					
	1 Chef de la Garde	450,00	5.400,00			
	Indemnité de chauffage.	25,00	300,00			
				5.700,00		
	1 Chef-Adjoint	350,00	4.200,00			
	Indemnité de chauffage éclairage logement	70,00	840,00			
				5.040,00		
	1 Chef de Secteur Est	150,00	1.800,00			
	1 do. Ouest	150,00	1.800,00			
	1 do. Central	180,00	2.160,00			
	1 do. Adjoint	130,00	1.560,00			
	1 Inspecteur de la Sûreté	170,00	2.040,00			
	1 Adjudant Instructeur.	120,00	1.440,00			
	4 Sergents de 1 ^{re} classe à	105,00	420,00	5.040,00		
	1 » 2 ^e » } 6 mois à 100,00			1.230,00		
	1 » 2 ^e » } 6 » » 105,00					
	5 » 3 ^e » à	95,00	475,00	5.700,00		
	7 Brigadiers à	90,00	630,00	7.560,00		
	5 do. à	85,00	425,00	5.100,00		
	15 Gardes de 1 ^{re} classe (dont 2 à nommer dans l'année) à	80,00		14.320,00		
	6 Gardes de 2 ^e classe (dont 4 à nommer dans l'année) à	75,00		5.290,00		
	4 Gardes de 3 ^e classe à	70,00	280,00	3.360,00		
	1 Secrétaire Interprète pour l'annamite à } 11 mois à 75			905,00		
	1 Gardien de jardin à 60			720,00		
	1 » » à 50			600,00		
				71.365,00		
Art. 2.—	<i>Indemnités :</i>					
	Ancienneté { 10 dont 5 seulement pour 1 an, les autres représentant un total de 45 mois.		525,00			
	{ 11 à 10.		1.320,00			
	{ 5 à 20.		1.200,00			
				3.045,00		
	Sûreté			1.500,00		
	Eloignement			500,00		
				5.045,00		
Art. 3.—	<i>Langues.</i>			900,00		
»	4.— <i>Solde de la période transitoire</i>			24,00		
»	5.— <i>Supplément pour la baisse du change</i>			2.000,00		
»	6.— <i>Personnel Chinois :</i>					
	Sect. 1.— <i>Solde</i>					
	1 Sergent de 1 ^{re} classe à	\$ 23,00	276,00			
	2 » 2 ^e » à	» 20,00	480,00			
	13 Brigadiers à	» 16,00	2.496,00			
	45 Agents 1 ^{re} classe	» 13,50	7.290,00			
	45 » 2 ^e »	» 12,25	6.615,00			
	A reporter.	\$ 17.157,00	79.334,00			
					245.784,00	

BUDGET POUR 1913-Recettes

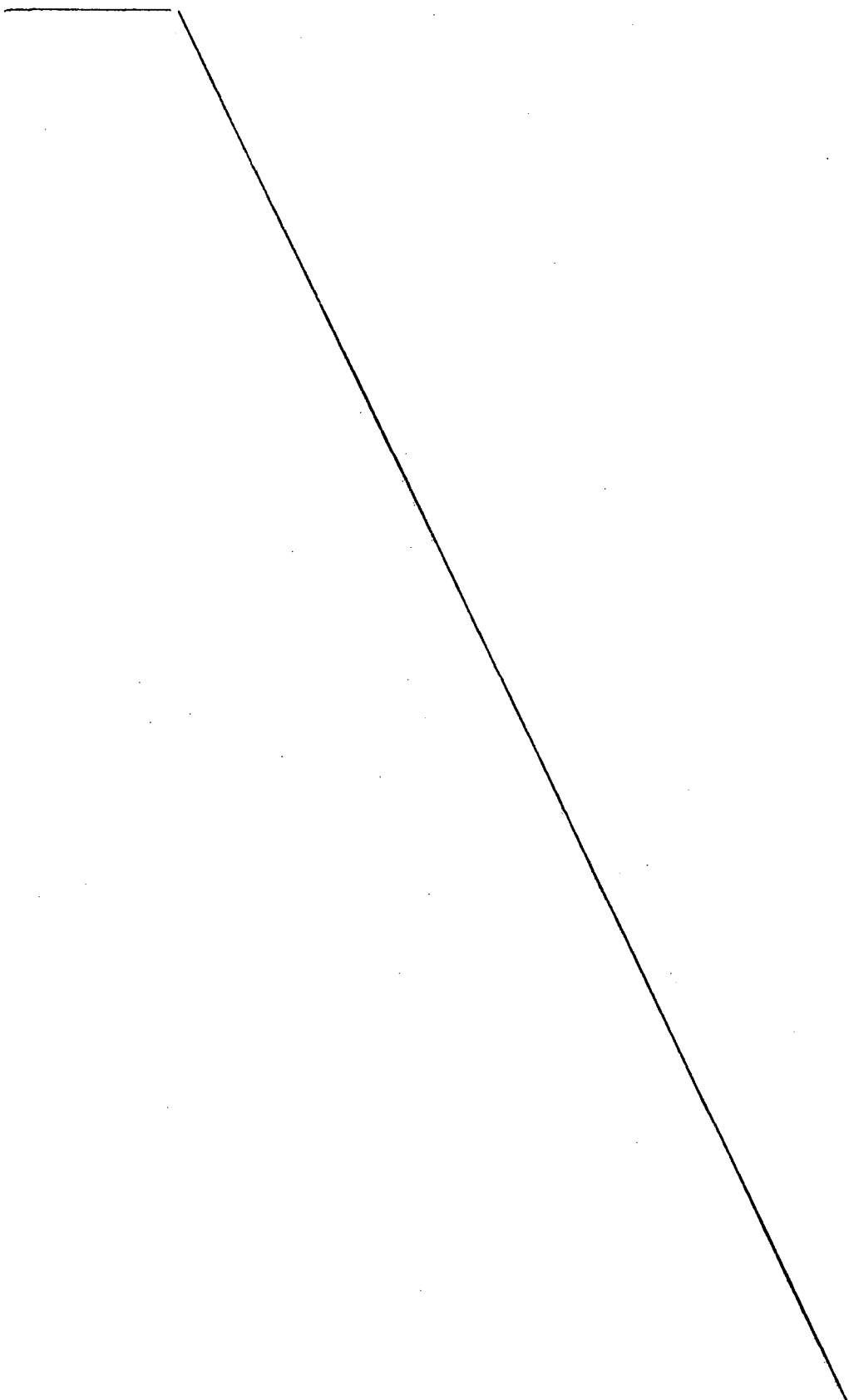
	Tls.	c.	Tls.	c.
Report.		643.845,00	
				
A reporter.		643.845,00	

BUDGET POUR 1913-Dépenses

21

	Reports.	\$. 17.157,00	79.334,00	Tls.	c.	Tls.	c.
					245.784,00	
70 Agents 3 ^e classe.		\$ 11,00	9.240,00				
11 » stagiaires		» 10,00	1.320,00				
1 Gardien du jardin public		» 16,00	192,00				
1 Secrétaire-Interprète		» 72,00	864,00				
1 »		» 50,00	600,00				
2 »		» 35,00	840,00				
1 »		» 32,50	390,00				
3 »		» 30,00	1.080,00				
2 Interprètes		» 27,50	660,00				
2 »		» 25,00	600,00				
2 Sergents détectives 1 ^{ere} classe		» 35,00	840,00				
1 » 2 ^e »		» 27,50	330,00				
15 Détectives 1 ^{ere} »		» 20,00	3.600,00				
10 » 2 ^e »		» 16,00	1.920,00				
1 Maître-tailleur		» 20,00	240,00				
1 Coupeur		» 16,00	192,00				
1 Tailleur de 1 ^{ere} classe		» 15,00	180,00				
3 » 2 ^e »		» 12,00	432,00				
1 Magasinier		» 14,00	162,00				
1 Coolie (sûreté)		» 11,00	132,00				
2 »		» 10,00	240,00				
3 »		» 9,50	342,00				
11 »		» 9,00	1.188,00				
3 »		» 8,00	288,00				
5 Maçons à 11 en moyenne		»	660,00				
Coolies de Jin-Ric-Shaws		» 9,00	1.180,00				
Récompenses de fin d'année			800,00				
		\$ 45.675,00					
Sect. 2.—Indemnités :							
Anciennetés			1.581,00				
Langues.			130,00				
Transport détectives			1.250,00				
		\$ 48.636,00					
			au change de 75—Tls.			36.450,00	
Art. 7.—Personnel Tonkinois :							
Sect. 1.—Solde							
3 Sergents.	Tls.	15,00	45,00	540,00			
9 Brigadiers	»	12,00	108,00	1.296,00			
47 Gardes de 1 ^{ere} classe	»	10,00	470,00	5.640,00			
47 » 2 ^e »	»	9,00	423,00	5.076,00			
Versement pour la caisse de retraites.				1.255,20			
» 2.—Indemnités							
Ancienneté.				330,00			
Langues.				70,00			
Rapatriements, Voyages.				1.700,00			
Récompenses de fin d'année				350,00			
				16.257,20			
						132.041,20	
CHAPITRE 2.—MAISON D'ARRÊT ; PERSONNEL							
Art. 1.—Personnel Européen :							
Sect. 1.—Soldes							
1 Directeur	Tls.	275,00	3.300,00				
1 Sergent de 3 ^{eme} classe	»	95,00	1.140,00				
2 Geoliers de 1 ^{ere} classe	»	80,00	1.920,00				
1 » 3 ^e »	»	70,00	840,00				
» 2.—Indemnités							
Eloignement				432,00			
Langues.				120,00			
				7.752,00			
			A reporter.	Tls.	7.752,00	132.041,20	245.784,00

BUDGET POUR 1913-Recettes

	Tls.	c.	Tls	c.
Report.		643.845,00	
				
A reporter.		643.845,00	

BUDGET POUR 1913-Dépenses

23

		Tls.	c.	Tls.	c.
Reports.		Tls. 7.752,00		132.041,20	245.784,00
Art. 2.—Personnel Tonkinois :					
Sect. 1.—Soldes					
1 Sergent	Tls. 15,00	180,00			
3 Brigadiers	» 12,00 - 36,00	432,00			
16 Geoliers de 1 ^{re} classe	10,00 160,00	1.920,00			
17 » 2 ^e »	9,00 153,00	1.836,00			
Versement pour caisse de retraites		436,80			
» 2.—Indemnités					
Ancienneté		120,00			
Langues.		30,00			
Récompenses de fin d'année		100,00			
		<u>5.054,80</u>			
» 3.—Personnel Chinois :					
1 Interprète	à \$ 25,00	300,00			
2 Coolies	» 8,00	192,00			
		<u>492,00</u> en Tls.	<u>370,00</u>		
				13.176,80	
CHAPITRE 3.—FRAIS GÉNÉRAUX					
Art. 1.—Entretien à l'habillement		400,00			
» 2.—Habillement et Equipement.		6.000,00			
» 3.—Indemnités de chaussures		800,00			
» 4.—Entretien à l'armement		100,00			
» 5.—Entretien à l'ameublement		600,00			
» 6.—Entretien du harnachement.		250,00			
» 7.—Eclairage, chauffage, eau et glace		5.000,00			
» 8.—Fournitures de bureaux		200,00			
» 9.—Sect. 1.—Menus frais, transports		1.000,00			
» 2.—Dépenses diverses imprévues		1.000,00			
		<u>2.000,00</u>			
» 10.—Section montée, ferrage, nourriture		600,00			
» 11.—Section cycliste : entretien, achat de machines		700,00			
» 12.—Service anthropométrique, achats, entretien, photographies		700,00			
» 13.—Bibliothèque		300,00			
» 14.—Prix de tir		75,00			
		<u>17.725,00</u>			
				17.725,00	
CHAPITRE 4.—MAISON D'ARRÊT					
Art. 1.—Nourriture des prisonniers indigènes.		8.000,00			
» 2.— » » » Européens		200,00			
» 3.—Achat de matières premières		600,00			
		<u>8.800,00</u>			
				8.800,00	
Total du Titre 3 Garde Municipale.					171.743,00
A reporter.					417.527,00

BUDGET POUR 1913-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report.			643.845,00	
CHAPITRE 13.—TRAVAUX PUBLICS				
<i>Remboursements pour Travaux divers</i>		4.000,00		4.000,00
A reporter.			647.845,00	

		Report.	Tls.	c.	Tls.	c.
					417.527,00	
Titre 4.—Travaux Publics						
CHAPITRE 1.—PERSONNEL						
Art. 1.—Personnel Européen :						
1	Ingénieur en Chef	550,00	6.600,00			
1	» adjoint	275,00	3.300,00			
	Indemnité de chauffage logement, éclairage	70,00	840,00			
			4.140,00			
1	Architecte	175,00	2.100,00			
	Indemnité de logement	35,00	420,00			
			2.520,00			
1	Contrôleur	160,00	1.920,00			
	Indemnité de logement	20,00	240,00			
			2.160,00			
1	Conducteur de travaux 10 mois	150,00	1.500,00			
	Indemnité de logement	25,00	250,00			
			1.750,00			
1	Commis-expéditionnaire	130,00	1.560,00			
	Logé					
1	Surveillant des écuries	150,00	1.800,00			
	Logé					
1	Surveillant des plantations	150,00	1.800,00			
	Logé					
1	Surveillant de Travaux	130,00	1.560,00			
	Logé					
1	Surveillant d'architecture	130,00	1.560,00			
	Indemnité de logement	20,00	240,00			
			1.800,00			
1	Surveillant de Travaux	140,00	1.320,00			
	Indemnité de logement	20,00	240,00			
			1.560,00			
1	Dactylographe	\$ 120,00	1.440,00			
1	Surveillant de Travaux	130,00	1.560,00			
			29.890,00			
» 2.—Personnel Chinois—Concession—						
<i>Nettoisement</i>						
3	Sous Chefs à	Tls. 10,00	30,00	360,00		
4	Cantonniers 1 ^e classe	» 7,00	28,00	336,00		
5	do. 2 ^e »	» 6,75	33,75	405,00		
10	do. 3 ^e »	» 6,50	65,00	780,00		
10	Auxiliaires	» 6,25	62,50	750,00		
<i>Empierrement</i>						
1	Chef	»	25,00	300,00		
2	Sous-Chefs à	» 12,00	24,00	288,00		
1	do.	»	8,50	102,00		
1	do.	»	8,00	96,00		
2	Cantonniers 1 ^e classe	» 7,25	14,50	174,00		
3	do. 1 ^e »	» 7,00	21,00	252,00		
5	do. 2 ^e »	» 6,75	33,75	405,00		
2	do. 3 ^e »	» 6,50	13,00	156,00		
5	Auxiliaires	» 6,25	31,25	375,00		
<i>Pavage</i>						
1	Chef	»	12,00	144,00		
1	»	»	8,00	96,00		
4	Cantonniers 1 ^e classe	» 7,00	28,00	336,00		
1	do. 2 ^e »	»	6,75	81,00		
5	Auxiliaires	» 6,25	31,25	375,00		
A reporter.		Tls. 5.811,00	29.890,00		417.527,00	

BUDGET POUR 1913-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report.		647.845,00	
<hr/>				
A reporter.		647.845,00	

BUDGET POUR 1913-Dépenses

27

	Reports.	Tls.	5.811,00	29.890,00	Tls.	c.	Tls.	c.
							417.527,00	
<i>Cimentage</i>								
1 Chef	Tls.	12,00	144,00					
1 »	»	10,00	120,00					
3 Cantonniers 1 ^e classe	»	7,00	21,00	252,00				
3 do. 2 ^e »	»	6,75	20,25	243,00				
3 do. 3 ^e »	»	6,50	19,50	224,00				
3 Auxiliaires	»	6,25	18,75	225,00				
1 Maçon	»		11,00	132,00				
<i>Balayage mécanique</i>								
1 Surveillant	»		9,50	114,00				
2 Cantonniers 3 ^e classe	»	6,50	13,00	156,00				
3 Auxiliaires	»	6,25	18,75	225,00				
<i>Entretien et nettoyage des drains</i>								
1 Chef	»		10,25	123,00				
1 Maçon	»		9,00	108,00				
5 Cantonniers Auxiliaires.	»	6,25	31,25	375,00				
1 Gardien du chantier.	»		6,50	78,00				
<i>Chargeurs</i>								
1 Chef chargeur	»		11,00	132,00				
1 Sous Chef chargeur.	»		8,00	96,00				
7 Chargeurs 1 ^{ere} classe	»	6,75	47,25	567,00				
15 do. 2 ^e »	»	6,50	97,50	1.170,00				
11 do. auxiliaires	»	6,25	68,75	825,00				
							11.120,00	
<i>Routes Extérieures—Nettoiment</i>								
1 Chef cantonnier	»		17,00	204,00				
2 Sous-Chefs cantonniers.	»	9,00	18,00	216,00				
2 Cantonniers 1 ^{ere} classe	»	7,00	14,00	168,00				
7 do. 2 ^e »	»	6,75	47,25	567,00				
2 do. 3 ^e »	»	6,50	13,00	156,00				
5 Auxiliaires	»	6,25	31,25	375,00				
<i>Empierrement</i>								
3 Sous-Chefs cantonniers.	»	9,00	27,00	324,00				
2 Cantonniers 1 ^{ere} classe	»	7,00	14,00	168,00				
8 do. 2 ^e »	»	6,75	54,00	648,00				
8 do. 3 ^e »	»	6,50	52,00	624,00				
4 Auxiliaires	»	6,25	25,00	300,00				
<i>Cimentage et entretien des puisards</i>								
1 Maçon	»		9,00	108,00				
<i>Chargeurs</i>								
1 Chef chargeur	»		10,50	126,00				
5 Chargeurs 1 ^{ere} classe	»	6,75	33,75	405,00				
5 do. 2 ^e »	»	6,50	32,50	390,00				
6 Auxiliaires	»	6,25	37,50	450,00				
							5.229,00	
<i>Ouvriers Spéciaux—Ateliers</i>								
1 Magasinier-Interprète	»		18,00	216,00				
1 Mécanicien cylindre N° 1	»		24,00	288,00				
1 do. do. N° 2	»		16,00	192,00				
1 do. auxiliaire N° 3	»		10,00	120,00				
2 Chauffeurs	»	8,00	16,00	192,00				
1 do.	»		7,50	90,00				
1 Maître-forgeron	»		13,50	162,00				
1 Forgeron N° 1	»		13,00	156,00				
1 do. N° 2	»		9,50	114,00				
1 do. N° 3	»		7,50	90,00				
2 Frappeurs.	»	6,75	13,50	162,00				
1 Maître-Charpentier	»		11,00	132,00				
3 Charpentiers	»	8,75	26,25	315,00				
3 do.	»	8,25	24,75	297,00				
A reporter.			Tls. 2.526,00	46.239,00			417.527,00	

BUDGET POUR 1913-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report.		647.845,00	
<hr/>				
A reporter.		647.845,00	

BUDGET POUR 1913-Dépenses

29

	Reports.	Tls.	c.	Tls.	c.
		2.526,00	46.239,00		417.527,00
1 Tailleur de pierre	Tls.	9,50	114,00		
1 do.	»	9,00	108,00		
1 Peintre.	»	10,50	126,00		
1 Monteur de balais	»	6,75	81,00		
1 do.	»	6,50	78,00		
1 Chauffeur d'automobile.	»	18,00	216,00		
2 Manœuvres	6,25	12,50	150,00		
1 Charpentier (gardien de jour) »	»	8,50	102,00		
1 Gardien de nuit dépôt	»	6,50	78,00		
			<u>3.579,00</u>		
<i>Mafous</i>					
Solde des mofous, bourreliers, maréchaux				6.500,00	
<i>Contrôle</i>					
1 Electricien de jour	Tls.	17,50	210,00		
1 » »	»	16,50	198,00		
1 » »	»	15,00	180,00		
1 » de nuit	»	14,00	168,00		
1 Ouvrier plombier	»	17,00	204,00		
1 » »	»	13,00	156,00		
			<u>1.116,00</u>		
<i>Architecture Plantations—Ouvriers du Bâtiment</i>					
1 Serrurier	Tls.	10,00	120,00		
2 Ferblantiers	8,50	17,00	204,00		
1 Menuisier	»	10,00	120,00		
2 Charpentiers	8,50	17,00	204,00		
1 Maçon	»	10,00	120,00		
1 Maçon	»	8,50	102,00		
1 Peintre	»	10,00	120,00		
1 Peintre	»	8,50	102,00		
<i>Plantations</i>					
1 Chef Cantonnier	»	12,00	144,00		
1 Sous-Chef contonnier	»	10,00	120,00		
5 Cantonniers	7,50	37,50	450,00		
1 Chef Jardinier.	»	14,00	168,00		
1 Sous-Chef Jardinier	»	12,00	144,00		
9 Jardiniers	8,00	72,00	864,00		
4 Coolies	6,50	26,00	312,00		
<i>Stand Municipal</i>					
1 Boy	»	10,00	120,00		
1 Coolie	»	6,50	78,00		
			<u>3.492,00</u>		
<i>Bureaux—Bureau de l'Ingénieur Municipal</i>					
1 Interprète	Tls.	20,00	240,00		
1 »	»	18,00	216,00		
1 Planton.	»	8,00	96,00		
1 Boy (salle des fêtes)	»	10,00	120,00		
<i>Bureau de la Voirie</i>					
1 Interprète	»	45,00	540,00		
1 Dessinateur	»	18,00	216,00		
1 Planton.	»	8,00	96,00		
<i>Bureau de l'Architecte</i>					
1 Surveillant architecture	»	65,00	780,00		
1 Dessinateur	»	18,00	216,00		
1 »	»	15,00	180,00		
2 Coolies de Jin-ric-shaws à 6,50	»	13,00	156,00		
<i>Bureau du Contrôle</i>					
1 Dessinateur	»	20,00	240,00		
1 Boy de Bureau	»	8,00	96,00		
			<u>3.192,00</u>		
				64.118,00	
A reporter.				64.118,00	417.527,00

BUDGET POUR 1913-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report.		647.845,00	
<hr/>				
A reporter.		647.845,00	

BUDGET POUR 1913-Dépenses

31

		Tls.	c.	Tls.	c.
Report.		64.118,00		417.527,00	
CHAPITRE 2.—MATÉRIEL					
Art. 1.— <i>Matériel Neuf</i> :					
Sect. 1.—Matériel fixe					
1. — Outillage	2.000,00				
» 2.— » roulant	2.000,00				
	4.000,00				
» 2.— <i>Ateliers de réparations</i> :					
Sect. 1.—Entretien du Matériel	1.000,00				
» 2.—Fournitures diverses, charbons, huiles de graissage, graisses, etc.	800,00				
	1.800,00				
» 3.— <i>Cylindres à vapeur</i> :					
Sect. 1.—Combustible	2.000,00				
» 2.—Entretien des cylindres à vapeur	500,00				
	2.500,00				
		8.300,00			
CHAPITRE 3.—VOIE PUBLIQUE, ASSAINISSEMENT					
Art. 1.— <i>Entretien proprement dit</i> :					
Sect. 1.—Trottoirs.	1.000,00				
» 2.—Chaussées pavées.	1.500,00				
» 3.—Chaussées empierrées	3.500,00				
» 4.—Drains et égouts	1.500,00				
	7.500,00				
» 2.— <i>Travaux neufs et Grosses réparations</i> :					
Sect. 1.—Trottoirs.	3.000,00				
» 2.—Chaussées pavées.	2.000,00				
» 3.—Chaussées empierrées	33.000,00				
» 4.—Convertissements.	7.000,00				
» 5.—Goudronnage	3.000,00				
» 6.—Assainissement	4.000,00				
» 7.—Quais, pontons, ponts	4.000,00				
	56.000,00				
» 3.— <i>Enlèvement des boues et ordures ménagères</i>	2.000,00				
» 4.— <i>Curage des drains</i>	1.000,00				
» 5.— <i>Ecuries Municipales</i> :					
Sect. 1.—Nourriture des chevaux	6.200,00				
» 2.—Infirmerie, maréchalerie, accessoires pour pansage	1.200,00				
» 3.—Achat, renouvellement du harnachement	1.500,00				
» 4.—Achat de nouveaux chevaux	1.000,00				
	9.900,00				
» 6.— <i>Travaux Remboursables</i> :					
Sect. 1.—Compagnie Française de Tramways (Tramway, Eau, Electricité)	1.500,00				
» 2.— do. du Gaz	800,00				
» 3.— do. des Téléphones, particuliers	1.000,00				
» 4.—Construction de récipients en ciment (ordures ménagères) divers.	3.300,00				
	3.300,00				
		79.700,00			
CHAPITRE 4.—ARCHITECTURE ET PLANTATIONS					
Art. 1.— <i>Architecture</i> :					
Sect. 1.—Travaux d'entretien et petites améliorations.					
1° Garde Municipale	1.500,00				
2° Ecole Française	400,00				
3° Ecole Franco-Chinoise	100,00				
4° Service Sanitaire Abattoirs	850,00				
	2.850,00				
A reporter.		152.118,00		417.527,00	

BUDGET POUR 1913-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report.		647.845,00	
<hr/>				
A reporter.		647.845,00	

BUDGET POUR 1913-Dépenses

33

	Tls.	c.	Tls.	c.
Reports.	Tls. 2.850,00		152.118,00	417.527,00
5° Service d'Incendie	620,00			
6° Service des Travaux	400,00			
7° Infirmerie Municipale	450,00			
8° Sémaphore	300,00			
9° Abris et bourrelets	700,00			
10° Marchés couverts	800,00			
11° Imprévus	790,00			
	<u>6.910,00</u>			
Sect. 2.—Travaux Neufs et Grosses Réparations				
1° Travaux Neufs				
Ecole Franco-Chinoise	7.200,00			
2° Grosses Réparations	10.800,00			
	<u>18.000,00</u>			
			24.910,00	
» 2.—Plantations:				
Sect. 1.—Entretien, renouvellement des plantations	2.000,00			
» 2.—Cimetières, tombes, décorations.	1.500,00			
	<u>3.500,00</u>		28.410,00	
CHAPITRE 5.—DÉPENSES DIVERSES				
Art. 1.—Fête Nationale	1.500,00			
» 2.—Fournitures de bureaux	500,00			
» 3.—Achat et entretien d'instruments de levées de plans et nivellement	200,00			
» 4.—Chauffage des bureaux et salle des fêtes	300,00			
	<u>2.500,00</u>			
CHAPITRE 6.—ECLAIRAGE				
Art. 2.—Electricité:				
Sect. 1.—Consommation. Voies publiques	25.300,00			
» 2.— » Bâtiments Municipaux.	10.270,00			
» 3.—Entretien de l'éclairage public	8.960,00			
» 4.—Entretien Bâtiments Municipaux y compris sonneries	2.700,00			
» 5.—Compteurs Bâtiments Municipaux.	523,00			
» 6.— » Voies publiques (Triphasé)	264,00			
	<u>48.017,00</u>			
» 2.—Gaz:				
Sect. 1.—Consommation et Entretien voies publiques	600,00			
» 2.—Consommation Bâtiments Municipaux	2.000,00			
» 3.—Entretien Bâtiments Municipaux	350,00			
» 4.—Location de Compteurs	80,00			
	<u>3.030,00</u>		51.047,00	
CHAPITRE 7.—EAU				
Art. 1.—Entretien des Installations Municipales	700,00			
» 2.—Compteurs	430,00			
	<u>1.130,00</u>			
Total du Titre 4 Travaux Publics.				235.205,00
A reporter.				652.732,00

BUDGET POUR 1913-Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report.		647.845,00	
Excédent des Recettes au 31 Décembre 1912		52.733,19	
Déficit probable au 31 Décembre 1913, qui sera couvert, en partie, par un excédent des Recettes ou par un découvert à la Banque		73.153,81	
<hr/>				
Totaux généraux.		773.732,00	

